

ALMANACH
de la Ville et du Canton de Calais,
POUR 1847,

CONTENANT :

LE LEVER, LE COUCHER ET LA DÉCLINAISON DU SOLEIL,
LE LEVER ET LE COUCHER DE LA LUNE, LES MARÉES DU MATIN
ET DU SOIR, UNE TABLE POUR OBTENIR LES HEURES DE LA PLEINE
MER DANS LES PORTS PRINCIPAUX, UN TABLEAU DES PLUS GRANDES
MARÉES DE L'ANNÉE, LA HAUTEUR DE L'EAU, LOHS DE CES GRANDES
MARÉES, SUR LE BUSC DE L'ÉCLUSE DU BASSIN A FLOT ET
A L'ENTRÉE DU CHENAL, DES ÉPHÉMÉRIDES CALAISIENNES,
DES DÉTAILS STATISTIQUES, DES OBSERVATIONS
MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A CALAIS, L'IN-
DICATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES
ET COMMERCIALES A CALAIS, A
SAINT - PIERRE - LÈS - CALAIS,
ETC., ETC.;

PUBLIÉ PAR LES SOINS

de la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais,

Éditeur M. D. LE ROY, imprimeur-libraire.

5^{me} ANNÉE.

Prix, 75 c^{mes}.

CALAIS,

Imprimerie de D. LE ROY, rue des Boucheries, 109

— 1847. —

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 753102320506 6





ALMANACH

de la Ville et du Canton de Calais,

POUR 1847,

CONTENANT :

LE LEVER, LE COUCHER ET LA DÉCLINAISON DU SOLEIL,
LE LEVER ET LE COUCHER DE LA LUNE, LES MARÉES DU MATIN
ET DU SOIR, UNE TABLE POUR OBTENIR LES HEURES DE LA PLEINE
MER DANS LES PORTS PRINCIPAUX, UN TABLEAU DES PLUS GRANDES
MARÉES DE L'ANNÉE, LA HAUTEUR DE L'EAU, LORS DE CES GRANDES
MARÉES, SUR LE BUSC DE L'ÉCLUSE DU BASSIN A FLOT ET
A L'ENTRÉE DU CHENAL, DES ÉPHÉMÉRIDES CALAISIENNES,
DES DÉTAILS STATISTIQUES, DES OBSERVATIONS
MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A CALAIS, L'IN-
DICATION DES PROFESSIONS LIBÉRALES
ET COMMERCIALES A CALAIS, A
SAINT - PIERRE - LÈS - CALAIS,
ETC., ETC.;

PUBLIÉ

par la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais.

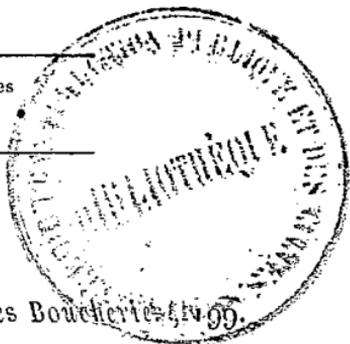
5^{me} ANNÉE.

Prix, 75 c^{mes}.

CALAIS,

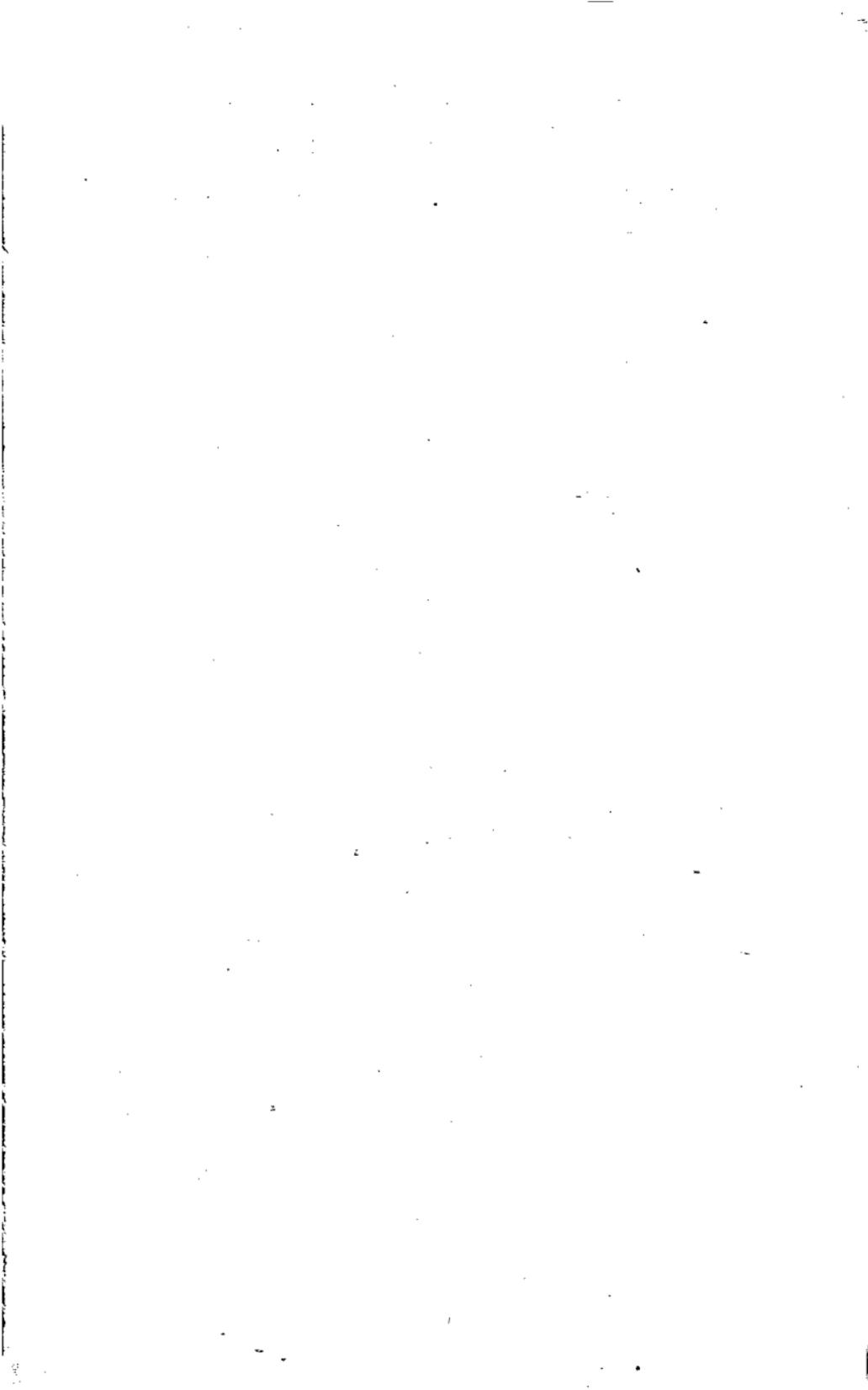
Imprimerie de D. LE ROY, rue des Boucleries 419 99.

— 1847. —



fév. 8^o

12237



ALMANACH

DE

DE LA VILLE ET DU CANTON DE CALAIS.

INTRODUCTION AU CALENDRIER.

LEVER ET COUCHER DU SOLEIL.

L'heure du lever et du coucher du soleil a été calculée pour Calais sur celle de Paris, en faisant les corrections demandées par la différence de latitude des deux endroits et par les changemens de la déclinaison de l'astre. C'est l'heure du lever et du coucher *apparent* du centre du soleil, c'est-à-dire que l'on a tenu compte de l'effet de la réfraction qui fait paraître à l'horizon les astres qui se trouvent 33 minutes au-dessous de ce cercle.

DÉCLINAISON DU SOLEIL.

La déclinaison du soleil sert à trouver la latitude et l'heure d'un lieu, quand on a observé la hauteur du soleil. Comme on observe toujours la hauteur d'un bord, on obtient celle du centre au moyen du demi-diamètre de l'astre, qui est donné pour le premier et le quinze de chaque mois.

TEMPS MOYEN AU MIDI VRAI.

Le jour *vrai* est l'intervalle de temps écoulé entre deux passages consécutifs du soleil *vrai* au même méridien.

Le jour *moyen* est l'intervalle de temps écoulé entre deux passages consécutifs du soleil *moyen* au même méridien.

On nomme soleil *moyen* un astre fictif dont le mouvement en ascension droite est uniforme.

Le temps moyen au midi vrai, c'est l'heure qu'une pendule bien réglée sur le temps moyen doit marquer lorsque le centre du soleil *vrai* est au méridien.

La différence entre le temps vrai et le temps moyen se nomme *équation du temps*.

Les cadrans solaires marquant le temps vrai, on peut, au moyen d'un cadran et de l'équation du temps, régler les horloges sur le temps moyen.

MARÉES.

Une marée de chaque jour a été calculée d'après le passage de la lune au méridien, et, comme la mer monte et descend deux fois en vingt-quatre heures, les autres marées ont été déduites de celles calculées en prenant des différences secondes.

L'établissement du port de Calais est de 11 heures 45 minutes.

LEVER ET COUCHER DE LA LUNE.

L'heure du lever et du coucher de la lune a été calculée pour Calais sur celle de Paris, en faisant les corrections exigées par la différence de latitude des deux endroits, et par les changemens de la déclinaison de l'astre. C'est l'heure du lever et du coucher *apparent* du centre de la lune, c'est-à-dire qu'on a tenu compte de la réfraction et de la parallaxe.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 31 janvier.	Pentecôte, 23 mai.
Les Cendres, 17 février.	La Trinité, 30 mai.
Pâques, 4 avril.	La Fête-Dieu, 3 juin.
Rogations, 10, 11 et 12 mai.	1 ^{er} Dimanche de l'Avent,
Ascension, 13 mai.	28 novembre.

COMPUT ÉCLÉSIASTIQUE.		QUATRE TEMPS.	
Nombre d'or en 1847 . . .	5.	Février	24, 26 et 27.
Épacte	XIV.	Mai	26, 28 et 29.
Cycle solaire	8.	Septembre	15, 17 et 18.
Indiction romaine	5.	Décembre	15, 17 et 18.
Lettre dominicale.	C.		

ABBREVIATIONS DONT ON SE SERT DANS L'ALMANACH.

N. L. Nouvelle lune.	H. Heure.	} <i>de temps ou de degrés.</i>
P. Q. Premier quartier.	D. Degré.	
P. L. Pleine lune.	M. Minute	
D. Q. Dernier quartier.	S. Seconde	
A. Australe. — B. Boréale.		

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

Temps moyen de Calais.

PRINTEMPS, le 21 mars,	à 5 h. 40 m. du matin.
ÉTÉ, le 22 juin,	à 2 26 du matin.
AUTOMNE, le 23 septembre,	à 4 30 du soir.
HIVER, le 22 décembre,	à 10 13 du matin.

ÉCLIPSES DE 1846.

Le 31 mars 1847, éclipse partielle de lune visible à Paris.
Commencement de l'éclipse, à 8 h. 33 m. du soir, temps moyen de Paris.

Milieu de l'éclipse à 9 36 du soir, temps moyen de Paris.

Fin de l'éclipse à 10 39 du soir, temps moyen de Paris.

Le 15 avril 1847, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

Le 24 septembre 1847, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.

Le 9 octobre 1847, éclipse annulaire de soleil, visible à Paris.

1^{er} Contact extér, à 6 h. 20 m. 54 s. du mat., t.-m. de Paris.

1^{er} — intér, à 7 32 7

2^e — intér, à 7 38 30

2^e — extér, à 8 58 20

Cette éclipse sera aussi annulaire pour Calais.

TABLE

*Pour obtenir, par une simple addition ou soustraction, les
Heures de la pleine Mer dans les ports suivans :*

MER DU NORD.

Ajouter à l'heure de Calais, pour

Hambourg	17 h. 50 m.		Ostende	0 h. 44 m.
Amsterdam	15 50		Dunkerque	0 24
Rotterdam	5 54		Sunderland	5 54
Flessingue	1 50		La riv ^{re} Humber	6 24
Anvers	4 54		Londres	2 40

FRANCE.

Retrancher de l'heure de Calais, pour

Boulogne	0 h. 25 m.		Brest (le port)	8 h. 5 m.
Dieppe	0 40		Lorient (le port)	8 40
Le Havre	2 00		Rochefort	8 40
Honfleur	2 20		Bordeaux	5 0
Cherbourg	5 50		St.-Jean-de-Luz	0 25
St.-Malo	5 40			

ANGLETERRE.

Retrancher de l'heure de Calais, pour

Nord-Forcland	0 h. 5 m.		L'île Sainte-Marie (Sorlingues)	7 h. 15 m.
Douvres	0 25		Bristol	4 40
Le cap Dungeness	0 25		Liverpool	0 50
Portsmouth	0 40			

IRLANDE.

Retrancher de l'heure de Calais, pour

Dublin	0 h. 15 m.		Cork	7 h. 25 m.
------------------	------------	--	----------------	------------

Tableau des plus grandes Marées

DE L'ANNÉE 1847.

DATES.	Heures DE LA MARÉE.		Hauteur de l'eau sur le busc de l'écluse du bassiu à flot.		Hauteur de l'eau à l'entrée du chenal.	
	h.	m.	mètres.		mètres.	
3 Janvier	0	36 soir.	5	03	5	84
19 —	0	52 matin.	5	65	6	46
2 Février	0	30 —	5	06	5	87
17 —	0	54 soir.	5	96	6	77
4 Mars	0	23 matin.	5	15	5	96
18 —	0	35 soir.	6	09	6	90
2 Avril	0	25 —	5	15	5	96
17 —	0	37 matin.	5	87	6	68
2 Mai	0	35 soir.	5	09	5	90
16 —	0	40 —	5	53	6	34
1 Juin	0	39 matin.	5	09	5	90
15 —	0	43 —	5	22	6	03
30 —	0	45 soir.	5	25	6	06
14 Juillet	0	41 —	5	09	5	90
30 —	0	50 matin.	5	56	6	37
13 Août	0	34 —	5	09	5	90
28 —	0	33 —	5	90	6	71
11 Septembre . .	0	24 soir.	5	12	5	93
26 —	0	35 —	6	06	6	87
11 Octobre . . .	0	15 matin.	5	12	5	93
26 —	0	40 —	5	93	6	74
10 Novembre . .	0	25 —	5	06	5	87
24 —	0	45 soir.	5	65	6	46
9 Décembre . .	0	23 —	5	06	5	87
24 —	0	47 matin.	5	37	6	18

On voit, par ce tableau, que les marées du 18 mars et du 26 septembre seront considérables et pourront occasionner des désastres, si elles sont favorisées par les vents.

Déclinaison de l'aiguille aimantée à Calais, 22° 30' N.-O.

JANVIER.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil,		Couch. du Soleil,		Déclin du Soleil à midi moyen.	TEMPS moyen au midi vrai.	
			t. moy.	t. moy.	t. moy.	t. moy.		H. M. S.	H. M. S.
1	Ven.	CIRCONCISION.	8	6 4	1	23 2A.	0	3 43	
2	Sam.	S. Basile, év.	8	6 4	2	22 57	0	4 11	
3	DIM.	Ste. Geneviève.	8	6 4	3	22 51	0	4 39	
4	Lun.	S. Rigobert.	8	6 4	5	22 45	0	5 6	
5	Mar.	S. Siméon.	8	6 4	6	22 39	0	5 33	
6	Mer.	LES ROIS.	8	6 4	7	22 32	0	6 0	
7	Jeu.	S. Théaulon.	8	4 4	9	22 25	0	6 26	
8	Ven.	S. Lucien.	8	4 4	10	22 17	0	6 52	
9	Sam.	S. Pierre, év.	8	4 4	11	22 9	0	7 17	
10	DIM.	S. Paul, erm.	8	3 4	13	22 0	0	7 42	
11	Lun.	S. Hygin, pape.	8	3 4	14	21 51	0	8 6	
12	Mar.	S. Arcade, m.	8	2 4	15	21 42	0	8 30	
13	Mer.	BAPT. DE J.-C.	8	2 4	17	21 32	0	8 53	
14	Jeu.	S. Hilaire, év.	8	1 4	18	21 21	0	9 15	
15	Ven.	S. Maur, abbé.	8	0 4	19	21 11	0	9 37	
16	Sam.	S. Guillaume.	8	0 4	21	21 0	0	9 58	
17	DIM.	S. Antoine, ab.	7	58 4	23	20 48	0	10 18	
18	Lun.	Ch. de S. P. à R.	7	57 4	25	20 36	0	10 38	
19	Mar.	S. Sulpice.	7	56 4	26	20 24	0	10 57	
20	Mer.	S. Sébastien.	7	55 4	28	20 11	0	11 15	
21	Jeu.	Ste. Agnès, v.	7	55 4	29	19 58	0	11 33	
22	Ven.	S. Vincent.	7	54 4	31	19 45	0	11 49	
23	Sam.	S. Ildefonse, é.	7	52 4	32	19 31	0	12 5	
24	DIM.	S. Babylas, év.	7	50 4	35	19 17	0	12 20	
25	Lun.	Conv. S. Paul.	7	49 4	37	19 2	0	12 34	
26	Mar.	Ste. Paule, v.	7	48 4	38	18 47	0	12 48	
27	Mer.	S. Julien, év.	7	47 4	40	18 32	0	13 0	
28	Jeu.	S. Charlemagne	7	46 4	41	18 16	0	13 12	
29	Ven.	S. Franç. de S.	7	44 4	44	18 0	0	13 23	
30	Sam.	Ste. Bathilde.	7	42 4	46	17 44	0	13 33	
31	DIM.	SEPTUAGÈSIME	7	41 4	47	17 28A.	0	13 42	

Demi-diamètre du soleil.	{	1 ^{er} Janvier, 16 m. 18 s.
	{	15 — 16 17

JANVIER.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.	
Vend 1	11	26	11	45	4	54	7	21	14
Sam 2	—	—	0	5	5	52	8	1	15
Dim 3	0	20	0	56	6	54	8	57	16
Lundi 4	0	51	1	6	7	57	9	8	17
Mardi 5	1	21	1	57	8	40	9	55	18
Merc 6	1	52	2	7	9	41	9	59	19
Jeudi 7	2	22	2	58	10	43	10	21	20
Vend 8	2	57	5	17	11	47	10	44	21
Sam 9	3	57	4	0	—	—	11	6	22
Dim 10	4	27	4	57	0	50	11	25	23
Lundi 11	5	52	6	11	1	55	0	0	24
Mardi 12	6	52	7	55	5	2	0	54	25
Merc 13	8	10	8	45	4	7	1	15	26
Jeudi 14	9	16	9	44	5	11	2	4	27
Vend 15	10	10	10	55	6	8	3	5	28
Sam 16	10	59	11	22	7	1	4	14	29
Dim 17	11	45	—	—	7	45	5	51	1
Lundi 18	0	8	0	50	8	22	6	51	2
Mardi 19	0	52	1	14	8	56	8	11	3
Merc 20	1	55	1	57	9	26	9	30	4
Jeudi 21	2	18	2	59	9	54	10	48	5
Vend 22	3	0	3	22	10	22	—	—	6
Sam 23	3	46	4	12	10	52	0	5	7
Dim 24	4	42	5	17	11	26	1	16	8
Lundi 25	5	55	6	58	0	5	2	25	9
Mardi 26	7	21	8	5	0	47	5	29	10
Merc 27	8	41	9	15	1	54	4	28	11
Jeudi 28	9	41	10	7	2	28	5	19	12
Vend 29	10	50	10	51	3	25	6	2	13
Sam 30	11	10	11	28	4	24	6	59	14
Dim 31	11	45	Minuit.		5	26	7	10	15

P. L. le 1, à 2 h. 50 m. du soir.
D. Q. le 9, à 6 h. 48 m. du soir.
N. L. le 17, à 0 h. 52 m. du matin.
P. Q. le 23, à 4 h. 25 m. du soir.
P. L. le 31, à 8 h. 36 m. du matin.

FÉVRIER.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil.		Couch. du Soleil.		Déclin du Soleil à midi moyen.		TEMPS moyen au midi vrai.		
			t. moy.	t. moy.	t. moy.	t. moy.	H. M. S.	H. M. S.	H. M. S.		
1	Lun.	S. Ignace.	7 40	4 49	17 11A.	0	13	51			
2	Mar.	PURIFICATION.	7 38	4 51	16 54	0	13	58			
3	Mer.	S. Camille.	7 37	4 52	16 36	0	14	5			
4	Jeu.	S. Philéas, év.	7 35	4 54	16 19	0	14	11			
5	Ven.	S. Vaast, év.	7 34	4 56	16 1	0	14	17			
6	Sam.	S. Romuald.	7 31	4 58	15 42	0	14	21			
7	DIM.	S. Jean de M.	7 30	5 0	15 24	0	14	25			
8	Lun.	S. Jean de M.	7 28	5 1	15 5	0	14	27			
9	Mar.	Ste. Apolline.	7 27	5 3	14 46	0	14	29			
10	Mer.	Ste. Scholastiq.	7 25	5 5	14 27	0	14	31			
11	Jeu.	S. Severin.	7 24	5 6	14 7	0	14	31			
12	Ven.	S. Melèce.	7 22	5 8	13 47	0	14	31			
13	Sam.	S. Lezin.	7 20	5 10	13 27	0	14	30			
14	DIM.	S. Valentin.	7 19	5 11	13 7	0	14	28			
15	Lun.	S. Faustin,	7 17	5 13	12 47	0	14	26			
16	Mar.	S. Flavien.	7 14	5 16	12 26	0	14	23			
17	Mer.	LES CENDRES.	7 12	5 17	12 5	0	14	19			
18	Jeu.	S. Simon, év.	7 11	5 19	11 44	0	14	14			
19	Ven.	S. Boniface, év.	7 9	5 21	11 23	0	14	9			
20	Sam.	S. Eleuthère.	7 7	5 22	11 1	0	14	3			
21	DIM.	S. Benoit, patr.	7 5	5 24	10 40	0	13	56			
22	Lun.	Ste. Isabelle.	7 3	5 26	10 18	0	13	48			
23	Mar.	S. Mériaut.	7 0	5 28	9 56	0	13	40			
24	Mer.	S. Rob., d'Ar. 4t.	6 58	5 30	9 34	0	13	32			
25	Jeu.	S. Mathias.	6 56	5 31	9 12	0	13	22			
26	Ven.	S. Victorin, 4 t.	6 55	5 33	8 50	0	13	12			
27	Sam.	S. Porphyre, 4 t.	6 53	5 35	8 27	0	13	2			
28	DIM.	Ste. Honorine.	6 50	5 37	8 5A.	0	12	51			

Demi-diamètre du soleil.	}	1 ^{er} Février, 16 m. 45 s.
		15 — 16 15

FÉVRIER.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.	
Lundi 1	—	—	0	15	6	28	7	58	16
Mardi 2	0	50	0	44	7	50	8	5	17
Merc 3	0	57	1	11	8	55	8	27	18
Jeudi 4	1	25	1	40	9	54	8	50	19
Vend 5	1	55	2	10	10	38	9	12	20
Sam 6	2	26	2	44	11	42	9	56	21
Dim 7	3	5	3	25	—	—	10	5	22
Lundi 8	3	49	4	16	0	45	10	55	23
Mardi 9	4	48	5	25	1	48	11	15	24
Merc 12	6	6	6	49	2	51	11	52	25
Jeudi 11	7	51	8	11	3	51	0	44	26
Vend 12	8	46	9	18	4	44	1	48	27
Sam 13	9	47	10	15	5	52	3	0	28
Dim 14	10	58	11	2	6	15	4	19	29
Lundi 15	11	26	11	49	6	50	5	40	1
Mardi 16	—	—	0	11	7	24	7	2	2
Merc 17	0	53	0	54	7	54	8	24	3
Jeudi 18	1	15	1	55	8	24	9	44	4
Vend 19	1	56	2	17	8	55	11	0	5
Sam 20	2	59	3	1	9	28	—	—	6
Dim 21	3	25	3	50	10	5	0	15	7
Lundi 22	4	17	4	48	10	46	1	20	8
Mardi 25	5	25	6	4	11	52	2	20	9
Merc 24	6	48	7	50	—	25	5	15	10
Jeudi 25	8	14	8	48	1	20	4	1	11
Vend 26	9	18	9	45	2	19	4	40	12
Sam 27	10	9	10	50	3	18	5	13	13
Dim 28	10	48	11	5	4	19	5	42	14

D. Q. le 8, à 1 h. 46 m. du soir.
 N. L. le 15, à 11 h. 33 m. du matin.
 P. Q. le 22, à 4 h. 6 m. du matin.

MARS.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil.		Couch. du Soleil.		Déclin du Soleil à midi		TEMPS moyen au midi vrai.		
			t. moy.	t. moy.	t. moy.	t. moy.	D.	M.	H.	M.	S.
1	Lun.	S. Aubin.	6	48	5	39	7	42A.	0	12	39
2	Mar.	S. Simplicé.	6	46	5	40	7	19	0	12	27
3	Mer.	Ste Cunégonde.	6	44	5	42	6	50	0	12	15
4	Jeu.	S. Casimir.	6	42	5	44	6	33	0	12	2
5	Ven.	S. Théophile.	6	40	5	45	6	10	0	11	48
6	Sam.	Ste. Colette.	6	37	5	47	5	47	0	11	34
7	DIM.	S. Th. d'Aquin.	6	35	5	48	5	24	0	11	20
8	Lun.	S. Jean de Dieu.	6	32	5	51	5	0	0	11	5
9	Mar.	Ste. Françoise.	6	30	5	52	4	57	0	10	50
10	Mer.	S. Droctovée.	6	28	5	54	4	13	0	10	34
11	Jeu.	S. Euloge.	6	26	5	55	3	50	0	10	19
12	Ven.	S. Grégoire.	6	24	5	57	3	26	0	10	3
13	Sam.	Ste. Euphrasie.	6	22	5	58	3	3	0	9	46
14	DIM.	S. Lubin, év.	6	20	6	0	2	39	0	9	29
15	Lun.	S. Zacharie.	6	17	6	2	2	16	0	9	13
16	Mar.	S. Cyriaque.	6	15	6	4	1	52	0	8	55
17	Mer.	Ste. Gertrude.	6	13	6	6	1	28	0	8	38
18	Jeu.	S. Alexandre.	6	11	6	7	1	4	0	8	21
19	Ven.	S. Joseph.	6	9	6	9	0	41	0	8	3
20	Sam.	S. Joachim.	6	5	6	11	0	17A.	0	7	45
22	DIM.	S. Pepin.	6	3	6	13	0	6B.	0	7	27
21	Lun.	S. Émile.	6	1	6	14	0	29	0	7	9
23	Mar.	S. Victorien.	5	59	6	16	0	35	0	6	50
24	Mer.	S. Simon.	5	57	6	17	1	17	0	6	32
25	Jeu.	ANNONCIATION.	5	55	6	19	1	40	0	6	13
26	Ven.	S. Ludger, év.	5	53	6	20	2	4	0	5	55
27	Sam.	S. Rupert.	5	51	6	22	2	27	0	5	36
28	DIM.	LES RAMEAUX.	5	47	6	24	2	51	0	5	18
29	Lun.	S. Eustase.	5	45	6	26	3	14	0	4	59
30	Mar.	S. Rieul.	5	43	6	27	3	38	0	4	41
31	Mer.	Ste. Balbine.	5	41	6	29	4	1B.	0	4	22

Demi-diamètre du soleil.	{	1 ^{er} Mars, 46 m. 10 s.
		15 — 46 6

MARS.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE.		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.	
Lundi 1	11	21	11	57	5	21	6	9	15
Mardi 2	11	52	—	—	6	24	6	52	16
Merc 5	0	6	0	19	7	26	6	55	17
Jeudi 4	0	25	0	47	8	28	7	17	18
Vend 5	1	1	1	15	9	51	7	41	19
Sam 6	1	50	1	45	10	54	8	7	20
Dim 7	2	2	2	20	11	57	8	56	21
Lundi 8	2	40	3	1	—	—	9	9	22
Mardi 9	5	24	5	50	0	59	9	49	23
Merc 10	4	20	4	54	1	58	10	56	24
Jeudi 11	5	52	6	15	2	52	11	55	25
Vend 12	6	59	7	44	3	21	0	58	26
Sam 15	8	22	8	55	4	5	1	51	27
Dim 14	9	25	9	52	4	45	5	8	28
Lundi 15	10	18	10	42	5	18	4	29	29
Mardi 16	11	5	11	28	5	50	6	51	30
Merc 17	11	51	—	—	6	20	7	15	1
Jeudi 18	0	15	0	55	6	51	8	55	2
Vend 19	0	56	1	17	7	25	9	51	3
Sam 20	1	57	1	58	8	2	11	2	4
Dim 21	2	19	2	40	8	42	—	—	5
Lundi 22	3	2	5	25	9	29	0	8	6
Mardi 25	5	51	4	19	10	20	1	7	7
Merc 24	4	51	5	28	11	14	2	57	8
Jeudi 25	6	8	6	48	0	12	4	59	9
Vend 26	7	28	8	7	1	12	5	15	12
Sam 27	8	45	9	12	2	15	5	45	11
Dim 28	9	57	9	59	3	14	4	12	12
Lundi 29	10	19	10	58	4	14	4	56	13
Mardi 30	10	55	11	11	5	17	5	1	14
Merc 31	11	26	11	41	6	21	5	24	15

P. L. le 2, à 3 h. 16 m. du matin.
D. Q. le 10, à 4 h. 46 m. du matin.
N. L. le 16, à 9 h. 18 m. du soir.
P. Q. le 23, à 5 h. 48 m. du soir.
P. L. le 31, à 9 h. 24 m. du soir.

AVRIL.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil,		Couch. du Soleil,		Déclin du Soleil à midi moyen.	TEMPS moyen au midi vrai.		
			t. moy.	t. moy.	t. moy.	t. moy.		H.	M.	S.
1	Jeu.	S. Hugues, év.	5	39	6	30	4 24 B.	0	4	4
2	Ven.	S. Franç. de P.	5	37	6	31	4 47	0	3	45
3	Sam.	S. Richard.	5	35	6	33	5 10	0	3	27
4	DIM.	PAQUES.	5	33	6	34	5 33	0	3	9
5	Lun.	S. Gérard.	5	31	6	36	5 56	0	2	51
6	Mar.	Ste. Prudence.	5	29	6	37	6 19	0	2	34
7	Mer.	S. Romuald.	5	26	6	40	6 41	0	2	16
8	Jeu.	S. Édèse.	5	24	6	41	7 4	0	1	59
9	Ven.	Ste. Marie, ég.	5	21	6	43	7 26	0	1	42
10	Sam.	S. Macaire.	5	19	6	44	7 49	0	1	25
11	DIM.	QUASIMODO.	5	17	6	46	8 11	0	1	9
12	Lun.	S. Jules, pape.	5	15	6	47	8 33	0	0	53
13	Mar.	S. Marcellin.	5	13	6	49	8 55	0	0	37
14	Mer.	S. Tiburce.	5	10	6	51	9 16	0	0	22
15	Jeu.	S. Paterne.	5	8	6	53	9 38	0	0	6
16	Ven.	S. Fructueux.	5	6	6	54	9 59	11	59	52
17	Sam.	S. Anicet, pape.	5	5	6	56	10 21	11	59	37
18	DIM.	S. Parfait, prêt	5	3	6	57	10 42	11	59	23
19	Lun.	S. Timon.	5	0	7	0	11 3	11	59	9
20	Mar.	Ste. Hildegonde	4	58	7	1	11 23	11	58	56
21	Mer.	S. Anselme.	4	56	7	3	11 44	11	58	43
22	Jeu.	Ste. Opportune.	4	54	7	4	12 4	11	58	31
23	Ven.	S. Georges, m.	4	52	7	5	12 24	11	58	19
24	Sam.	Ste. Beuve.	4	50	7	7	12 44	11	58	7
25	DIM.	S. Marc, évang.	4	48	7	8	13 4	11	57	56
26	Lun.	S. Clet, pape.	4	47	7	10	13 23	11	57	45
27	Mar.	S. Polycarpe.	4	44	7	12	13 43	11	57	35
28	Mer.	S. Vital, mart.	4	42	7	14	14 2	11	57	25
29	Jeu.	S. Robert, ab.	4	40	7	15	14 21	11	57	16
30	Ven.	S. Entrope.	4	39	7	17	14 39 B.	11	57	7

Demi-diamètre du soleil.	}	1 ^{er} Avril, 16 m. 2 s.
		15 — 15 57

AVRIL.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever DE LA LUNE,		Coucher DE LA LUNE,		Jrs. de Lune.
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.	
Jeudi 1	11	56	—	—	7	24	5	46	16
Vend 2	0	11	0	25	8	27	6	11	17
Sam 3	0	59	0	54	9	50	6	58	18
Dim 4	1	10	1	27	10	52	7	10	19
Lundi 5	1	44	2	2	11	51	7	49	20
Mardi 6	2	22	2	44	—	—	8	54	21
Merc 7	5	8	5	55	0	26	9	26	22
Jeudi 8	4	0	4	50	1	16	10	25	25
Vend 9	5	7	5	47	2	0	11	55	24
Sam 12	6	50	7	15	2	59	0	47	25
Dim 11	7	55	8	29	3	14	2	5	26
Lundi 12	8	45	9	29	5	45	5	22	27
Mardi 13	9	56	10	21	4	15	4	42	28
Merc 14	10	45	11	8	4	47	6	2	29
Jeudi 15	11	51	11	55	5	19	7	22	1
Vend 16	—	—	0	15	5	56	8	59	2
Sam 17	0	57	1	58	6	55	9	50	5
Dim 18	1	18	1	56	7	19	10	55	4
Lundi 19	1	55	2	17	8	9	11	48	5
Mardi 20	2	40	5	5	9	4	—	—	6
Merc 21	5	26	5	49	10	1	0	55	7
Jeudi 22	4	15	4	44	11	2	1	14	8
Vend 25	5	17	5	54	0	4	1	47	9
Sam 24	6	55	7	15	1	5	2	15	10
Dim 25	7	52	8	24	2	6	2	40	11
Lundi 26	8	55	9	0	5	8	5	4	12
Mardi 27	9	44	10	4	4	10	5	28	15
Merc 28	10	25	10	42	5	15	5	50	14
Jeudi 29	10	59	11	14	6	17	4	14	15
Vend 30	11	29	11	45	7	21	4	42	16

D. Q. le 8, à 3 h. 33 m. du soir.
 N. L. le 15, à 6 h. 29 m. du matin.
 P. Q. le 22, à 9 h. 16 m. du matin.
 P. L. le 30, à 1 h. 33 m. du soir.

M A I.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil,		Couc. du Soleil,		Déclin du Soleil à midi		TEMPS moyen au midi vrai.			
			t. moy.	t. moy.	t. moy.	t. moy.	moyen.	H.	M.	S.		
1	Sam.	S. Philippe.	4	37	7	18	14	58	B.	11	56	59
2	DIM.	S. Athanase.	4	35	7	20	15	16		11	56	52
3	Lun.	Inv. Ste. Croix.	4	33	7	21	15	34		11	56	44
4	Mar.	Ste. Monique.	4	31	7	23	15	51		11	56	38
5	Mer.	S. Fortunat.	4	29	7	25	16	9		11	56	32
6	Jeu.	S. Jean P. L.	4	27	7	26	16	26		11	56	27
7	Ven.	S. Stanislas.	4	26	7	28	16	42		11	56	22
8	Sam.	Ste. Désirée.	4	24	7	29	16	59		11	56	18
9	DIM.	S. Hermas.	4	22	7	33	17	15		11	56	14
10	Lun.	ROGATIONS.	4	20	7	31	17	31		11	56	11
11	Mar.	S. Mamert.	4	19	7	34	17	47		11	56	9
12	Mer.	S. Épiphane.	4	17	7	36	18	2		11	56	7
13	Jeu.	ASCENSION.	4	16	7	37	18	17		11	56	5
14	Ven.	S. Boniface.	4	14	7	38	18	32		11	56	5
15	Sam.	S. Isidore.	4	13	7	40	18	46		11	56	5
16	DIM.	S. Honoré.	4	12	7	41	19	1		11	56	5
17	Lun.	S. Paschal.	4	10	7	43	19	14		11	56	6
18	Mar.	S. Gordien.	4	8	7	45	19	28		11	56	8
19	Mer.	S. Yves.	4	7	7	46	19	41		11	56	10
20	Jeu.	S. Bernardin.	4	6	7	47	19	54		11	56	12
21	Ven.	S. Servais.	4	5	7	48	20	6		11	56	16
22	Sam.	S. Didier, év.	4	4	7	50	20	19		11	56	19
23	DIM.	PENTECOTE.	4	3	7	51	20	30		11	56	24
24	Lun.	S. Urbain.	4	1	7	52	20	42		11	56	28
25	Mar.	S. Quadrat.	4	0	7	53	20	53		11	56	34
26	Mer.	S. Hildevert, 4 t.	3	59	7	54	21	4		11	56	39
27	Jeu.	S. Germain, év.	3	57	7	56	21	14		11	56	46
28	Ven.	S. Maximin, 4 t.	3	57	7	58	21	24		11	56	52
29	Sam.	S. Félix, 4 t.	3	56	7	59	21	34		11	56	59
30	DIM.	LA TRINITÉ.	3	55	8	0	21	43		11	57	7
31	Lun.	S. Donathien.	3	54	8	1	21	52	B.	11	57	15

Demi-diamètre du soleil.	{	1 ^{er} Mai, 15 m. 55 s.
		15 — 15 50

MAI.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.	
Sam 1	—	—	0	2	8	25	5	15	17
Dim 2	0	18	0	55	9	26	5	49	18
Lundi 3	0	55	1	11	10	25	6	51	19
Mardi 4	1	50	1	49	11	15	7	20	20
Merc 5	2	10	2	52	—	—	8	19	21
Jeudi 6	2	55	3	20	0	1	9	26	22
Vend 7	3	46	4	14	0	59	10	53	23
Sam 8	4	46	5	21	1	14	11	47	24
Dim 9	6	1	6	42	1	46	1	5	25
Lundi 10	7	22	8	0	2	16	2	20	26
Mardi 11	8	55	9	7	2	46	5	58	27
Merc 12	9	55	10	2	3	16	4	55	28
Jeudi 13	10	26	10	50	3	49	6	12	29
Vend 14	11	15	11	56	4	26	7	26	30
Sam 15	11	58	—	—	5	7	8	55	1
Dim 16	0	19	0	40	5	55	9	54	2
Lundi 17	1	0	1	20	6	49	10	25	3
Mardi 18	1	59	1	59	7	47	11	10	4
Merc 19	2	18	2	57	8	48	11	46	5
Jeudi 20	2	56	3	16	9	51	—	—	6
Vend 21	3	57	4	0	10	53	0	17	7
Sam 22	4	25	5	54	11	54	0	44	8
Dim 23	5	26	6	5	0	56	1	8	9
Lundi 24	6	42	7	19	1	57	1	51	10
Mardi 25	7	55	8	28	3	5	1	55	11
Merc 26	8	57	9	22	4	4	2	17	12
Jeudi 27	9	45	10	6	5	9	2	42	13
Vend 28	10	26	10	45	6	14	3	12	14
Sam 29	11	4	11	25	7	17	5	47	15
Dim 30	11	42	—	—	8	17	4	27	16
Lundi 31	0	1	0	20	9	12	5	14	17

D. Q. le 7, à 10 h. 57 m. du soir.
 N. L. le 14, à 3 h. 31 m. du soir.
 P. Q. le 22, à 2 h. 6 m. du matin.
 P. L. le 30, à 2 h. 53 m. du matin.

JUIN.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil,		Couch. du Soleil,		Déclin du Soleil à midi moyen.		TEMPS moyen au midi vrai.		
			t. moy.	t. moy.	t. moy.	t. moy.	D. M.	H. M. S.			
1	Mar.	S. Pamphile.	3	54	8	2	22	0 B.	11	57	24
2	Mer.	S. Pothin.	3	53	8	3	22	8	11	57	32
3	Jeu.	FÊTE-DIEU.	3	52	8	4	22	16	11	57	42
4	Ven.	Ste. Clotilde.	3	51	8	5	22	23	11	57	51
5	Sam.	S. Optat, év.	3	51	8	5	22	30	11	58	1
6	DIM.	S. Boniface.	3	49	8	7	22	37	11	58	12
7	Lun.	S. Claude, év.	3	49	8	8	22	43	11	58	23
8	Mar.	S. Médart.	3	48	8	9	22	49	11	58	34
9	Mer.	S. Vincent.	3	48	8	10	22	54	11	58	45
10	Jeu.	S. Landri.	3	48	8	10	22	59	11	58	57
11	Ven.	S. Barnabé, ap.	3	47	8	11	23	4	11	59	9
12	Sam.	S. Basilide.	3	47	8	12	23	8	11	59	21
13	DIM.	S. Antoine de P.	3	47	8	12	23	12	11	59	33
14	Lun.	S. Basile.	3	47	8	14	23	15	11	59	46
15	Mar.	S. Modeste.	3	47	8	14	23	18	11	59	58
16	Mer.	S. Targeau.	3	46	8	15	23	20	0	0	11
17	Jeu.	S. Avit.	3	46	8	15	23	23	0	0	24
18	Ven.	S. Amand.	3	46	8	16	23	24	0	0	37
19	Sam.	S. Gerv. S. Pr.	3	46	8	16	23	26	0	0	50
20	DIM.	S. Silvère.	3	46	8	16	23	26	0	1	3
22	Lun.	S. Leufroi.	3	46	8	17	23	27	0	1	16
21	Mar.	S. Paulin, év.	3	46	8	17	23	27	0	1	29
23	Mer.	S. Lanfran.	3	46	8	17	23	27	0	1	42
24	Jeu.	Nat. S. Jean-B.	3	47	8	17	23	26	0	1	55
25	Ven.	S. Prosper.	3	47	8	17	23	25	0	2	8
26	Sam.	S. Babolcin.	3	48	8	16	23	23	0	2	20
27	DIM.	S. Crescent.	3	49	8	16	23	21	0	2	33
28	Lun.	S. Irénée.	3	49	8	16	23	18	0	2	45
29	Mar.	S. Pierre, ap.	3	50	8	16	23	16	0	2	57
30	Mer.	Com. de S. Paul.	3	50	8	16	23	12 B.	0	3	9

Demi-diamètre du soleil.		{ 1 ^{er} Juin, 15 m. 48 s. 15 — 15 46

JUIN.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.	
Mardi 1	0	59	0	58	10	0	6	11	18
Merc 2	1	18	1	58	10	41	7	15	19
Jeudi 3	1	59	2	20	11	17	8	23	20
Vend 4	2	45	5	6	11	50	9	56	21
Sam 5	5	51	5	57	—	—	10	52	22
Dim 6	4	25	4	56	0	20	0	6	25
Lundi 7	5	52	6	11	0	47	1	25	24
Mardi 8	6	51	7	51	1	15	2	59	25
Merc 9	8	9	8	45	1	47	5	55	26
Jeudi 10	9	16	9	44	2	22	5	7	27
Vend 11	10	12	10	58	5	2	6	18	28
Sam 12	11	1	11	25	5	46	7	21	29
Dim 13	11	44	—	—	4	55	8	16	1
Lundi 14	0	4	0	24	5	52	9	4	2
Mardi 15	0	45	1	1	6	52	9	45	5
Merc 16	1	18	1	56	7	54	10	17	4
Jeudi 17	1	55	2	10	8	57	10	47	5
Vend 18	2	26	2	45	9	40	11	12	6
Sam 19	5	0	5	18	10	42	11	56	7
Dim 20	5	59	4	5	11	46	11	59	8
Lundi 21	4	29	4	59	0	47	—	—	9
Mardi 22	5	52	6	8	1	50	0	21	10
Merc 25	6	45	7	24	5	0	0	46	11
Jeudi 24	8	1	8	54	5	59	1	15	12
Vend 25	9	4	9	52	5	5	1	44	15
Sam 26	9	56	10	19	6	5	2	21	14
Dim 27	10	40	11	1	7	5	5	6	15
Lundi 28	11	22	11	45	7	54	5	59	16
Mardi 29	—	—	0	2	8	59	5	1	17
Merc 30	0	25	0	45	9	18	6	11	18

D. Q. le 6, à 4 h. 14 m. du matin.
N. L. le 13, à 1 h. 0 m. du matin.
P. J. le 20, à 7 h. 39 m. du soir.
P. L. le 28, à 1 h. 30 m. du soir.

JUILLET.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil.		Couc. du Soleil.		Déclin du Soleil à midi moyen.		TEMPS moyen au midi vrai.		
			t. moy.	t. moy.	t. moy.	t. moy.	D. M.	H. M. S.			
1	Jeu.	S. Thierry.	3	51	8	16	23	9 B.	0	3	21
2	Ven.	Vis. de la Vierg.	3	51	8	15	23	5	0	3	33
3	Sam.	S. Anatole, év.	3	52	8	15	23	0	0	3	44
4	DIM.	Tr. de S. Mart.	3	53	8	15	22	55	0	3	55
5	Lun.	Ste. Zoé, mart.	3	53	8	14	22	50	0	4	6
6	Mar.	S. Tranquillin.	3	55	8	13	22	44	0	4	16
7	Mer.	Ste. Aubierge.	3	56	8	13	22	38	0	4	26
8	Jeu.	Ste. Elisabeth.	3	57	8	12	22	32	0	4	36
9	Ven.	S. Cyrille.	3	58	8	12	22	25	0	4	45
10	Sam.	Ste. Félicité.	3	59	8	11	22	18	0	4	54
11	DIM.	Tr. S. Benoit.	3	59	8	10	22	10	0	5	3
12	Lun.	S. Gualbert.	4	0	8	10	22	2	0	5	11
13	Mar.	S. Turiaf, év.	4	1	8	9	21	54	0	5	19
14	Mer.	S. Bonaventure	4	2	8	8	21	45	0	5	26
15	Jeu.	S. Henri, emp.	4	3	8	7	21	36	0	5	33
16	Ven.	S. Eustache, év.	4	5	8	5	21	27	0	5	39
17	Sam.	S. Alexis.	4	6	8	5	21	17	0	5	45
18	DIM.	S. Arnoul.	4	8	8	4	21	6	0	5	50
19	Lun.	S. Vincent de P.	4	9	8	3	20	56	0	5	55
20	Mar.	Ste. Marguerite	4	10	8	2	20	45	0	5	59
21	Mer.	S. Victor, m.	4	12	8	1	20	34	0	6	2
22	Jeu.	Ste. Marie Mad.	4	12	8	0	20	22	0	6	5
23	Ven.	S. Apollinaire.	4	13	7	58	20	10	0	6	8
24	Sam.	Ste. Christine.	4	15	7	57	19	58	0	6	10
25	DIM.	S. Jacques le m.	4	16	7	56	19	45	0	6	11
26	Lun.	T. de S. Marcel.	4	18	7	54	19	32	0	6	11
27	Mar.	S. Pantaléon.	4	19	7	53	19	19	0	6	11
28	Mer.	Ste. Anne.	4	21	7	51	19	5	0	6	11
29	Jeu.	Ste. Marthe.	4	22	7	50	18	51	0	6	10
30	Ven.	S. Ruffin.	4	23	7	49	18	37	0	6	8
31	Sam.	S. Germain.	4	24	7	47	18	23 B.	0	6	5

Demi-diamètre du soleil.	}	1 ^{er} Juillet, 15 m. 45 s.
		15 — 15 . 46

JUILLET.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Levèr		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.	
Jeudi 1	1	5	1	26	9	55	7	25	19
Vend 2	1	47	2	8	10	24	8	40	22
Sam 3	2	29	2	51	10	55	9	57	21
Dim 4	5	14	5	58	11	22	11	15	22
Lundi 5	4	4	4	55	11	50	0	50	23
Mardi 6	5	5	5	40	—	—	1	45	24
Merc 7	6	22	7	6	0	22	2	58	25
Jeudi 8	7	47	8	26	0	57	4	7	26
Vend 9	9	0	9	51	1	58	5	11	27
Sam 10	9	58	10	25	2	26	6	9	28
Dim 11	10	47	11	10	3	20	6	58	29
Lundi 12	11	50	11	49	4	18	7	40	1
Mardi 13	—	—	0	5	5	20	8	16	2
Merc 14	0	25	0	41	6	24	8	47	3
Jeudi 15	0	57	1	12	7	28	9	14	4
Vend 16	1	27	1	42	8	51	9	59	5
Sam 17	1	57	2	12	9	54	10	2	6
Dim 18	2	28	2	45	10	57	10	26	7
Lundi 19	5	5	5	21	11	40	10	50	8
Mardi 22	5	42	4	7	0	42	11	17	9
Merc 21	4	56	5	10	1	45	11	46	12
Jeudi 22	5	47	6	27	2	48	—	—	11
Vend 25	7	8	7	47	3	49	0	19	12
Sam 24	8	24	8	57	4	47	0	59	15
Dim 25	9	27	9	54	5	42	1	47	14
Lundi 26	10	18	10	41	6	52	2	45	15
Mardi 27	11	5	11	26	7	15	3	50	16
Merc 28	11	48	—	—	7	52	5	3	17
Jeudi 29	0	9	0	50	8	26	6	20	18
Vend 30	0	50	1	11	8	56	7	59	19
Sam 31	1	52	1	55	9	25	8	58	20

D. Q. le 5, à 8 h. 50 m. du matin.
 N. L. le 12, à 11 h. 45 m. du matin.
 P. Q. le 20, à 1 h. 0 m. du soir.
 P. L. le 27, à 10 h. 16 m. du soir.

AOUT.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever		Couch.		Déclin		TEMPS		
			du Soleil, t. moy.	du Soleil, t. moy.	du Soleil, à midi moyen.	du Soleil, à midi moyen.	moyen au midi vrai.				
			H.	M.	H.	M.	D.	M.	H.	M.	S.
1	DIM.	Ste. Sophie.	4	26	7	46	18	8 ^B .	0	6	3
2	Lun.	S. Etienne, p.	4	27	7	44	17	53	0	5	59
3	Mar.	S. Geofroy.	4	28	7	43	17	37	0	5	55
4	Mer.	S. Dominique.	4	30	7	41	17	22	0	5	50
5	Jeu.	S. Yon.	4	32	7	39	17	6	0	5	45
6	Ven.	Transf. de N. S.	4	33	7	37	16	49	0	5	39
7	Sam.	S. Gaëtan.	4	35	7	36	16	33	0	5	33
8	DIM.	S. Justin, m.	4	36	7	34	16	16	0	5	26
9	Lun.	S. Romain.	4	38	7	32	15	59	0	5	18
10	Mar.	S. Laurent.	4	39	7	31	15	41	0	5	10
11	Mer.	Sus. Ste. Cour.	4	41	7	29	15	24	0	5	1
12	Jeu.	Ste. Claire, v.	4	43	7	27	15	6	0	4	52
13	Ven.	S. Hyppolite.	4	44	7	25	14	48	0	4	42
14	Sam.	S. Eusebe.	4	46	7	23	14	30	0	4	31
15	DIM.	ASSOMPTION.	4	47	7	21	14	11	0	4	20
16	Lun.	S. Napoléon.	4	48	7	19	13	52	0	4	9
17	Mar.	S. Mammes.	4	50	7	16	13	33	0	3	57
18	Mer.	Ste. Hélène, im.	4	52	7	15	13	14	0	3	44
19	Jeu.	S. Louis, év.	4	54	7	13	12	55	0	3	31
20	Ven.	S. Bernard, ab.	4	55	7	11	12	35	0	3	17
21	Sam.	S. Privat.	4	56	7	9	12	15	0	3	3
22	DIM.	S. Symphorien.	4	58	7	7	11	55	0	2	49
23	Lun.	S. Sidoine, év.	4	59	7	5	11	35	0	2	34
24	Mar.	S. Barthélemy.	5	1	7	3	11	15	0	2	18
25	Mer.	S. Louis, roi.	5	3	7	0	10	54	0	2	2
26	Jeu.	S. Zéphirin, p.	5	5	6	58	10	33	0	1	46
27	Ven.	S. Césaire.	5	6	6	56	10	12	0	1	29
28	Sam.	S. Augustin.	5	7	6	54	9	51	0	1	12
29	DIM.	S. Médéric, ab.	5	9	6	52	9	30	0	0	54
30	Lun.	S. Fiacre.	5	10	6	50	9	9	0	0	36
31	Mar.	S. Ovide.	5	12	6	48	8	47 ^B .	0	0	18

Demi-diamètre du soleil.	{	1 ^{er}	Août,	15 m.	47 s.
		15	—	15	49

AOUT.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.	
Dim 1	2	14	5	56	9	56	10	16	21
Lundi 2	2	57	5	20	10	26	11	52	22
Mardi 3	5	45	4	15	11	0	0	46	25
Merc 4	4	45	5	16	11	59	1	57	24
Jeudi 5	5	55	6	57	—	—	5	2	25
Vend 6	7	21	8	5	0	25	4	0	26
Sam 7	8	40	9	14	1	15	4	55	27
Dim 8	9	44	10	11	2	9	5	59	28
Lundi 9	10	55	10	55	5	10	6	17	29
Mardi 10	11	15	11	52	4	15	6	49	30
Merc 11	11	49	—	—	5	17	7	17	1
Jeudi 12	0	5	0	20	6	20	7	42	2
Vend 15	0	54	0	48	7	25	8	5	5
Sam 14	1	2	1	16	8	24	8	28	4
Dim 15	1	50	1	44	9	26	8	52	5
Lundi 16	1	59	2	14	10	27	9	17	6
Mardi 17	2	50	2	48	11	28	9	45	7
Merc 18	5	8	5	50	0	29	10	15	8
Jeudi 19	5	54	4	25	1	50	10	52	9
Vend 20	4	56	5	56	2	50	11	57	10
Sam 21	6	18	7	0	5	26	—	—	11
Dim 22	7	42	8	21	4	19	0	50	12
Lundi 25	8	36	9	26	5	5	1	50	15
Mardi 24	9	55	10	18	5	46	2	59	14
Merc 25	10	42	11	5	6	22	5	54	15
Jeudi 26	11	27	11	50	6	55	5	15	16
Vend 27	—	—	0	12	7	26	6	54	17
Sam 28	0	55	0	55	7	56	7	55	18
Dim 29	1	14	1	56	8	28	9	15	19
Lundi 30	1	57	2	19	9	2	10	52	20
Mardi 31	2	41	5	5	9	41	11	45	21

D. Q. le 3, à 2 h. 7 m. du soir.
 N. L. le 11, à 0 h. 36 m. du matin.
 P. Q. le 19, à 5 h. 9 m. du matin.
 P. L. le 26, à 6 h. 17 m. du matin.

SEPTEMBRE.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil,		Couc. du Soleil,		Déclin du Soleil à midi moyen.		TEMPS moyen au midi vrai.			
			t. moy.	H. M.	t. moy.	H. M.	D. M.	H. M. S.				
1	Mer.	S. Lazare.	5	14	6	45	8	25	B.	0	0	0
2	Jeu.	S. Antoine.	5	15	6	43	8	4		11	59	41
3	Ven.	S. Ambroise.	5	17	6	41	7	42		11	59	22
4	Sam.	Ste. Rosalie.	5	18	6	39	7	20		11	59	3
5	DIM.	S. Bertin, abbé.	5	20	6	37	6	57		11	58	43
6	Lun.	S. Éleuthère, p.	5	22	6	34	6	35		11	58	23
7	Mar.	S. Cloud, prêt.	5	24	6	32	6	13		11	58	3
8	Mer.	Nat. de N. D.	5	25	6	30	5	50		11	57	43
9	Jeu.	S. Omer, év.	5	26	6	28	5	28		11	57	23
10	Ven.	S. Nicolas, To.	5	28	6	26	5	5		11	57	3
11	Sam.	S. Hyacinthe.	5	29	6	23	4	42		11	56	42
12	DIM.	S. Raphaël.	5	31	6	21	4	19		11	56	21
13	Lun.	S. Maurille.	5	32	6	19	3	56		11	56	0
14	Mar.	Exal Ste. Croix.	5	34	6	16	3	33		11	55	39
15	Mer.	S. Nicomède, 4 t.	5	36	6	14	3	10		11	55	18
16	Jeu.	Ste Euphém.	5	37	6	12	2	47		11	54	57
17	Ven.	S. Lambert, 4 t.	5	39	6	10	2	24		11	54	36
18	Sam.	S. Jean chr. 4 t.	5	40	6	8	2	1		11	54	15
19	DIM.	S. Janvier.	5	42	6	5	1	37		11	53	54
20	Lun.	S. Eustache.	5	43	6	3	1	14		11	53	33
21	Mar.	S. Mathieu.	5	44	6	1	0	51		11	53	12
22	Mer.	S. Maurice.	5	46	5	59	0	27		11	52	51
23	Jeu.	Ste. Thècle.	5	48	5	57	0	4	B.	11	52	30
24	Ven.	S. Andoche.	5	50	5	54	0	18	A.	11	52	9
25	Sam.	S. Firmin, év.	5	51	5	52	0	42		11	51	48
26	DIM.	Ste. Justine.	5	53	5	50	1	5		11	51	28
27	Lun.	S. Cosme, S. D.	5	54	5	47	1	29		11	51	7
28	Mar.	S. Cèran, év.	5	56	5	45	1	52		11	50	47
29	Mer.	S. Michel, arc.	5	57	5	43	2	16		11	50	27
30	Jeu.	S. Jérôme, pr.	5	59	5	41	2	39	A.	11	50	8

Demi-diamètre du soleil.	{ 1 ^{er} Septembre, 13 m. 55 s.
	{ 15 — 15 56

SEPTEMBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.	
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,			
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.			
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.		
Merc	1	5	27	5	55	10	24	0	55	22
Jeu	2	4	21	4	55	11	Soir. 13	1	Soir. 56	25
Vend	3	5	52	6	14	—	—	2	50	24
Sam	4	6	58	7	41	0	Matin. 7	5	57	25
Dim	5	8	19	8	55	1	4	4	16	26
Lundi	6	9	25	9	50	2	Matin. 3	4	51	27
Mardi	7	10	14	10	55	3	3	5	22	28
Merc	8	10	55	11	10	4	4	5	50	29
Jeu	9	11	26	11	41	5	8	6	15	30
Vend	10	11	56	—	—	6	15	6	55	1
Sam	11	0	10	0	24	7	18	6	57	2
Dim	12	0	58	0	52	8	19	7	22	5
Lundi	15	1	6	1	20	9	21	7	48	4
Mardi	14	1	55	1	50	10	22	8	17	5
Merc	15	2	6	2	25	11	22	8	52	6
Jeu	16	2	45	5	5	0	Soir. 21	9	52	7
Vend	17	3	50	5	58	1	17	10	20	8
Sam	18	4	28	5	1	2	8	11	15	9
Dim	19	5	58	6	20	2	55	—	—	12
Lundi	22	7	4	7	45	5	57	0	18	11
Mardi	21	8	25	8	56	4	15	1	27	12
Merc	22	9	26	9	55	4	47	2	42	15
Jeu	25	10	18	10	42	5	20	4	2	14
Vend	24	11	6	11	29	5	52	5	25	15
Sam	25	11	51	—	—	6	25	6	47	16
Dim	26	0	15	0	55	6	59	8	8	17
Lundi	27	0	57	1	19	7	57	9	27	18
Mardi	28	1	41	2	2	8	20	10	40	19
Merc	29	2	25	2	45	9	8	11	47	20
Jeu	30	5	8	5	55	10	1	0	Soir. 45	21

D. Q. le 1, à 9 h. 22 m. du soir.
 N. L. le 9, à 3 h. 55 m. du soir.
 P. Q. le 17, à 7 h. 28 m. du soir.
 P. L. le 24, à 2 h. 33 m. du soir.

OCTOBRE.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil,		Couc. du Soleil,		Déclin du Soleil à midi moyen.	TEMPS moyen au midi vrai.		
			t. moy.	H. M.	t. moy.	H. M.		D. M.	H. M. S.	
1	Ven.	S. Remi, év.	6	1 5	38	3	2A.	11	49	48
2	Sam.	SS. Anges gar.	6	2 5	36	3	26	11	49	29
3	DIM.	S. Denis l'aré.	6	4 5	34	3	49	11	49	11
4	Lun.	S. Franç. d'As.	6	5 5	32	4	12	11	48	52
5	Mar.	S. Aure, abbé.	6	7 5	29	4	35	11	48	34
6	Mer.	S. Bruno, inst.	6	9 5	26	4	58	11	48	17
7	Jeu.	Ste. Julie.	6	11 5	24	5	21	11	47	59
8	Ven.	Ste. Brigitte.	6	12 5	22	5	44	11	47	42
9	Sam.	S. Denis, év.	6	14 5	20	6	7	11	47	26
10	DIM.	S. Paulin, év.	6	15 5	18	6	30	11	47	10
11	Lun.	S. Nicaise.	6	17 5	16	6	53	11	46	55
12	Mar.	S. Wilfrid.	6	18 5	14	7	16	11	46	39
13	Mer.	S. Géraud, c.	6	20 5	12	7	38	11	46	25
14	Jeu.	S. Caliste, pape.	6	22 5	9	8	1	11	46	11
15	Ven.	Ste. Thérèse.	6	24 5	7	8	23	11	45	57
16	Sam.	S. Gal, évêq.	6	26 5	5	8	45	11	45	44
17	DIM.	S. Florent.	6	27 5	3	9	7	11	45	32
18	Lun.	S. Luc, évang.	6	29 5	1	9	29	11	45	20
19	Mar.	S. Savinien.	6	30 4	59	9	51	11	45	9
20	Mer.	S. Caprais.	6	32 4	57	10	13	11	44	58
21	Jeu.	Ste. Ursule.	6	34 4	55	10	34	11	44	48
22	Ven.	S. Mellon, év.	6	36 4	53	10	56	11	44	38
23	Sam.	S. Hilarion.	6	37 4	51	11	17	11	44	30
24	DIM.	S. Magloire.	6	39 4	49	11	38	11	44	22
25	Lun.	SS. Crép. et Cr.	6	41 4	47	11	59	11	44	14
26	Mar.	S. Evariste.	6	43 4	44	12	20	11	44	8
27	Mer.	S. Frumence.	6	45 4	43	12	40	11	44	2
28	Jeu.	S. Simon.	6	46 4	41	13	0	11	43	57
29	Ven.	S. Narcisse.	6	48 4	39	13	21	11	43	52
30	Sam.	S. Lucain.	6	50 4	37	13	40	11	43	49
31	DIM.	S. Quentin.	6	51 4	36	14	0A.	11	43	46

Demi-diamètre du soleil.		{ 1 ^{er} Octobre, 16 m. 4 s. 15 — 16 4
--------------------------	--	--

OCTOBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,		
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	h.	m.	h.	m.	h.	m.	m.	s.	
Vend 1	5	59	4	28	10	58	1	56	22
Sam 2	5	0	5	56	11	59	2	17	25
Dim 3	6	18	7	1	—	—	2	52	24
Lundi 4	7	40	8	17	1	1	5	25	25
Mardi 5	8	50	9	19	2	4	5	51	26
Merc 6	9	44	10	6	3	7	4	16	27
Jeudi 7	10	25	10	45	4	7	4	58	28
Vend 8	10	59	11	15	5	8	5	2	29
Sam 9	11	51	11	46	6	10	5	27	1
Dim 10	—	—	0	1	7	12	5	52	2
Lundi 11	0	45	0	29	8	14	6	20	3
Mardi 12	0	44	0	59	9	15	6	52	4
Merc 13	1	45	1	51	10	14	7	50	5
Jeudi 14	1	48	2	6	11	11	8	15	6
Vend 15	2	25	2	46	0	5	9	6	7
Sam 16	5	10	5	55	0	51	10	4	8
Dim 17	4	5	4	55	1	54	11	9	9
Lundi 18	5	41	5	49	2	42	—	—	10
Mardi 19	6	29	7	11	2	46	0	21	11
Merc 20	7	52	8	27	5	17	1	55	12
Jeudi 21	8	59	9	28	5	47	2	55	13
Vend 22	9	55	10	20	4	49	4	15	14
Sam 23	10	44	11	8	4	51	5	55	15
Dim 24	11	51	11	55	5	28	6	56	16
Lundi 25	—	—	0	18	6	7	8	15	17
Mardi 26	0	40	1	1	6	55	9	27	18
Merc 27	1	25	1	44	7	47	10	52	19
Jeudi 28	2	5	2	26	8	46	11	28	20
Vend 29	2	47	3	9	9	48	0	15	21
Sam 30	3	53	3	59	10	50	0	54	22
Dim 31	4	27	4	57	11	55	1	25	25

D. Q. le 1, à 7 h. 43 m. du matin.
 N. L. le 9, à 9 h. 14 m. du matin.
 P. Q. le 17, à 7 h. 48 m. du matin.
 P. L. le 23, à 11 h. 43 m. du soir.
 D. Q. le 30, à 10 h. 3 m. du soir.

NOVEMBRE.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil,		Couc. du Soleil,		Déclin du Soleil à midi		TEMPS moyen au midi vrai.		
			t. moy.	t. moy.	t. moy.	t. moy.	moyen.	H.	M.	S.	
1	Lun.	TOUSSAINT.	6	53	4	34	14	20 ^A .	11	43	44
2	Mar.	LES MORTS.	6	55	4	32	14	39	11	43	42
3	Mer.	S. Marcel, év.	6	57	4	30	14	58	11	43	42
4	Jeu.	S. Charles.	6	59	4	28	15	16	11	43	43
5	Ven.	Ste. Bertille.	7	0	4	27	15	35	11	43	44
6	Sam.	S. Léonard.	7	2	4	25	15	53	11	43	46
7	DIM.	S. Ernest, m.	7	3	4	24	16	11	11	43	49
8	Lun.	S. Mathurin.	7	5	4	22	16	29	11	43	53
9	Mar.	S. Léon le gr.	7	7	4	21	16	46	11	43	57
10	Mer.	S. Martin, év.	7	8	4	19	17	3	11	44	3
11	Jeu.	S. René.	7	10	4	18	17	20	11	44	9
12	Ven.	S. Brice, év.	7	12	4	16	17	37	11	44	16
13	Sam.	S. Bertrand.	7	14	4	14	17	53	11	44	24
14	DIM.	S. Charles, év.	7	16	4	13	18	9	11	44	33
15	Lun.	S. Eugène.	7	17	4	12	18	25	11	44	43
16	Mar.	S. Edme, arch.	7	19	4	10	18	40	11	44	53
17	Mer.	S. Agnan.	7	20	4	9	18	55	11	45	4
18	Jeu.	S. Odon.	7	22	4	8	19	9	11	45	17
19	Ven.	Ste. Elisabeth.	7	23	4	7	19	24	11	45	29
20	Sam.	S. Edmond, r.	7	25	4	6	19	38	11	45	43
21	DIM.	PRÉS. N.-D.	7	26	4	5	19	51	11	45	58
22	Lun.	Ste. Cécile.	7	28	4	4	20	4	11	46	13
23	Mar.	S. Clément.	7	30	4	2	20	17	11	46	29
24	Mer.	S. Séverin.	7	32	4	1	20	30	11	46	46
25	Jeu.	Ste. Catherine.	7	33	4	0	20	42	11	47	4
26	Ven.	Ste. Victorine.	7	35	4	0	20	53	11	47	22
27	Sam.	S. Maxime.	7	36	3	59	21	5	11	47	42
28	DIM.	S. Sosthènes. <i>av</i>	7	38	3	58	21	16	11	48	2
29	Lun.	S. Saturnin.	7	39	3	57	21	26	11	48	22
30	Mar.	S. André, a.	7	40	3	57	21	36 ^A .	11	48	44

Demi-diamètre du soleil.	{	1 ^{er} Novembre, 16 m. 9 s.
		15 — 16 15

NOVEMBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES. TEMPS MOYEN.				Lever DE LA LUNE,		Coucher DE LA LUNE,		J ^r . de Lune.
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.		
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.	
Lundi 1	5	51	6	7	—	—	1	54	24
Mardi 2	6	46	7	25	0	56	2	20	25
Merc 3	8	1	8	54	1	59	2	45	26
Jeu 4	9	5	9	28	3	2	5	8	27
Vend 5	9	50	10	10	4	4	5	50	28
Sam 6	10	50	10	48	5	6	5	56	29
Dim 7	11	4	11	20	6	7	4	24	30
Lundi 8	11	56	11	52	7	8	4	55	1
Mardi 9	—	—	0	8	8	9	5	50	2
Merc 10	0	25	0	41	9	8	6	15	3
Jeu 11	0	58	1	15	10	1	7	2	4
Vend 12	1	55	1	52	10	50	7	57	5
Sam 13	2	12	2	55	11	54	8	59	6
Dim 14	2	55	3	18	0	11	10	7	7
Lundi 15	5	43	4	11	0	46	11	18	8
Mardi 16	4	42	5	18	1	18	—	—	9
Merc 17	5	56	6	56	1	47	0	55	12
Jeu 18	7	17	7	55	2	17	1	50	11
Vend 19	8	51	9	5	2	47	5	7	12
Sam 20	9	52	9	59	3	20	4	26	15
Dim 21	10	25	10	49	3	57	5	44	14
Lundi 22	11	15	11	57	4	41	7	1	15
Mardi 23	—	—	0	1	5	51	8	11	16
Merc 24	0	25	0	45	6	28	9	15	17
Jeu 25	1	6	1	26	7	51	10	6	18
Vend 26	1	47	2	7	8	55	10	50	19
Sam 27	2	26	2	45	9	40	11	26	20
Dim 28	5	5	5	25	10	44	11	57	21
Lundi 29	3	46	4	10	11	47	0	24	22
Mardi 30	4	57	5	7	—	—	0	48	25

N. L. le 8, à 3 h. 18 m. du matin.
 P. Q. le 15, à 6 h. 22 m. du soir.
 P. L. le 22, à 10 h. 12 m. du matin.
 D. Q. le 29, à 4 h. 29 m. du soir.

DÈCEMBRE.

SOLEIL. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	JOURS de la SEMAINE.	NOMS des SAINTS.	Lever du Soleil,		Couc. du Soleil,		Déclin du Soleil à midi moyen.	TEMPS moyen au midi vrai.		
			t. moy.	H. M.	t. moy.	H. M.		D. M.	H. M. S.	
1	Mer.	S. Eloi.	7	42	3	56	21 46A.	11	49	6
2	Jeu.	S. Franç. Xav.	7	43	3	56	21 55	11	49	29
3	Ven.	S. Fulgence, év.	7	45	3	54	22 4	11	49	52
4	Sam.	Ste. Barbe.	7	47	3	54	22 12	11	50	16
5	DIM	S. Sabas, abbé.	7	48	3	53	22 20	11	50	41
6	Lun.	S. Nicolas, év.	7	49	3	53	22 28	11	51	6
7	Mar.	Ste. Fare, vier.	7	50	3	53	22 35	11	51	32
8	Mer.	CONCEPT. N.-D.	7	51	3	53	22 42	11	51	58
9	Jeu.	Ste. Gorgonie.	7	52	3	52	22 48	11	52	25
10	Ven.	Ste. Valère, v.	7	53	3	52	22 54	11	52	52
11	Sam.	S. Fuscien.	7	54	3	52	22 59	11	53	19
12	DIM.	S. Damase, pap.	7	55	3	52	23 4	11	53	47
13	Lun.	Ste. Lucie, v. m.	7	57	3	51	23 8	11	54	15
14	Mar.	S. Nicaise, arc.	7	58	3	51	23 12	11	54	44
15	Mer.	S. Mesmin. 4 t.	7	59	3	51	23 16	11	55	13
16	Jeu.	Ste Adélaïde.	8	0	3	52	23 19	11	55	42
17	Ven.	Ste Olympe. 4 t.	8	0	3	52	23 21	11	56	11
18	Sam.	S. Gatien, é. 4 t	8	1	3	52	23 23	11	56	41
19	DIM.	S. Timoléon.	8	2	3	52	23 25	11	57	10
20	Lun.	S. Philogone.	8	3	3	53	23 26	11	57	40
22	Mar.	S. Thomas, ap.	8	3	3	53	23 27	11	58	10
21	Mer.	S. Ischiron.	8	4	3	54	23 27	11	58	40
23	Jeu.	Ste. Victoire.	8	4	3	54	23 27	11	59	10
24	Ven.	S. Dauphin.	8	5	3	55	23 26	11	59	40
25	Sam.	NOEL.	8	5	3	55	23 25	0	0	10
26	DIM.	S. Etienne, m.	8	5	3	56	23 23	0	0	40
27	Lun.	S. Jean, év.	8	6	3	57	23 21	0	1	9
28	Mar.	SS. Innocens.	8	6	3	58	23 18	0	1	39
29	Mer.	Ste. Mélanie.	8	6	3	59	23 15	0	2	8
30	Jeu.	Ste. Colombe.	8	6	3	59	23 12	0	2	38
31	Ven.	S. Sylvestre.	8	6	4	0	23 8A.	0	3	7

Demi-diamètre du soleil.	{	1 ^{er} Décembre, 16 m. 15 s.
		15 — 16 17

DÉCEMBRE.

LUNE. — LATITUDE ET MÉRIDIEN DE CALAIS.

DATES.	MARÉES.				Lever		Coucher		Jrs. de Lune.	
	TEMPS MOYEN.				DE LA LUNE,		DE LA LUNE,			
	Matin.		Soir.		t. moyen.		t. moyen.			
	H.	M.	H.	M.	H.	M.	M.	S.		
Merc	1	5	40	6	16	0	49	1	12	24
Jeudi	2	6	55	7	51	1	52	1	55	25
Vend	3	8	7	8	40	2	54	1	59	26
Sam	4	9	9	9	54	5	56	2	25	27
Dim	5	9	55	10	15	4	58	2	55	28
Lundi	6	10	54	10	55	6	0	5	50	29
Mardi	7	11	11	11	29	7	0	4	40	50
Merc	8	11	47	—	—	7	56	4	56	1
Jeudi	9	0	5	0	25	8	47	5	50	2
Vend	12	0	41	1	0	9	54	6	51	5
Sam	11	1	20	1	59	10	15	7	58	4
Dim	12	1	59	2	20	10	50	9	8	5
Lundi	15	2	41	5	5	11	22	10	21	6
Mardi	14	5	27	5	55	11	52	11	55	7
Merc	15	4	21	4	51	0	20	—	—	8
Jeudi	16	5	25	6	5	0	48	0	50	9
Vend	17	6	44	7	5	1	19	2	6	10
Sam	18	8	5	8	40	1	54	5	23	11
Dim	19	9	15	9	45	2	52	4	57	12
Lundi	20	10	10	10	56	5	18	5	49	15
Mardi	21	11	0	11	24	4	10	6	55	14
Merc	22	11	46	—	—	5	9	7	55	15
Jeudi	25	0	7	0	27	6	15	8	45	16
Vend	24	0	47	1	6	7	19	9	25	17
Sam	25	1	24	1	42	8	25	9	56	18
Dim	26	1	59	2	16	9	50	10	26	19
Lundi	27	2	55	2	50	10	55	10	55	20
Mardi	28	5	8	5	28	11	57	11	16	21
Merc	29	5	49	4	15	—	—	11	59	22
Jeudi	50	4	40	5	11	0	40	0	4	25
Vend	51	5	47	6	25	1	41	0	29	24

N. L. le 7, à 8 h. 38 m. du soir.
 P. Q. le 15, à 3 h. 33 m. du matin.
 P. L. le 21, à 10 h. 16 m. du soir.
 D. Q. le 29, à 1 h. 55 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES LOCALES.

JANVIER 1791.

Privilège du Spectacle accordé au sieur Plante.

Du samedi 15 janvier 1791.

Ce jour le conseil municipal assemblé en l'hôtel commun et délibérant sur la demande qui lui a été faite par le s^r Plante, directeur de la société de comédiens actuellement établie en cette ville, contenue en sa requête présentée à cette municipalité le 10 de ce mois tendante à obtenir le renouvellement du privilège qui lui a été accordé le quinze avril dernier, pour expirer le seize avril prochain : après avoir entendu le procureur de la commune, l'assemblée a accordé audit sieur Plante le privilège du spectacle de cette ville pour l'année qui commencera au dimanche de la Quasimodo prochaine, sauf aux membres composant les municipalités suivantes à renouveler si bon leur semble, et sous la condition néanmoins que ledit sieur Plante ne jouira dudit privilège que dans le terme et sous les réserves ci-après exprimées, qu'il s'est engagé de remplir, savoir :

1^o Que vu le peu de garnison actuellement en cette ville, il fournira une troupe composée d'un bon opéra seulement, sans tirer à conséquence pour l'avenir et qu'il prendra ses mesures pour alterner mois par mois avec un directeur d'une ville voisine qui aura de son côté composé une comédie pour varier les deux genres ; et ce, jusqu'à ce que les circonstances permettent de les réunir ici.

2^o Qu'il ne pourra quitter cette ville à la fin de chaque mois avant de s'être fait remplacer soit par ce directeur, soit à son défaut par un autre qu'on agréera.

3^o Qu'il ne pourra retrocéder son privilège à qui que ce soit qu'aux conditions ci-dessus spécifiées, et qu'il est entendu que si la comédie qui viendra le remplacer n'était pas satisfaisante il sera tenu de rester avec son opéra jusqu'à ce qu'il puisse en offrir une mieux composée et de manière à ce que la ville ne reste point sans spectacle à compter de l'ouverture ordinaire jusqu'au dimanche des Rameaux de l'année mil sept cent quatre vingt douze, jour de l'expiration du présent privilège, et dans le cas où il viendrait à

quitter la ville avant le terme ci-dessus pour quelque raison que ce soit et sans avoir préalablement été remplacé d'une manière satisfaisante, la permission qui, en ce cas, aura été donnée par intérim à la première troupe qui se présentera et sera trouvée convenable, sera définitive.

4° Que le spectacle s'ouvrira et commencera toujours à cinq heures et demie au plus tard, et sera continué avec le moins d'intervalle possible entre les actes et les pièces, pour se terminer à peu près à huit heures et demie.

5° Ledit sieur Plante donnera des représentations au profit des pauvres de cette ville, dont le produit sera versé au bureau de charité, dont les membres feront la recette.

6° Que les officiers municipaux choisiront, dans les pièces déjà jouées, celles qu'ils trouveront convenir et indiqueront les jours où les dites représentations auront lieu; mais toujours l'une, en été, l'autre en carême, les jours de représentations ordinaires et de fêtes exceptées.

7° Que sous aucun prétexte les comédiens ne se permettront de dénaturer les titres des pièces pour induire le public en erreur, et que si les pièces qu'on devra jouer se trouvent en porter plusieurs, elles seront toujours affichées sous tous leurs titres réunis.

8° Que l'orchestre, pendant les entr'actes et entre deux pièces, entretiendra toujours les spectateurs.

9° Que les vestibules et corridors seront suffisamment éclairés pour prévenir les accidens.

10° S'il était contrevenu aux articles 4, 7, 8 et 9, ledit sieur Plante en sera seul responsable et condamné à une amende, sauf son recours contre ceux ou celles qui auront fait la faute, et sauf à lui à retenir cette amende sur la part, les appointemens, gages ou solde de celui ou de celle qui l'aura commise.

11° S'oblige au surplus ledit sieur Plante à se conformer aux réglemens de police relatifs aux spectacles dont lui a été fait lecture et qu'il a déclaré bien connaître, et ledit sieur Plante a signé avec nous les présentes.

Fait en l'hôtel-communi, lesdits jour, mois et an ci-dessus.

Signé J. LEVEUX, JOUSTEL, TELLIER, JEHANNOT fils,
Gasp. PIGAULT et PLANTE.

(Registre des délibérations de la municipalité. — 1790.)

FÉVRIER 1790.

*Lettres de citoyen de Calais accordées à J.-L. Anselin ,
auteur de la gravure du Siège de Calais.*

Du jedy onze février 1790. — Par devant messieurs les maire et officiers municipaux de la ville de Calais :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, les maires et officiers municipaux de la ville de Calais, salut.

Lorsque M. Belloy eut retracé, d'une plume rivale de celle des Corneille et Racine, ce beau trait de l'histoire qui honore à si juste titre le patriotisme de la ville de Calais, sentiment dans lequel elle s'est constamment maintenue depuis cette époque jusqu'à nos jours avec la même force et sans la moindre altération, les officiers municipaux crurent qu'ils ne pouvaient mieux témoigner leur reconnaissance à celui qui s'était chargé envers la postérité d'une tâche aussi honorable pour la ville de Calais (celle d'y transmettre l'héroïsme de ses habitans), qu'en l'agrégeant au nombre de ces mêmes citoyens, à la gloire desquels il semblait donner une nouvelle naissance. M. Jean-Louis Anselin, graveur, vient d'imiter, quoique par un art différent, mais également estimable, le zèle de ce chantre de notre illustre prédécesseur, en traçant d'un burin sçavant ce trait glorieux de notre histoire, qu'il a dédié aux augustes représentans de la nation ; ce fruit d'un travail précieux à tous égards, dont l'auteur a offert une épreuve à la ville de Calais, méritoit qu'il lui fut donné des signes sensibles de reconnaissance, puisque les générations présentes et futures des citoyens de Calais lui devront en partie la connaissance du plus beau trait de leur histoire. En conséquence, les officiers municipaux se sont assemblés le trois janvier dernier, et par leur délibération dont copie collationnée sera annexée aux présentes, ils ont arrêté que la gravure offerte par M. Anselin, dont il est l'auteur, et représentant le siège de Calais, serait acceptée et placée dans la salle du conseil de l'hôtel commun, qu'il serait adressé des remerciemens à cet artiste, enfin qu'il sera agréé au nombre des citoyens, que les lettres seraient expédiées et qu'elles luy seraient adressées.

Désirant accomplir cette promesse et répondre au désir que mondit sieur Anselin témoigne partager avec nous : oui, les conclusions du procureur de la commune, nous avons agréé et agrégeons par ces présentes M. Jean-Louis Anselin, graveur, né à Paris le

vingt-six mai mil sept cent cinquante-quatre, au nombre des citoyens de cette ville, avec prière d'en prendre la qualité dans ses titres; ordonnons que ces présentes seront enregistrées, lues et publiées à notre première audience, et que le surplus de la délibération du trois janvier dernier sera exécuté selon la forme et teneur.

Signé J. LEVEUX, JOUSTEL, CARPENTIER, JEHANNOT fils,
PIGAULT DE BEYMONT, F. FAYOLLE, L. DOREZ
et BIGOURD.

Registre des Délibérations, 1790-1.

MARS 1792.

Proclamation des commandans et Bénédiction des drapeaux de la garde nationale.

Du dimanche onze mars 1792, l'an quatrième de la liberté.

En conformité de la loi du 14 octobre 1791, relative à l'organisation de la garde nationale, le corps municipal s'étant occupé de former des compagnies et bataillons des citoyens inscrits sur les registres à ce destinés, la nomination des commandans, officiers et sous-officiers ayant eu lieu dans la forme prescrite par la loi, le conseil-général de la commune a été convoqué, et dans sa délibération, en date du 8 de ce mois, il a été arrêté qu'il serait donné à chacun des deux bataillons composant la garde nationale de cette ville un drapeau aux trois couleurs, aux frais de la commune et dont la bénédiction a été fixée à ce jour. En conséquence, les officiers municipaux, désirant donner à cette cérémonie tout l'éclat qu'elle mérite et rendre plus solennelle aux yeux de la commune rassemblée la proclamation des commandans, officiers et sous-officiers élus, ont invité tous les corps tant civils que militaires à honorer la fête. Les deux bataillons de la garde nationale assemblés sur la place d'armes, les officiers municipaux, prévenus par une ordonnance, s'y sont rendus, accompagnés des différens corps; parvenus au centre de chaque bataillon et en face des drapeaux, il ont proclamé monsieur Adrien De Bergues, mareschal-de-camp, commandant en chef, et monsieur Gaspard-Jean-Eusèbe Pigault, commandant en second du premier bataillon, monsieur Michel-Robert Dale l'ainé, commandant en chef, et monsieur Louis-Antoine Tellier, commandant en second du deuxième bataillon. Une artillerie bruyante, le carillon de la ville et le pavillon national flottant sur la tour

annoncèrent la satisfaction générale. Les officiers municipaux étant ensuite retournés à la maison commune, les officiers et sous officiers élus ont été proclamés par leurs commandans respectifs. Ces formalités remplies, les deux bataillons, précédés des officiers municipaux et administrateurs du Directoire du district, se sont mis en marche vers l'église paroissiale ; un peuple immense attendait le cortège, une salve d'artillerie annonce son entrée qui se fait dans le plus grand ordre, les tambours se font entendre, l'orgue réjouit les cœurs par l'air patriotique *Ça ira*, et les deux compagnies de grenadiers, formant une haie à droite et à gauche de la nef principale, facilitent l'arrivée jusqu'au Chœur, sans le moindre tumulte. Monsieur Faudier, curé constitutionnel de cette paroisse, paraît à la tête du clergé ; il monte en chaire, et par un discours plein de patriotisme, il porte dans les cœurs l'amour des vertus, des lois et du bien général. Monsieur De Bergues le remplace à l'instant ; monsieur De Bergues, commandant en chef de la garde nationale et dont les travaux militaires datent de sa plus grande jeunesse, monsieur De Bergues, maréchal-de-camp, paraît dans la chaire ; un discours de peu d'étendue, mais plein de cette chaleur qui l'anima toujours pour l'ordre, justifie aux yeux des citoyens le choix heureux qu'ils ont su faire ; il leur parle, il les anime, et tous forment intérieurement le vœu de marcher sur les traces de leur chef. Après ces discours qui laissèrent des regrets à ceux que l'éloignement avait empêché d'entendre, le clergé en habit de cérémonie se rend au sanctuaire, les drapeaux s'approchent, les deux anciens sont présentés au Dieu des armées, et l'on dépose sur son autel ces deux monumens sans tâche de la gloire de l'ancienne milice bourgeoise. Les deux nouveaux drapeaux les remplacent ; ils sont déployés, les citoyens y lisent avec joie des légendes gravées dans leurs cœurs ; une bénédiction sainte les rendent précieux aux citoyens et leur impose le devoir de mourir plutôt que de les abandonner. Un psaume joyeux, un *Te Deum*, soutenu par l'orgue et accompagné de l'artillerie, rendent la cérémonie des plus augustes ; l'exposition du saint sacrement et la bénédiction terminent l'hommage que les citoyens rendent au Tout-Puissant. Le même ordre s'observe à la sortie de l'église ; tout le cortège se rend sur la place d'armes, et les officiers municipaux étant retournés à la maison commune, le corps des officiers des deux bataillons s'y est présenté et tous leur ont juré de nouveau de leur zèle, de leur patriotisme et de leur dessein formel de maintenir l'exécution de la loi.

Et de ce que dessus, nous maire et officiers municipaux avons dressé le présent procès-verbal lesdits jour et an.

Signé J. LEVEUX, REISENTHÉL, BÉNAED LA GRAVE, TÉTUT,
CHAUSSY, Achille AUDIBERT, DUMOLIN, GARREZ
et GUERLAIN-CHARTIER.

Registre des Délibérations, 1791-2.

AVRIL 1785.

*Lettre des Officiers municipaux pour demander
le changement de la garnison.*

Calais, du 11 avril 1785.

à M. l'Intendant de Picardie, à Amiens.

Le régiment suisse de Salis-Samade est en garnison en cette ville depuis le 26 juillet 1778; le régiment de la Fère, infanterie, y est depuis le 18 août 1779. Nous prenons la liberté de représenter à votre grandeur qu'un si long séjour de ces deux régimens cause un préjudice considérable à nos habitans en général et aux finances de la ville en particulier. Les officiers, bas-officiers et soldats se regardent comme domiciliés; ils ont formé des habitudes; la plupart font venir en gros les denrées dont ils ont besoin, notamment les boissons. Les négocians et les marchands ne leur vendent plus; par conséquent le profit que les habitans de la ville devraient naturellement faire sur la garnison est devenu nul.

Les approvisionnemens en gros faits par la garnison, principalement les boissons, se reversent en détail dans la ville; de là naît une fraude considérable pour les octrois et conséquemment la diminution de ces octrois, dont la ville et le pays ont si essentiellement besoin dans les circonstances présentes; le régiment suisse de Salis-Samade a, comme tous les régimens suisses, des privilèges, notamment un droit de cantines, nuisibles par eux-mêmes aux villes dans lesquelles ces régimens sont en garnison. Calais, dont les principaux revenus consistent dans des droits sur les boissons, souffre on ne peut pas davantage depuis bientôt cinq ans que Salis-Samade est en garnison en cette ville. Nous osons espérer, monseigneur, que vous voudrez bien vous entremettre auprès du ministre pour nous procurer un changement de garnison; sans ce bienfait de votre part, nous donnerions vainement nos soins aux deux objets auxquels nous avons commencé à nous livrer et dont nous nous occuperons pendant notre administration; à l'amélioration des revenus de la ville et à la diminution de ses dépenses.

Nous sommes, etc.

*Titre de citoyen accordé par les officiers municipaux à
M. Poncet de la Grave, procureur-général honoraire
de l'amirauté de France.*

Calais, du 12 avril 1785.

à M. Poncet de la Grave, à Paris.

Il n'est personne ici qui n'ait éprouvé la satisfaction la plus pure, à la lecture des lettres d'honneur que le Roi vient de vous accorder; il n'était pas possible qu'elles fussent conçues dans des termes plus flatteurs.

La nouvelle charge à laquelle Sa Majesté vous appelle complète votre éloge.

Votre patrie, monsieur, vous devait déjà beaucoup; mais vous pouvez bien lui rendre encore de grands services; les hommes ordinaires usent d'eux-mêmes à leur gré; les hommes de génie n'ont pas la même liberté. Ils doivent compte au public de leurs talents; vous ne pouvez pas lui refuser le reste de vos années.

Calais n'oubliera jamais ce que vous avez fait pour lui; les différens corps se sont assemblés pour jouir du plaisir d'entendre l'éloge d'un de leur bienfaiteur, dicté par le souverain même; cet empressement et la sensibilité qu'ils en ont tous éprouvé sont une preuve de la reconnaissance générale.

La ville désirerait, monsieur, vous la témoigner d'une manière plus particulière encore. D'après toutes vos bontés en sa faveur, elle est accoutumée depuis long-temps à vous regarder comme citoyen; daignez en agréer le titre, c'est l'unique hommage qu'elle ose se permettre de vous présenter.

Nous sommes, avec les sentimens du plus tendre attachement, etc.

(Copie de lettres de la municipalité, 1775 à 1788.)

MAI 1794.

Projet d'un Port à Sangate.

Extrait du procès verbal de la séance publique du Conseil-général de la commune de Calais, assemblé en surveillance permanente le 14 floréal, an 2^m de la République (5 mai 1794).

« On fait lecture d'un mémoire à présenter par le Conseil-général de la commune à la Convention Nationale, dont ci-après teneur, dans

lequel on propose l'établissement d'un port à Sangate, comme le seul point où un port capable de contenir les plus gros vaisseaux puisse être construit avec utilité.

» L'assemblée adopte la rédaction du mémoire, qui remplit parfaitement ses vues, et dans lequel les avantages à retirer d'un côté et les obstacles à rencontrer de l'autre sont démontrés avec précision et clarté; elle arrête qu'il sera adressé à la Convention Nationale et au Comité du salut public.

» Un membre observe que les travaux immenses qui occupent la Convention Nationale et notamment le Comité du salut public, pourraient peut-être retarder l'examen du mémoire et empêcher l'exécution des vues d'utilité qu'il présente; il propose que ce mémoire soit porté à Paris par des citoyens que l'assemblée nommera, et qui, par leurs connaissances dans cette partie, seront à même de donner les explications dont on pourrait avoir besoin et répondre aux observations qui pourraient leur être faites, et demande que les frais de voyage soient payés par la commune, sauf à en demander le remboursement dans le cas où les vues présentées seraient mises à exécution.

L'assemblée adopte la proposition et jette les yeux sur les sieurs Ph. Margollé, Étienne Lambert et Honoré-Jean-Marie Cordier, tous trois de cette commune. Ces citoyens mandés déclarent accepter avec plaisir le choix qu'a fait d'eux le conseil-général de la commune, et promettent de ne rien négliger pour répondre à sa confiance, en faisant valoir les vues d'utilité qu'il propose. Sur leur demande, l'assemblée arrête que copie de la présente délibération leur sera délivrée.

Suit teneur du mémoire:

LE CONSEIL-GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE CALAIS A LA CONVENTION NATIONALE.

Projet de construction d'un Port à Sangate, à une lieue de Calais.

Citoyens,

Les ennemis naturels de la France, les Anglais, enhardis par la connaissance qu'ils ont qu'il n'existe dans la Manche aucun port, appartenant à la nation française, capable de recevoir des vaisseaux de guerre, même du dernier rang, viennent tous les jours insulter aux vaisseaux de notre République, s'emparent de ceux que les

vents éloignent des côtes, et bloquent nos ports de façon à ce que ceux qui y sont n'en puissent sortir.

Celui de Calais en offre aujourd'hui un exemple : un nombre considérable de vaisseaux, chargés de blé pour les départemens qui en manquent et prêts à partir depuis long-temps, y est retenu, parce que trois ou quatre frégates anglaises croisent continuellement dans la rade pour intercepter tout ce qui se présente ; le blé court le risque de se gâter et les marins restent dans une inaction préjudiciable. C'est le moment de présenter le projet d'un port à construire dans le seul endroit qui, depuis Dunkerque jusqu'à Saint-Valery-sur-Somme, soit susceptible d'un travail utile. Sangate, placé à une lieue de Calais, sur le bord de la mer, en face de la côte d'Angleterre, présente une côte située est nord-est et ouest sud-ouest ; le vent de nord est donc le seul qui puisse y retenir les vaisseaux, et ce vent souffle rarement.

Vauban, dont les travaux attestent la célébrité, avait remarqué cette position avantageuse. Il avait formé le projet de joindre, par un canal, Sangate avec le port de Calais. La construction d'un bassin, entre le fort Nieulai et la citadelle, devait donner un port dont les deux embouchures, différant de quelques airs de vent, auraient permis de sortir en tous temps, excepté dans une tempête de vent de nord.

L'épuisement des finances et d'autres circonstances ne permirent pas d'exécuter ce projet, dont on a depuis senti tant de fois l'utilité.

Le Conseil-général de la commune de Calais présente aujourd'hui la demande d'un port à Sangate ; il le croit nécessaire aux intérêts de la République, et il désigne Sangate comme le seul point où cette construction puisse avoir lieu.

Le pied de la côte offre une profondeur de cinq brasses d'eau à basse mer, et cette profondeur permet d'y recevoir les vaisseaux du premier rang ; les vents d'ouest, qui règnent continuellement dans ces parages, n'y amèneraient pas de sable, puisqu'il n'y en a pas dans la partie ouest de cette côte, et cette situation est l'unique depuis Ostende jusqu'à St.-Valery-sur-Somme ; la carte en offre la preuve. Tous les autres ports dans cette partie ont été plus ou moins comblés de sable. Sangate, au contraire, est obligé d'opposer une digue aux flots de la mer ; cette digue est entretenue avec soin, et sans de pareilles précautions, Sangate serait bientôt submergé. Ce malheur n'est pas sans exemple par la rupture de la digue ; mais ce malheur prouve aussi la grande quantité d'eau que recevrait un port à Sangate, sans craindre l'encombrement des sables.

La partie basse du district de Calais et le district de Saint-Omer

fournissent une quantité d'eau considérable qui , prenant tout naturellement sa pente vers la mer, indique la construction des écluses d'une chasse rapide pour écarler les galets, et les vases des bassins ou réservoir augmenteraient ces chasses dans le besoin et entretiendraient la propreté dans le port.

Le fort Nieulay et le fort à Briques, mis en état de défense, seraient pour Sangate une protection puissante. Ce port, situé au pied de la montagne dite Cap-Blanc-Ncz, serait instruit de tous les mouvemens que feraient les Anglais dans la rade des dunes par les signaux établis sur ce cap.

On y trouve une excellente rade où l'on serait à l'abri des vents de la partie de nord-ouest jusqu'au nord-est passant par le nord, gagnant le banc Ryden, à trois quarts de lieue au large, sur lequel il ne reste que 25 pieds d'eau, et où l'on serait protégé par les batteries des forts.

Une communication intérieure avec le port de Calais présente deux ports dans un seul, une double facilité pour les entrées et les sorties, et le moyen de faire usage de presque tous les vents. Il ne faut que consulter la carte pour se convaincre de l'avantage de la position de Sangate, position qui ne se rencontre sur aucun point de la côte. *Ambleteuse*, située à deux lieues de Boulogne, avait paru autrefois propre à la construction d'un port; mais la situation de la côte nord et sud, et celle de ce port est et ouest, ont forcé de l'abandonner; le reste des travaux qui y subsistent est comblé par les sables qu'y amènent les vents d'ouest, qui y règnent constamment et qui ont fait disparaître ce port.

C'est un obstacle invincible que la nature oppose et contre lequel l'art ne peut rien; mais en supposant que, par des dépenses inouïes et incalculables, on vienne à bout de contenir les sables et de les éloigner du port, en supposant que l'eau s'y maintienne à une profondeur propre à recevoir les plus forts vaisseaux de guerre, les dépenses, quelles qu'elles soient, ne peuvent rien sur les vents, et la situation d'un port à *Ambleteuse* serait telle qu'aucun vaisseau ne pourrait en sortir avec des vents sud-sud ouest, jusqu'à ceux de nord-nord ouest, qui règnent dans ces parages dix mois de l'année et qui rendent la mer très-grosse dans tous les temps, depuis le cap Grinez jusqu'aux bancs de la rivière de Somme. On se convaincra de cette vérité en jetant les yeux sur la carte et sur le tableau qui représente une figure de port à *Ambleteuse* et une à *Sangate*; on voit dans le premier un vaisseau qui ne peut sortir du port avec un vent d'ouest, lorsque le même vent est favorable à un vaisseau sortant d'un port à *Sangate*. Ce seul obstacle, insurmontable à toute puissance hu-

maine, suffit et suffira toujours pour faire abandonner la construction d'un port à Ambleteuse, quand même tous les autres avantages s'y trouveraient réunis, quand il y aurait les moyens d'établir des chasses considérables, qu'on ne pourra jamais y trouver, puisqu'il n'y a pas d'eau dans les environs; et que pour s'en procurer du district de Calais, il faudrait percer des montagnes, faire des travaux immenses, déplacer des rochers ou des lits de pierres de tailles, et courir encore le risque de l'incertitude du succès.

Ambleteuse présente une rade dite *Rade de Saint-Jean*; elle n'est bonne que pour les vents depuis le nord-est jusqu'au sud-est passant par l'est. Dans tous les autres vents, qui sont ceux qui règnent constamment, elle n'est pas tenable et les vaisseaux y courent les plus grands risques.

L'objet est d'une conséquence majeure; il demande les plus profondes réflexions, et le Conseil général de la commune de Calais invite le Comité de salut public à nommer des commissaires instruits, pris parmi les géographes et les marins, pour examiner cette partie de la côte de France, depuis Dunkerque jusqu'à la baie de Somme, sur les lieux mêmes. C'est le seul moyen de bien juger le projet proposé par la commune de Calais, qui ne cessera jamais d'en former pour ce qui lui paraîtra avantageux à la République, et qui verra avec la plus vive satisfaction qu'il y ait sur cette côte un endroit qui présente plus d'avantage que celui qu'elle désigne.

(Voir les séances du 14 prairial an 2, du 21 messidor an 2, du 6 et du 14 vendémiaire an 2.)

(Registre des Délibérations du conseil-général de la commune, en permanence.) — An 2-5. — (1794.)

JUIN 1790.

Réception des députés qui ont été à la fédération de Lille, et délibération au sujet du retour des députés extraordinaires du commerce à Paris.

Aujourd'hui onze juin 1790, en l'assemblée du Conseil-général de la commune tenue en l'hôtel commun, il a été fait lecture d'une lettre de M. Vaillant, commandant la députation de la garde nationale de cette ville à la fédération qui a eu lieu à Lille le six de ce mois, adressée au corps de ladite garde nationale, par laquelle il donne à espérer qu'il déterminera MM. composant la députation de

Boulogne à la même fédération, ainsi que M. le compte D'Urs, major-général, et deux de ses députés, à passer par cette ville avant de se rendre chez eux, et fait le récit le plus flatteur de la manière dont la députation de cette ville a été reçue dans tous les lieux où elle a passée, et engage ledit corps de la garde nationale de Calais, dans le cas où leurs frères d'armes de Boulogne se décideraient à venir les visiter, à leur donner des preuves éclatantes de leur satisfaction ; sur quoi M. le Maire a observé que dans tous les endroits où les députations avaient passées, elles avaient été recueillies avec les témoignages de la joie la plus vive et de la plus tendre amitié, que d'après un exemple d'empressement fraternel aussi digne d'être imité et plus encore en raison des sentimens de patriotisme qui ont toujours distingué la ville de Calais, il lui semblait que la commune ne pouvait se dispenser, dans le cas où MM. les députés de Boulogne se détermineraient à passer par Calais, de les recevoir ainsi que MM. les autres députés qui les accompagneraient ; avec les démonstrations de la plus parfaite satisfaction et de les fêter le mieux qu'il serait possible. Pourquoi il pria le Conseil-général de délibérer s'il n'y avait pas lieu d'autoriser en cette circonstance le corps municipal à faire la dépense nécessaire à cet égard sur les fonds du patrimoine, et sur quoi la matière mise en délibération, où le procureur de la commune, l'assemblée considérant que la commune ne pourrait en cette circonstance manquer de zèle et d'empressement, sans déroger aux sentimens de patriotisme qui anime chaque individu qui la compose, que non seulement c'est un devoir pour elle de donner aux représentans d'un nombre considérable de frères armés pour la défense de la liberté publique, les témoignages d'attachement qu'ils méritent, mais encore un besoin dont chacun se sent pressé, a autorisé MM. les officiers municipaux à faire tout ce qu'il sera convenable dans le cas où lesdits députés se rendraient à Calais, pour les recevoir d'une manière propre à les convaincre de l'allégresse que leur présence inspirera, content que la dépense que nécessitera cette réception soit supportée par les fonds patrimoniaux ; arrête en outre qu'il sera invité à la fête qui aura lieu à cet effet, savoir : de la garde nationale, un officier, un bas-officier et un fusilier par compagnie, ainsi que le corps de l'état-major, et des troupes de ligne en garnison dans cette ville aussi un officier, un bas-officier et un fusilier de chaque compagnie, de même que l'état-major des villes et les chefs de chaque corps.

Sur le retour de MM. les Députés extraordinaires du commerce du 11 juin 1790.

Il a été dit que par la délibération du jour d'hier, il avait été arrêté que les députés extraordinaires envoyés par la commune et le corps du commerce près l'Assemblée Nationale, pour réclamer contre la franchise de Dunkerque, seraient invités à rester à Paris, où leur présence paraissait encore nécessaire, que depuis cet arrêté MM. Carpentier, maire, et Dorez, officier municipal, avaient reçu chacun une lettre, le premier, de M. Bucaille, député du Calaisis à l'Assemblée Nationale, et le second, de M. Reisenhel, l'un desdits députés extraordinaires, desquelles il résultait qu'un plus long séjour desdits députés extraordinaires à Paris devenait actuellement absolument inutile; sur quoi lecture ayant été faite desdites lettres, et ouï le procureur de la commune, l'assemblée, considérant que dans l'état où sont actuellement les choses, les soins et les sollicitations de MM. les députés extrordinares ne sont plus nécessaires, et que par conséquent il est inutile de prolonger leur séjour à Paris, a arrêté qu'en remerciant mesdits sieurs les députés des peines et soins qu'ils se sont donnés, il serait laissé à leur disposition de revenir en cette ville aussitôt qu'il le jugeront convenable, avec MM. les députés du Calaisis, à l'Assemblée Nationale.

Fait en l'hôtel commun lesdits jour et an que dessus.

Signé J. LEVEUX, CARPENTIER, BIGOURD, L. DOREZ,
F. FAYOLLE, GADDEBLÉ, JOUSTEL, BÉNARD,
Ch. THIN, G. DARLOT, CHAUSSY, FIGAULT
DE BEYMONT, DUFLOS, CHASTILLON DE MONCET,
F.-G. PODEVIN, CHAMPGARNIER et FIGAULT
DE LÉPINOY.

Registre des délibérations. — 1790-1.

JUILLET 1795.

Troubles au Spectacle.

Du 28 messidor, an III^{me} de la République française une et indivisible. — (16 juillet 1795.)

Le corps municipal assemblé, l'officier municipal qui était hier soir de police au spectacle demande et obtient la parole; il déclare qu'un papier ayant été jeté sur le théâtre, ce papier ramassé lui

fut présenté pour qu'il en prit lecture; qu'ayant vu que c'était une chanson patriotique, il dit au directeur du spectacle de la faire chanter; que ce directeur lui ayant observé qu'il n'y avait pas d'air marqué en tête de la chanson, elle ne pouvait pas être chantée, à moins que celui qui l'avait jetée sur le théâtre n'indiquât l'air; que sur cette observation, quelqu'un du parterre dit que l'auteur, devant connaître l'air de la chanson, pouvait la chanter; que personne ne s'étant présenté, le directeur se retira. Qu'à la fin de la dernière pièce, et au moment où le spectacle se terminait et que la toile se baissait, les citoyens placés au parterre, dont la majeure partie consistait en canonniers et militaires des dépôts en garnison dans cette place, demandèrent de nouveau que la chanson ci-dessus dite fût chantée; la même observation que l'air n'était pas indiqué ayant été faite par l'officier municipal de police, avec invitation à celui qui l'avait jeté sur le théâtre, de se présenter et de la chanter, et personne n'ayant satisfait à cette invitation, il s'ensuivit un murmure qu'on pouvait avec raison regarder comme l'avant-coureur d'une espèce de sédition; bientôt un bruit confus de voix se leva et on entendit ces mots: *qu'on la chante! qu'on la lise!* que le bruit redoublant, lui, officier municipal de police, avait cru devoir inviter les citoyens de l'un et de l'autre sexe à se retirer de la salle, puisque le spectacle était terminé; que les citoyens de cette commune avaient satisfait à cette réquisition; mais que les militaires qui étaient au parterre, et dont la très-grande majorité était composée de canonniers, s'étaient refusés d'y accéder; qu'ayant réitéré sa réquisition à diverses reprises, sans plus de succès, il avait cru devoir requérir la force armée de police de prêter main-forte pour faire arrêter les individus qui paraissaient les plus séditieux et exciter les autres; qu'il se trouvait alors accompagné de plusieurs de ses collègues; que malgré leurs efforts, mal secondés par la garde de police, ils n'avaient pu en arrêter qu'un seul, qui s'était ensuite échappé, en raison de ce qu'entourés par un nombre considérable des militaires au parterre, ils avaient été poussés, serrés, pressés de manière à pouvoir à peine se remuer et à craindre même des accidens; qu'il s'était rendu de suite à la maison commune avec ses collègues, au milieu des cris et des huées des militaires qui les suivaient, et où on distinguait particulièrement les canonniers, qui ne cessaient de crier: *nous irons tous*, voulant exprimer qu'ils suivraient en prison celui ou ceux qui pourraient y être conduits.

Ledit officier municipal invite l'assemblée à prendre des mesures qui, en maintenant le bon ordre au spectacle, fassent en même temps respecter les fonctionnaires publics chargés de maintenir la police.

Sur quoi l'assemblée, considérant que, depuis quelque temps, le spectacle est souvent troublé, qu'il existe une sorte de fermentation, et que cet esprit de désordre ne semble y régner que depuis que les militaires dernièrement arrivés en cette commune le fréquentent ;

Considérant que ce qui s'est passé hier dénote des desseins prémédités de troubler la tranquillité et annonce une espèce de sédition fomentée, sans doute, par des malveillans qui se trouvent parmi les militaires de la garnison, arrête, sur les conclusions du procureur de la commune, que copie de la présente plainte sera adressée au commandant temporaire de cette place, avec invitation de prendre tous les moyens possibles que la loi lui met en main pour connaître les coupables et les faire punir de manière à ce que la tranquillité ne soit pas troublée par la suite.

En la maison commune, les jour, mois et an sus-dits.

Signé J. LEVEUX, maire; Fr. HOREAU, DUPONT aîné,
GRANDIN-DUVAL, Ch. THIN fils, MARESSAL,
F. BRULLÉ et WOILLEZ-POUTTERE.

(Registre des délibérations. — 1792-5.)

AOUT 1772.

Pétition au sujet du Chemin de Calais à Gravelines, présentée le 21 août 1772.

A monseigneur de Trudaine, conseiller d'état ordinaire et du conseil royal, directeur général des ponts-et-chaussées de France.

Les maire et échevins de la ville de Calais remontent très-humblement à votre grandeur qu'il leur est parvenu que l'ingénieur des ponts-et-chaussées a ordre de tracer et de faire exécuter un chemin royal du faubourg de cette ville à Gravelines; mais que l'on n'était point encore décidé sur son emplacement, trois étant en projet. Le premier, le long des dunes de la mer, au milieu des sables; le second, le long du canal de Marck, et le troisième, au travers des communes de St.-Pierre et de Marck. Les suppliants ne prévoient pas que la nécessité du chemin, qui est presque impraticable, tant par la qualité du terrain sablonneux, la difficulté de la route solide, la perte que devront supporter les propriétaires à qui l'on prendra des terrains pour le former, que par le grand nombre de corvées qu'il occasionnera et qui pourront causer la ruine des fermiers et

particuliers qui y sont assujettis ; chemin qui est d'autant plus inutile, que le transport des marchandises destinées pour Gravelines ou Dunkerque ne se fait jamais par charrois, mais par bateaux, les canaux étant à proximité et moins frayeux. D'ailleurs, que deviendra ce chemin, si la Flandre, de son côté, ne fait celui de Gravelines à Dunkerque ?

Cependant, dans la crainte que ce chemin ne soit sérieux et qu'on ne le trace dans la partie la plus onéreuse au gouvernement de Calais, ils ont cru qu'il était de leur devoir de mettre devant les yeux de V. G. celui des trois chemins projetés qui sera le plus avantageux aux voyageurs et le moins dispendieux au gouvernement de Calais. Pour y parvenir, ils ont l'honneur de vous observer, monseigneur, que le premier des trois chemins projetés, par les dunes de la mer, n'est pas praticable, étant dans sa majeure partie au milieu des sables, hors d'état de pouvoir jamais se rendre solide, et si isolé, que s'il arrivait quelques accidens aux voyageurs, l'on serait obligé de faire au moins trois quarts de lieue de chemin avant de pouvoir se procurer le moindre soulagement.

Le second est, à la vérité, plus praticable, le terrain se trouvant plus ferme ; mais si l'on considère les événemens dangereux qui arrivent aux voyageurs qui vont en voiture le long des canaux, et qui souvent sont submergés lorsque les chevaux s'effraient, soit à la vue des voiles des bateaux ou autres choses, l'on avouera que ce chemin est encore moins praticable que le premier ; d'ailleurs la digue est si étroite, qu'il faudrait nécessairement remplir les fossés de contre-digue et se retirer sur le terrain des riverains pour lui donner sa largeur convenable, et en outre former un watergand le long dudit chemin, pour l'écoulement des terres, qui ne pourrait avoir moins de 15 à 18 pieds de largeur, ce qui leur occasionnerait une perte considérable, sans que les voyageurs y trouvent le moindre avantage. Le troisième est le seul praticable, le moins onéreux au gouvernement de Calais et le plus avantageux aux voyageurs ; il l'est de même aux corvoyeurs, lesquels trouveront le cailloutis plus proche, tant pour sa construction que pour son entretien ; il traversera les communes de St.-Pierre et Marck, en passant sur le pont de Saint-Pierre, et se trouvera en ligne droite, sans le moindre détour, avec celui de Boulogne ; au lieu que pour parvenir à l'un des deux autres, il faudrait se détourner d'environ un demi-quart de lieue, surtout si l'on adoptait le premier chemin ; il a en outre cet avantage de traverser le bourg de Marck, ce qui peut être d'un grand secours aux voyageurs, s'il leur arrivait quelques accidens. Le gouvernement de Calais y trouverait aussi son avantage :

1° En ce qu'il traversera les communes de Saint-Pierre et Marck dans l'étendue d'environ une lieue et demie et ne causera conséquemment aucun dommage, ces communes étant arides et sablonneuses, et cependant ferrées dans l'espace d'une demie lieue, ce qui diminuera d'autant les corvées.

2° En ce qu'il traversera également la paroisse d'Oye sans y causer un dommage considérable.

3° Enfin en ce qu'il procurera aux paroisses qui en seront voisines l'avantage de s'en servir pendant l'hiver, avantage d'autant plus grand que, pendant les gélées, la navigation est interrompue, ce qui empêche les habitans de la campagne de se servir de bateaux pour amener leur denrées aux marchés, et qu'un chemin royal est plus avantageux que ceux de traverses, qui, dans cette saison, sont souvent impraticables, et qu'il paraît de l'équité que ceux qui, par corvées, ont aidé à former un chemin, aient la faculté d'en profiter. Telles sont les réflexions, monseigneur, qui ont obligé les supplians d'importuner votre grandeur.

Ce considéré, monseigneur, il vous plaise, dans le cas où il serait arrêté au conseil que ce chemin de Calais à Gravelines est indispensable, ordonner que celui qui traversera les communes de Saint-Pierre et Marck, en passant sur le pont de St.-Pierre, sera préféré au projet des deux autres, et les supplians continueront leurs vœux pour la conservation des jours précieux de V. G., etc.

(Registre des requêtes et mémoires, n° 2. — 1768 à 1789.)

SEPTEMBRE 1795.

Règlement pour les Artistes du théâtre.

Du 4 vendémiaire an IV^{me} de la République française, une et indivisible (26 septembre 1795).

Ce jour, le corps municipal assemblé, on fait lecture d'une pétition du citoyen Bioche, dit St.-Marc, directeur et entrepreneur du spectacle de cette commune. Il expose que quoi que ceux des artistes du spectacle qu'il a, il y a environ un mois, été obligé d'attaquer au tribunal de ce district pour refus de remplir les engagements qu'ils ont contractés avec lui, aient été condamnés à remplir ces mêmes engagements; ces mêmes artistes n'ont cessé, depuis, de montrer une négligence et une mauvaise volonté des plus affectées à son égard, quoique, de son côté, ils n'ont éprouvé que bons

procédés, dans l'espoir que la raison leur ouvrirait les yeux ; qu'au contraire, cette conduite de sa part semble les enhardir et les exciter à entraver journellement les opérations, en se refusant non seulement aux rôles qui leur sont distribués au répertoire, mais même de tenir le répertoire convenu ; il demande que la municipalité accorde à son entreprise la protection qui lui est due, puisque c'est sa propriété. A l'appui de cette pétition, les officiers municipaux, qui ont été de police au spectacle depuis un mois, disent qu'il y règne, surtout de la part des artistes qui ont été en difficulté avec le directeur, une négligence et une insouciance marquées, que notamment l'artiste nommé Sisis affecte dans ses habillemens une indécence et une malpropreté impardonnables et qui deviennent insultantes pour le public ; ils demandent que le conseil prenne un arrêté qui, en maintenant le directeur dans ses droits, empêche en même temps les artistes de s'écarter du respect qu'ils doivent au public.

Sur quoi l'Assemblée, considérant que les discussions d'intérêt qui peuvent s'élever entre les artistes d'un spectacle et le directeur n'ont rien de commun avec le public ;

Considérant que le public, qui, sur l'annonce de l'affiche, se rend au spectacle, ne doit pas être trompé dans son attente et doit (à moins d'accidens imprévus) y trouver les pièces qui sont annoncées ;

Considérant que l'artiste qui, par négligence ou mauvaise volonté, reconnues telles, ne continuerait pas à déployer les mêmes talens qu'il aurait montrés peu de temps avant, manque au public et devient punissable ;

Considérant que l'établissement des spectacles, outre l'amusement des citoyens, a également leur instruction pour but ; que sous ces deux points de vue, les autorités constituées, chargées de leur surveillance, doivent veiller à ce que le public y trouve ces deux avantages ;

Où le procureur de la commune en ses conclusions :

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le répertoire convenu entre les artistes et le directeur sera tenu avec exactitude, et ceux des artistes de l'un ou de l'autre sexe qui refuseraient de remplir leurs rôles (à moins d'empêchemens bien constatés) seront punis de trois jours de détention.

Art. 2. — Chaque décade, le directeur déposera au greffe de la municipalité, dans une lettre cachetée, le répertoire de la décade suivante, pour y avoir recours au besoin.

Art. 3. — Tout artiste est tenu de montrer sur la scène le même talent et le même zèle dont il aurait donné des preuves peu de temps avant, à peine d'être regardé comme cherchant à insulter le public,

et sur les plaintes fondées qui en seraient portées, et le rapport des officiers municipaux de police au spectacle, qui constateraient la mauvaise volonté et non le défaut de talent de l'artiste accusé, il sera condamné à six jours de détention.

Art. 4. — Tout artiste est tenu de se présenter sur la scène avec le costume propre à son rôle et avec la décence et la propreté dont il ne peut jamais s'écarter sous aucun prétexte; toute infraction au présent article est regardée comme une insulte au public, et l'artiste qui en sera convaincu sera condamné à six jours de détention.

Art. 5. — En cas de discussion d'intérêt entre les artistes et leur directeur, les artistes continueront à remplir leurs engagements avec l'exactitude que prescrivent les articles premier, trois et quatre, jusqu'à ce que le tribunal auquel la discussion sera portée ait prononcé, à peine contre les refusans de trois jours de détention, et de six jours pour la récidive.

Art. 6. — Tout artiste qui se mettra dans le cas de subir les peines portées par les différens articles ci-dessus n'en sera pas moins tenu de remplir les rôles ordinaires, et sera à cet effet conduit de la maison d'arrêt au spectacle, soit pour les répétitions, soit pour les représentations; en cas de refus, le directeur est autorisé à diminuer sur les appointemens de l'artiste refusant la somme de vingt-cinq livres pour chaque refus constaté, nonobstant son recours aux tribunaux; l'artiste sera ensuite reconduit dans la maison d'arrêt.

Art. 7. — Dans les pièces où il ne se trouvera qu'un rôle de même nature, soit pour homme ou pour femme, il sera toujours regardé comme premier emploi, et dès-lors l'artiste de l'un ou de l'autre sexe, engagé pour remplir les premiers emplois, ne pourra, sur la demande du directeur, se dispenser de remplir cet emploi de ladite pièce, à peine de deux jours de détention, en cas de refus.

Art. 8. — L'officier municipal de police au spectacle est invité à tenir la main à l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée au directeur dudit spectacle, pour qu'il en donne connaissance aux artistes. En cas d'infraction, il fera provisoirement exécuter les peines portées par les différens articles, et en fera de suite son rapport à la municipalité.

En la maison commune, les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures: **LEVEUX**, maire, etc,

(Registre des délibérations. — 1792-5.)

OCTOBRE 1793.

Installation du Comité de sûreté générale.

L'an 1795, le deuxième jour de la deuxième décade du premier mois de la seconde année de la République française, une et indivisible (15 octobre 1795).

Nous, Lange-Hedde, Maressal, Roguin, Darquer-Pichon, Bellegarde, Darlot, Saily, Roger, Heus, François Petit, Pagés père et Dubout, nommés membres du comité de sûreté générale, suivant la lettre à nous adressée par le président du département du Pas-de-Calais, en date du neuvième jour de la seconde décade du premier mois de la seconde année de ladite république, et à nous remise par le directoire du district de Calais, suivant sa lettre du 12 octobre, signée Campion et Fr. Le Roy, secrétaire par intérim, qui ordonne l'exécution de l'arrêté des représentans du peuple qui dissout les comités de sûreté générale établis à Calais en vertu de la loi du 21 mars dernier, nous nous sommes transportés audit comité de sûreté générale, que nous avons trouvé instruit de sa dissolution prononcée, et nous y avons trouvé les citoyens qui le composaient; ils nous ont dit qu'ils étaient occupés à clore leurs procès-verbal, qu'ils remettraient de suite aux administrateurs du district de Calais; nous nous sommes de suite, et en vertu des pouvoirs à nous délégués, mis en possession des fonctions qui nous étaient attribuées, nous réservant de demander auxdits administrateurs du district lesdits registres, aussitôt que le dépôt leur en sera fait.

Fait à Calais lesdits jour, mois et an que dessus.

SUIVENT LES SIGNATURES.

(Voir la dernière séance, en date du 12-15 octobre 1793, des deux comités de surveillance établis en vertu de la loi du 21 mars 1793, pour les sections d'est et d'ouest de la commune de Calais, séance dans laquelle, après avoir annoncé la dissolution de ce comité par arrêté du conseil du département, le président ajoute que cet arrêté ne permettant pas de réflexions, il engage les comités à s'y conformer.)

Peu de temps après son installation, le nouveau comité de sûreté générale reçut la mission suivante :

Au nom de la loi !

Joseph Le Bon, représentant du peuple dans le département du Pas-de-Calais, charge le comité de surveillance de Calais d'examiner les opérations des autres comités de surveillance du district et de

faire les arrestations que ceux ci négligeraient, en rendant compte jour par jour au représentant du peuple.

A Calais, ce 24 brumaire, l'an 2^{me} de la République française, une et indivisible (14 novembre 1795).

Signé, le représentant du peuple,
Joseph LE BON.

En conséquence de cette mission, les commissaires du comité de sûreté générale firent à ce comité le rapport que nous allons transcrire :

Calais, ce 2 frimaire de l'an 2 de la République française, une et indivisible (22 novembre 1795).

Rapport de J.-M. Dubout et de Louis Pelletier, nommés commissaires en vertu d'une délibération du comité de surveillance de Calais, d'après les pouvoirs à eux donnés par Joseph Le Bon, représentant du peuple dans le département du Pas-de-Calais.

Sommes transportés à Guines, où étant le vingt-six brumaire, avons fait convoquer extraordinairement le comité de surveillance dudit lieu, après leur avoir fait lecture de nos pouvoirs et de notre mission, les avons requis d'abord de transcrire sur leur registre l'arrêté du représentant du peuple Joseph Le Bon, après quoi nous leur avons demandé s'il n'y avait point de personnes suspectes dans leur arrondissement. Après leur avoir observé qu'il en existait, ils ont de suite concouru à délibérer leurs arrestations en notre présence. Après cette opération, nous sommes transportés à la société populaire dudit lieu, où étant, après leur avoir fait entendre et fait sentir combien il importait au moment présent d'être bons et vrais républicains, et les avons engagé, par nos discours, à le devenir, en les exhortant à faire des sacrifices pour nos défenseurs; nous avons aussi invité le président à engager la société à discuter le civisme du citoyen G., ex-noble, discussion qui a eu lieu en notre présence. La société, après avoir discuté le civisme dudit citoyen G., a prononcé affirmativement que ledit citoyen avait toujours été dans les vrais principes de la révolution. En conséquence, le président lui a donné, au nom de la société, l'accolade fraternelle, et toute la société s'est transportée à l'arbre de la liberté, où ils ont chanté l'hymne chérie des Français Régénérés.

Et par suite, le vingt-sept, nous étant transportés ensuite à la commune de Licques, où étant, nous avons, comme à Guines, communiqué nos pouvoirs et les avons fait enregistrer; mais ledit comité n'étant point complet et ayant besoin d'être refondu, nous avons engagé ceux desdits membres présents à avoir toute l'énergie qu'il convient à de vrais Républicains, en leur disant que s'ils n'a-

vaient pas assez de force ils n'avaient qu'à nous écrire, et qu'ils nous trouveraient toujours prêts à les aider, tant de nos conseils que des pouvoirs que nous pouvons requérir à Calais. Nous étant ensuite transportés à Ardres, nous avons d'abord communiqué nos pouvoirs au comité, qui les a de suite enregistrés, et ayant trouvé leur conduite sans reproche et leur ayant trouvé toute la fermeté qu'exige le moment révolutionnaire, nous leur avons donné le baiser fraternel, et sommes revenus à Calais, où nous avons rendu compte à notre comité des opérations dont il nous avait chargés, et avons rapporté les procès-verbaux de ces trois comités, en foi de quoi nous avons tenu le présent procès-verbal pour servir et valoir au besoin et avons signé.

Signé J.-M. DUBOUT et P. LITIER.

(Délibération du comité des douze de la section ouest. — 1793.
Collection particulière.)

NOVEMBRE 1772.

Ordonnance royale touchant le Renouvellement du Magistrat.

De par le Roy !

Sa Majesté ayant, entre autres dispositions, déclaré par l'article six de son édit du mois de novembre mil sept cent soixante-onze, que six mois après la publication dudit édit il serait par elle nommé des sujets pour remplir les offices municipaux des villes de son royaume dont la finance n'aurait pas encore été payée en ses revenus casuels, et étant informé qu'il n'a point jusqu'à présent été pourvu aux offices de maire, lieutenant de maire, échevins, assesseurs, de son procureur, de secrétaire-greffier et de receveur-contrôleur des octrois de la ville de Calais, créés et établis par l'article deux dudit édit, elle a jugé à propos d'y commettre des personnes dont le zèle et l'expérience puissent assurer à la dite ville de Calais une administration aussi sage qu'elle l'a eu en vue, en révoquant ses édits des mois d'août mil sept cent soixante-quatre et mai mil sept cent soixante-cinq. En conséquence, sur les témoignages qui lui ont été rendus de la capacité, bonne conduite et intelligence des sieurs Pierre Bénard, Froment, Montgey, Charles Thia, Jourdan Pépinière, Grandin, Crochet, Isaac Hamerel, Blauquart l'ainé, François et de Hamy, elle les a choisis et nommés pour exercer les places

municipales de ladite ville ; savoir : le sieur Bénard pour remplir celle de maire, le sieur Froment pour celle de lieutenant de maire, les sieurs Montgey, Thin, Jourdan Pépinière et Grandin pour celles d'échevins, les sieurs Crochet et Hamerel pour celles d'assesseurs, le sieur Blanquart l'aîné pour celle de son procureur, le sieur François pour celle de secrétaire-greffier, et le sieur de Hamy pour celle de receveur-contrôleur des octrois. Et ce, pendant le temps qu'il plaira à Sa Majesté ou jusqu'à ce que l'office dont chacun d'eux remplira les fonctions ait été acquis en ses revenus casuels. Veut Sa Majesté que tous les sujets ci-dessus nommés, dont elle a fait choix pour composer le corps municipal de ladite ville de Calais, jouissent des honneurs, rangs, droits, séances, privilèges, exemptions, autorités et prérogatives attribuées auxdits offices municipaux par les édits de création, et qu'ils soient reconnus et obéis par tous ceux qu'il appartiendra, chacun en la qualité susdite, après toutefois qu'ils auront prêté serment en la manière accoutumée. Ordonne Sa Majesté à toutes personnes qui, en vertu de leur élection à quelque place municipale de ladite ville avant l'édit du mois de novembre mil sept cent soixante-onze, seraient encore en fonctions, de les cesser au moment de la publication de la présente ordonnance, laquelle sera lue et transcrite sur les registres de l'hôtel-de-ville de Calais, afin que personne n'en ignore. Fait à Fontainebleau le quatorze novembre 1772. Signé Louis, et plus bas : Phélypeaux.

Enregistré au greffe de la Mairie de Calais, en exécution de l'ordonnance de ce jour 25 novembre 1772. Signé François.

Enregistré au greffe de la justice royale de Calais et Pays-Reconquis, en l'exécution de l'ordonnance de ce jour par nous greffier soussigné audit Calais, le 25 novembre 1772. Signé Duriez.

Registre des requêtes et mémoires, n° 2. — 1768 à 1789.

DÉCEMBRE 1778.

Lettre des officiers municipaux de Calais au sujet de la prise du vaisseau anglais la Sophia, de 280 tonneaux, armé en guerre et en marchandises, par le capitaine Lamy, le 21 décembre 1778.

Calais, du 31 décembre 1778.

A M. DE SARTINE, MINISTRE DE LA MARINE, EN COUR.

La gloire du règne de Louis XVI est le juste triomphe de ses

grands ministres ; c'est par cette raison que toutes les actions d'éclat relatives au service de la marine se rapportent particulièrement à la sagesse de votre administration et aux encouragemens qui en naissent. Celle qui vient de se passer à la vue du port de Calais est due d'abord au zèle de quelques citoyens pour le service de S. M., mais bien plus à la confiance qu'inspire votre ministère.

Le 24 de ce mois, un vaisseau anglais de 280 tonneaux, armé en guerre et en marchandises, touche sur la côte d'entre Calais et Gravelines ; des gens de l'équipage, sous prétexte qu'ils se croyaient à la côte d'Angleterre, viennent à terre dans une chaloupe pour demander un pilote ; l'un d'eux s'avance, c'était le capitaine, vers la maison d'un garde-côte, qui le prévient et va au devant de lui, mais qui le reconnaissant pour un Anglais et appartenant à un vaisseau anglais, se saisit de lui et le fait son prisonnier.

Aussitôt les autres Anglais s'emparent des avirons et des aspects, qui étaient dans leur chaloupe, et veulent se mettre en devoir de délivrer leur capitaine ; mais le garde-côte ne les attend pas, gagne du terrain, et, après avoir mis son prisonnier en sûreté, vient aussitôt rendre compte de cet événement à M. Carpentier, procureur du roi de l'amirauté à Calais.

Les Anglais, se voyant sur pays ennemi, se rembarquent aussitôt, et, servis par la marée, parviennent à s'éloigner de la côte. M. Carpentier, informé de ces faits et de la possibilité qu'il y avait à rejoindre ce vaisseau, conçoit le projet d'une expédition pour le compte du roi et le communique à M. Porquet, qui s'y prête avec confiance.

De concert ensemble, ils choisissent dans les officiers marchands des hommes à qui ils puissent remettre le soin d'une expédition aussi périlleuse, leur fournissent des volontaires de la ville connus par leur bravoure, et, pour compléter les équipages, ont recours à M. Debienassise, commandant en cette place pour le roi.

M. Debienassise s'y prête avec le plus grand zèle, et a la complaisance de faire marcher un détachement de volontaires chasseurs du régiment de Vexin.

Un petit corsaire de Boulogne et une chaloupe de smogleurs étaient les seuls bâtimens dans le port propres à gagner de vitesse le vaisseau anglais.

La chaloupe devait nécessairement avoir l'avantage de la marche sur le corsaire et engager la première le combat ; il fallait donc la pourvoir d'un capitaine de choix et d'un équipage également distingué. Le capitaine Lamy méritait cet honneur et le commandement lui fut déferé. Aussitôt il s'embarqua avec une vingtaine

d'hommes tant matelots que volontaires de cette ville, et de chasseurs de Vexin, sous le commandement du sieur de Saint-Prist, volontaire gentilhomme au régiment de Vexin. Après une course de sept heures, ils arrivent à la portée du vaisseau anglais, somment l'équipage de se rendre, et sur ce qui leur est répondu qu'on se défendra jusqu'à la dernière extrémité, aussitôt le capitaine Lamy fait engager le combat par un feu de mousqueterie suivi jusqu'à ce qu'il soit possible d'accrocher le navire et de monter à l'abordage, ce qui ne tarde pas, d'après la manœuvre aussi hardie qu'habile du capitaine Lamy qui, en très-peu de temps, mit les Anglais à l'impossibilité de se servir utilement de leurs caïons montés au nombre de huit, chargés à mitraille, ainsi que deux pierriers, et tout prêts à faire feu, lorsque la vivacité de l'abordage en a prévenu les suites.

La marée et les vents n'ont pas permis au capitaine Lamy d'entrer sa prise dans notre port ; il l'a conduite à Dunkerque et l'y a entrée en présence d'un concours de plus de six mille âmes, qui ont encore peine à concevoir comment une aussi petite barque a pu s'emparer d'un vaisseau qu'ils avaient pris pour une frégate, tant à la rade de Dunkerque il paraissait respectable, et qui ne se le persuadaient aujourd'hui que par la considération de tout ce qui est possible au courage français.

Un succès aussi étonnant n'est cependant dû qu'à la sagesse du choix de MM. Carpentier et Porquet ; c'est une justice que nous leur devons et dont nous vous présentons l'hommage, monseigneur, comme celui de notre juste reconnaissance, puisque nous leur avons l'obligation de pouvoir ajouter aux noms des héros de Calais celui du capitaine Lamy et celui du brave gentilhomme volontaire de Vexin, de Saint-Prist ; et que sans le zèle qui distingue MM. Carpentier et Porquet dans tout ce qui concerne le service du roi, une aussi belle action serait encore à naître.

Nous n'avons tardé, monseigneur, à faire concourir nos témoignages particuliers, que parce que nous voulions être informés jusque dans les moindres détails, et nous pouvons dire, d'après ce qui s'est passé, que tous les gens de l'équipage du capitaine Lamy ont secondé son courage de la manière la plus héroïque.

Nous sommes, etc.

(Voir lettres du 28 janvier, 12 février et 9 avril 1779, et l'*Industriel Calaisien* du 6 juillet 1859.)

(Copie de lettres de la municipalité. — 1775 à 1788.)

HYGIÈNE PUBLIQUE.

RECHERCHES SUR LES CAUSES DE LA MORTALITÉ CHEZ LES ENFANS, PENDANT LES DIX PREMIÈRES ANNÉES DE LA VIE.

Des recherches que nous avons faites sur le mouvement de l'état-civil de Calais, il résulte que sur 360 enfans qui naissent, en moyenne, chaque année, 127 succombent dans les dix premières années de leur existence. Cette mortalité est-elle une règle fatale, invariable, à laquelle il soit impossible de se soustraire, au moins en partie? nous ne le pensons pas. Si la faiblesse des individus, la délicatesse de leurs organes sont les causes de beaucoup de décès, nous croyons qu'il y en a un grand nombre qu'on doit attribuer au défaut de soins ou à l'inexpérience des parens. Rechercher les causes de cette mortalité, c'est donc rendre un service important aux personnes d'abord qui, par ignorance ou incurie, se préparent de si cruels chagrins, et au pays ensuite, en lui conservant des enfans qui deviendraient plus tard des citoyens utiles. Ce travail, au reste, étant spécialement destiné aux personnes étrangères à la médecine, nous le dépouillerons de tout appareil scientifique et nous ne lui donnerons que l'étendue restreinte que comporte le genre de publication auquel il est destiné.

Depuis le 1^{er} janvier 1834 jusqu'au 31 décembre 1844, c'est-à-dire pendant une période de onze années, il est mort 1404 enfans âgés de moins de dix ans; savoir: 771 garçons et 633 filles. La mortalité, à cet âge, serait donc plus grande pour le sexe masculin que pour le féminin; le contraire à lieu quand on compare les décès de tous les âges.

Sur ce nombre, 245 sont venus au monde morts ou non viables, savoir: 136 garçons et 109 filles; pour eux il serait inutile de rechercher la cause de la mort. Il y a eu de plus 299 décès dont la cause n'a pas été indiquée dans les déclarations des médecins; ce chiffre se décompose de la manière suivante: entre les deux sexes, 189 garçons et 110 filles, il nous reste donc 860 décès dont la cause a été connue et parmi lesquels on compte 446 morts du sexe masculin et 414 du féminin. C'est en dépouillant les déclarations dont

il est ici question que nous rechercherons les causes qui ont amené la mort chez ces enfans. Nous procéderons à cet examen en établissant des groupes formés par les individus qui ont succombé aux mêmes maladies et nous commencerons par les plus nombreux.

Sur les 860 décédés, 196 sont morts d'affections des organes de la digestion, 132 de maladies du cerveau ou de ses enveloppes, 115 de convulsions, 74 de maladies des bronches ou du larynx, 59 de fluxions de poitrine, 50 de rougeole, 37 du croup, 35 de la variole, 33 du carreau, 25 de la phthisie pulmonaire, 16 de la coqueluche, 15 de la scarlatine, 12 de consommation, 9 d'ongines, 8 de fièvre typhoïde, 7 de scrofules, 3 d'affections du cœur, 1 de cancer, 33 d'affections accidentelles dont l'énumération serait trop longue et sans utilité pour le but que nous nous proposons.

Le groupe le plus nombreux est celui des maladies des organes de la digestion, près du quart des décès a été occasionné par ces affections; ce fait démontre suffisamment le peu de soins ou le peu d'intelligence avec lesquels on veille sur le régime des enfans, défaut de soins qui, souvent au reste, il faut le remarquer, tient à la misère des parens. Les garçons et les filles paient, dans ce cas, à peu près le même tribut; il y a eu pour les premiers 101 décès, et pour les secondes 95. C'est surtout pendant les premières années de la vie que la cause dont nous parlons sévit avec intensité; sur les 196 décès, 90 ont eu lieu pendant la première année, 60 pendant la seconde, 22 pendant la troisième, 10 pendant la quatrième, 2 pendant la cinquième, 3 pendant la sixième, 4 pendant la septième, 1 pendant la huitième; 3 pendant la neuvième, 1 pendant la dixième.

L'examen de la profession des parens prouve à quel point la position de fortune doit influer sur cette mortalité; sur les 196 décédés, 146 appartenaient à des personnes de la classe ouvrière, 50 seulement à des familles jouissant de plus ou moins d'aisance.

L'influence des saisons n'est pas moins manifeste; les chiffres suivans en sont la preuve: 36 de ces enfans sont morts pendant l'hiver, 36 pendant le printemps, 51 pendant l'été et 73 dans le cours de l'automne. L'été et l'automne sont donc les deux saisons pendant lesquelles ces maladies offrent le plus de gravité.

Le second groupe, celui des maladies du cerveau, compte 132 décès, chiffre considérable et qui atteste encore ici peut-être une manière inintelligente d'élever les enfans. Désireux de faire d'eux des petits prodiges, les parens

fatiguent leur intelligence, précoce et ce sont souvent ceux chez lesquels l'activité cérébrale est déjà trop grande qu'on stimule avec le moins de ménagement ; l'on s'étonne ensuite de voir apparaître les redoutables affections dont il est ici question : 76 garçons et 56 filles ont succombé sous les coups de ces maladies, 29 étaient dans leur première année, 43 dans la seconde, 18 dans la troisième, 13 dans la quatrième, 8 dans la cinquième, 8 dans la sixième, 5 dans la septième, 2 dans la huitième, 3 dans la neuvième, 3 dans la dixième. On remarquera que c'est surtout pendant la seconde année, à l'époque où l'intelligence des enfans devient plus manifeste, à l'époque aussi où on l'excite le plus, que les décès par suite de ces affections sont le plus nombreux.

48 ont eu lieu en hiver, 38 au printemps, 29 en été et 17 en automne. L'hiver et le printemps seraient donc les deux saisons les plus fâcheuses pour ces maladies.

Si l'on examine les professions des parens, on trouve que les affections cérébrales font, toute proportion gardée, plus de victimes que les précédentes dans les classes aisées ; 84 enfans appartenaient à des familles d'ouvriers et 48 à des parens ayant une certaine aisance ; or, ce dernier chiffre forme un peu plus du tiers des décès par maladies du cerveau, tandis que pour le groupe précédent, il ne formait que le quart.

115 enfans ont été enlevés par des convulsions pendant le laps de temps dont il est ici question ; bien que ces maladies puissent rentrer parmi celles des centres nerveux, nous les avons séparées, parce qu'elles ont une physiologie particulière et que ce que nous en dirons sera mieux compris de tous ; sur ces 115 individus, il y avait 64 garçons et 51 filles ; 66 étaient dans leur première année, 24 dans la seconde, 13 dans la troisième, 6 dans la quatrième, 3 dans la cinquième, 1 dans la sixième, 1 dans la septième, 1 dans la neuvième ; 23 sont morts en hiver, 44 au printemps, 23 pendant l'été et 25 en automne. Il est bon de remarquer que l'hiver est la saison pendant laquelle il meurt le plus d'enfans atteints de maladies du cerveau ; tandis que pour les convulsions, c'est le printemps qui exerce l'influence la plus fâcheuse. Les premières sévissent surtout pendant la seconde année de l'existence ; les autres au contraire, pendant la première. Nous insistons sur ces différences, parce qu'il peut en résulter pour le traitement des considérations qui sont importantes, mais qui exigeraient de trop longs développemens pour trouver place ici.

Les convulsions sévissent sur les enfans appartenant aux

familles aisées ou pauvres, à peu près dans la même proportion que les autres affections des centres nerveux ; 78 appartenaient à des familles d'ouvriers et 37 à des familles jouissant de plus d'aisance.

133 enfans ont succombé à des maladies des organes de la respiration, bronches ou poumons ; il y avait 67 garçons et 66 filles : 61 étaient dans leur première année, 43 dans la seconde, 18 dans la troisième, 3 dans la quatrième, 3 dans la cinquième, 2 dans la sixième, 1 dans la septième, 2 dans la dixième.

Sur 74 décès par maladies des bronches, 28 ont eu lieu pendant l'hiver, 28 pendant le printemps, 10 pendant l'été et 8 en automne.

Sur 59 décès par suite de fluxions de poitrine 21 ont eu lieu en hiver, 25 au printemps, 5 en été et 8 pendant l'automne.

Ainsi donc 49 décès par suite de maladies de poitrine ont eu lieu en hiver, 53 pendant le printemps, 15 en été et 16 pendant l'automne. L'influence fâcheuse du froid, et plus peut-être encore celle des variations de température, sur l'issue de ces maladies, est mise hors de doute par les chiffres que nous venons de citer.

L'influence des privations et du défaut de soins deviennent ici manifestes, quand on compare la mortalité dans les diverses positions ; sur ces 133 enfans, 109 appartenaient à des familles d'ouvriers, 24 seulement à des familles plus aisées.

100 enfans sont morts par suite de maladies éruptives, rougeole, variole et scarlatine ; la première a fait 50 victimes, la seconde 35 et la troisième 15.

Sur 50 décédés par suite de rougeole, on compte 21 garçons et 29 filles ; 6 étaient dans leur première année, 26 dans la seconde, 11 dans la troisième, 5 dans la quatrième, 1 dans la cinquième et 1 dans la sixième. 6 Décès ont eu lieu en hiver, 7 au printemps, 11 en été et 26 en automne.

Parmi les décès par variole on compte 13 garçons et 22 filles ; 8 étaient dans leur première année, 6 dans la seconde, 7 dans la troisième, 2 dans la quatrième, 6 dans la cinquième, 2 dans la sixième, 3 dans la septième et 1 dans la huitième ; 15 décès ont eu lieu en hiver, 13 au printemps, 5 en été et 2 pendant l'automne.

Sur 15 décédés par suite de scarlatine, il y avait 8 garçons et 7 filles ; 2 étaient dans leur première année, 6 dans la seconde, 2 dans la troisième, 2 dans la cinquième, 1 dans sixième et 1 dans la septième ; 5 décès ont eu lieu en hiver,

6 au printemps et 4 pendant l'automne. En résumé, 26 décès par suite d'affections éruptives ont eu lieu en hiver, 26 au printemps, 16 pendant l'été et 32 pendant l'automne. Sur les 100 enfans décédés par suite des maladies dont il est ici question, 79 appartenaient à des familles d'ouvriers et 21 seulement aux classes plus aisées.

Le croup, affection redoutable, qui frappe l'imagination par la rapidité de sa marche et qui fait cependant bien moins de victimes que certaines maladies contre lesquelles on ne se met pas en garde, a occasionné 37 décès, qui se répartissent entre les deux sexes de la manière suivante: 21 garçons et 16 filles; 8 étaient dans leur première année, 15 dans la seconde, 4 dans la troisième, 6 dans la quatrième, 3 dans la sixième et 1 dans la septième; 15 ont eu lieu en hiver, 7 au printemps, 8 en été et 7 pendant l'automne. Le commencement de l'hiver et par conséquent les premiers froids paraissent exercer une influence très-grande; car sur 15 décès observés en cette saison, 10 ont eu lieu en décembre. Les pertes des familles d'ouvriers et celles des classes plus aisées se trouvent dans les mêmes proportions que pour les maladies précédentes: 28 pour les premières et 9 pour les autres.

Le carreau a enlevé 33 enfans, parmi lesquels il y avait 12 garçons et 20 filles; 11 étaient dans leur première année, 15 dans la seconde, 6 dans la troisième, 1 dans la sixième; 8 décès ont eu lieu en hiver, 9 au printemps, 8 pendant l'été et 8 en automne.

25 Enfans sont morts de phthisie pulmonaire. Il y avait parmi eux 12 garçons et 13 filles; 5 étaient dans leur première année, 9 dans la seconde, 4 dans la troisième, 1 dans la quatrième, 3 dans la septième, 1 dans la huitième, 2 dans la neuvième; 4 ont eu lieu pendant l'hiver, 5 au printemps, 8 pendant l'été et 8 en automne.

Je n'entrerai dans aucuns détails pour les autres affections, dont les cas ont été trop peu nombreux pour fournir des renseignemens utiles.

Il résulte de cet examen rapide que les maladies des voies digestives, des organes de la poitrine et des centres nerveux, sont les affections les plus à craindre pendant les premières années de la vie des enfans, puisque sur 860 décès, il en a 576 occasionnés par elles; comme ce sont aussi celles qu'une bonne hygiène pourrait le plus diminuer, nous allons nous en occuper d'une manière plus particulière, ne pouvant, faute d'espace, traiter le sujet tout entier.

Pour se faire une idée exacte des causes qui amènent les

maladies qui affligent l'enfance, surtout pendant les premières années de la vie, il convient d'examiner la position de l'enfant au moment de la naissance. Dans le sein de sa mère, le fœtus est soustrait à l'action des agens extérieurs; la température du milieu qui l'entoure est de 35 à 36 degrés; les organes respiratoires ne fonctionnent pas, puisqu'ils ne sont pas en contact avec l'air extérieur. Les organes de la digestion sont également en repos; car l'enfant se nourrit avec le sang de sa mère; enfin le système nerveux n'a encore perçu aucunes des sensations que doivent produire les agens extérieurs. Au moment de la naissance, cet état change complètement; l'enfant se trouve plongé dans un milieu dont la température diffère sensiblement de celle à laquelle il était habitué; l'air pénètre dans les poumons, les dilate, et son action sur la composition du sang commence; privé de l'aliment que lui fournissait sa mère, l'enfant doit désormais recourir à une autre nourriture et les organes de la digestion doivent entrer en fonctions; de toutes parts enfin les agens extérieurs stimulent ce système nerveux. Si ce changement s'opère avec les précautions qu'exige la délicatesse des organes, il sera sans danger; s'il se fait brusquement, sans prudence, il peut amener la mort de l'enfant. Voyez avec quelle sollicitude les femelles des animaux préparent le lieu où elles doivent déposer leurs petits, comme elles les couvrent de leur corps, comme elles les réchauffent, et cependant l'auteur de la nature a placé l'époque de la reproduction au moment le plus favorable de l'année. Comment l'homme a-t-il compris cet admirable exemple? comment a-t-il apprécié la nécessité de ces soins? Il a imaginé la présentation à la mairie et l'administration du baptême presque immédiatement après la naissance. Quelques historiens prétendent même qu'il a poussé la folie jusqu'à plonger les nouveaux-nés dans l'eau froide, c'est-à-dire qu'il a méconnu ou méprisé, dans *sa suprême sagesse*, la leçon que l'instinct des animaux lui donnait. 61 Enfants morts de maladies de poitrine pendant leur première année et 46 pendant l'hiver et le printemps, voilà, au moins en grande partie, le résultat de l'absence de ces précautions, à Calais, pendant les onze années dont il est ici question.

Nous avons dit que l'enfant dans le sein de sa mère puisait sa nourriture dans le sang même de celle qui le porte. En venant au monde, il subit la loi commune, il doit recevoir des alimens; mais la nature prévoyante a su ménager cette transition; elle a voulu que ce fut la mère qui lui fournit cet aliment si doux, si bienfaisant. Ici encore nous

n'avons pas su comprendre ce rôle admirable. Sous les prétextes les plus frivoles, certaines mères négligent un devoir si sacré, si plein de charmes; d'autres, plus à plaindre, s'en abstiennent par nécessité. Si au moins, dans ce cas, on se rapprochait le plus possible du vœu de la nature; si on remplaçait le lait de la femme qui ne peut nourrir par celui d'une autre femme; si, à défaut d'une nourrice, on employait avec intelligence le lait des animaux; mais on se hâte de gorger l'enfant de bouillies indigestes, on l'excite à prendre les alimens les moins convenables; alors arrivent les affections du tube digestif, qui, nous l'avons dit plus haut, font tant de victimes. Heureux encore quand, éclairés par les souffrances du nouveau-né, les parens se décident à suivre des conseils plus sages!

L'apparition des maladies des centres nerveux s'explique tout aussi facilement; nous avons vu que c'était surtout pendant la seconde année qu'apparaissaient les affections du cerveau. Nous avons déjà dit combien étaient fâcheuses les excitations auxquelles les enfans étaient soumis à cette époque, surtout ceux qui montrent une intelligence précoce. Cette influence est si manifeste, qu'on dit vulgairement d'un enfant très-intelligent: *il a trop d'esprit, il ne vivra pas*; ce qui n'empêche pas qu'au lieu de ralentir cette trop grande activité du cerveau, on ne l'entretienne par tous les moyens possibles. L'action du froid paraît en outre disposer les enfans à contracter des encéphalites; nous avons vu que l'hiver était la saison pendant laquelle ces maladies faisaient le plus de victimes.

Pour éviter les funestes effets des diverses influences que nous venons de signaler, rappelons aux parens qu'immédiatement après la naissance, l'enfant doit constamment se trouver au milieu d'une atmosphère convenablement échauffée, que ce n'est qu'avec de grandes précautions qu'on doit l'habituer à l'action de l'air extérieur; qu'il faut bien se rappeler que chez lui, la production de chaleur intérieure ne peut encore contrebalancer les pertes qu'il fait à l'air libre.

Rappelons aux mères qu'en ne nourrissant pas leurs enfans, lorsqu'il n'existe pas d'empêchemens légitimes, elles manquent à un devoir sacré et assument sur leur tête une responsabilité bien grande, puisque cette omission peut coûter la vie à ces pauvres petits êtres. Répétons-leur que toutes les fois que l'allaitement maternel est impossible, il faut préférer à tout autre moyen l'emploi d'une nourrice; que l'usage du lait des animaux a besoin d'être dirigé d'une manière intelligente; la chimie a prouvé

dépuis long-temps que la composition du lait de la femme présentait de notables différences avec le lait de vache ou celui de chèvre, généralement employés en pareil cas; qu'elles se souviennent qu'elles doivent veiller avec soin sur ces dérangemens des fonctions digestives, qui sont tant de vicémes et qui sont souvent la suite d'un mauvais régime, qu'il faut surtout les combattre à leurs débuts; car le tissu des organes des enfans, très-délicat, s'altère si facilement, qu'il n'est souvent plus temps de recourir à des soins éclairés lorsqu'on a employé des momens précieux à suivre les conseils des commères et des charlatans.

Nous avons démontré par des faits l'exquise sensibilité du système nerveux pendant les premières années de la vie; nous avons insisté sur les dangers d'une trop vive excitation à cet âge. Nous ne saurions trop revenir sur la nécessité de modérer l'activité cérébrale chez certains enfans, qu'à l'aide d'exercices appropriés à leur âge, qu'en s'abstenant de toute provocation; qu'en modérant, même à l'aide du régime ou de certaines médications, cette trop grande impressionnabilité du système nerveux, on s'efforce de conserver des êtres dont la perte serait si vivement sentie.

Nous avons vivement insisté sur les funestes effets du peu de soins ou d'intelligence avec lesquels on élève les enfans; mais il faut ici faire un triste aveu: la misère des parens est le plus souvent la cause de ce fâcheux état de choses. Nous possédons de nombreux établissemens de bienfaisance; mais, par une omission inexplicable, il en est peu qui s'occupent des enfans en bas-âge. Les salles d'asile n'admettent que les enfans au-dessus de 2 à 3 ans; or, c'est surtout pendant les deux premières années que la mort fait d'affreux ravages dans leurs rangs. Il était réservé à notre époque de combler cette lacune; les crèches, établies déjà dans bon nombre de villes, répondent avantageusement à ce besoin. Nous avons sous les yeux le compte-rendu de la gestion d'un de ces établissemens du 1^{er} arrondissement de Paris, par M. Izarié, l'un des médecins; il démontre d'une manière évidente son heureuse influence sur la mortalité. Espérons qu'un établissement semblable se formera à Calais. Nous n'osons faire un appel à l'administration, dont nous connaissons les embarras financiers; mais nous savons tout ce que la charité si active et si ingénieuse de nos dames peut réaliser de prodiges; nous croyons que c'est à elles surtout qu'il appartient de venir en aide à de pauvres mères forcées, par leur position malheureuse, de négliger les devoirs de la mater-

nité, et si nous avons déroulé sous leurs yeux ce triste tableau des misères humaines, c'est que nous savons qu'il suffit de leur signaler une œuvre de charité à faire pour être sûr de trouver chez elles une active et intelligente coopération.

H. G.

GNOMONIQUE GALAISIEUNNE.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

1.—On appelle gnomonique l'art de tracer des cadrans au soleil, à la lune et aux étoiles; mais surtout des cadrans solaires sur une surface quelconque.

J'ai donné à ce traité le nom de gnomonique calaisienne, parce que j'ai calculé les exemples des différens problèmes que je vais résoudre pour la latitude de Calais, et que j'ai mis les résultats dans plusieurs tableaux qui forment la partie principale du travail.

2.—Le soleil paraissant tourner autour de la terre en un jour, parcourt 360 degrés en 24 heures ou 15 degrés en 1 heure. Donc, si l'on conçoit des plans passant par les deux pôles du monde et partageant l'équateur en parties de 15° chacune, le soleil atteindra, à chaque heure du jour, un de ces plans que l'on nomme *plans horaires*. Ces plans couperont la surface du globe suivant des cercles qu'on nomme *cercles horaires*, et le plan de l'équateur suivant des lignes que l'on nomme *lignes horaires*. Ces lignes horaires faisant toutes entr'elles des angles de 15°, se rencontrent, au centre du monde, avec l'axe de la terre; maintenant supposons cet axe en métal et nous aurons tracé un cadran solaire; car l'on voit facilement que l'ombre de l'axe indiquera sur l'équateur la marche du soleil et que les divisions de ce cercle donneront l'heure. Un tel cadran s'appelle *cadran équatorial*, et l'axe métallique se nomme le *style* de ce cadran. La ligne horaire qui marque midi se nomme la *méridienne* du cadran.

3.—Tracer les lignes horaires sur un cadran quelconque, c'est tracer les intersections des plans horaires avec la surface du cadran. Placer le style du cadran, c'est diriger la verge métallique parallèlement à l'axe de la terre.

4. — La gnomonique comprend une foule de problèmes ; mais nous ne parlerons que des trois principaux et les plus en usage.

1^o Construire un cadran solaire sur un plan horizontal.

2^o Construire un cadran solaire sur un plan vertical sans déclinaison.

3^o Construire un cadran solaire sur un plan vertical déclinant.

On dit qu'un plan décline, quand il ne regarde pas le sud exactement.

PROBLÈME PREMIER.

CONSTRUIRE UN CADRAN SOLAIRE SUR UN PLAN HORIZONTAL.

(Fig. 1.)

5 — Soit M'Q'R'X' le plan horizontal donné ; dans le milieu du plan je trace la ligne SN, que je prends pour méridienne. Comme l'ombre du style, à midi vrai au soleil, doit tomber sur la méridienne, il faut que le style rencontre le plan sur un point de cette ligne ; mais ce style a une certaine épaisseur, faisons cette épaisseur de deux millimètres ; alors je trace deux lignes S'N' et S''N'' parallèles à SN, et distantes d'un millimètre de cette dernière. Quand l'ombre du style tombera entre ces deux lignes, le cadran marquera midi. On peut prendre à volonté le point A où le style rencontre la méridienne, et comme ce style doit représenter l'axe de la terre et aller rencontrer le pôle du monde, dans son prolongement, il doit faire avec la méridienne un angle égal à la latitude du lieu (pour Calais, 50° 57' 32"). Dans la figure 1, j'ai tracé le style AP rabattu sur le plan ; TP est le soutien du style et l'angle PAT = 50° 57' 32" ; en relevant le triangle ATP dans sa position perpendiculaire au plan, on aurait placé le style du cadran solaire.

Maintenant au point A, j'élève la ligne EO perpendiculaire à SN ; SN faisant le nord et le sud, EU fera l'est et l'ouest ; c'est la ligne horaire de VI heures. Pour tracer les autres lignes horaires, il faut chercher les angles que font ces différentes lignes avec la méridienne, et l'analyse nous donne la formule suivante :

$$\text{Tang } V = \text{Sin } L \text{ tang } A H.$$

V étant l'angle cherché, L la latitude du lieu, AH angle du cercle horaire avec le méridien.

Prenons L = 50° 57' 32", et AH = 15° angle d'un cercle horaire pour une heure (2).

Log sin 50° 57' 32" — 9,8902501

Log tang 15° 9,4280525

9,3183026 = L. tang V.

V = 11° 45' 23"

En traçant sur le plan une ligne C I faisant avec S' C un angle de 11° 45' 23", on aura la ligne horaire de I heure; mais comme cet angle est donné par sa tangente, on prendra C B = un décimètre par exemple; au point B on élèvera la perpendiculaire indéfinie B G; on prendra, sur cette perpendiculaire une longueur B D = tang V = 0 décimètre 21 millimètres dont le logarithme est 9,3183026; on joindra le point D au point C et l'on aura tracé l'angle de 11° 45' 23" au moyen de sa tangente.

On calculera de même les autres angles horaires en faisant successivement A H 30° = 45° = 60° = 75°, et on les tracera sur le plan au moyen de leurs tangentes B F, B H, B K, B G, ce qui donnera II, III, IV, V heures. Pour calculer les demi-heures on ferait A H = 7° 30' = 37° 30' = 52° 30' = 67° 30' = 82° 30'.

Ayant tracé les lignes horaires sur un côté du plan, on tracera facilement celles de l'autre côté, en prenant des distances a'b', a'c',.... égales à ab, ac,... et l'on aura construit le cadran solaire qu'il faudra maintenant mettre en place.

Tableau des angles horaires d'un cadran solaire horizontal à Calais.

A H	V.	Tang.V	Heures.		TANG. des Compléments.
7° 30'	5° 50' 18"	0,1022	XI 1/2	XII 1/2	97769
15°	11 45 23	0,2081	XI	I	4,8050
22° 30'	17 50 2	0,3217	X 1/2	I 1/2	3,1083
30°	24 9 10	0,4484	X	II	2,2300
37° 30'	30 47 39	0,5959	IX 1/2	II 1/2	1,6779
45°	37 50 10	0,7767	IX	III	1,2875
52° 30'	45 20 51	1,0122	VIII 1/2	III 1/2	0,9879
60°	53 22 30	1,3452	VIII	IV	0,7433
67° 30'	61 55 45	1,8751	VII 1/2	IV 1/2	0,5333
75°	70 57 59	2,8986	VII	V	0,3449
82° 30'	80 22 47	5,8995	VI 1/2	V 1/2	0,1695
90°	90 00 00	infinie.	VI	VI	zéro.

6. — Il y a plusieurs méthodes pour placer un cadran solaire horizontal ; mais la plus simple, c'est de se servir d'une montre dont la marche est connue régulière, et que l'on a réglée à midi sur un cadran solaire dont on connaît l'exactitude. On se servira d'un niveau d'eau pour le placer bien horizontalement.

7. — *Remarque.* Souvent le plan horizontal donné est trop petit pour pouvoir tracer la tangente B G dans une aussi grande partie de sa longueur ; alors on prendra sur la ligne E O un longueur C Y égale à une certaine quantité, à la moitié de C B par exemple ; au point Y on élèvera la perpendiculaire Y M ; on prendra sur cette perpendiculaire les longueurs Y R, Y Q, Y L égales aux tangentes des complémens des angles horaires de V, IV, III heures, et joignant le point C aux points L, Q, R, on tracera les lignes horaires de III, IV, V heures. C'est pour l'emploi de cette méthode que j'ai ajouté au tableau les valeurs des tangentes des complémens ; mais il ne faut pas oublier que si l'on veut exprimer ces valeurs en décimètres, en centimètres et en millimètres, il faut regarder la valeur que l'on a donnée au rayon.

PROBLÈME SECOND.

CONSTRUIRE UN CADRAN SOLAIRE SUR UN PLAN VERTICAL SANS DÉCLINAISON.

8. — Au moyen d'un fil à plomb, on tracera une perpendiculaire dans le milieu du plan, et l'on prendra cette ligne pour méridienne. Le style doit rencontrer cette perpendiculaire en un certain point, et faire avec elle, dans un plan perpendiculaire au plan donné, un angle égal au *complément* de la latitude du lieu, afin d'aller rencontrer le pôle du monde dans son prolongement.

Pour tracer les lignes horaires l'analyse donne la formule suivante :

$$\text{Tang } V = \text{Cos } L \text{ tang } A \text{ H.}$$

$$\text{Log cos } 50^{\circ} 57' 32'' \dots 9,7992563$$

$$\text{Log tang } 15^{\circ} \dots \dots 9,4280525$$

$$9,2273088 = \text{Log tang } V.$$

$$V = 90^{\circ} 34' 48''$$

Tableau des angles horaires d'un cadran solaire vertical sans déclinaison à Calais.

A H	V	Tang.V	Heures.		TANG des Compléments.
7° 30'	4° 44' 26"	0,0829	XI 1/2	XII 1/2	12,0587
15°	9 34 48	0,1687	XI	I.	5,9250
22° 30'	14 37 22	0,2609	X 1/2	I 1/2	3,8328
30°	19 59 3	0,3636	X	II	2,7498
37° 30'	25 47 43	0,4833	IX 1/2	II 1/2	2,0690
45°	32 12 21	0,6045	IX	III	1,5876
52° 30'	39 22 53	0,8208	VIII 1/2	III 1/2	1,2182
60°	47 29 29	1,0909	VIII	IV	0,9166
67° 30'	56 40 15	1,5206	VII 1/2	IV 1/2	0,6576
75°	66 57 19	2,3507	VII	V	0,4253
82° 30'	78 11 40	4,7844	VI 1/2	V 1/2	0,2090
90°	90 00 00	infinic.	VI	VI	zéro.

PROBLÈME TROISIÈME.

CONSTRUIRE UN CADRAN SOLAIRE SUR UN PLAN
VERTICAL DÉCLINANT.

(Fig. 2.)

9. — Pour tracer un cadran solaire sur un plan vertical déclinant, il suffit de connaître la déclinaison du plan donné; nous verrons plus tard comment l'on trouve cette déclinaison.

Ainsi l'énoncé du problème c'est: tracer un cadran solaire sur un plan vertical déclinant, connaissant la déclinaison du plan.

Je divise ce problème en deux parties :

1° Placer le style,

2° Tracer les lignes horaires.

Nous allons d'abord nous occuper de la première partie :

Supposons le problème résolu; soit MNRX le plan vertical donné, et P S le style rencontrant le plan au point P; d'un point S quelconque du style j'abaisse la perpen-

diculaire ST sur le plan vertical, et joignant le point T au point P , l'angle TPS est l'angle que fait le style avec le plan; c'est cet angle qu'il s'agit de calculer.

Au point T je mène, dans le plan, la ligne horizontale HO ; du point P j'abaisse la perpendiculaire PB sur HO ; PB est la méridienne du cadran, c'est-à-dire, qu'à midi au soleil, l'ombre du style PS tombe sur la perpendiculaire PB . Maintenant je joins le point S au point B , et je forme le triangle STB dont l'angle TSB marque la déclinaison du plan vertical.

Or, comme j'ai pris le point S à volonté, je puis donner à SB une valeur quelconque, un mètre par exemple, et alors dans le triangle rectangle STB , je connais l'hypothénuse SB et l'un des angles aigus TSB que nous ferons, dans ce calcul, $= 1^{\circ}$. Je puis donc calculer les deux côtés de l'angle droit TS et TB , et je trouve :

$$TS = 0^m, 999847 \qquad TB = 0^m, 0174524$$

Maintenant, dans le triangle rectangle PSB , l'on connaît l'angle SPB , qui est égal au complément de la latitude du lieu; car on sait que le style d'un cadran solaire représente l'axe du monde. Pour Calais on a : angle $SPB = 39^{\circ} 2' 28''$. Dans ce même triangle PSB , on connaît SB , on peut donc calculer les deux côtés PB et PS , et l'on a :

$$PB = 1^m, 23309 \qquad PS = 1^m, 58761$$

Enfin, dans le triangle rectangle PST , l'on connaît PS et TS , et l'on peut déterminer l'angle cherché TPS .

$$TPS = 39^{\circ} 2' 2''$$

Angle que l'on fait construire en fer et que l'on peut facilement placer, puisque l'on connaît aussi TB et PB .

Ainsi lorsqu'on connaît la déclinaison d'un mur, après avoir fait les calculs qui précèdent, on tracera sur ce mur le triangle TPB ; PB sera la méridienne, et TP la ligne qui recevra les appuis du style, lesquels appuis sont perpendiculaires au plan.

En considérant la figure, on voit que si la déclinaison TSB change, l'angle TPS et TB changent aussi; mais PB et PS restent les mêmes. J'ai calculé les valeurs de TPS et de TB pour les 25 premiers degrés de déclinaison d'un mur à Calais, et je les ai placées dans le tableau suivant. Pour faciliter le tracé de l'angle TPS j'ai ajouté la tangente de cet angle.

Degrés de la Déclinaison du plan.	Angle T P S.	Tangentes des Angles T P S.	Valeur de T B.
1 ^o	39 ^o 2' 2"	0,8107	0 ^m , 01745
2	39 0 46	0,8101	0, 03489
3	38 58 39	0,8091	0, 05233
4	38 55 41	0,8077	0, 06975
5	38 51 52	0,8058	0, 08715
6	38 47 13	0,8036	0, 10452
7	38 41 45	0,8010	0, 12186
8	38 35 25	0,7980	0, 13917
9	38 28 17	0,7946	0, 15643
10	38 20 19	0,7908	0, 17364
11	38 11 33	0,7867	0, 19080
12	38 1 58	0,7822	0, 20791
13	37 51 36	0,7773	0, 22495
14	37 40 26	0,7721	0, 24192
15	37 28 30	0,7666	0, 25881
16	37 15 48	0,7612	0, 27562
17	37 2 16	0,7545	0, 29237
18	36 48 7	0,7481	0, 30901
19	36 33 10	0,7413	0, 32556
20	36 17 29	0,7343	0, 34202
21	36 1 6	0,7270	0, 35836
22	35 44 0	0,7194	0, 37460
23	35 26 13	0,7116	0, 39073
24	35 7 45	0,7022	0, 40673
25	34 48 38	0,6952	0, 42261

(Fig. 3.)

10.—Pour trouver la déclinaison d'un plan vertical donné, on se servira d'un instrument fait comme celui indiqué dans la figure 3, et qui se compose d'une double équerre en bois sur laquelle on a placé perpendiculairement une autre branche S T. On placera la double équerre sur le mur et sur la ligne horizontale H O, et on éloignera l'instrument de la méridienne P B, de manière qu'à midi

vrai au soleil, l'extrémité de l'ombre du côté T S aille tomber sur cette méridienne. Alors on aura le triangle rectangle S T B dont on connaît T S et dont on peut mesurer T B; on pourra calculer l'angle demandé, c'est-à-dire la déclinaison du plan donné.

Passons à la seconde partie du problème.

12. — Le moyen le plus simple pour tracer les lignes horaires sur un plan vertical déclinant, c'est de se servir d'une montre à marche régulière et réglée sur la méridienne du cadran.

1729. — 1794.

DEUX FÊTES CALAISIENNES.

1729.

Relation des Réjouissances faites à Calais à l'occasion de la Naissance de Mgr. le Dauphin.

Le six septembre mil sept cent vingt-neuf, à huit heures du matin, le commandant de la place ayant annoncé cette importante nouvelle aux magistrats, ils se transportèrent sur-le-champ en corps au gouvernement, pour lui faire au nom du roi les complimens de félicitation, et firent sonner toutes les cloches de la paroisse communale, celles de la ville et le carillon jusqu'au soir, que la ville fut illuminée entièrement; toutes les maisons furent ornées de pavillons de différentes couleurs, et les magistrats en firent faire un exprès pour la maison de ville, aux armes du Roi, de Mgr. le Dauphin, de Mgr. le duc de Charost et de la ville; le tout superbe et parsemé de fleurs de lys, de dauphins, avec cette devise sous un grand dauphin: *Nos vœux sont satisfaits.*

Ces démonstrations de joye ont continué jusqu'au dix-neuf inclusivement.

Les magistrats, en attendant les ordres pour un feu de joye, l'ont fait préparer sur la grande place, vis-à-vis l'hôtel-de-ville, de soixante-dix pieds de hauteur, et ont fait venir des villes circonvoisines des artificiers et ouvriers.

L'on a fait une grande tribune sur la face de la maison de ville, et au-dedans fait dresser une table en fer à cheval de cent vingt couverts; à côté, plusieurs buffets pour la commodité d'un repas.

Les colonel, major et capitaines des six compagnies bourgeoises ont fait voir la part qu'ils prenaient à cette réjouissance publique; l'on a fait faire à neuf les six drapeaux qui n'avaient pas été renouvelés depuis le traité de Vervins, que Calais est revenu à l'obéissance de la France.

Le dix-sept, ces drapeaux ont été portés à l'église, conduits par un détachement de six compagnies, à leur tête les colonel, major, capitaines et tous les officiers en habits d'écarlate, uniformes, cocardes blanches, chapeaux bordés d'argent, très-propres; les bourgeois ayant aussi tous des cocardes. L'on entra dans l'église jusqu'au bas du chœur, tambours battant.

Monseigneur l'évêque de Boulogne (1), qui était arrivé à Calais la veille pour rendre la fête plus magnifique, fut reçu au pied de l'autel par les colonel et capitaines bourgeois, un genou en terre et tenant ces drapeaux neufs. Il leur fit un discours fort politique, dont voici la teneur:

« *Benedictus Dominus Deus meus, qui docet manus
» meas ad prælium.*

» Béni soit le Seigneur mon Dieu, qui dirige et fortifie
» mon bras dans les combats.

» Ainsi parlait David en rendant à Dieu des actions de
» grâce pour la victoire qu'il avait remportée sur Goliath.
» Pour vous, messieurs, vous ne venez pas aujourd'hui
» dans ce saint temple le remercier d'une victoire remportée
» sur les ennemis; mais instruits qu'il n'est pas moins le
» Dieu de paix que le Dieu des combats, une sage et géné-
» reuse prévoyance, que la fidélité pour le Roi et l'amour
» pour la patrie inspire à votre cœur véritablement fran-
» çais, vous conduit au pied de ces autels pour lui demander
» qu'en bénissant vos drapeaux par mon ministère, il
» conduise et fortifie vos bras pour, à l'exemple de vos il-
» lustres ancêtres, être toujours prêts à les employer au
» service du Roi, votre maître, et à la défense de votre patrie.

» Qu'on ne s'étonne donc pas si au milieu de la paix,
» dans un temps où le Roi, uniquement attentif au bonheur
» de ses sujets, n'est occupé qu'à concilier les intérêts de
» toutes les puissances voisines, et tandis que vous faites
» éclater avec magnificence votre joie pour la naissance
» d'un prince, que nous regardons comme l'heureux présage
» de la tranquillité de l'Europe entière, vous venez ici,
» dans un équipage de guerre, reconnaître que c'est de
» Dieu seul qu'on tient les sentimens d'une véritable bra-
» voure, comme c'est lui seul qui donne les victoires.

» Vous le savez, messieurs, ces instrumens et cet appa-
» reil de guerre ne sont pas seulement destinés à attaquer

» les ennemis, ou à se défendre contre eux ; ils servent
» encore à contenir l'inquiétude de ceux qui , par des vues
» d'intérêt ou d'ambition, pourraient troubler notre repos.
» Ainsi, non contents de vous rendre utiles à la France
» par un commerce avantageux et que vous soutenez avec
» tant d'honneur, vous voulez encore faire respecter la
» paix dont nous jouissons, et être toujours en état de ré-
» primer les esprits turbulens, qui voudraient s'opposer
» aux sages desseins et aux pacifiques conseils de notre
» glorieux monarque. Pénétrés des mêmes sentimens d'a-
» mour et de fidélité, touchés d'ailleurs de l'attachement
» inviolable que vous avez conservé dans les temps les
» plus nébuleux pour la religion de vos pères, nous allons
» joindre nos vœux aux vôtres pour demander à Dieu que
» ces drapeaux, sanctifiés par sa bénédiction, soient, dans
» toutes les occasions où vous serez obligés de vous en
» servir, terribles aux ennemis de l'état, et, qu'à leur
» aspect, héritiers de la valeur de vos aïeux, vous soyez
» toujours animés de cette noble ardeur dont ils ont donné
» tant de fois des preuves si éclatantes, que l'envie et la
» longueur des temps n'a pu les obscurcir, et dont la mé-
» moire, conservée dans nos annales, passera à la gloire
» du nom calaisien jusqu'à la postérité la plus reculée. »
Ensuite il les fit relever.

Après la bénédiction des drapeaux, il les remit aux dits officiers, lesquels, s'étant mis à la tête du détachement, sont sortis tambours battant de l'église, les remirent aux enseignes et ont marché en bataille sur la place; dans cet intervalle, on a fait plusieurs décharges de mousqueterie.

A l'égard des vieux drapeaux, ils ont été délivrés au curé (2), pour les exposer dans l'église. Il s'est fait ce jour une procession solennelle autour de la grande place, à laquelle monseigneur l'évêque de Boulogne a assisté pontificalement, avec tous les ordres, communauté et magistrats; avant et après laquelle procession l'on a tiré le canon de la place, remparts, bastions, citadelle et forts en dépendant.

Le dix-huit, au matin, jour marqué pour chanter le *Te Deum*, cette grande fête fut annoncée par une décharge générale de tous les canons, y compris la couleuvrine de Nancy; l'on vit le balcon, construit près de l'hôtel-de-ville, orné de riches tapisseries. A dix heures, la symphonie, composée de vingt violons, basses, hautbois et autres instrumens, commença à jouer et a toujours continué.

Le feu de la place était à sept étages, de huit à neuf pieds de distance, en pyramide hexagonale, composée d'une charpente soutenant nombre de matières combustibles, mêlées

d'artifices ; au bout du mât , il y avait une figure de dix à douze pieds de hauteur, représentant la Paix et l'Abondance, ayant dessous ses pieds une cage de fer tournant sur deux pivots, dans laquelle étaient renfermés des chats, comme il se pratique en cette ville, à cause du nom de Calais. Aux costés de la déesse, quatre grands pavillons avec des devises latines à la gloire du Roy, de la Reyne et de Mgr. le Dauphin.

Celle du Roy. — Un grand lys du pied duquel sort un rejeton, avec ces mots : *Nec erit tibi surculus impar,*

Celle de Mgr. le Dauphin. — Une même perle sous les rayons du soleil, avec ces mots : *Pario e cœlesti semine.*

Celle de la Reyne. — Un soleil naissant, avec ces mots : *Jam illustrabit omnia.*

Celle de Mgr. le Dauphin. — Un arc-en-ciel, avec ces mots : *Pax deinde sequitur.*

Ledit jour dix-huit juin, quatre heures, toute la garnison, ainsi que les six compagnies bourgeoises, se rendirent en bataille sur les remparts ; les bourgeois furent placés sur le grand cavalier. A cinq heures du soir, toutes les compagnies s'étaient rendues à l'église paroissiale. Le *Te Deum* fut chanté pontificalement par Mgr. l'évêque, avec une très-belle symphonie, l'église ornée magnifiquement et le chœur fort éclairé.

Après quoi, le commandant de la place (3), qui était indisposé, se fit porter en chaise sur le grand cavalier où Mgr. l'évêque de Boulogne s'est aussi transporté avec le magistrat ; ils ont vu les trois décharges de canon de la place, citadelle, fort Niculay et de tous les forts ; à chacune d'elles, autant de décharges de mousqueterie de la garnison et des bourgeois. L'on a remarqué que ces derniers se sont distingués par leurs décharges des mieux suivies.

Ensuite l'on est venu au bas du grand escalier de la maison de ville, d'où le commandant, les officiers de judicature et les magistrats se sont transportés au feu ; Mgr. l'évêque voulut voir la cérémonie, ce qui a donné lieu d'y faire apporter une quatrième torche aux armes de la ville qui lui fut présentée par le mayeur, M. le chevalier Molé, commandant, lui ayant déféré cet honneur ; le vice-mayeur donna la seconde torche à M. de Molé ; le premier échevin, à M. le lieutenant particulier, pour l'absence de M. le président, et le greffier au mayeur. Toutes ces torches ayant allumé ce feu en différens endroits, il se trouva dans un instant entrepris partout, aux acclamations de *vive le Roy*, d'un concours extraordinaire du peuple.

Ce prélat avec le commandant, officiers de judicature,

magistrats et autres s'étant retirés à côté de ce feu dans un endroit pour n'en point être incommodés, l'on a fait jouer quelques dragons d'une maison de la place, qui, s'étant communiqués aux fusées de la déesse, les a fait jouer avec tant d'adresse, de côté et d'autres, ainsi que les feux d'artifices tirés sur la plombée de la maison de ville en même temps, en sorte que le ciel était tout en feu; d'ailleurs, l'artifice qui sortait des trous pratiqués dans le mât paraissait comme une pluie de feu, ce qui a été admiré de tous les spectateurs, et dans lequel temps s'est fait une décharge de vingt-une boîtes, tout à la fois comme de la mousqueterie.

Pendant que ce feu brûlait et qu'on faisait jouer les artifices, les six compagnies bourgeoises passèrent devant le prélat; il fut salué de tous les officiers et des drapeaux. Ces compagnies, rangées en bataille sur la place, firent encore trois décharges de mousqueterie.

La sérénité du temps, qui était des plus clairs et des plus calmes, donna le plaisir au peuple d'admirer les belles illuminations de l'hôtel-de-ville, rempli à toutes les croisées de quantité de devises et vers à la louange du Roy, de la Reine et de Mgr. le Dauphin. La couronne et le parapet du beffroi étaient aussi artistement illuminés.

La grande place l'était pareillement à toutes les maisons. haut et bas, ce qui faisait un coup d'œil des plus magnifiques; toutes les maisons de la ville l'étaient de même, et l'on marchait dans la rue comme en plein jour.

A neuf heures du soir, l'on servit un magnifique repas à l'hôtel-de-ville, où s'étaient rendues toutes les personnes qualifiées de la ville, qui y avaient été invitées la veille par les magistrats, en habit de cérémonie.

Cette belle compagnie était composée de MM. les grands vicaires, archidiacres, chanoines et autres ecclésiastiques de distinction, les officiers de judicature (4), l'ancien major (Puget père), la noblesse de la ville (5), anciens mayeurs, vice-mayeurs, juges-consuls, échevins et autres notables (6), outre plusieurs personnes des villes circonvoisines que la renommée et curiosité avaient attirées à cette brillante fête.

Ce repas était à trois services de soixante-sept à quatre-vingt-onze plats, sans le dessert, et fut commencé par les santés du Roi, de la Reyne et de Mgr. le Dauphin, avec une décharge de vingt-une boîtes à chacune d'elle; l'on y servit toujours d'excellent vin de Bourgogne en abondance, ce qui rendit la compagnie fort gaie et sans incommodité.

Sur les dix à onze heures, l'on apprit que Mgr. l'Évêque, qui avait soupé chez M. de Molé, commandant, à cause de son incommodité, venait à la maison de ville; il y fut reçu

à la grande porte et conduit par le magistrat dans un fauteuil placé tout au haut et au milieu de cette grande table; plusieurs commandans des corps de la garnison et autres, qui l'avaient accompagné, se sont aussi mis à table.

Ce prélat recommença les santés du Roi, de la Reine et de Mgr. le Dauphin, aux boîtes et aux acclamations de *Vive le Roy!*

Le second service ayant été apporté, l'on but à la santé de Mgr. le duc de Charost (7), de Mgr. l'Évêque, de M. l'intendant (8) et de M. le commandant, aussi au bruit des boîtes.

À l'heure de minuit, Mgr. l'Évêque de Boulogne se retira, en ordonnant à chacun de tenir sa place; il fut conduit jusqu'au bas du grand escalier par les magistrats, lesquels étant revenus dans la salle, l'on se remit à boire comme devant.

Le dernier service et le dessert ont été apportés fort avant dans la nuit; la symphonie a toujours duré jusqu'à cinq heures du matin, que ce superbe repas a duré, dans lequel l'on a servi quantité de vin de palme, des rafraichissemens et l'eau glacée de toutes qualités et en abondance.

La table, en fer à cheval, prenait du haut de la salle jusqu'auprès de la porte, et faisait un coup d'œil des plus charmans, par la propreté des couverts et les illuminations tant extérieures qu'intérieures de l'hôtel-de-ville, en bougies; tout y était d'un ordre et goût qui portait l'admiration de cette belle assemblée.

Pendant le repas et jusqu'à cinq heures du matin, la symphonie, les boîtes, les fusées et feu d'artifice ne cessèrent de jouer.

Une fontaine de vin a coulé à l'hôtel-de-ville toute la nuit.

Les pauvres de la ville, du Courgain et de l'hospital des pauvres se sont ressentis de cette réjouissance: les magistrats leur ayant fait distribuer du pain et de la viande en abondance.

Les Religieux-Minimes et Capucins n'ont point été oubliés, ayant eu chacun deux pièces de vin; les religieuses de S.t-Dominique et Bénédictines, les frères et sœurs des écoles chrétiennes, chacun une pièce; une femme prisonnière depuis long-temps a été rachetée et mise en liberté, et on a donné aux autres prisonniers du vin en abondance jusqu'au trente septembre; l'on a délivré du vin aux pauvres malades sur des billets des vicaires de la paroisse (9).

Il ne se peut comprendre combien d'étrangers sont venus prendre part à cette éclatante fête; notamment grand nombre d'Anglais, qui ont pris des cocardes blanches et

se sont mêlés dans tous les endroits où la joye étoit répandue et où ils furent cordialement reçus. Le lendemain dix-neuf, à dix heures du matin, se sont terminées les prières par une grande messe en actions de grâce, célébrée pontificalement par Mgr. l'évêque de Boulogne, où les communautés et tous les chefs des compagnies ont assisté. Au commencement de la messe, au milieu et à la fin, trois décharges des canons de la place et dépendances; au rapport d'un maître danois, entré ce jour dans le port, il a déclaré avoir entendu et vu, à vingt lieues en mer, le canon et le feu du dix-huit au soir.

Les magistrats n'ont rien négligé pour célébrer cette réjouissance avec éclat et grande attention, admirée de tous les spectateurs, quoiqu'ils aient eu peu de temps pour s'y préparer.

*Rôle des Officiers bourgeois de Calais des quatre compagnies,
comme elles sont à présent le 25 septembre 1729.*

PREMIÈRE COMPAGNIE, 180 HOMMES.

PIGAULT, capitaine, reçu officier en l'année 1686.

François LE MAHIEU, lieutenant, reçu le 21 septembre par ordre de Mgr. le duc de Charost.

Charles-François PICHON , en second,	} Reçus officiers le 6 janvier 1728, par ordre de Mgr. le duc de Cha- rost.
PIGAULT fils, sous-lieutenant,	
François DUFLOS , en second,	
Pierre MARESCAL , enseigne,	
Antoine HEDDE , enseigne,	

André CARMIER, enseigne, reçu le 21 septembre 1729.

SECONDE COMPAGNIE, 150 HOMMES.

Antoine CAILLETTE, capitaine, reçu officier en 1696.

Louis DESCHAUFOUR, lieutenant, reçu officier en 1708.

Gaspard HAULTEFOEUILLE, second, reçu le 17 septembre 1729, par ordre de Mgr. le duc de Charost.

PORQUET-LATOUR , 1 ^{er} sous-lieutenant,	} Reçus officiers le 6 janvier 1728, par ordre de Mgr. le duc de Cha- rost.
Charles PORQUET , second,	
Philippe PORQUET , enseigne,	
Philippe LE BRUN , enseigne,	

TROISIÈME COMPAGNIE, 150 HOMMES.

Dominique RÉAL, capitaine, reçu officier en 1696.

Marc MOREL, lieutenant, reçu officier en 1709.

Louis LE BRUN, second,
Pierre GATTEBLED, 1^{er} sous-lieutenant,
Jean PREVOST, second,
Pierre CARPENTIER, enseigne,
Jacque POULAIN, enseigne,

} Reçus officiers le 6
janvier 1728, par ordre
de Mgr. le duc de Charost.

QUATRIÈME COMPAGNIE, 150 HOMMES.

Antoine DERICQSON, reçu officier en 1697, et capitaine le 21 septembre 1729, par ordre de Mgr. le duc de Charost.

Louis BRIDAULT, lieutenant, reçu officier en 1707.

Antoine LAURET, en second,
Claude RÉAL, 1^{er} sous-lieutenant,
Antoine TELLIER, en second,
Pierre DELATTRE, enseigne,
François TELLIER fils, enseigne.

} Reçus officiers le 6
janvier 1728, par ordre
de Mgr. le duc de Charost.

Louis MOLLIEU, major des bourgeois et de la jeunesse, reçu le 6 janvier 1728, par ordre de Mgr. le duc de Charost.

DUFRESNE, aide-major des bourgeois et de la jeunesse, reçu le 17 septembre 1729, sous le bon plaisir de Mgr. le duc de Charost.

Thomas MÉNARD, sergent-major, par la mort de Michel.

Rôle des officiers des deux compagnies de la jeunesse de Calais, comme elles sont à présent le 25 septembre 1729.

COMPAGNIE D'ÉTIENNE BRIDAULT FILS.

Étienne BRIDAULT fils, capitaine.

Adrien FÉJACQ, lieutenant.

Jacque PARENT, second.

Louis LE MAIRE, sous-lieutenant.

Marc MOREL fils, second.

Gaspard MOLLIEU, enseigne.

Louis LESAGE, en second.

COMPAGNIE DE MOLLIEU FILS.

Louis MOLLIEU fils, capitaine.

François BRIDAULT, lieutenant.

Philippe DE LA PLACE, second.

Pierre DE LA PLACE, sous-lieutenant.

Guillaume JOURDAN, second.

Dominique MOREL, enseigne.

Nicolas JOSTEL fils, en second.

Lettre du duc de Charost.

A Versailles, le onze octobre 1729.

J'ai reçu, monsieur, le rôle des quatre compagnies bourgeoises, et celui des deux compagnies de la jeunesse, que vous m'avez envoyé et que je vous renvoie visé par moi; on ne peut être plus satisfait que je le suis du zèle et de la joye que tous les habitans ont témoigné à l'occasion de la naissance du Dauphin; j'en ay rendu compte au Roy, et ai profité de l'occasion de lui dire qu'il n'a point de meilleurs sujets.

Je suis toujours, en votre particulier, très-véritablement et de tout mon cœur entièrement à vous.

Signé : le Duc DE CHAROST.

Réglé par moy, greffier soussigné, le xx octobre mil sept cent vingt-neuf.

Signé : BAUDIER.

(Extrait du registre aux enregistrements d'actes. 1714-1745.)

NOTES DE LA FÊTE DE 1729.

(1) Jean-Marie Henrian, conseiller du roi, fils d'un procureur au parlement de Paris; A. César d'Hervilly de Devise, d'une famille noble de Picardie, lui succéda en 1758. Voir registre de l'état-civil B. M. D. 1729 : 17 et 19 septembre. Voir mémoires de Pigault de Lépinoy, tome iv, supplément, pages 105 et 106.

(2) Jacques Delloy, successeur de M^e Desangins, et remplacé par M^e Henry du Teil.

(3) Le chevalier Molé, lieutenant de S. M. à Calais, mort le 9 janvier 1751, et remplacé provisoirement le 5 février 1751 par De la Mothe de la Pérouse, brigadier d'infanterie, colonel du régiment de Blaisois, puis par le sieur de Montgrenier, et définitivement, le 7 mars suivant, par George de Regnard, seigneur des Angles, brigadier des armées, lieutenant du Roi à Monaco, chevalier de St.-Louis.

(4) François de Thosse, conseiller du Roi, président, juge général de la justice royale, et lieutenant général de police de Calais et Pays-Reconquis; Jean-Baptiste Mallet de Bresme, conseiller du roi, lieutenant particulier de la justice royale au siège et généralité de Calais; Nicolas Fontaine de Noyelle, procureur du roi en la justice royale de Calais et Pays-Reconquis; De Longeville, conseiller du roi en sa justice royale de Calais, Tribou, plus ancien avocat, etc.

(5) La noblesse de la ville se composait alors des familles de Calonne Courtebourne, Caboche, St.-Martin, Merenvue, Guiselin, St.-Quentin-Guyot, De la Planchette, Valluy, Charmont, Verduzan, Moicque, Du Lanty, Molière de Blancez, Leuglazier; de Pierre

Armand Cancor, seigneur et baron de Pignau, ancien capitaine au régiment de Charost-Cavalerie, chevalier de St.-Louis, capitaine, commandant au bourg et château de Guines, syndic de la noblesse des gouvernemens de Calais et d'Ardres, commissaire-inspecteur des baras desdits gouvernemens et capitaine du Guet de la garde-côte du Calais; Claude-Antoine de Sourdeval, écuyer, sieur de Morande; Martin-Louis de Barjolles, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres au département de Calais et Boulogne; Jean-Joseph de Villers, conseiller du roi, commissaire aux inventaires du gouvernement de Calais; M. A. Amplemand, seigneur de la Cressouillère, Olphus, Noirberne, La Caye et autres lieux, conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts de Calais, Ardres, comté de Guines, Pays-Conquis et Reconquis, et grand voyer auxdits lieux; messire Louis le Picard, écuyer, seigneur de Noirey, commandant de la marine, à Calais; Du Chenay, commissaire des guerres; Laboulaye, commissaire de l'état-major; des officiers de marine de Vilenelle, Barandin, de Vendremesse, Lafoningham, comte d'Aunay, de Chateaufort, Odoyer. Les notabilités militaires se composaient des sieurs Puget fils, ancien capitaine au régiment de Picardie, major de la ville de Calais; de St.-Louis, aide-major; de Fornal, lieutenant de vaisseau, aide-major de la marine, à Calais; de Verduzan, commandant au fort Neulay, remplacé par de Bouqutraud; Deperillac, commandant au fort Risban; Deloise, capitaine des portes; de St.-Martin, commandant de la citadelle; de Valbrun, commandant du Courgain; du Condreau, lieutenant d'artillerie au département de Calais; Ferraneau, commissaire provincial d'artillerie à Calais; du sieur Damoiseau, directeur des fortifications des places de Flandre, du côté de la mer; de l'ingénieur en chef De la Mothe de Thybergeau; de l'ingénieur Debrierres.

(6) L'ancien magistrat se composait de: Antoine Bigourd, Nicolas Gavet, mayeur et vice-mayeur en 1726; Antoine Tellier fils, Antoine Lorel et Guillaume Live, 1^{er}, 2^e et 3^e échevins en 1728. Le magistrat en charge se composait de Nicolas Fournier, mayeur, et Jean Guillemain, vice mayeur, continués depuis 1727; de Jean-Baptiste Deldicq, Pierre Carpentier et Etienne Bridault fils, échevins; d'Alphonse Danjan, procureur-syndic de la ville et communauté de Calais; de Gabriel Baudier, greffier, et Lebague, inspecteur des ouvrages publics de la ville de Calais, etc.

Le sieur Pontbou était président de la justice des traites; le sieur François Le Mahieu remplissait les fonctions de juge consul, dans lesquelles il avait remplacé les sieurs Pierre Guillebert, élu en 1727, et Guillaume Guillemain, élu en 1728.

(7) Armand de Béthune, deuxième du nom, marquis, puis duc de Charost, pair de France, baron d'Anceins, lieutenant général des armées de Sa Majesté depuis le 25 décembre 1702, succéda à son père dans le gouvernement de Calais en 1717.

(8) Bernard Chauvelin, seigneur de Beauséjour, conseiller d'état, intendant de justice, police, des finances et des troupes de Sa Majesté en Picardie, Artois, Boulonnais, Pays-Conquis et Reconquis.

(9) J.-B. Fiolet, Dupont, J. Duflos, F. Lefebure, vicaires; Isaac, sacristain.

1794.

*Programme de la Fête de l'Être Suprême, célébrée à Calais
le 20 prairial an second de la République française,
une et indivisible (8 juin 1794).*

Ordre de la Marche.

Elle s'ouvrira 1^o par la RENOMMÉE à cheval, une trompette en main.

La Renommée. . . . La citoyenne Réal.
Son Conducteur. . . . Le citoyen Ducastel.

Le Conducteur portera une bannière, ayant pour devise:
J'annonce les bienfaits.

2^o Tambours et Musiciens se succédant au signal d'un des Commissaires.

3^o École primaire des Garçons avec leurs Instituteurs, marchant six de front, trois de chaque côté avec bannière au milieu, portant pour devise :

Nous produirons des Héros.

Porteur de la bannière. . . . Le citoyen Petrink fils.

4^o Écoles primaires des Filles avec leurs Institutrices, marchant six de front comme les jeunes Garçons. Huit d'entr'elles porteront des corbeilles de fleurs destinées à couvrir les tombeaux des Martyrs de la Liberté; elles seront en blanc avec des guirlandes et ceintures tricolores, la tête couverte de couronnes de roses; elles seront suivies de deux porteurs de brasiers ou réchauds avec de l'encens; les autres se mettront selon leurs facultés. Les Institutrices en feront le choix. L'une d'elles portera une bannière, ayant pour devise :

On nous élève dans les principes.

L'Académie de Peinture et Sculpture, avec le Professeur.

5^o Le Comité de Surveillance en groupes, entouré de Vétérans; l'un d'eux portera la devise :

Nous surveillons.

6^o Jeunes citoyens et citoyennes non mariés, marchant six de front; trois d'un sexe à droite, trois de l'autre sexe à gauche. Les citoyennes seront en blanc, ornées de guirlandes, ceintures ou écharpes tricolores. Les jeunes ci-

toyens seront armés des sabres qu'ils auront reçus des citoyens mariés ; l'un d'eux portera la devise :

Défenseurs de la PATRIE.

L'une des citoyennes portera la devise :

Nous les encouragerons et récompenserons.

NOMS DES CITOYENNES.

Bacquet.	Hugon.	Marcotte.
Cardon.	Gaddeblé.	Margollé.
Dieuset.	Morie.	Dalc.
Darlot.	Audibert jeune.	Decornet.
Angél. Heus.	Sauvage cad.	Beyart.
Marianne Morie.	Marg. Bastien.	Savary.
Huré.	Fontaine, bouch	Jouan.
Feyart.	Cornevin.	Caffieri (Mélanie).

Citoyenne portant la bannière : La citoyenne Crepin.

NOMS DES CITOYENS.

Const. Meunier.	Feyart.	Demont.
Desjardin.	Vermés.	Colin.
Étienne Cardon.	Flor. Isaac.	Liber.
Hibon.	Lemors.	Audibert.
Suchet.	Cordier, taill.	
Lameillerayc.	Debette.	

Citoyen portant la bannière . Le citoyen Reisenhel fils.

70 La Municipalité et le Conseil de la Commune, suivis des Sergens de police, dont l'un portera une bannière, avec la devise :

Nous veillons à leurs besoins.

80 Les Pères et Mères de famille, citoyens et citoyennes mariés, ayant leurs enfans. Les citoyens se muniront des armes qu'ils doivent remettre aux jeunes citoyens sur le Champ de la Raison. Ils porteront chacun à la main une couronne de chêne ; les citoyennes auront des bouquets de roses. Ils marcheront six de front, trois sur chaque colonne, un citoyen et une citoyenne alternativement. Un citoyen portera une bannière, avec la devise :

Nous serons bons Pères et bons Maris.

Une citoyenne portera une bannière, avec la devise :

Nous serons bonnes Mères et tendres Épouses.

NOMS DES CITOYENNES.

Leveux.	Quilliac.	Michaux.
Friou.	Lepoitevin.	Tellier-Duval.

Cullier.	Dieffenback.	Emmery.
Carmier.	Voisin.	Jourdan-Daniès.
Quintin Cassieri.	Roguin.	Becquet-Moyecque.
Fialdès.	H. de Rheims.	Vaillant.
Wallois.	Darquer.	Henry, menuisier.
Bigourd.	Campion.	Hedde.
Devot.	Brasseur.	Duval, menuisier.
Langlois.	Brulé.	Lambert.
Harlé.	Lutz.	Lefebvre-Marcotte.
Ducastel.	Juhé.	Parent.
Félix Mouron.	Orlandini.	Brutus.
Caron.	Dubout.	Laforge.

Citoyenne portant la bannière. La citoy^e. Pinguet-Pecquet.

NOMS DES CITOYENS.

Algot.	Lutz.	Darquer.
Franç. de Rheims.	Perita.	Desjardins.
Segard, maçon.	L'Ange, menuis.	Lefranc, camionn.
Félix Mouron.	Magot.	Cordier, tailleur.
Grandin.	Hanquet.	Cordier, avoué.
Liborel.	Lécuyer.	Herbelot.
V. Mascot.	F. Mascot.	Dieuset.
Cardon.	Crépel.	Fourmentin.
Delbart fils.	Beauvois.	Jourdan-Midon.
Mancel.	Legendré.	Jacques fils.

Citoyen portant la bannière . . . Le citoyen Pinguet.

9^o Le Tribunal de Paix. Le greffier portant une bannière avec cette devise :

La Paix et la Concorde feront notre bonheur.

10^o Un chariot portant la VIEILLESSE des deux sexes, tiré par quatre chevaux gris, ayant chacun leur conducteur à la main, avec des rubans tricolores.

NOMS DES CITOYENNES.

Brasseur mère,	Veuve Antoine Mulart.
Marie Capet, f. Dunet.	Veuve Dagbert.
Veuve Jean Mulard.	Veuve Armand.

NOMS DES CITOYENS.

Morel.	Frc. Wallée, du Courgain.
Dunet.	Mallet.
Claude Pascal.	Robert Dubout.

Bannière portant pour devise :

Honneur et respect à la Vieillesse.

Citoyen portant la bannière. . . Le citoyen Okeffe.

11^o Les Tribunaux de District, de Commerce et de Conciliation; la Gendarmerie de chaque côté; le Greffier portant une bannière avec la devise :

Nous appliquons les Loix.

12^o Un citoyen de chaque art et métier, portant l'attribut de son état, marchant six de front; l'un d'eux portant une bannière avec cette inscription :

Les Arts et l'Industrie font la prospérité d'une République.

NOMS DES CITOYENS.

Desjardins, vitrier.	Beauvois, couvreur.
Tranchemontagne, barbier.	Cresson, manelier.
Matringhen, charpentier.	Sagot, ferblantier.
Prêtre, menuisier.	Maury, chaudronnier.
Guilbert, serrurier.	Gorés, maçon.
Fabre, maréchal.	Cendre, plafonneur.
Pruvost, plombier.	Cuniés, tapissier.
Martin, boucher.	Goyer, armurier.
Lavigne, boulanger.	Bonnet, chapelier.
Pichon, cordier.	Jourdan, cirier.
Mathias, cordonnier.	Heus, perruquier.
Deloi, savetier.	Marin, cloutier.
Godin, orfèvre.	Naulau, voilier.
Fumez, horloger.	Béart, tourneur.
Prez, tailleur.	Renard, sellier.
Sailly, corroyeur.	L'Étang, carrossier.
Chaput, savonnier.	Langevin, tisserand.
Bache, fripier.	Barbote, charron.
Woillés, tonnelier.	Delbart, boutonniér.
Mayet, buffletier.	Labat, relieur.
Rivet, constructeur.	Lavoie, calfat.

Citoyen portant la bannière. Le citoyen Henry, menuisier.

13^o L'Administration du District; le Secrétaire portant la devise :

Organe des DÉCRETS, nous les maintiendrons.

14^o Un Char représentant les Sciences et Arts, tiré par quatre bœufs couverts de guirlandes, ayant leurs conducteurs à la main, avec des rubans tricolores :

1 ^o <i>Le Génie de la France.</i>	Le citoyen Pecquet-Fourdin.
2 ^o <i>La Grammaire . . .</i>	La citoyenne Cresson.
3 ^o <i>L'Industrie . . .</i>	La citoyenne Aubert.
4 ^o <i>La Tragédie . . .</i>	La citoyenne Sauvage aînée.
5 ^o <i>Les Belles-Lettres . .</i>	La citoy. Eug. Maubailarcq.

- | | | |
|-----------------|--------------------------------|----------------------------|
| 6 ^o | <i>La Comédie</i> | La citoyenne Andrieux. |
| 7 ^o | <i>L'Imprimerie</i> | La citoyenne Isab. Racine. |
| 8 ^o | <i>La Navigation</i> | La citoyenne Frameri. |
| 9 ^o | <i>La Géographie</i> | La citoyenne Peterink. |
| 10 ^o | <i>L'Astronomie</i> | La citoyenne Vanderpuyt. |
| 11 ^o | <i>La Géométrie</i> | La citoyenne Margollé. |
| 12 ^o | <i>L'Art militaire</i> | La citoyenne Beaudin. |
| 13 ^o | <i>La Poësie</i> | La citoyenne Dupont aînée. |
| 14 ^o | <i>L'Architecture</i> | La citoyenne Pelletier |
| 15 ^o | <i>La Musique</i> | La citoy. Bénard-Lagrave. |
| 16 ^o | <i>La Sculpture</i> | La citoy. Cresson cadette. |
| 17 ^o | <i>La Peinture</i> | La citoyenne Decquet. |
| 18 ^o | <i>La Gravure</i> | La citoyenne Lavoisier. |
| 19 ^o | <i>L'Agriculture</i> | La citoyenne Bonnard. |
| 20 ^o | <i>La Nature</i> | La citoyenne Saint-Marc. |

Bannière avec devise, portée par

Nous éclairons les Hommes.

Ce char sera entouré des artistes dramatiques.

15^o Tambours et Musique militaire ; Canonniers de la garnison et de la commune ; Grenadiers de la garnison avec leurs drapeaux ; Gardes nationaux avec leurs drapeaux ; Officiers de la garnison en corps ; Etat-major de la place, le Général en tête. Devise :

Force nationale.

16^o Les bannières des Peuples libres et neutres.

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| <i>Les États-Unis de l'Amérique.</i> | Le citoyen Mollien. |
| <i>Les Cantons Suisses</i> | Le citoyen Grenet. |
| <i>République de Gènes</i> | Le citoyen Carmier aîné. |
| <i>République de Venise</i> | Le citoyen Isaac. |
| <i>La Suède</i> | Le citoyen Emmery. |
| <i>Le Danemarch.</i> | Le citoyen Ach. Audibert. |
| <i>Les Polonois insurgés</i> | Le cit. Porquet-Souville. |
| <i>La Turquie.</i> | Le citoyen Boric. |
| <i>L'Alger</i> | Le citoyen Vaillant |

Bannière avec devise, portée par le citoyen Lahoutre :

Fraternité aux Peuples libres et neutres, mort aux Tyrans.

17^o La Force navale. Douze Marins du Courgain, tirant une chaloupe ornée du Pavillon national et Attributs de la Marine, commandés par le citoyen Mascot.

Douze Femmes et douze Enfants de Marins l'entoureront. Un Marin portera une bannière, avec la devise :

Nous défendrons la RÉPUBLIQUE sur les ondes.

Le Commissaire des Classes de la Marine, les Commis, les Employés de la Douane nationale suivront.

18^e Les Membres de la Société populaire, portant leurs cartes sur le cœur, marchant six de front, trois sur chaque colonne. Devise :

Sentinelle du Peuple et son soutien.

19^e Un groupe de citoyennes portant des corbeilles et guirlandes de fleurs; elles seront en blanc, avec des écharpes tricolores. Six d'entr'elles porteront des urnes et de l'encens; elles seront couronnées de lierre. Deux réchauds ou brasiers les suivront, portés par deux citoyens.

NOMS DES CITOYENNES portant des Urnes.

Horeau.	Clarigny.	Caffieri (Monique).
Laignel.	Duflos.	Cresson.

Porteur de bannière. . . Le citoyen Hugon.

Ils sont morts pour la Liberté.

Deux Femmes en deuil.

Les citoyennes Bertrand et Lefranc.

Deux Citoyennes portant l'Encens.

Les citoyennes Darquer.

NOMS DES CITOYENNES.

Maunon Bessis.	Brulé.	Lacour.
Louison Billiaut.	Just. Billiaut.	Gobert.
Susette Caron.	F. Gautier.	Horeau.
Bery.	Ringard.	Marie Michel.
Rampsy.	Villiés.	Roeland.
Roussel.	Margollé.	Delvaux aînée.
Delvaux cadette.	Matringh m.	Laignel.
Vital.	Dufaix.	Lefebvre-Hermel.
Roubier.	Roussel, caff.	Pascal-Lefebvre.
Julie Racine.	Racine.	Marie Ghier.
Sophie Racine.	Wallois.	Détailleur.
Decamp.	Blyat.	Morel.
M. Renard, duCourg.	Prendpain.	Gilbet.
Sophie Tucker.	Cath. Tucker.	Roger.
Caffieri-Leveux.	Cresson.	Manon Loyer.
Cardon.	Leroy.	Car. Heus.
Franç. Dulau.	Guerlin.	Mar. Saint-Amour.
Pétron. Maurice.	Segard.	Mad. Mangard.
Louise Feyart.	Mad. Pain.	Félicité Vital.

Saint-Martin.	Morie.	L'Église.
Lange-Sinquin.	Morieux.	Vaillant.
Réal.	Godin.	Lavoisier.
Robe.	Leleu.	Bidal.
Dufay.	Wallet.	Wallet-Pouttère.
André.		

L'une d'elles portera la bannière , avec la devise :

ORNEMENS de la PATRIE.

20° Un Char de Triomphe dédié à l'ÊTRE SUPRÊME. Ce char représentera *la Montagne ou la Convention* ; à son sommet sera placée LA FRANCE , avec l'inscription :

Je reconnois l'ÊTRE SUPRÊME.

A sa droite sera *la Liberté* ; à sa gauche, *l'Égalité* ; devant elle sera le *Représentant du Peuple* tenant le *Gouvernail de la République*. Aux pieds de celui-ci sera l'*Autel de la Patrie*, portant *la Constitution* qu'il surveillera. Deux Héros, à côté de l'Autel, auront auprès d'eux *la Force* et *la Sagesse*. Au pied de l'Autel sera *la Justice* ; en avant sera placée *une Corne d'abondance*. Sur le devant du chariot sera le *Temps* foulant aux pieds *Sceptres* et *Couronnes*, ainsi qu'un *Monstre*, figure symbolique des Coalisés.

Ce chariot sera tiré par huit chevaux accouplés deux à deux , ayant chacun leur conducteur, avec des rubans tricolores.

Ce char sera entouré des Défenseurs de la PATRIE.

NOMS DES CITOYENS ET CITOYENNES COMPOSANT LE GROUPE D'U CHARIOT.

<i>La France</i>	La citoyenne Saint-Eusèbe.
<i>La Liberté</i>	La citoyenne Julie Cafféri.
<i>L'Égalité</i>	La citoy. Pecquet-Cresson.
<i>Le Représentant du Peuple.</i>	Le citoyen Leveux, maire.
<i>La Sagesse</i>	La citoyenne Leveux.
<i>La Force</i>	La cit. Pigault-Maubaillearcq.
<i>Les Héros</i>	Les cit. Levasseur et Warée.
<i>La Justice</i>	La citoyenne Cloupet.
<i>Le Temps.</i>	Le citoyen Berluet.

21° Une Compagnie de frères d'armes des Bouches-du-Rhône, une autre de la Garde nationale et les Dragons fermeront la marche , avec une bannière portant pour inscription :

Nous la défendrons jusqu'à la mort.

Noms des Citoyens indiqués pour chanter l'Hymne sacré :

Peuples élevés, etc.

Directeur. Le citoyen Fleury, artiste dramatique.

Les citoyens Artistes dramatiques.

Le citoyen Benard, président du District.

Le citoyen Barthélemy, adjudant-major du bataillon des Bouches-du-Rhône.

Le citoyen Pigault, agent national.

Le citoyen Descamp, rue de la Mer.

Le citoyen Michaud, administrateur du District.

Les citoyens Pichon frères, rue de l'Égalité.

Le citoyen Liber, pharmacien de l'hôpital militaire.

Le citoyen Cross, fabricant de savon.

Le citoyen Lacroix, des Bouches-du-Rhône.

Le citoyen Desjardin fils.

Un Musicien du bataillon.

COUPLETS.

N° 1. STATION A VIALA.

Nous entrerons dans la carrière, etc., se trouve à l'Hymne des Marseillois.

N° 2. STATION A BARRA.

Air des Marseillois.

Jenne Barra, race d'Alcide.	Ton trépas fut bien racheté;
Tu fus immolé des premiers;	C'est pour nous qu'elle doit éclore.
Bientôt ta jeunesse intrépide	Debout Républicains, allons tous
Te fis recueillir des lauriers: (bis)	[à la fois;
Si tu péris, à ton aurore,	Allons, allons exterminer jusqu'au
Martyr de notre Liberté,	[dernier des rois.

N° 3. STATION A LEPELLETIER.

Air ; Que ne suis-je la fougère.

Français qui trouvez des charmes	Prenons-le tous pour modèle,
A rendre hommage aux vertus,	Et bientôt notre pays
Comme nous, versez des larmes;	Se verra, par votre zèle,
Pleurez, Pelletier n'est plus:	Purgé de ses ennemis.
Percé d'un fer homicide,	Fermant l'œil à la lumière,
Il descend dans le tombeau.	Martyr de la liberté,
La rage libéricide	Il fait la France héritière
Produit ce crime nouveau.	D'un plan, par son cœur dicté;
Avec un vrai stoïcisme,	De son pays qu'il adore,
Il sut remplir son devoir,	C'est peu de combler les vœux;
Et du cruel despotisme	Il sait préparer encore
Renverser le fol espoir.	Le bonheur de nos neveux.

N° 4. STATION AU TEMPLE.

(L'Hymne sacrée.) Grand Dieu ! si désormais, etc., se trouve au cahier des Prières et Hymnes imprimées à l'usage du Temple, page 21.

N° 5. STATION AU TOMBEAU DES HÉROS.

Air des Marseillois.

(Les jeunes citoyens.)

(Les jeunes citoyens.)

Citoyens morts pour la patrie, Par des sermens inviolables,
Nous venons vous offrir nos cœurs. Au lieu de stériles regrets.
Le temps, dans notre ame attendrie, Devant ces manes respectables,
Ne peut soulager nos douleurs. (bis) Modèles de tous les Français. (bis)

(Les jeunes citoyennes.)

(Les jeunes citoyennes.)

C'est par le fer que la Patrie Jurez une éternelle guerre
Perdit ses plus forts défenseurs. Aux vils ennemis de nos Loix ;

(Les jeunes citoyens levant les armes.)

(Les jeunes citoyens.)

C'est par ce fer qu'à la Patrie Jurons de défendre nos droits
Nous jurons d'être vos vengeurs ! Contre les tyrans de la terre ;
Vengeance, citoyens, formez vos Jurons égalité, gravons-là dans
Marchez, marchez, [bataillons. [nos cœurs.
Qu'un sang impur abreuve nos Français, Français, Français,
[sillons. Soyons unis et nous serons vain-
[queurs.

N° 6. STATION AU TOMBEAU DE MARAT.

Air : Charmante Boulangère.

(Jeunes citoyens.)

D'intrigans un essaim
Prirent pour le détruire,
Le bras d'un assassin.

Formons des chants funèbres,
Donnons cours à nos pleurs ;
Dans la nuit des ténèbres,
Marat git, ô douleurs !
Ennemi des despotes,
Peuple qu'il a chéri,
Pleurez, vrais Patriotes,
Vous perdez votre ami.

(Jeunes citoyens.)

Portant au Capitole
Sa mâle fermeté,
Il eut pour toute idole
La sainte Liberté ;
A la fortune aliène
Préférant l'équité,
Il quitta la lumière
Pauvre, mais regretté.

(Jeunes citoyennes.)

Républicain austère,
Pour nous tous il veilloit ;
La vérité sévère
De sa bouche sortait.
Ne pouvant le séduire,

(Jeunes citoyennes.)

Formons des chants, etc.

N° 7. STATION DEVANT LE MONUMENT,

ÉLEVÉ A L'ÊTRE SUPRÊME.

(L'Hymne sacrée.) Peuple, élevez vos concerts, etc., se trouve au cahier des Prières et Hymnes, page 12.)

N° 8.

MÊME STATION.

Air: *Valeureux Français.*

(*Jeunes citoyens les armes élevées.*) (Chœur.) On rappelle, etc:

On rappelle, on bat...

Volons au combat,

Montrons notre courage;

Despotes, Tyrans,

Tombez... il est temps,

Que cesse cet orage.

N° 9. (*Les Enfants des écoles primaires.*)

Quel feu s'empare de nos sens !

Déjà les trompettes résonnent

Et j'entends les guerriers accens

Des vieillards qui nous environ-

[nent.

(Chœur de jeunes Citoyens.)

On rappelle, etc.

N° 10. (*Les jeunes Filles des écoles.*)

Du fond des humides tombeaux,

Quels cris plaintifs se font entendre !

Dieu c'est la voix de nos Héros !

Mourez tous, ou vengez leur cendre,

(Chœur.) On rappelle, etc.

N° 11. (*Les Vétérans.*)

Voyez-vous cette Mère en deuil,

Qu'un triste appareil environne ?

C'est la France près du cercueil,

Où la plonge l'orgueil du Trône.

N° 12. (*Les Mères de famille.*)

S'il est quelque trêve à ses pleurs,

Au sein de ses vives allarmes,

C'est qu'elles attend sur vos cœurs

Et sur le succès de vos armes.

(Chœur.) On rappelle, etc.

N° 13. (*Les Pères de famille.*)

Ah ! chacun d'eux va s'empresser,

O Patrie ! à sécher des larmes ;

Ta vengeance va commencer

Et tu recouvreras tes charmes.

(Chœur.) On rappelle, etc.

N° 14. (*Les jeunes Citoyennes.*)

Mères tendres, pères chéris,

De vous, écartez la tristesse ;

Un jour vous reverrez vos Fils

Couronnés par votre tendresse.

(Chœur.) On rappelle, etc.

N° 15. (*La Société populaire.*)

Si ce fer vient d'armer leurs

[mains,

C'est pour toi, Liberté chérie !

Qu'il perce les Rois inhumains

Et toute leur sequelle impie.

(Chœur.) On rappelle, etc.

Approuvé par les Directeurs, les Commissaires, la Commune et la Société Populaire et Montagnarde de Calais, le 10 prairial l'an second de la République française, une et indivisible.

FIN.

A Calais, de l'imprimerie de LE ROY-BERGER.—(Brochure de 16 pages in-4o. Collection A.-F. Dufaitelle.)

*Relation de la Fête de l'Être suprême tirée des Permanences
du Conseil-Général de la commune de Calais.—1794.*

L'an second de la République et le vingt prairial, le Conseil-Général de la commune (1) s'est assemblé à neuf heures du matin, dans le lieu ordinaire de ses séances, pour se rendre à la fête qui allait être célébrée en l'honneur de l'Être suprême. Déjà les habitans de cette commune, qui, depuis le commencement de la révolution, ont toujours devancé les évènements qui ont établi et affermi la République, indignés contre le système d'athéisme que des intrigans avaient cherché à introduire pour ramener, par l'imioralité, le peuple français dans l'esclavage, avaient, depuis plusieurs décades et avant le décret qui rétablit le culte à l'Être suprême, ouvert un temple au Dieu puissant qui, depuis cinq ans, protège la liberté française contre les efforts coalisés des ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Déjà ces habitans, et sans intervalle, avaient fait succéder ce culte pur et consolant au culte fanatique et superstitieux qu'ils avaient été les premiers à détruire. Déjà la joie vive que ce décret lui fit ressentir, en consacrant sa conduite vertueuse, lui avait fait éprouver les charmes d'une première fête et lui avait rappelé que le nom de la commune de Calais n'avait jamais été prononcé qu'avec éloge, depuis la révolution; que cette commune avait le rare avantage de n'avoir trouvé dans son sein ni un traître, ni un rebelle, et qu'enfin, dans des crises affreuses où le glaive de la loi avait été fréquemment amené dans la plupart des communes de la République, il n'avait jamais paru dans l'enceinte de Calais pour punir un de ses habitans.

C'est au milieu des transports que procure un souvenir aussi flatteur que commence cette fête mémorable, annoncée dès l'aurore par une décharge d'artillerie et par les couleurs tricolores flottant sur toutes les habitations.

L'on se rendit à neuf heures au champ de la Raison dit *l'Esplanade*, où des poteaux portant des numéros indiquaient la place de chaque groupe, d'après des cartes remises à chaque individu, portant des numéros correspondans. A dix heures, une décharge d'artillerie indiqua le commencement de la fête; le premier officier municipal monta, un flambeau à la main, sur un amphithéâtre surmonté d'un piédestal, il y alluma ce flambeau, descendit et

(1) Pour les noms des officiers municipaux et des notables présens à cette séance, voir le procès-verbal de ce jour; voir aussi celui de la séance du 15 prairial au II.

mit le feu à un bûcher sur lequel était placée une hydre, symbole des vices, et surmonté de cette inscription : *Seul espoir des Coalisés !* l'hydre consumée, aux cris multipliés de *Vive la République !* on vit paraître sur le piédestal la *Sagesse*, symbole des vertus.

A cette vue, le plus grand silence se fit, les jeunes citoyens s'approchèrent des pères de famille et citoyens mariés, qui les armèrent en les exhortant à défendre la cause de la Liberté et de l'Égalité. Revenus à leur place, on chante l'hymne patriotique : *Quels accens ! Quels transports !* accompagnée d'une musique bruyante ; on se dispose à la marche, dirigée par les commissaires de la Société Populaire. Cette marche représentait en masse : *l'Enfance, l'Adolescence, la Virilité et la Virillesse.*

On quitta le champ de la Raison, pour entrer dans la rue de la Citadelle. On y fit une pause au tombeau d'*Agricola Viata* ; un jeune citoyen des écoles primaires y prononça un discours ; les autres y chantèrent des couplets, tandis que les jeunes citoyennes y jetèrent des fleurs et y brûlèrent de l'encens. Tournant ensuite par la rue de la Harpe, suivant celle de la Cloche, longeant la place, pour entrer dans celle de Thermes, on y fit une pause ; l'on y rendit les mêmes honneurs au tombeau du jeune Barra, où un jeune citoyen de l'académie de peinture et de sculpture prononça un discours, suivi de couplets chantés par d'autres. Passant ensuite par la rue de la Montagne, on y fit une pause au tombeau de Pelletier et on y rendit les mêmes honneurs ; le citoyen Alexandre Lefebvre prononça un discours, suivi de couplets chantés par les citoyens non mariés. On tourna devant la grande citerne et on s'arrêta devant le temple de l'Éternel, où le citoyen Pigault-Maubaillecq, agent national, prononça un discours patriotique, suivi d'une musique bruyante et accompagné d'une salve d'artillerie ; on y jeta des fleurs et on y brûla de l'encens. On continua par la rue des Maréchaux pour arriver à la porte de l'Égalité, où était placé le tombeau des héros morts pour la patrie ; les mêmes honneurs y furent rendus. On suivit la rue de l'Égalité, on tourna derrière la maison commune pour arriver sur le marché aux herbes, aujourd'hui Place-Marat, où l'on fit une pause au tombeau de ce célèbre martyr, mêmes honneurs ; discours par le citoyen Bénéard La Grave, président du district, suivi de chants. On se rendit de là sur la grande place, dont on fit le tour ; c'est là qu'à la vue du magnifique monument élevé à la gloire de l'Être suprême, tous les habitans se pénétrèrent de ses bienfaits et de l'immortalité de l'âme. Ce monument formait un vaste péristyle,

ouvert de tous côtés, élevé à quatre pieds de terre sur une base de roche, embelli de vingt arches supportées de colonnes torses en verdure et guirlandes de fleurs, surmontées de chapiteaux et d'une corniche du même genre, le tout couronné de pots à feu. Au côté de ce péristyle s'élevait une montagne surmontée d'un coupole au milieu de laquelle était un arbre de liberté, surmonté d'une gloire.

Le tour de la place était orné d'arcades de verdure et de guirlandes, et tendu aux trois couleurs.

On fit le tour de ce monument; les citoyennes ornant les chars descendirent pour se placer entre chaque arcade. Le cortège l'entoure, la force armée forme un bataillon carré. Alors le premier officier municipal monta sur la coupole, se découvrit, ainsi que les assistans, et prononça un discours adressé à l'Être suprême, pendant lequel on jeta des fleurs et on brûla de l'encens.

Un groupe de chanteurs lui succéda et chanta des hymnes sacrés et des couplets patriotiques, terminés par les cris répétés de *Vive la République! Vive la Montagne! Vive la Liberté, l'Égalité! Vive le peuple français!* et accompagnés d'une musique bruyante et militaire et d'une salve d'artillerie. Après le spectacle, les musiciens de la commune se rendirent sur le monument, dont le tour était éclairé par des pots à feu, ainsi que les avenues de la place; tous les citoyens des deux sexes y vinrent danser et se livrèrent à une joie fraternelle.

Enfin cette journée mémorable se termina sans rixe ni accident, et à la satisfaction générale.

Duguay-Trouin.

Je crois que les mémoires d'un homme qui n'a percé les ténèbres que par une suite assez longue d'entreprises hasardeuses, pourront être quelque jour une puissante exhortation à bien servir son pays.

[Paroles de Duguay-Trouin]

Ce sont ces simples et belles paroles convenant parfaitement comme épigraphe à la notice maritime de l'*Almanach Calaisien* de cette année et à son but, qui m'ont décidé à faire choix du célèbre et illustre marin, et à le proposer en exemple, en enseignement à nos hommes de mer.

Duguay-Trouin, voilà certes un nom populaire, un nom

que tout le monde a entendu prononcer, qui se rattache pour tous à nos gloires nationales, mais dont en général on ne connaît la vie que par quelques actions les plus en relief ~~entre autres~~, entre autres par son brillant et prodigieux fait d'armes de Rio-Janciro, et non par tous ces faits de détail qui caractérisent le mieux l'homme, le font le mieux apprécier, en permettant de lire dans la double page de l'esprit et du cœur.

Je l'avouerai, je ne connaissais Duguay-Trouin, il n'y a pas long-temps encore, que de la première manière, c'est-à-dire d'une manière bien incomplète, quand le hasard fit tomber entre mes mains un vieux *in-quarto* relié, aux pages jaunies, fatiguées, maculées de larges taches d'humidité et portant le millésime de 1740 : c'étaient les *Mémoires de monsieur Duguay-Trouin, lieutenant-général des armées navales de France et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis* (titre textuel de l'ouvrage), écrit par lui-même et illustré de l'image de l'auteur, d'après un portrait du temps (1). Le livre séculaire, aux lettres rouges et noires du titre, avait été long-temps à bord d'un bâtiment faisant les longues navigations ; l'eau en avait mouillé maintes fois les pages aux mains des marins qui l'avaient lu ; puis il était échué à un de nos principaux négocians, qui s'occupe de pêche à Calais, et qui voulut bien me le confier. Après l'avoir feuilleté avec indifférence, je sentis mon attention éveillée par quelques lignes de l'Avertissement qui le précède, et j'entamai les Mémoires de l'immortel marin de Saint-Malo.... Je les lus d'un bout à l'autre, sans interruption, en une longue soirée, dont les heures s'écoulèrent rapidement, emporté par le charme, par l'intérêt soutenu d'un récit à la fois simple, instructif, dramatique, élevant la pensée par la grandeur des scènes, par le bruit enivrant de formidables luttes de mer, par l'accomplissement d'actes incroyables de courage et le succès de merveilleuses entreprises.

Ce sont les impressions de ma lecture que je vais dire en résumé, et qui suffiront pour faire aimer l'homme, pour faire admirer le héros dont j'ai à parler, pour donner

(1) C'est la première et la plus belle édition des Mémoires de Duguay-Trouin ; elle a été publiée en 1740, à Paris, par Godard de Beauchand, sous la surveillance de M. de La Gardo, neveu du grand marin, mort, à cette époque, depuis quatre ans seulement. Ces Mémoires ont été réimprimés, la même année, en 2 vol. in-12 ; puis traduits en anglais et publiés en 1742, à Londres, dans le même format. En 1761, Thomas faisait l'éloge de Duguay-Trouin, et l'éloge était couronné par l'Académie. Richer publiait en outre une vie de Duguay-Trouin en 1784, vol. in-18.

I qui est cependant celui d'un marin

le désir, sinon de marcher de niveau avec lui, du moins de suivre ses traces glorieuses à travers les mers, pour le plus grand honneur du pavillon national.

« L'année qui vit naître Duguay-Trouin fut marquée par » le gain de trois grandes batailles navales, celles des 7, » 14 et 21 juin 1673, entre les flottes de France et d'An- » gleterre réunies, contre celles de Hollande, commandées » par Ruyter et Tromp : la superstitieuse antiquité en eût » peut-être tiré une augure favorable, et Duguay-Trouin » l'aurait justifié. »

C'est ainsi que débute un des biographes (1) du héros malouin, dont la pensée cherche tout d'abord, par l'heureuse indication d'un poétique synchronisme, à se mettre à la hauteur de son sujet et à préparer les lecteurs à la gloire rayonnante qui va être évoquée.

Le début de Duguay-Trouin est plus simple ; il est digne d'un grand homme qui va parler de lui :

« Je suis né à Saint-Malo, le 10 juin 1673, d'une famille » de négocians. Mon père y commandait des vaisseaux » armés tantôt en guerre, tantôt pour le commerce, sui- » vant les différentes conjonctures. Il s'était acquis la » réputation d'un très-brave homme et d'un habile marin. »

Voilà comment s'exprime, dans son entrée en matière, René Duguay-Trouin, le lieutenant-général des armées navales de France sous le roi Louis XV. Il ne dit même pas que son père, avant de venir s'établir à Saint-Malo, où il se maria et se fit armateur, avait long-temps rempli avec distinction les fonctions de consul de France à Malaga.

Duguay-Trouin s'abstient de parler dans ses Mémoires des premières années de sa jeunesse ; de 1673, date de sa naissance, il arrive de suite à l'année 1689. Cette lacune n'existait pas dès le principe dans son manuscrit, dont il avait entendu faire la loyale confession d'un homme d'honneur. Aussi y confessait-il en toute confiance, sans fausse honte comme sans forfanterie, ses premiers pas dans la vie, qui furent marqués par quelques écarts, par des circonstances singulières, par quelques *dérèglements*. Mais, en 1725, M. le cardinal de Fleury, auquel il avait confié ses Mémoires, sur la demande de son éminence elle-même, qui se rendait à Chantilly, lui demanda le retranchement des premières pages, qu'il trouvait peu édifiantes, comme on va le voir par la lettre suivante, qu'il lui écrivit après la lecture du manuscrit, et que nous donnons en partie, comme assez caractéristique, et parcequ'elle ne se rencontre pas dans les biographies de notre marin que nous avons lues jusqu'ici :

(1) M. Hennequin, biographie maritime.

Chantilly, 2 août 1725.

« J'ai lu, Monsieur, avec plaisir la relation de *vos aventures*, et il y a certainement des actions d'une valeur bien distinguée; j'ai été ravi d'y voir toutes les circonstances de votre entreprise sur la ville de Rio-Janeiro; on ne peut rien ajouter à la conduite et au courage avec lesquels vous y êtes parvenus à bout d'y réussir; on ne lit rien dans l'histoire qui marque plus de fermeté d'esprit et de cœur; *je voudrais seulement passer plus légèrement que vous ne faites sur quelques petits dérèglemens de votre jeunesse, qui ne peuvent être jamais d'aucune instruction, ni utilité....* »

Comme nous ne sommes pas de l'avis de M. le Cardinal, parce que, selon nous, il est bon de connaître les premiers pas, les premiers actes d'un homme comme Duguay-Trouin, nous résumerons en peu de mots les faits essentiels qui ont été supprimés en faveur d'une sainte requête.

Duguay-Trouin, le bouillant marin, le vaillant homme de mer, était sérieusement destiné à l'état ecclésiastique; il reçut même la tonsure; mais après avoir fait tellement quellement sa rhétorique à Rennes, sa philosophie à Caen, où le jeune philosophe s'occupa bien plus de tours d'écolier que d'études classiques, et montra surtout une passion par trop marquée pour le jeu, il rentra à St.-Malo en 1689, rappelé par ses parens inécontens. Il avait dans toute la force du terme jeté le froc aux orties, et c'est la relation de cette circonstance qui avait probablement effarouché le prélat puritain, l'avait décidé, par un intérêt d'état, à solliciter le silence du narrateur (1). Désormais Duguay-Trouin n'appartenait plus qu'à la mer; il était entré dans sa voie. Le marin allait se révéler avec toutes les qualités qui l'ont mené si loin, qui en ont fait une des plus glorieuses et des plus impérissables illustrations nationales.

En 1689, la France n'aidait plus impolitiquement l'Angleterre, comme en 1773, à écraser la marine hollandaise, si glorieusement commandée alors par Ruyter et Tromp; en 1689, elle avait à déployer son pavillon isolé contre les flottes d'Angleterre et de Hollande. Cette fois, la Hollande jouait contre la France le rôle impolitique que la France

(1) C'est dans le manuscrit des mémoires de Duguay-Trouin, mais non encore revu et corrigé, qu'on a trouvé ces faits, mais bien plus détaillés. Ce manuscrit avait été confié par l'auteur au régent, puis remis par celui-ci au cardinal Dubois. Le cardinal étant mort, pendant qu'il en était encore possesseur, un indiscret eut le temps d'en prendre rapidement copie, et bientôt un sieur de Villepontoux faisait paraître, en Hollande, un livre sous le titre des *Mémoires de M. Duguay-Trouin*, et dédié à ce dernier qui en fut surpris et indigné.

avait d'abord accepté contre elle ; et l'Angleterre tirait toujours parti de ces forces rivales , qu'elle trouvait moyen d'affaiblir en les usant alternativement l'une contre l'autre, au profit de son rêve éternel de domination sur les mers(1).

Ce fut dans ces circonstances , au commencement de 1689, que Duguay-Trouin , âgé de moins de seize ans, obtint de ses parens la permission de s'embarquer, en qualité de *volontaire*, sur une frégate de dix-huit canons, nommée *la Trinité* et armée par eux pour courir sus aux ennemis de l'État.

La première campagne du jeune *volontaire* fut des plus rudes , des plus rebutantes surtout ; car il fut presque continuellement travaillé par le mal de mer, ce mal qui frappe si profondément le corps de prostration , l'esprit d'hébétement , le cœur soulevé d'un désenchantement si général, et il fut jeté par une tempête sur les côtes de Bretagne , où il eut sous les yeux , pendant de longues heures , l'horreur d'un naufrage imminent. Mais la tempête ne brisait que la chaloupe de *la Trinité* ; la frégate , aidée par un changement de vent miraculeux , sa dégageait des écueils , pouvait rentrer, bien qu'un peu froissée , à Saint-Malo avec une prise , un vaisseau anglais chargé de sucre et d'indigo ; et Duguay-Trouin , qui ne nous dit pas comment cette première prise eut lieu , oubliant le passé et emporté par sa vocation , qui lui révélait d'autres émotions , d'autres destinées , était prêt bientôt à reprendre la mer avec une nouvelle ardeur.

Au bout de quelque temps , *la Trinité*, carénée de frais, retournait en croisière , et le second début de notre marin ne se faisait guère sous des auspices plus favorables que le premier. *La Trinité* rencontrait un corsaire de Flessingue , aussi fort qu'elle , l'abordait bravement de long en long , et Duguay-Trouin n'était pas le dernier à se préparer à sauter à l'abordage. Mais au moment où il allait s'élancer, il était prévenu par le maître d'équipage , à côté duquel il se trouvait et qui voulait avoir l'honneur du premier élan ; le malheureux marin tombait entre les deux navires , qui , se rejoignant au même instant , l'écrasaient d'une manière affreuse en faisant rejaillir sa cervelle jusque sur les habits de notre débutant. Ce spectacle arrêtait un instant Duguay-Trouin , qui en était bien vite distrait par deux nouvelles tentatives d'abordage , une lutte acharnée et longue , le feu qui prenait à la poupe de l'ennemi , et enfin la prise , l'épée à la main , du Flessinguois. Il prenait sans doute sa part dans tous ces événemens ; car il mentionne sans plus de

(1) Il est bien entendu que nous ne faisons pas ici acception de la politique des Rois , mais de celle des peuples. (Note de l'Auteur.)

détails, dans ses Mémoires, que pour un novice, on lui trouva assez de fermeté (textuel).

« Cette campagne, qui m'avait fait envisager toutes les » horreurs du naufrage et celles d'un abordage sanglant, ne » me rebuta point, » dit Duguay-Trouin. En effet, dans le cours de 1690, il passait à bord d'une autre frégate, le *Grenedan*, forte de vingt-huit canons, que sa famille avait également fait armer, et il ne sollicitait pas encore d'autre poste que celui de volontaire. Il voulait faire son apprentissage; mais les qualités supérieures, extraordinaires qu'il possédait, devaient le faire avancer dans la carrière, en quelque sorte malgré lui, lui donner de suite le commandement et le premier rôle.

À peine à la mer, le *Grenedan* eut connaissance de quinze voiles, qui avaient si bonne apparence qu'on les jugea composer une flotille de guerre. Notre volontaire seul, fort de ses excellens yeux, servis par une excellente longue-vue, assura qu'il ne s'agissait que de navires marchands, et il pressa tellement le capitaine, qui résistait, hésitait sur le parti à prendre, qu'il finit par le décider, ayant fait de l'entreprise une question d'honneur, à reconnaître et à attaquer l'ennemi. C'étaient en effet des navires marchands venant de loin, et ce qui mieux était, des navires anglais. Le coup d'œil de Duguay-Trouin ne l'avait pas trompé; on savait du reste que le jeune marin avait une de ces rares et merveilleuses vues de marin qui voient se dessiner dans les profondeurs de l'horizon des voiles de navires invisibles aux autres yeux.

Le premier navire, percé pour quarante canons et armé de vingt-quatre, est accosté résolument; le marin volontaire, qui tient à donner l'exemple, à payer de sa personne avant tous autres, parcequ'il a conseillé l'attaque, saute le premier à l'abordage, se précipite sur le capitaine anglais, qui lui tire un coup de pistolet dont il n'est pas atteint, le blesse d'un coup de sabre et s'empare du navire à la tête d'une poignée de braves qui l'ont suivi. Il repasse sur le *Grenedan*, et un second navire de vingt-quatre canons est abordé. Il veut de nouveau le premier mettre le pied sur le pont ennemi; à cet effet, il s'avance sur le bossoir du *Grenedan*, il va s'élançer... quand les deux navires s'entrechoquent avec tant de violence, que la secousse le précipite à la mer. Heureusement il ne se sépare pas d'une manœuvre qu'il tenait à la main au moment de la chute, et des matelots le ramènent à bord par les pieds. Bien qu'étourdi de cette chute et mouillé par dessus la tête, comme il l'écrivit lui-même, il trouve encore assez de force et d'ardeur

pour sauter sur le navire anglais et contribuer à sa prise. Ce n'est pas tout, il coopère encore à l'enlèvement d'un troisième navire, et la nuit seule peut soustraire les autres aux attaques résolues et impétueuses de la frégate française. Duguay-Trouin avait alors dix-sept ans tout au plus.

Moins d'un an après, en 1791, sa famille se décida à lui confier le commandement d'une frégate de quatorze canons, à lui le simple volontaire de dix-huit ans, qui ne pratiquait la mer sérieusement que depuis deux années. Il est vrai que le jeune marin avait encore le front tout rayonnant des éclatantes actions accomplies à bord du *Grenedan*, et que ce jeune marin était un homme de mer *prédéstiné* dans toute l'acception du mot.

A peine en mer, une tempête le jette dans la rivière de Limerick; pour ne pas perdre son temps, il exécute une descente à terre, prend un château, brûle deux navires échoués sur la vase, et il ne reprend la mer que quand elle s'est calmée.

Cependant il est mécontent de sa petite frégate, qui ne marche pas bien et qui lui fait manquer plusieurs prises; il rentre à St.-Malo et obtient un meilleur commandement, c'est-à-dire une meilleure frégate. Il monte cette fois une frégate de dix-huit canons, dont il mentionne le nom, ce qu'il n'a pas fait pour la première, sans doute par humeur de ses mauvaises qualités; elle s'appelle *le Coëtquen*.

Il reprend la mer en 1692, mais plus seul; il navigue de conserve avec une autre frégate de la même force que la sienne. Et bien lui en prend; car il se trouve bientôt en vue de trente navires marchands anglais, escortés de deux frégates de guerre de seize canons chacune. Ce n'est pas aux navires marchands qu'il pense à s'adresser, et ce fait est caractéristique; il laisse ce soin à son camarade, qui s'en acquitte bien du reste, puisqu'il en prend douze, à la faveur, il est vrai, de la vigoureuse diversion que Duguay-Trouin s'est chargé de faire. En effet, notre ardent marin s'attaque seul aux deux frégates ennemies, et, au bout d'une heure d'un combat assez vif, il s'en rend maître.

Mais pendant qu'ils mènent leurs prises vers le premier port de Bretagne, ils font la rencontre de cinq vaisseaux de guerre anglais, qui leur en reprennent deux. Pour sauver le reste, ils essayèrent bien des coups de canon, qu'ils rendirent autant qu'ils purent, et ils parvinrent enfin à s'abriter en dedans des récifs de l'île de Bréhat. De là Duguay-Trouin se réfugia dans la rade d'Argui, à neuf lieues de son cher Saint-Malo, et quand il se fut assuré

que ses pourchasseurs l'avaient abandonné, il sortit de son refuge, sans pilotes, les siens ayant été tous tués ou blessés, obligé de régler lui-même la marche de son bâtiment, pendant le reste de la campagne, *non sans un grand travail d'esprit et de corps*, confesse-t-il.

C'est dans cette situation qu'une tempête vient l'assaillir; mais il y est désormais habitué et il n'a plus le mal de mer; il n'en est pas moins jeté dans le fond de la manche de Bristol, si près de terre, qu'il est forcé de mouiller sur une île nommée Loudei, où un vaisseau de guerre anglais de soixante canons le suit de près. Il ne peut lutter à la fois contre un aussi redoutable adversaire et contre la tempête; il s'empresse de quitter son mouillage toutes voiles dehors, du moins autant qu'il en peut porter, et il échappe avec beaucoup de peine aux poursuites de l'ennemi, grâce à la nuit; il l'avoue. Huit jours après, il se dédommageait d'avoir été obligé de prendre chasse, en s'emparant de deux navires chargés de sucre et venant des Barbades; accompagné de ses deux prises, il allait désarmer à Saint-Malo, où décevant il ne pouvait rentrer les mains vides.

Duguay-Trouin commençait à avoir des droits à l'attention du gouvernement; aussi, en 1693, obtenait-il, par l'intermédiaire de son frère, le commandement de la flûte du roi *le Profond*, de trente-deux canons, qu'il alla prendre à Brest. Obtenir le commandement d'un bâtiment du Roi à l'âge de vingt ans, c'était beau, surtout à cette époque et pour un marin plébéien; il ne faisait que mettre le pied sur le premier des échelons de sa fortune qui devaient l'élever si haut.

Toutefois cette campagne à bord d'un bâtiment du Roi ne fut pas heureuse pour lui: après avoir croisé pendant trois mois sans pouvoir faire une seule prise, il fut obligé de soutenir un long combat de nuit avec un vaisseau de guerre suédois de quarante canons, qui s'obstina jusqu'au jour à le prendre pour un corsaire algérien; puis la fièvre jaune lui enleva quatre-vingts hommes de son équipage et l'obligea d'aller relâcher à Lisbonne pour y faire caréner son navire. Quand il sortit de Lisbonne, il rencontra bien plusieurs bâtimens de bonne prise; mais il n'en put prendre qu'un espagnol chargé de sucre, *le Profond* allant fort mal, selon son langage; aussi pressait-il sa route pour venir désarmer à Brest et se rendre de là à Saint-Malo, où il attendit un nouveau commandement.

Il ne resta pas long-temps dans sa ville natale; avant la fin de l'année, une nouvelle frégate royale, *l'Hercule*, de

vingt-huit canons , était confiée à son commandement ; si elle comptait moins de canons que la précédente , elle avait plus de vitesse , et c'est tout ce qu'il fallait pour un homme d'abordage comme notre marin . Aussi au bout de quelques mois avait-il pris huit navires , tant anglais que hollandais , dont deux , venant de la Jamaïque , d'une grande force et richement chargés , qu'il conduisait dans la rivière de Nantes , d'où il sortait , après quelques réparations faites à sa frégate , pour retourner en croisière dans la Manche , où il faisait ses dernières prises avant de rentrer à Brest pour y désarmer .

Un fait fort singulier marque l'enlèvement des deux navires de guerre hollandais venant de la Jamaïque : Duguay-Trouin croisait déjà depuis plus de deux mois ; il ne lui restait plus que pour quinze jours de vivres , et il était embarrassé d'un grand nombre de prisonniers et de plus de soixante malades . Aussi ses officiers et même son équipage insistaient-ils aux termes , d'une ordonnance royale , pour que l'on relâchât . « Je ne l'ignorais pas , dit-il ; mais j'étais saisi d'un *espoir secret* de quelque heureuse aventure qui me faisait reculer de jour en jour .

Pressé trop vivement , il assemble tout son monde , le harangue , fait appel aux sentimens les plus vifs , ceux de l'honneur et de l'intérêt , prie un peu , commande à moitié , et il obtient enfin un répit de huit jours avec diminution du tiers de la ration ordinaire , mais en promettant , en cas de capture , le pillage et ample récompense . Pendant les premiers jours , rien ne fut signalé à l'horizon ; et l'imagination ardente de Duguay s'échauffait à mesure , sans que sa confiance fût altérée . Le dernier jour était arrivé sans qu'on eût rien aperçu encore , et le commandant de *l'Hercule* dormait dans son lit , agité par un rêve où il voyait venir à toutes voiles vers lui deux gros vaisseaux . Il se réveille en sursaut , s'habille à la hâte , monte sur son gaillard..... le jour se levait à peine , et , sous l'empire de sa vision , notre rêveur croit distinguer , à travers la clarté douteuse du matin , les deux navires dont il vient de rêver . Ce n'était pas une illusion ; il est bien éveillé , et il voit devant lui deux gros navires qu'il croit reconnaître pour ceux de son rêve . Tous deux , par leur force et leur allure , avaient l'apparence de vaisseaux de guerre , et ce qui achevait de le démontrer , c'est qu'ils se portaient à toutes voiles sur *l'Hercule* , pour le reconnaître .

Avant d'engager la lutte , Duguay-Trouin , bien éveillé ; croit prudent de prendre chasse pour aviser et *s'essayer* avec ses adversaires , selon son langage . Il s'aperçoit en

quelques minutes que sa marche et sa facilité d'évolutions sont supérieures ; alors il vire de bord , se jette sur les deux malavisés et s'en empare , après une résistance fort vive. Ils étaient percés a quarante-huit canons et en avaient vingt-huit de montés ; ils étaient chargés de sucre, d'indigo, de mieux encore, de beaucoup d'or et d'argent. L'équipage du vaisseau français eut les profits du pillage, selon la promesse du chef, mais dans certaines limites, puisque bonne part resta encore au Roi et aux armateurs.

Voilà ce que notre marin conte de l'air le plus simple du monde, avec une entière bonne-foi, et on le croira, comme nous, parce que c'est Duguay-Trouin qui affirme, d'autant plus que le merveilleux peut se concilier ici avec la réalité par l'intervention d'une coïncidence rare et curieuse certainement, mais possible.

En 1694, Duguay-Trouin avait quitté le commandement de *l'Hercule* pour prendre celui de *la Diligente*, autre frégate du Roi de quarante canons. On va voir de combien de faits éclatans et extraordinaires cette année fut marquée pour lui. A peine à bord de sa nouvelle frégate, il allait croiser à l'entrée du détroit, comme de coutume, faisait trois prises et allait relâcher à Lisbonne, pour y réparer quelques avaries. En revenant en France, il rencontra sur sa route quatre navires flessinguois de vingt à trente canons, leur livra combat et s'empara de l'un des plus forts, chargé de cacao et de piastres. Les trois autres ne durent leur salut qu'à leurs habiles manœuvres et surtout au brouillard et à la nuit.

Il conduisit sa prise à St.-Malo et, sans perdre de temps, il remit à la voile vers les côtes d'Angleterre. Là il trouva une flotte de trente bâtimens de commerce escortés par un vaisseau de guerre anglais de cinquante-six canons. Il allait s'attaquer à lui et chercher à le prendre à l'abordage, selon sa manœuvre favorite, quand il s'assura que les trente bâtimens n'étaient chargés que de charbon de terre. Il ne voulut pas exposer son navire pour si peu, et il se disposa à aller chercher fortune ailleurs, après avoir pris toutefois la précaution de prouver par sa contenance, quelques coups de canons, et le pavillon anglais hissé en berne par marque de mépris, que ce n'était nullement la crainte qui lui faisait refuser le combat. Duguay-Trouin reconnaît lui-même loyalement que la marque de mépris au pavillon était de trop ; il est vrai que plus tard elle lui eût coûté cher, si son heureuse étoile avait cessé de veiller sur lui ; mais il avait à accomplir jusqu'au bout sa mission providentielle pour l'honneur et les intérêts de la France.

Quinze jours après ; il se trouvait engagé , par un temps de brume , au milieu d'une escadre de six vaisseaux de guerre anglais de cinquante à soixante-dix canons , et si malheureusement , qu'il était obligé d'accepter le combat ; il se trouvait en effet serré entre ses ennemis et la côte d'Angleterre , près des Sorlingues. Toutefois , pendant quatre heures , il n'eut à soutenir que les efforts d'un des six vaisseaux , et il les soutint vaillamment , toutes voiles dehors , comme son adversaire qui n'avait pu être secondé jusquelà par les cinq autres. Il commençait même à espérer d'échapper au danger , comptant sur les qualités de sa frégate , quand une des dernières bordées de l'ennemi lui coupa ses deux mâts de hune. Dès-lors il fallait continuer la lutte jusqu'au bout , et elle eût peut-être eu un dénouement bien remarquable , sans l'erreur d'un des officiers de Duguay-Trouin. Un moment il fut rangé de si près par le vaisseau anglais , qu'il prit l'héroïque et suprême résolution d'un abordage.

L'abordage bien disposé allait avoir lieu en effet , quand l'un de ses officiers , qui se trouvait dans une batterie et qui ignorait les préparatifs faits sur le pont , cria de son chef au timonnier , par un des sabords , de changer la barre. Le coup était manqué , car le vaisseau anglais , craignant l'acte désespéré de la frégate française , avait fait de suite gouverner pour éviter , et le beaupré de cette dernière atteignait et brisait le couronnement de la poupe de son rival.

On ne saurait croire combien Duguay-Trouin regretta son projet , au succès duquel il croyait encore , même longtemps après l'événement ; il eût été si heureux d'illustrer les armes françaises d'un exploit peut-être unique , à cause des circonstances où il se serait produit. Il fit du moins son devoir jusqu'au bout et de la façon la plus héroïque.

Au moment où un second vaisseau de soixante-six canons vint le combattre à portée de pistolet , pendant que trois autres le canonnaient de leur avant , non seulement il ne pensa pas à se rendre , mais encore il se trouva piqué de ce que le commandant de l'escadre s'abstint de lui envoyer ses boulets ; et pour l'y décider , il lui fit adresser quelques volées de canon , sans pouvoir l'amener à rompre le silence. Ce fait est encore un des traits de sa belle et forte nature : il a déjà affaire avec cinq adversaires redoutables , accablans ; l'un d'eux se tient à distance et il s'en irrite ; il veut la lutte avec tous ; il sait qu'il succombera , mais il veut succomber avec le plus de gloire possible , écrasé par le nombre.

Son équipage est loin de partager son héroïque exaltation ; presque tous ses gens, découragés par les résultats d'une résistance aussi disproportionnée, perdent la tête, abandonnent le pont du navire et se réfugient à fond de cale. Il veut les arrêter par tous les moyens ; il en blesse même deux de son épée et d'un coup de pistolet, mais en vain. Ce n'est pas tout : dans ce moment critique le feu prend à sa Sainte-Barbe ; il y descend lui-même, fait éteindre devant lui l'effrayant incendie ; puis il s'entoure de barils de grenades et il en jette de ses mains un si grand nombre à fond de cale, qu'il oblige ainsi une partie de son monde à remonter sur le pont et à continuer tant bien que mal le combat. Il s'aperçoit tout-à-coup que son pavillon est bas ; il ne veut pas croire qu'une main lâche l'a amené ; il attribue le fait à une balle qui aura coupé la drisse, et il ordonne qu'on le rehisse. C'est alors que ses officiers l'entourent, le pressent, cherchent à lui prouver l'impossibilité d'un combat plus long, lui montrent le navire gorgé de sang et de cadavres, désemparé, haché... il hésite encore, il ne veut pas entendre parler de se rendre, quand un boulet sur ses fins l'atteint à la hanche et le renverse sans connaissance. Dès-lors c'en était fait, et Duguay-Trouin dut consentir à céder. Le canot du vaisseau de soixante-six vint le prendre avec une partie des officiers de la *Diligente*, et il fut reçu à bord de son ennemi avec tous les égards et même tous les honneurs que son admirable courage méritait. Une semblable défaite était encore un triomphe pour lui.

Vingt jours après, l'escadre anglaise arrivait avec notre héros à Plimouth, où tous les officiers le comblèrent de politesses et d'éloges. On ne le traita pas comme un prisonnier ordinaire ; la ville lui fut donnée pour prison. Il fut accueilli dans beaucoup de maisons, et il fit entre autres la connaissance d'une fort jolie marchande anglaise, à laquelle il dut bientôt sa liberté. Il caresse ce souvenir dans ses mémoires avec un bonheur reconnaissant ; mais malgré tous les détails où il entre, il n'avoue pas tout, il ne donne pas aux sentimens, qui lièrent la jeune femme et le jeune marin de vingt-et-un ans, leur véritable caractère, leur signification entière. Cette discrétion s'explique ou par une généreuse délicatesse, ou par l'intervention de M. le cardinal de Fleury qui, à la lecture de cette partie détaillée des Mémoires, demanda sans doute pour le récit une teinte moins passionnée, moins galante.

Grâce aux tendres sentimens qu'il sut inspirer, sous la protection de son bon génie, il put voir resserrer les limites

de sa prison , sans être obligé de renoncer à tout espoir de liberté. Il fut en effet arrêté, sans qu'il s'y attendit, et enfermé dans la chambre grillée d'une prison avec une sentinelle à sa porte. Le commandant du vaisseau anglais qui servait d'escorte aux bâtimens chargés de charbon, dont nous avons parlé, était arrivé à Plimouth, avait reconnu le marin français, s'était souvenu avec colère du pavillon d'Angleterre mis en berne avec tant de mépris par le commandant de la *Diligente*, l'avait dénoncé à l'amirauté et obtenu un ordre d'arrestation et d'incarcération.

Le hasard voulut qu'un réfugié français, capitaine d'une des compagnies anglaises préposées à la garde des prisonniers, devint éperduement amoureux de la jeune Anglaise éprise de Duguay-Trouin. Sachant que celui-ci avait de l'empire sur l'objet de sa passion, il le pria d'user de son influence à son profit. Le marin français y consentit, mais à la condition d'avoir une entrevue en dehors de sa prison avec la jeune femme, qu'il entretiendrait ainsi plus librement. Notre capitaine français, crédule comme un amoureux, acquiesça à tout; et Duguay, qui avait eu le temps de s'entendre, antérieurement à l'entrevue, et avec la jolie marchande et avec un capitaine suédois, dont le navire était mouillé dans la rivière de Plimouth, se rencontra, avec celle qui devait être son ange libérateur, dans une auberge parfaitement disposée pour une évasion. Bientôt, avec un de ses officiers qui l'avait accompagné, après avoir témoigné toute sa reconnaissance à celle qu'il appelle *une amie salutaire*, il sauta par-dessus le mur d'un jardin, derrière lequel son chirurgien et son valet les attendaient; ceux-ci les conduisaient à un autre rendez-vous convenu, où ils trouvaient six braves Suédois bien armés qui les guidaient, pendant deux longues lieues, jusqu'à une chaloupe équipée d'une voile, de six avirons, de six fusils et d'autant de sabres, munie aussi de biscuit, de bière, d'un compas de route et de quelques autres provisions, le tout acquis au prix de trente-cinq livres sterling. C'était payer peu chèrement l'instrument de sa liberté.

C'est dans cette chaloupe qu'il s'embarqua immédiatement, suivi de l'officier qui l'avait accompagné au prétendu rendez-vous d'amour, de son chirurgien, de son valet, et de plus, de son ancien maître d'équipage, qu'il avait été assez heureux de pouvoir mettre également dans le secret.

La liberté n'était pas encore assurée, il fallait achever de la conquérir. En passant dans la rade, l'embarcation fit la rencontre de deux vaisseaux de guerre anglais qui la hélèrent; les fugitifs répondirent comme s'ils étaient des

pêcheurs anglais, et ils passèrent. A la pointe du jour, ils avaient franchi la grande rade; mais ils furent aperçus par une frégate anglaise qui courait sa bordée pour entrer à Plymouth et qui fit tous ses efforts pour approcher d'eux. Ils allaient être repris, quand le vent tomba subitement, ce qui leur permit de s'éloigner à force de rames. Ils perdirent enfin de vue la curieuse frégate, et ils se trouvèrent en pleine mer, épuisés d'avoir ramé avec cette ardeur inquiète qui laisse le corps si fatigué, une fois qu'elle prend fin.

Duguay-Trouin tenait le gouvernail, mais exténué de fatigue; il se laissait aller au sommeil depuis quelques instans, quand un coup de vent faillit faire chavirer l'embarcation, qui fut remplie d'eau. Tout le monde dormait et s'éveilla en même temps avec de l'eau par dessus tête. Une habile manœuvre du timonier dormeur répara son moment d'oubli et les sauva d'un naufrage d'autant plus certain, qu'ils étaient encore éloignés de quinze lieues de toute terre. Ils parvinrent à vider la chaloupe avec leurs chapeaux, et leurs provisions seules furent perdues. Partis à six heures du soir, ils ne parvenaient que le lendemain vers huit heures du soir, c'est-à-dire après vingt-six heures de cruelles appréhensions, à aborder à la côte de Bretagne, à deux lieues de Tréguier.

Quand l'embarcation toucha terre, Duguay, sauvé si heureusement, se précipita sur le rivage et se mit à genoux pour donner un baiser à sa terre natale tant aimée et remercier Dieu de sa délivrance; lui-même mentionne pieusement ce fait. Après avoir réparé un peu ses forces et dormi sur de la paille dans un pauvre village, il se rendit avec ses compagnons à Tréguier et de là à Saint-Malo. Nous ne pouvons dire l'époque précise de tous les événemens que nous venons de narrer; nous ne le pourrions pas davantage pour ceux, dont nous avons encore à rendre compte; Duguay-Trouin n'ayant jalonné que par années les faits qui se déroulent si nombreux, si variés dans ses Mémoires.

En arrivant à St.-Malo, il apprit que son frère aîné était parti pour Rochefort, où il armait, pour le marin qu'il croyait encore le prisonnier des Anglais, le vaisseau du roi le *François*, de quarante-huit canons; il paraît que sa famille comptait sur son bonheur ordinaire, sur son prompt retour; puis qu'elle lui préparait un nouvel et important commandement. Il prit la poste pour aller joindre son frère, et il trouva le *François* en rade de la Rochelle et prêt à mettre à la voile. Le lendemain, il gagnait la haute mer et allait établir sa croisière sur les côtes d'Angleterre et d'Irlande. Quelle activité, quel esprit de résolution, quel courage! Il

est vrai qu'il brûlait dans ce moment de prendre sa revanche, de se venger, et il n'attendait pas long-temps après une complète satisfaction.

Il commença par prendre cinq bâtimens chargés de sucre et de tabac, puis un sixième chargé de mâts et de pelleteries, venant de la Nouvelle Angleterre. Ce dernier, ainsi qu'il l'apprit de son capitaine, s'était séparé depuis deux jours d'une flotte de soixante voiles convoyées par deux vaisseaux de guerre anglais, l'un, *le Sans-Pareil*, de cinquante canons, l'autre, *le Boston*, de trente-huit, mais percé à soixante-douze.

Duguay se fit rendre compte autant que possible de l'air de vent où cette véritable flotte pouvait se mouvoir, courut à toutes voiles vers la direction indiquée, et il eut la joie de ne pas chercher long-temps l'ennemi. Quand il fut en sa présence, il cublia les bâtimens marchands pour ne plus voir que leur escorte, les deux vaisseaux de guerre, auxquels il voulait avant tout faire payer sa défaite des Sorlingues. Dès ses premières bordées, il abat le grand mât de hune et il coupe la grande vergue du *Boston*, qu'il s'empresse de laisser pour aborder *le Sans-Pareil*. Les grapins étaient jetés, la charge battait et *ses gens* (comme il les appelle) mettaient déjà le pied sur le pont ennemi, lorsque le feu prit à la poupe du *Sans-Pareil* avec tant de violence, qu'il fut contraint de faire pousser promptement au large pour ne pas brûler avec lui.

A peine le feu était-il éteint qu'il commandait un second abordage; mais le feu gagnait à son tour *le François* dans sa hune et dans sa voile de misaine, et Duguay était obligé une seconde fois de déborder. Sur ces entrefaites, la nuit venait, et les soixante bâtimens marchands disparaissaient tour-à-tour dans l'ombre, comme des fantômes, comme de vains rêves. Mais *le François* veillait de près sur les deux vaisseaux de guerre qu'il venait de maltraiter si fort, et il occupait son temps à panser aussi bien que possible les blessures de la lutte, en attendant d'en recommencer une nouvelle. A peine le jour parut, Duguay abordait *le Sans-Pareil* pour la troisième fois, et il allait encore y pénétrer, quand les deux grands mâts de son ennemi, coupés par les boulets, tombèrent dans les haubans du *François*. Une troisième fois il fut obligé de renoncer à l'abordage; mais cette fois, certain que son ennemi ne pourrait lui échapper, il concentra tous ses efforts sur *le Boston* qui voulut prendre la fuite, mais en vain.

Les deux vaisseaux furent amarines, mais avec beaucoup de peine; car *le François* avait perdu la moitié de son

équipage et il avait beaucoup souffert dans toutes ses parties. A peine l'étaient-ils, qu'une violente tempête s'éleva, sépara les trois navires, obligea d'alléger le *Sans-Pareil* de tous ses canons, et d'abandonner le *Boston* qui fut repris en vue de l'île d'Ouessant, par quatre corsaires de Flessingue. Cette perte fut regrettable, car on savait que le *Boston* était chargé de mâts de choix et de pelleteries de prix destinés, comme présents, au prince d'Orange, qui s'était fait proclamer à cette époque Roi d'Angleterre. Le *Sans-Pareil* put du moins entrer au port Louis sous la conduite du capitaine en second du *François*. Quant au vaisseau français, il ne put gagner Brest qu'avec beaucoup de peine, tant son état de délabrement était grand.

Ce fut à bord du *Sans-Pareil* que Duguay-Trouin retrouva les brevets de Jean Bart et du chevalier de Forbin qui n'avaient pas été aussi heureux que lui contre ce même vaisseau. Il les vengeait d'autant mieux de leur défaite, qu'un capitaine anglais, prisonnier à bord du *François*, soutenait impertinemment, pendant le combat, que le marin de St.-Malo serait vaincu, comme l'avait été précédemment le marin de Dunkerque, par le commandant du *Sans-Pareil*. Plus tard il se servira plus d'une fois de cette prise, comme d'un instrument de défaite pour les ennemis de la France.

Le Roi Louis XIV, en apprenant cette action d'éclat, lui envoya pour récompense une épée d'honneur; mais il n'admit pas encore dans la marine royale l'homme auquel cependant il confiait des navires de l'État; il restait pour sa Sa Majesté un simple capitaine de corsaire. Il est vrai que Duguay-Trouin, qui avait déjà tant fait, n'avait encore que vingt-et-un ans. Il devait faire bien plus encore, avant d'atteindre le point culminant et radieux qui lui était destiné.

Le don royal ne pouvait que redoubler la dévorante activité de notre marin. Il s'empressa de mettre son vaisseau en état et d'aller joindre M. le marquis de Nesmond aux rades de La Rochelle, d'après les instructions de M. de Ponthartrin, secrétaire-d'état de la marine. Il y trouva quatre vaisseaux de guerre, l'*Excellent*, de soixante-deux canons, le *Pélican*, de cinquante, le *Fortuné* et le *Saint-Antoine*, ce dernier de St.-Malo (fait-il observer), l'un et l'autre de cinquante-six, tous, par conséquent, plus forts que le *François*, qui n'en avait plus que quarante-six. Cette escadre alla croiser à l'entrée de la Manche, et elle y rencontra trois vaisseaux de guerre anglais.

Duguay-Trouin, toujours ardent, leur donna chasse, et il était à quelque distance en avant de l'escadre, lorsqu'il arriva dans les caux du plus gros vaisseau ennemi, de *l'Espérance*, de soixante-seize canons. Il se préparait à l'aborder sans tirer un coup de canon, quand, à un signal du vaisseau amiral français, il crut devoir s'arrêter, bien qu'à regret. Un quart d'heure après, M. de Nesmond donnait le signal du combat, et les impatientes batteries du *François* foudroyaient le vaisseau anglais. Mais M. de Nesmond voulut avoir les honneurs de l'enlèvement de ce vaisseau; il le combattit donc à portée de pistolet, et si vivement, que l'ayant dématé de son grand mât, il s'en empara, non sans une assez belle résistance. Les deux autres vaisseaux purent se soustraire au même sort, à la faveur de la nuit, après avoir désarmé le *Saint-Antoine* de ses voiles et blessé mortellement son brave commandant. Quant à Duguay-Trouin, il était désespéré de n'avoir pu tirer que quelques bordées, sans avoir pu rien prendre à l'abordage.

En 1695, maintenu par le Roi dans le commandement du *François*, il sortait du Port-Louis avec le *Fortuné*, commandé par M. de Beaubriant, avec la mission d'aller détruire les baleiniers hollandais sur la côte du Spitzberg. Les vents les contrarièrent à un tel point, qu'ils durent renoncer à leur destination, et après avoir croisé sans chances aucunes aux Orcades, aller consommer le reste de leurs vivres sur les côtes d'Islande. Ils étaient restés trois mois sans livrer le moindre combat, sans faire la moindre prise, ce qui était une chose assez extraordinaire dans des mers alors sillonnées par tant d'ennemis: aussi était-on fort mécontent et fort découragé sur les deux vaisseaux. Duguay seul conservait une physionomie satisfaite et confiante au milieu de ses compagnons; c'est qu'il avait, selon son aveu, un de ces pressentimens secrets auxquels il avait toute foi. Aussi cherchait-il à leur rendre courage, en leur donnant hardiment l'assurance de quelque bonne aventure.

L'événement donna de nouveau raison à l'instinct mystérieux dont il était doué: trois vaisseaux anglais, venant des Indes-Orientales, et aussi considérables par leurs canons que par les richesses qu'ils portaient, se présentèrent subitement aux yeux enchantés de nos marins, si malheureux d'être demeurés si long-temps inactifs; ils réunissaient ensemble cent-cinquante-quatre bouches à feu. Duguay-Trouin se réserva, comme de juste, le vaisseau commandant, qui portait à lui seul cinquante-huit canons, et en un tour de main vigoureux, il en était maître. Voyant que

M. de Beaubriant s'était emparé , de son côté , du second vaisseau , il se précipita sur le troisième et fut un peu plus long-temps à le prendre , parce que , dit-il , il le ménageait un peu , dans la crainte de le démâter. Cette manière de faire ne caractérise-t-elle pas aussi admirablement l'homme que nous suivons pas à pas dans sa voie si féconde en hauts faits ? Les trois vaisseaux anglais n'en furent pas moins bel et bien amarinés et conduits au Port-Louis , où ils donnèrent quatre-vingt-dix-neuf pour cent de profit , malgré le pillage dont on n'avait pu les préserver au moment de leur prise.

Après cette expédition , il se rendit à Paris , cédant au vif désir de voir et d'approcher Louis XIV , pour lequel depuis sa naissance il professait une grande vénération , une espèce de culte. Ce fut M. de Pontchartrain qui le présenta à Sa Majesté , et il reconnaît que la personne du grand roi ne resta pas au-dessous de son admiration anticipée. « Il daigna paraître content de mes faibles services , écrit-il. » Que de simplicité , que de modestie de la part d'un homme qui a assisté à tant de sanglantes luttes de mer , et qui en est sorti le front chargé de tant de lauriers ! Dites , le marin ne vous semble-t-il pas plus grand ici que Louis XIV lui-même , malgré le théâtre élevé où ce dernier pose drapé dans sa pourpre royale ?

Il n'en sortit pas moins , du cabinet du roi , le cœur heureux , plus désireux que jamais d'acquérir de nouveaux titres à la satisfaction de Louis XIV. Aussi restait-il peu de temps à Paris , et se décidait-il à se rendre au Port-Louis pour y armer une de ses prises anglaises , le *Sans-Pareil* sur lequel il ne laissa que trente-deux bouches à feu , à l'effet de le rendre plus léger. Il se rendit sans retard , en 1796 , sur les côtes d'Espagne , où il apprit que trois vaisseaux hollandais attendaient dans le port de Vigo un vaisseau de guerre anglais qui devait les escorter jusqu'à Lisbonne. De suite la forme anglaise de son *Sans-Pareil* lui donne la pensée de prendre les trois hollandais par surprise. Un beau matin il se présentait à l'entrée de Vigo avec pavillon et flamme anglais , et deux des hollandais ne tardaient pas à venir se faire prendre avec la plus grande confiance du monde. Si le troisième ne fut pas pris , c'est qu'il ne se trouva pas en état dans le moment de suivre les autres. Tous deux étaient chargés de gros mâts et d'autres bonnes marchandises.

Il n'y avait que quelques heures qu'il faisait route pour la France avec ses prises , quand à la pointe du jour il se groupa à trois lieues sous le vent de toute une armée navale

ennemie. Le cas était pressant, périlleux surtout ; son parti fut bientôt pris cependant, et on va voir qu'il avait tous les genres d'habiletés en même temps que tous les genres de courage. Il fait arborer le pavillon hollandais sur ses deux prises, le pavillon anglais à sa poupe, et se fait saluer de sept coups de canon par chacun des vaincus. Puis il se met bravement et tranquillement à naviguer à l'arrière de l'armée anglaise, comme s'il en faisait partie. Mais s'apercevant qu'il marche mieux que les navires de l'arrière garde, il se ménage, ralentit sa course ; et, voyant loin devant lui les ennemis et assez près de lui une frégate anglaise, il remplace tout-à-coup le pavillon anglais par le pavillon blanc, et se met à canonner la frégate avec la plus grande vivacité ; il allait l'enlever aux yeux de toute l'armée anglaise, quand quelques vaisseaux détachés vinrent la secourir, et obligèrent notre audacieux à lâcher sa proie et à se contenter de ses deux crédules hollandais qu'il parvint à faire entrer au Port-Louis.

Il ne fit qu'entrer et sortir, et retourna croiser à l'entrée de la Manche ; il y rencontra un Flessinguois venant de Curaçao, s'en rendit maître et le conduisit à Brest, où il laissa un moment le *Sans-Pareil* se reposer de ses courses. Pour ne pas perdre son temps, il y fit équiper une frégate de seize canons, dont il donna le commandement à l'un de ses jeunes frères, en qui il avait reconnu une capacité au-dessus de son âge. Ils mirent ensemble à la voile, et ils allèrent croiser sur les côtes d'Espagne.

Après avoir consommé une partie de leurs vivres et commençant à manquer d'eau, sans avoir encore aperçu d'ennemis, Duguay eut la pensée de retourner à Vigo, où il espérait encore une bonne aubaine ; il ne devait qu'y recevoir une bien cruelle blessure. Mouillé entre ce port et les îles de Bayonne, il s'embarqua avec son frère et quelques volontaires dans un canot pour chercher un endroit propre à faire de l'eau. Il s'avantait vers une anse pour la reconnaître, quand on leur tira plusieurs coups de fusils des retranchemens qui bordaient le rivage. Sa première pensée fut de s'éloigner ; mais cédant à la nature emportée de son frère, et aussi un peu à la sienne, il aborda à terre avec une vingtaine de jeunes gens, mit l'épée à la main et chassa les assaillans du lieu où ils étaient retranchés. Un renfort de cent cinquante hommes lui étant venus des deux navires à l'ancre, il attaqua les milices espagnoles dans un gros bourg qu'il prit d'assaut. C'est au moment où son frère chargeait à la tête d'un détachement, que le malheureux jeune homme reçut en pleine poitrine une

balle de mousquet qui le blessa mortellement. Quand Duguay-Trouin apprit cette affreuse nouvelle, il était occupé à faire mettre bas les armes à quatre-vingts espagnols. D'abord immobile et muet de désespoir, il entre ensuite en fureur, se précipite sur les Espagnols qui résistent encore, en tue plusieurs de sa main et livre le bourg au pillage. Il ne consentit à battre en retraite et à regagner ses vaisseaux qu'à la vue d'une nombreuse cavalerie. Deux jours après, son frère expirait entre ses bras et il se rendait à Viana, ville portugaise, où il déposait les dépouilles mortelles regrettées si douloureusement.

Pendant long-temps il ne put soustraire son esprit au souvenir de son frère frappé à mort dans ses bras; il était sans cesse assiégé de cette pensée de deuil, et la nuit il se réveillait en sursaut au milieu de rêves terribles qui lui représentaient le drame sanglant dans tous ses détails; cet état de son âme fut poussé au point qu'il pensa un moment à renoncer à sa carrière..... heureusement il n'y renonça pas.

En quittant Viana, il rencontra un vaisseau hollandais, venant de Curaçao; ce fut une nouvelle prise, dont il se fit accompagner jusqu'à Brest, où il désarma le *Sans-Pareil* et la frégate, veuve de son jeune et regrettable commandant.

Ce ne fut que six mois après, à la fin de 1696, et sur les sollicitations instantes de M. Descluseaux, intendant de la marine à Brest, qui *l'estimait plus qu'il ne le méritait*, (ajoute-t-il toujours modeste), qu'il se décida à prendre le commandement de trois vaisseaux avec la mission d'aller au-devant d'une flotte hollandaise venant de Bilbao, et de lui faire le plus de mal possible. On pouvait compter à cet égard sur la foudroyante façon d'agir de notre marin. Ces vaisseaux étaient le *St.-Jacques-des-Victoires*, de quarante-huit canons, qu'il monta, le *Sans-Pareil*, de quarante-deux, dont il donna le commandement à M. Boscher, son parent, et la frégate la *Léonore*, de seize.

Huit jours après son départ de Brest, il avait connaissance de cette flotte que protégeait trois vaisseaux de guerre hollandais, dont deux de cinquante-quatre et un de trente-huit, sous le commandement d'un des plus braves marins de la Hollande, le vice-amiral Wassenaër. Pendant deux jours l'agitation de la mer empêcha le combat de s'engager; seulement les deux adversaires s'observèrent. Enfin Duguay-Trouin, confiant dans son étoile et sa fougue irrésistible d'abordage, allait courir les chances d'un combat redoutable et inégal, puisque les Hollandais comptaient quarante canons de plus que lui, quand par un heureux hasard deux frégates bien inspirées, de St.-Malo, la *Faluère*, de trente-

huit canons, et *l'Aigle Noir*, de trente, vinrent se mettre à sa disposition.

Une grande et belle lutte allait s'engager, la plus importante de celles dirigées jusque-là par Duguay-Trouin ; il le sentait bien ; aussi prit-il toutes ses précautions, fit-il appel à toutes ses ressources, à toute son activité pour assurer le succès ; du courage, de l'intrépidité, il était toujours sûr d'en trouver dans son cœur de marin.

C'est au commencement de 1697 que Duguay-Trouin, par le fait et pour la première fois chef d'escadre, présenta le combat au vice-amiral baron de Wassenaër. C'était sur le vaisseau commandant qu'il avait décidé de porter ses premiers coups ; mais une manœuvre de l'ennemi en décida autrement, et il dut se contenter pour le moment de tenter l'abordage du second vaisseau, qui était d'égale force. Il parvint à s'y jeter avec la meilleure moitié de son équipage, et le vaisseau hollandais, de cinquante-quatre canons, était à lui. Pendant ce temps, *le Sans-Pareil* restait attaché aux flancs du vaisseau commandant, qui lui faisait essuyer le feu le plus écrasant. Duguay-Trouin arrivait avec son *Saint-Jacques-des-Victoires* pour le secourir, quand il vit la poupe du *Sans-Pareil* voler en éclats ; une explosion venait d'avoir lieu à son bord et d'enlever plus de quatre-vingts-hommes. Il s'attendait à voir son parent M. Boscher sauter avec son vaisseau, qui était cependant parvenu à couper ses grapins et à pousser au large ; et c'est le désespoir au cœur qu'il vint prendre sa place, jurant de mourir ou de le venger. Ce nouvel abordage fut plus sanglant encore que le premier ; quatre fois Duguay fut repoussé, et chaque fois le fer et la mitraille du *Delft* (nom du vaisseau amiral) faisaient de larges trouées dans les rangs de ses marins. Enfin, il perdit tant de monde, qu'il poussa un moment au large pour reprendre haleine et réparer un peu le désordre à son bord.

L'Aigle Noir et *la Falouère*, ces frégates malouines, si bien venues, n'avaient pas perdu leur temps ; le troisième vaisseau de guerre hollandais était tombé en leur pouvoir. Quant à la petite frégate *la Léonore*, le rôle le plus facile lui était échu ; elle n'avait été chargée que de prendre les vaisseaux marchands, et elle s'acquitta bien de sa besogne. Mais restait *le Delft*, toujours foudroyant et terrible, qui était parvenu à éloigner de lui *le Sans-Pareil*, à moitié brisé, et *le St-Jacques-des-Victoires* tout sanglant et couvert de ses morts. Duguay, qui se préparait à porter un dernier coup à son brave ennemi, ordonna à *la Falouère* d'entretenir le combat avec *le Delft*, pour lui donner à lui-

même le temps de revenir à la charge. Le commandant de la *Falouère*, M. Dessendrais-Dufréne, se dirigeait sur le *Delft* avec résolution ; mais aux premiers coups de canon il était tué, et la frégate, consternée, venait se ranger à côté du *St.-Jacques-des-Victoires*. Duguay avait juré d'avoir raison de son formidable ennemi ou de succomber à l'œuvre ; il était homme à tenir parole jusqu'au bout. Il retourne à l'abordage et le combat s'engage plus sanglant que jamais... enfin il reste maître du *Delft*, qui lui fait toutefois payer bien cher sa victoire. Il perdit en effet plus de la moitié de son équipage, plusieurs de ses officiers, dont un, son cousin germain, lieutenant à son bord, et deux autres parens à bord du *Sans-Pareil*. Quant à M. de Wassenæer il ne voulut pas se rendre ; après avoir vu tomber tous ses officiers autour de lui et avoir reçu quatre graves blessures, il tomba lui-même épuisé sur le gaillard de son vaisseau et il ne fut pris que les armes à la main.

Avec sa nature généreuse, Duguay-Trouin ne pouvait que rendre hommage à la brillante valeur de son adversaire et l'admirer. C'est ce qu'il fit de la manière la plus délicate et la plus éclatante, et il ne cessa de prodiguer à son noble prisonnier tous les soins et tous les égards possibles. « Qui-conque n'est pas capable d'aimer et de respecter la valeur de son ennemi, ne peut avoir le cœur bien fait, » dit-il à cette occasion dans ses Mémoires.

Le triomphe si chèrement acheté de notre marin n'avait pas mis fin aux épreuves du moment. Après avoir essuyé la tempête de feu des vaisseaux hollandais, il eut encore à soutenir le choc des élémens déchaînés. Une violente tourmente se déchaîna dans l'Océan, et jeta, loin l'un de l'autre, vaisseaux de guerre et vaisseaux marchands, vainqueurs et vaincus. Pendant tout une longue et affreuse nuit, Duguay-Trouin surtout courut les plus grands dangers. Son vaisseau, disloqué et criblé de trous de boulets à fleur d'eau, s'emplissait d'eau et menaçait de couler bas ; il ne lui restait, pour parer aux dangers de la position, qu'un officier, cent cinquante hommes en état de servir, et plus de cinq cents prisonniers à garder et difficiles à contenir, parce qu'ils se trouvaient encore sous l'excitation du combat. Les pompes et les bras ne suffisant plus pour empêcher l'eau de gagner, il fut obligé de jeter à la mer tous ses canons du second pont, des mâts, des boulets et jusqu'aux cages à poules. Les plaintes de ses nombreux blessés lui déchiraient surtout le cœur. Dans ce péril si pressant, il fit gouverner droit sur la côte de Bretagne pour y échouer et tenter ainsi le salut de quelques-uns. Cette résolution

le sauva ; car, avec la route suivie, le vent, prenant le vaisseau en flanc, le fit pencher de manière à élever au-dessus de l'eau son côté le plus endommagé, ce qui empêcha la mer d'y pénétrer autant et rendit le jeu des pompes plus efficace. Il n'en fut pas moins sur le point de couler plusieurs fois ou de se perdre dans les brisans.

Enfin le jour parut, et Duguay put s'assurer qu'il se trouvait entre l'île de Grois et la côte de Bretagne. Il fit mettre un pavillon rouge sous ses barres de hune et tirer le canon de détresse ; un grand nombre de bateaux ne tardaient pas à venir à son aide, et, le vent étant beaucoup tombé, à faire entrer son vaisseau dans le Port-Louis. Il était temps. Par une heureuse coïncidence, entrèrent le même jour dans ce port, *l'Aigle noir*, *la Falouère* et *la Léonie*, avec les trois vaisseaux de guerre hollandais et douze des vaisseaux marchands qu'ils convoaient. Pour *le Sans-Pareil*, il n'arrivait que le lendemain, après avoir failli vingt fois périr par le feu et par la tempête.

Sur le rapport de M. de Ponchartrain, le Roi admit cette fois Duguay-Trouin à faire partie de la marine royale ; il le prit à son service, comme l'écrivit humblement notre marin, en qualité de capitaine de frégate légère. Il l'avait bien gagné, tout le monde en conviendra avec nous.

Reconnaissant et heureux de sa nomination, de son entrée dans la marine royale, il sentit de nouveau le besoin d'aller porter lui-même l'expression de sa reconnaissance à Louis XIV. Il n'attendit même pas que son escadre délabrée fut désarmée, pour se rendre à Paris et se faire présenter au Roi, qui le reçut avec beaucoup de distinction. « L'aversion, que j'ai toujours eue pour le personnage de » courtisan, ne m'empêchait pas de lui faire assiduellement » ma cour, écrit-il sincèrement ; mais comme ce n'était » pas par ce moyen que je désirais le plus de me rendre » digne de ses bontés, je sollicitai et j'obtins de Sa Majesté » ses vaisseaux *le Solide* et *l'Oiseau*, pour aller faire la » guerre à ses ennemis... » Voilà certes une noble manière de voir et d'agir, que nous recommandons à tous les courtisans : chercher à servir, de son mieux et de toutes ses forces, son pays et le chef de l'État pour leur plaire et mériter leur attention, c'est-là être bon et honorable courtisan.

Avant de se rendre à Brest pour armer les deux navires, il passa à Saint-Malo pour engager deux de ses amis à se joindre à lui, dans sa nouvelle expédition, avec deux vaisseaux de trente-six canons chacun (1). C'est

(1) Nous devons faire observer, une fois pour toutes, que Duguay-Trouin, dans ses Mémoires, emploie souvent le mot *vaisseau* dans un sens moins rigoureux que dans la technologie nautique actuelle.

re qu'ils firent, et ils étaient sur le point de sortir pour aller croiser ensemble, quand la paix fut conclue et les obligea de désarmer.

Pendant les quatre années que dura cette paix, consacrée par les conventions de Ryswick, Duguay-Trouin habitait tantôt Brest, tantôt Saint-Malo, ces deux centres d'activité d'où il s'était élancé si souvent vers l'ennemi, et il s'occupa constamment et consciencieusement à se perfectionner dans les sciences, comme dans les exercices qui avaient rapport à son état.

Avant de clore cette première partie de la carrière de notre héros, nous croyons utile de jeter un regard en arrière sur les événemens historiques qui en forment le point de départ et qui déterminèrent très-probablement la vocation de Duguay-Trouin. Louis XIV ne pouvait accepter la révolution anglaise de 1688 qui venait d'asseoir Guillaume, prince d'Orange, sur le trône de Jacques II, c'est-à-dire de substituer à un Roi ami et neutre, un ennemi actif; puis le fastueux monarque se croyait obligé de prendre en main la cause de Jacques II qu'il proclamait celle de tous les Rois, et que plus tard cependant il abandonnait par la force des choses. Il déclara la guerre à la fois à la Hollande, à l'Allemagne et à l'Espagne, et il allait la déclarer à l'Angleterre, quand il fut devancé par le roi anglo-batave Guillaume III, le 17 mai 1689. Louis XIV, faisant face de toutes parts à la coalition, répondait le 25 juin suivant, en enjoignant à tous ses sujets de courre sus aux Anglais et Écossais, auteurs de *l'usurpateur d'Angleterre*.

Duguay-Trouin fut emporté dans ce grand mouvement devenu national, et il apprit dès-lors à courir sus aux Anglais, à bord de ces corsaires, qui sillonnant la mer dans tous les sens, servaient de hardis et utiles éclaireurs à nos flottes placées sous la direction des Tourville, des d'Estrée, des Château-Renaud et des Nesmond, maintenaient et détruisaient l'ennemi en détail, en l'observant, le recherchant et l'atteignant partout. Le 10 juillet 1690, la mémorable bataille du cap de Bévesier, à la hauteur de Dieppe, où soixante-douze vaisseaux, commandés par le vice-amiral Tourville, battaient et dispersaient la flotte anglo-batave qui perdait dix-sept de ses bâtimens, dut encourager le volontaire malouin à rester marin.

Le 29 mai 1692, Tourville, à la tête seulement de cinquante vaisseaux, au lieu de quatre-vingt qu'il aurait eus sans l'absence de d'Estrée, acceptait le combat avec la flotte anglo-batave qui en comptait plus de cent, et malgré une lutte glorieuse qui durait tout un jour contre des forces

doubles des siennes, il était obligé d'abandonner le champ de bataille, et il perdait le tiers de ses vaisseaux à la côte et par le feu des houlets anglais. Cette bataille navale était celle de la Hogue, livrée au profit du catholique Jacques II; et, si elle ruinait les dernières espérances du Roi déchu, elle ne décourageait pas la France qui, un an après ce désastre, pouvait mettre encore en mer quatre-vingt-dix vaisseaux de ligne. Duguay-Trouin n'y vit qu'un motif de plus pour tenir d'une main plus ferme et plus haut encore le pavillon français.

L'infâme attentat des Anglais contre Saint-Malo, le 30 novembre 1693, dut ajouter des sentimens de haine aux sentimens de vengeance qui se trouvaient déjà dans le cœur de Duguay-Trouin. C'est ce qui peut expliquer la guerre ardente, acharnée, dont il les poursuivit sans repos ni cesse, et qui leur fit chèrement payer les dégats causés au rocher de Saint-Malo par leur lâche machine infernale. Du reste, il faut reconnaître que l'Angleterre avait des raisons pour en vouloir à Saint-Malo. D'après un calcul fait sur les registres de l'amirauté du temps, les corsaires qui avaient pris leur vol de ce nid de granit, de 1688 à 1697, avaient enlevé, aux Anglais et aux Hollandais, *cent soixante-deux navires armés en guerre et trois mille trois cent quatre-vingt-quatre bâtimens marchands* (1). On sait déjà et on saura mieux encore plus loin quelle était la part de Duguay-Trouin dans le nombre de ces prises.

Enfin le 20 septembre 1699, Louis XIV, malgré les victoires des Luxembourg, des Catinat et des Vauban, malgré les cruelles blessures faites aux marines et au commerce de ses ennemis par les Tourville, les d'Estrée, les Nesmond, les Duguay-Trouin, les Jean Bart, était obligé de signer la paix à Ryswick (2). La France, comme l'Europe, était fatiguée, et quatre années de repos lui étaient données avant qu'elle fut appelée à tirer de nouveau son épée du fourreau pour la querelle de ses Rois. Alors Duguay-Trouin sera encore un des premiers à répondre à l'appel du pays.

II.

1702 à 1736.

La couronne d'Espagne que Don Carlos II donnait par testament à Philippe, duc d'Ajou, le second des petits-fils de Louis XIV, le 2 octobre 1702, et le couronnement du

(1) C'est Rapin de Thoyras qui, dans son histoire d'Angleterre, assure ce fait remarquable.

(2) Ryswick, petite ville près la Haye.

nouveau Roi , au mois de décembre suivant , avaient reformé l'ancienne coalition contre la France ; seulement et comme de raison l'Espagne n'en faisait plus partie ; mais le Portugal y avait été entraîné en son lieu et place. Dès le mois de juillet 1701, la France était aux prises avec l'Autriche dans les plaines de l'Italie ; dans le milieu de 1702, elle avait à faire face à tous ses ennemis dans les Pays-Bas comme en Allemagne, sur l'Océan comme sur la Méditerranée ; on voyait de plus à leur tête des hommes tels que les Malborough et les prince Eugène, et il lui fallait le maréchal de Villars et la victoire de Denain pour échapper à leurs étreintes et aux désastres de la défaite.

Les flottes anglaise et hollandaise, après avoir échoué dans une entreprise contre Cadix, étaient plus heureuses contre l'escadre de Chateau-Renaud, qui convoyait les Galions espagnols des Indes ; elles s'emparaient de ceux-ci dans le port de Vigo et détruisaient celle-là, ce qui portait à la marine française une blessure plus sensible que le combat de la Hogue ; car comme en 1692 la France ne réparait pas ses pertes.

C'était le moment pour Duguay-Trouin de reparaitre dans la lice, et il y reparaissait en effet plus terrible que jamais. Nommé capitaine en second sur le vaisseau du Roi *la Dauphine*, vers la fin de l'année 1701, il en débarquait pour continuer le rôle où il excellait, son rôle de corsaire, pour armer en course à Brest, la frégate du Roi *la Bellone*, de trente-huit canons, et *la Railleuse*, de vingt-quatre. Il appela en outre à lui deux frégates de quarante canons, de St.-Malo. L'une de ces dernières frégates tardant à arriver, il mit à la mer sans plus attendre, et alla croiser sur les Orcades, où il s'emparait bientôt de trois navires hollandais venant du Spitzberg. Mais une tempête s'élevait, le séparait de ses compagnons et faisait périr deux de ses prises. L'orage cessait, et en cherchant à retrouver ses auxiliaires, il rencontrait un vaisseau de guerre hollandais de trente-huit canons qu'il se disposa comme de coutume à prendre à l'abordage. Mais l'ennemi l'attendait bravement, parvenait même à engager le beaupré de *la Bellone* dans ses hautbans et à enfilier la frégate française de long en long du feu de toute son artillerie.

Duguay-Trouin reconnaît qu'il était perdu, s'il n'avait pris tout-à-coup le parti extrême de sauter avec tout son équipage à bord de l'ennemi ; ce qui fut exécuté avec le plus grand courage, principalement par son plus jeune frère, lieutenant à son bord, qui tua un des officiers hollandais et se distingua par des actions au-dessus de son âge. Vainqueur

et vaincu se trouvèrent si maltraités qu'ils furent obligés d'aller se réparer dans un port d'Islande, où ils essayèrent un tel coup de vent, qu'ils faillirent périr tous deux à l'ancre. Duguay-Trouin était obligé de remettre à la voile et d'abandonner sa prise, qui périssait peu de temps après sur les côtes d'Ecosse. Il la remplaçait presque immédiatement après par une autre prise hollandaise, mais qu'il perdait encore; elle coulait bas, et c'était avec bien de la peine qu'il recueillait sur sa frégate une partie seulement de l'équipage.

Sans cesse poursuivi par la tempête et ne retrouvant pas ses compagnons, il alla terminer sa croisière à l'entrée de la Manche, y eut encore à se défendre contre les assauts de la mer et du vent qui le dématèrent de son beaupré, de ses mâts de misaine et de hune, et il n'atteignait que très-difficilement le port de Brest, où il désarmait.

La Railleuse et la frégate de Saint-Malo furent encore moins heureuses que *la Bellone*, car elles ne firent aucune prise et elles eurent aussi à souffrir de continuelles tourmentes. La première dut même se réfugier à Lisbonne; et le commandant de la seconde, M. Porée, eut un bras emporté et fut grièvement blessé au bas ventre dans un combat resté sans résultat.

En 1703, Duguay-Trouin recevait du Roi le commandement des vaisseaux *l'Éclatant* de soixante-six canons, du *Furieux* de soixante-deux et du *Bienvenu* de trente. Il n'armait le premier qu'il montait que de cinquante-huit canons, le second que de cinquante-six, pour les rendre plus légers, c'est-à-dire plus propres à la course, s'adjoignait deux frégates de St.-Malo, de trente canons chacune (St.-Malo était toujours sa ressource complémentaire), et il partait de Brest pour aller détruire la pêche des Hollandais sur les côtes du Spitzberg. En route il s'arrêta aux Orcades, pour y croiser, ayant eu vent du passage de quinze navires hollandais, revenant des Indes-Orientales.

Il découvrit en effet quinze navires, que d'abord il crut fermement être ceux qu'il cherchait; mais la brume épaisse qu'il faisait alors se dissipant au fur et à mesure qu'il approchait pour reconnaître l'ennemi, il put bientôt s'assurer qu'il avait affaire non pas avec des navires marchands, mais avec quinze gros bâtimens de guerre hollandais. La partie était trop inégale pour qu'il balançât à chercher à éviter le combat; mais voyant que *le Furieux* et *le Bienvenu* allaient être atteints par les Hollandais et tomber en leur pouvoir, il n'hésita pas à couvrir ces deux navires, faisant à cette occasion, selon ses propres expressions, l'office du bon pasteur qui s'expose à périr pour sauver son

troupeau. Dieu bénit ses efforts ; ajoute-t-il : de ses premières bordées il rasa comme un ponton le premier vaisseau hollandais de soixante canons qui vint le combattre à portée de pistolet. Il combattit ensuite alternativement quatre autres vaisseaux hollandais, et quand il se fut assuré que sa petite escadre était hors de portée, il profita de la supériorité de sa marche pour laisser ses ennemis derrière lui et rejoindre ses compagnons. « Je n'eus » que trente hommes hors de combat, écrit-il ; c'est ce » pendant de toutes les affaires où je me suis trouvé, celle » dont je suis resté intérieurement le plus flatté, parce » qu'elle m'a paru la plus propre à m'attirer l'estime des » cœurs vraiment généreux. » Ces paroles étaient bonnes à citer ; elles sont bonnes à retenir.

Il n'avait plus rien à faire dès-lors aux Oreades, et il gouverna droit sur le Spitzberg. Il y prit, rançonna ou brula plus de quarante baleiniers, et il en eut pris ou détruit un bien plus grand nombre, et, entre autres, les deux cents qu'il savait s'être réfugiés dans le port de Grouenhavé, sans la brume, les calmes-plats et les courans qui l'éloignèrent malgré lui de cette masse de navires, dont il aurait fait sa proie si facilement. Il fut jeté avec ses compagnons jusque dans le nord de l'île de Vorland, et il faillit se briser avec eux sur un immense banc de glace. Heureusement une petite brise s'élevait, ils pouvaient gagner le large et retourner au port de Grouenhavé, mais trop tard ; la flotte des deux cents baleiniers avait disparu et s'était mise en sûreté.

Au bout de deux mois d'une fort rude croisière, ils firent voile pour la France. En route, ils furent assaillis d'une série de coups de vent qui les séparèrent d'une partie de leurs prises, dont les unes firent naufrage, dont les autres retombèrent au pouvoir des ennemis. A fin de compte, ils ne purent en conduire que quinze dans la rivière de Nantes, en y ajoutant toutefois un bâtiment anglais chargé de sucre et pris chemin faisant ; de là ils rentraient à Brest pour y désarmer.

En 1704 il obtint du Roi d'armer en course les vaisseaux *le Jason* et *l'Auguste*, de cinquante-quatre canons, et de plus une corvette de huit canons qu'il nomma *la Mouche*, parce qu'elle devait lui servir d'éclaircur. Ces navires étant prêts, il alla avec eux établir sa croisière sur les Sorlingues, qu'il savait être fort fréquentées par les bâtimens marchands, auquel elles servaient d'attérage, et par conséquent aussi par les vaisseaux de guerre leurs protecteurs naturels. Montant *le Jason*, il ne rencontra d'abord qu'un

vaisseau anglais de soixante-douze canons, *la Revanche*, qui vint le reconnaître, mais pour reculer et se réfugier bientôt dans le port des Sorlingues, en voyant le vaisseau français se disposer à l'abordage et marcher sur lui au milieu d'un feu nourri. Deux jours après, la corvette *la Mouche*, séparée, pendant la nuit, du *Jason* et de *l'Auguste*, était prise par *la Revanche* renforcée du *Falmouth*, de cinquante canons, qui se vantaient tous deux à la pauvre prisonnière d'être à la recherche des deux vaisseaux français pour en avoir raison aussi.

En attendant Duguay-Trouin tombait avec *l'Auguste* au milieu de trente bâtimens marchands anglais, convoyés par un vaisseau de cinquante-quatre canons, *le Coventry*; il laissait son compagnon enlever le plus possible de bâtimens marchands, et il se jetait sur *le Coventry*, qu'il prenait à l'abordage après moins de trois quarts d'heure de combat. Pendant qu'il conduisait sa conquête à Brest avec douze bâtimens marchands ramassés sur le champ de bataille, il vit tout-à-coup sa route barrée par deux vaisseaux de guerre et une corvette: c'était *la Revanche*, *le Falmouth* et *la Mouche*. A la vue de *la Mouche* surtout, qu'il brûlait de reprendre, il sentit s'allumer sa colère et, sans s'inquiéter de ses prises et de la fatigue de son équipage, il mit toutes ses voiles dehors pour joindre plus vite ses ennemis; mais il ne put que les poursuivre jusqu'à la nuit, car ils prenaient honteusement la fuite, et il était enfin obligé de rentrer à Brest pour y mettre ses prises en sûreté.

Il ne tardait pas à remettre en mer avec son *Jason*, *l'Auguste* et un renfort de deux frégates de vingt à vingt-six canons. Près du cap Lezard, il faisait en leur compagnie trois bonnes prises anglaises. Pendant qu'il occupait la chaloupe du *Jason*, montée par deux de ses officiers et soixante de ses meilleurs matelots, à amariner ces prises, deux vaisseaux de guerre anglais, d'une grande force, arrivèrent sur eux comme la foudre. Sans avoir le temps de reprendre son monde à bord et de se préparer suffisamment au combat, Duguay-Trouin, après avoir fait les signaux nécessaires à ses compagnons, alla bravement à la rencontre du plus redoutable de ses deux ennemis, du *Rochester*, de soixante-six canons, et il se mettait en mesure de l'aborder, quand il en reçut tant de mitraille, que ses voiles hachées refusèrent leur service au *Jason* qui perdit le bénéfice de sa première manœuvre et reçut en outre une seconde et violente bordée au grand dommage de ses mats et de son équipage. Pendant qu'il cherchait à se

reconnaître pour retourner à l'ennemi, il eut à subir le feu du second vaisseau ennemi, le *Modéré*, de cinquante-six canons, canonné de loin seulement par l'*Auguste*, et bientôt il se trouvait pris entre le *Rocheester* et le *Modéré*, qui l'écrasaient de leurs boulets et de leur mitraille.

Exaspéré de faire envain des signaux à ses compagnons qui restaient inactifs malgré le péril pressant, il se défendit comme un lion en faisant feu des deux bords; il alla même jusqu'à tirer un coup de canon à balles sur l'*Auguste* qui l'abandonnait lâchement, ainsi que le faisaient de leur côté les deux frégates. Enfin il put joindre l'*Auguste*, ce que voyant les ennemis ils cessèrent de tirer sur lui; mais en revanche ils envoyèrent leurs dernières bordées à son indigne auxiliaire, puis ils s'éloignèrent prouvant par cette conduite toute l'estime qu'ils avaient pour le commandant du *Jason*, tout le mépris qu'ils faisaient du commandant de l'*Auguste*. Cet abandon extraordinaire où ses compagnons le laissèrent, firent une cruelle blessure au cœur généreux de Duguay-Trouin obligé de le traduire soit par un acte de lâcheté, soit par un sentiment de basse jalousie poussé jusqu'à la pensée de le sacrifier, lui qui, justement, avait récemment exposé sa vie pour sauver le *Bienvenu*, commandé alors par le capitaine de l'*Auguste*.

Duguay-Trouin ne pouvait plus tenir la mer suivi de pareils auxiliaires; il rentra à Brest avec ses trois prises, avec le chagrin de n'avoir point pris le *Rocheester* et le *Falmouth*, comme il était convaincu qu'il l'aurait fait, s'il avait été secondé, avec le chagrin plus vif encore d'avoir été abandonné dans le combat. Il voulut envain faire retirer le commandement de l'*Auguste* à son indigne commandant; mais il échoua contre la singulière protection que rencontra cet officier. Il fut si découragé, qu'il pensa un moment non seulement à quitter le commandement des vaisseaux qui lui étaient confiés, mais même le service. Heureusement l'amour de son état et de son pays l'emporta dans son cœur, si cruellement froissé; seulement il préféra se placer sous les ordres de M. de Roquefeuille, dont le vaisseau le *Protée* était prêt à mettre à la voile, que de continuer à commander à des gens sur lesquels, comme il l'écrit lui-même, il ne pouvait plus compter. Le *Protée* et le *Jason* achevèrent la campagne à l'entrée de la Manche; mais sans événement digne de remarque; et notre marin revint désarmer à Brest.

En 1705, il remontait sur son *Jason*, et accompagné de l'*Auguste*, cette fois commandé par un digne officier, M. le chevalier de Nesmond, et de la frégate neuve la *Valeur*, de vingt-six canons, sous les ordres de son jeune frère.

marin de la plus belle espérance, il établissait sa croisière à l'entrée de la Manche et sur les côtes d'Angleterre. Il y trouva à combattre deux vaisseaux de guerre anglais, l'*Elisabeth* de soixante-douze canons et le *Chatam* de cinquante-quatre, qui vinrent même à sa rencontre. Mais il leur épargna la moitié du chemin, et il s'avança sur l'*Elisabeth* pour l'aborder, laissant le *Chatam* à ses deux compagnons. Le *Jason* envoya ses bordées de canon et de mousqueterie à bout portant, et reçut à bout portant celles de l'*Elisabeth*, dont il abattit le petit mât de hune, mais qu'il dépassa dans sa course trop pressée. Il revint à la charge, et serra de si près son adversaire, qu'il lui fit enfin amener pavillon, après une heure et demie de combat.

Quant à l'*Auguste* et à la *Valeur*, ils firent tout ce qu'ils purent pour aborder le *Chatam*, mais ils n'y réussirent pas, tant à cause de l'habileté de son capitaine que de la marche supérieure de ce vaisseau. Ce que voyant le *Jason*, qui marchait infiniment mieux que ses deux compagnons, il laissa ces derniers amariner l'*Elisabeth* et mit toutes ses voiles au vent pour chercher à atteindre le *Chatam*; mais il ne put qu'échanger avec lui des coups de canon jusqu'en vue des côtes d'Angleterre, où la nuit l'obligea de cesser ses poursuites et de rejoindre son monde et sa prise.

Le lendemain, il s'éleva une tempête qui le sépara de ses auxiliaires et qui faillit faire périr l'*Elisabeth* sur les côtes de Bretagne. L'orage apaisé, il retrouva l'*Auguste* et l'*Elisabeth*, et ils firent route ensemble pour Brest, quand ils découvrirent deux corsaires flessinguois de quarante et de trente-six canons. Duguay-Trouin court au plus fort, lui donne en passant toute sa bordée et va immédiatement attaquer l'autre. Les deux corsaires prennent chasse, et pendant que l'*Auguste* poursuit celui de trente-six canons, le *Jason* revient sur le plus fort, qui s'appelait l'*Amazon*. Ce corsaire avait un brave capitaine pour commandant, et il se défendit comme un lion jusqu'à la fin; mais Duguay-Trouin lui lâcha à bout portant plusieurs bordées de canons chargés à double charge, et le rasa comme un ponton. Dès-lors le corsaire dut se rendre; mais le commandant du *Jason* le traita avec toute la distinction que méritait sa valeur, et il regrette même dans ses Mémoires d'avoir oublié le nom d'un homme aussi intrépide, parce qu'il l'y aurait cité honorablement.

L'*Auguste*, n'ayant pu atteindre le second corsaire, rejoignit le *Jason*, et Duguay-Trouin rentra de nouveau à Brest avec lui et les deux belles prises qu'il venait d'ajouter à tant d'autres. Quant à son jeune frère, au commandant de

la *Valeur*, il s'emparait d'un corsaire flessinguois de sa force, le lendemain de la prise de l'*Elisabeth*; mais bientôt deux autres corsaires, de trente-six canons chacun, fondaient sur lui et l'obligeaient d'abandonner sa prise et de se réfugier à Saint-Jean-de-Luz. Quelques jours après, il en sortait et prenait un bâtiment anglais chargé de sucre et d'indigo; mais en cherchant à gagner Brest avec sa prise, il trouvait de nouveau sur sa route un corsaire plus fort encore que les précédens; après avoir soutenu deux abordages avec la plus grande valeur, il était sur le point de triompher de son ennemi, quand il fut blessé mortellement. Son ennemi l'abandonna et il put mettre sa prise anglaise en sûreté, mais il arriva mourant à Brest, et deux jours après il expirait dans les bras de Duguay-Trouin.

Ainsi en peu de temps notre marin perdait deux frères qu'il aimait tendrement, et cette double perte laissait au fond de son cœur un sentiment douloureux qui s'y trouvait encore plein de vivacité, bien long-temps après, au moment encore où il écrivait ses Mémoires.

Pendant cette même année 1705, il insista fortement pour que les dix-sept vaisseaux de guerre, qui se trouvaient alors dans la rade de Brest, allassent débloquer l'entrée de la Manche barrée par une flotte de vingt et un vaisseaux anglais; M. le marquis de Coëtlogon, qui commandait la flotte française, partageait cet avis avec ardeur et demandait le combat. Mais un conseil de guerre se prononçait contre cette opinion, au regret d'autant plus grand de Duguay-Trouin, que peu de temps après il tombait au milieu des vingt-et-un vaisseaux anglais et pouvait juger que, bien que plus nombreux, ils étaient inférieurs en force aux dix-sept vaisseaux français. « J'ai remarqué, dit à cette occasion notre entreprenant et judicieux marin, que le sort » de tous les conseils de guerre qui ont été tenus dans la » marine a été de choisir le parti le moins honorable et » le moins avantageux; ainsi je mourrai persuadé que » dans les occasions où le péril est grand et le succès incertain, c'est au commandant à décider, sans assembler » de conseil, et à prendre sur lui le risque des bons ou des » mauvais événemens; autrement la nature qui abhorre » sa destruction, suggère imperceptiblement à la plupart » des conseillers, tant de raisons plausibles sur les inconvéniens à craindre, que le résultat est toujours de ne » point combattre, parce que la pluralité des voix l'emporte. » Cette réflexion reporte notre pensée sur le combat du 30 prairial, qui se livra à la fin du siècle, dont le

commencement nous occupe ici, et nous rappelle l'ordre si regrettable donné par le représentant du peuple Jean Bon Saint-André à l'amiral Villaret-Joyeuse de quitter le champ de bataille, ce qui faisait perdre à ce brave amiral les fruits d'un magnifique combat, et en outre plusieurs vaisseaux délabrés de sa flotte que les Anglais venaient ramasser sans péril aucun après la retraite de la flotte française.

Duguay-Trouin n'en sortit pas moins du port de Brest avec son *Jason* et l'*Auguste*; la trop prudente circonspection du conseil de guerre ne pouvait lui aller; il était libre de ses mouvemens et il en profitait. Deux jours après, à l'entrée de la Manche, un vaisseau passait entre le sien et l'*Auguste*; il reconnaissait le *Chatam*, qui lui avait échappé peu de jours auparavant, et il l'obligeait malgré lui à se défendre. Toutefois le *Chatam* fit tous ses efforts pour éviter le *Jason* qu'il avait appris à redouter, et il n'échangea ses bordées qu'avec l'*Auguste* qui le canonna vivement. Pour le commandant du *Jason*, il ordonna à ses gens de se coucher à plat ventre sur le pont; son dessein était d'aborder le *Chatam* sans tirer un seul coup de canon. Il était sur le point de prolonger son adversaire, quand la vigie lui cria que plusieurs vaisseaux arrivaient à toutes voiles sur lui. Ayant reconnu que c'était toute la flotte anglaise, forte de vingt-et-une voiles, il n'hésite pas à revirer de bord et à conseiller à l'*Auguste* d'en faire autant, ce qu'il fit un peu tard, à cause de la fumée du combat qui l'empêchait de voir, et à regret, le *Chatam* étant déjà assez incommodé pour être obligé de mettre à la bande, aussitôt que le feu eut cessé. Tous deux prirent donc chasse, l'*Auguste* poursuivi par six vaisseaux, le *Jason* par quinze; on tenait surtout à prendre ce dernier à cause de la formidable réputation de son commandant. Le premier, après s'être allégé de tout ce qu'il pouvait, fut pris le surlendemain, après la plus belle défense, et rasé comme un ponton. Le second fut plus heureux, il put se soustraire à ses nombreux ennemis, grâce à l'habileté avec laquelle son énergique commandant sut profiter de toutes les circonstances; car, c'est le lieu de le dire, Duguay-Trouin n'était pas que brave jusqu'à la témérité parfois; son génie de marin était aussi doué de prudence, d'adresse et de vives ressources d'intelligence, dont il savait user avec un rare bonheur, comme on va le voir.

Le *Jason* gagnait de vitesse sur tous ses ennemis, excepté sur un seul, qui finit par l'atteindre et par l'obliger au combat. Avant que de le commencer, Duguay-Trouin eut

la curiosité de savoir le nom d'un vaisseau doué d'une marche aussi remarquable ; il le fit demander par interprète. Cette interrogation sembla impertinente à l'ennemi, qui lui répondit de toute sa bordée de canon et de mousqueterie. Mais grâce à la précaution qu'il avait eue de faire coucher tous ses gens sur le pont, Duguay-Trouin n'eut à bord que deux hommes tués et trois blessés. A son commandement, tout le monde se relevait, et ses canons et sa mousqueterie bien dirigés maltraitaient tellement le *Honster*, dont il savait alors le nom, qu'il pouvait lire de près, qu'il l'aurait enlevé d'emblée, si son adversaire n'avait pas reculé et surtout n'avait pas été soutenu au moment même par plusieurs gros vaisseaux qui avaient eu le temps de survenir. Il fut entouré de toutes parts et harcelé jusqu'à minuit ; alors le vent tomba et le combat cessa avec le vent. Depuis le commencement du jour, le *Jason* était en mouvement pour l'attaque, comme pour la défense. Sa position était devenue non seulement des plus critiques, mais encore désespérée ; au milieu de ses ennemis, qui le surveillaient de près, il devait nécessairement succomber, quand le jour serait revenu.

Duguay-Trouin était tellement convaincu de sa défaite, qu'il s'était arrêté à un parti extrême et héroïque, et il avait fait partager son enthousiasme national à tout son équipage. Aux premières clartés du matin, le *Jason*, au gouvernail duquel il se serait tenu lui-même, devait pousser droit au vaisseau commandant et l'aborder *tête baissée, debout au corps*, selon ses énergiques expressions, en recevant le feu des ennemis sans riposter. Il savait bien qu'il finirait par succomber, mais après avoir illustré lui et les siens par un glorieux fait d'armes, et sans la douleur de voir amener son pavillon, lui vivant.

le Après avoir fait toutes les dispositions pour que son projet s'exécutât avec plus de vigueur et d'ensemble possible, il voulut prendre du repos ; mais il ne put y parvenir, et il revint sur son gaillard, où il se promenait en examinant tristement les vaisseaux ennemis l'un après l'autre, et principalement le vaisseau commandant auquel il allait livrer sa lutte suprême et qui était remarquable par les feux de sa poupe et de sa grande hune. Tout-à-coup, en parcourant le ciel de son regard si lucide, il remarqua à l'horizon un nuage noir qui augmentait peu à peu de volume. Il estime que le vent va venir de ce côté, fait rappareiller sans bruit et orienter toutes ses voiles ; et emploie l'aviron pour que le *Jason* prète le côté à la brise, quand elle viendra à souffler. Enfin cette brise providentielle et

tant désirée se fit sentir, et le *Jason*, parfaitement disposé à la recevoir, alla de suite de l'avant. Quand ses ennemis s'aperçurent de sa manœuvre, ils voulurent l'imiter; mais, comme ils n'étaient nullement préparés, ils perdirent un temps considérable avant de pouvoir commencer leur poursuite. Le *Jason* avait déjà une bonne portée de canon d'avance sur eux, et il maintint son avantage, grâce au vent qui, augmentant successivement de force, lui permit de profiter de toutes ses qualités ne se produisant jamais mieux que quand il ventait un peu frais. L'*Honster* seul parvint à le joindre à portée de fusil, mais il sut toujours le tenir à distance par des coups bien dirigés, et au bout seulement de six à sept heures de chasse, il perdait de vue les vaisseaux anglais, après avoir jeté à la mer toutes ses ancres, moins une, ses mâts et ses vergues de rechange.

« Ce fut pour lors, dit notre héros dans son langage simple et impressif de preux et pieux chevalier, que je me regardai comme un homme vraiment ressuscité, ayant cru fermement que j'allais m'ensevelir sous les ruines de mon pauvre *Jason*. Je me prosternai pour en rendre grâce à Dieu, et je continuai ma route pour aller relâcher au plus tôt dans le premier port de France. » Ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre, le lendemain, un corsaire flessinguois de vingt canons, de s'en rendre maître et de le conduire au Port-Louis, d'où, après avoir pris une seconde ancre et un mât de hune de rechange, il remit à la voile pour aller à la recherche de l'*Auguste*, dont il ignorait encore la perte. En route, il fut joint par une de ses prises de la campagne précédente, l'*Amazonie*, commandée par un de ses amis, s'empara avec lui de deux navires marchands hollandais venant de Curaçao, en fit mener un à Saint-Malo, et conduisit l'autre lui-même à Brest, où il rentra après avoir cherché vainement pendant quinze jours l'*Auguste*, au milieu de beaucoup de périls. Ce fait vient encore témoigner en faveur de la bonté généreuse du corsaire malouin.

La frégate la *Valeur* ayant de son côté subi le sort de l'*Auguste*, et le service du Roi ayant absorbé tous les autres navires de guerre, Duguay-Trouin se vit réduit à son seul vaisseau le *Jason* pour continuer le rôle périlleux de corsaire. Il n'en remit pas moins bravement à la mer pour aller croiser sur les côtes d'Espagne, dans le dessein de joindre l'armée navale sous les ordres du comte de Toulouse. Ne l'ayant pas rencontrée, il poussa jusqu'à l'entrée de la rivière de Lisbonne, où il prit un bâtiment anglais. Puis s'étant posté à l'ouverture du détroit de Gibraltar, il

força deux frégates anglaises , l'une de trente canons , l'autre de vingt-six , à amener pavillon , après trois quarts-d'heure de combat et au moment où il se disposait à les aborder. En refaisant route pour Brest , il eut encore le bonheur de rencontrer à sa portée et d'amariner deux bâtimens anglais , dont l'un de cinq cents tonneaux , chargé de poudre , et ce fut accompagné de ses cinq prises qu'il regagna son point de départ.

Au commencement de 1706 , il était nommé capitaine de vaisseau ; le Roi devait cet avancement aux services de plus en plus éclatans de son brave corsaire malouin. Presqu'en même temps il recevait l'ordre de réarmer *le Jason* , auquel il adjoignait *le Paon* , de vingt canons , sa prise flessinguoise de l'année précédente , et de plus , le vaisseau du Roi *l'Hercule* , de cinquante-quatre canons , mis à sa disposition ; il avait la mission d'aller concourir avec ces trois bâtimens à la défense de Cadix , menacé d'un siège. En allant au devant de *l'Hercule* , qui tardait à arriver et qu'il trouvait mouillé dans l'île de Grois , il s'empara d'un vaisseau flessinguois de trente-six canons , nommé *le Malbourouq* , qu'il conduisit au Port-Louis avant de gagner sa destination avec ses deux compagnons.

C'est pendant qu'il naviguait de conserve avec eux qu'il découvrit à la hauteur de Lisbonne et à quinze lieues au large , une flotte de deux cents voiles , venant du Brésil et escortée par six vaisseaux de guerre portugais de cinquante à quatre-vingts canons. Avec son rapide et expert coup d'œil de marin , il a fait ses dispositions , réglé son plan de conduite en quelques instans. Il a remarqué un peloton de vingt navires , séparé du gros de la flotte et défendu par un seul bâtiment de guerre. C'est-là qu'il doit , qu'il va diriger ses coups. Il n'attend pas *le Paon* , qui est encore loin derrière lui , ordonne à *l'Hercule* de donner dans les navires marchands , et se charge du vaisseau de guerre. Il fait arborer le pavillon anglais à bord du *Jason* pour pouvoir approcher le plus près possible et sans collision de son adversaire , qui met en effet en panne et l'attend ; et quand il en est à une portée de pistolet , il remplace les couleurs anglaises par le pavillon blanc et crible de tous ses feux le portugais surpris , qui répond et se défend à peine. Il allait l'enlever à l'abordage , quand *l'Hercule* survient mal à propos et range de si près *le Jason* et son antagoniste déjà à demi vaincu , que *le Jason* est obligé de rentrer ses grappins et de s'éloigner précipitamment pour éviter un abordage qui eût brisé les trois vaisseaux.

Duguay voyant sa manœuvre manquée , laisse à *l'Hercule*

le soin d'achever la défaite du Portugais, et il donne à son tour la mission à son rapide *Jason* de faire main basse sur les bâtimens marchands. Mais pendant tout ce temps perdu, vaisseaux de guerre et bâtimens marchands avaient pu se rapprocher, et avant d'avoir pu atteindre un seul de ces derniers, il était contraint d'échanger ses boulets avec les premiers. Enfin, après avoir arrêté long-temps tous ses ennemis, il revint sur *l'Hercule* qu'il devait supposer avec raison maître du Portugais. *l'Hercule* avait en effet amariné son adversaire; mais il avait été obligé de faire remonter bientôt à son bord tous ses hommes pour empêcher le pillage, auquel ils se livraient. En ce moment la nuit était arrivée, mais Duguay-Trouin voyant le vaisseau portugais entièrement démâté, attendit le jour avec confiance en gardant à vue tous ses ennemis. Le jour venu, il fut fort surpris de voir le Portugais désemparé, rematé avec des mâts de hune et en ligne avec les autres vaisseaux. Il n'est pas homme à se décourager: il lance *l'Hercule* sur le vaisseau commandant en le faisant soutenir par le *Paon*, et lui se jette intrépidement au devant des autres vaisseaux qu'il maintient du feu multiplié de toutes ses batteries. Il s'aperçoit que *l'Hercule*, après avoir donné avec vigueur, a manqué son abordage; alors il se tourne à son tour contre le vaisseau commandant, mais il ne parvient pas non plus à l'atteindre. Dès ce moment un terrible combat s'engage; *l'Hercule* a beaucoup souffert de la lutte et reprend haleine; le *Paon* ne peut lutter de front contre des bâtimens trop supérieurs, et il s'attache à se préserver. *Le Jason* seul tient tête à tous, et son artillerie fait des ravages autour de lui. Enfin il rallie à lui *l'Hercule* et le *Paon*, et bien que tous deux soient bien maltraités, il les entraîne à un dernier effort et la lutte recommence.

Cependant l'ennemi fuit; il tient à gagner, avec la flotte marchande, les côtes de Portugal qu'on aperçoit à l'horizon, et Duguay-Trouin ne peut se résoudre à perdre le fruit d'une si rude journée. Il se couvre de toile, laisse bien loin derrière lui ses deux compagnons, et peut encore atteindre avant la nuit quelques ennemis arriérés et si incommodes de la lutte, qu'ils abandonnaient le vaisseau démâté, la veille. Il allait enfin s'en emparer, et sa joie était grande, car il le savait chargé de considérables valeurs, quand il aperçut les brisans à quelques encablures du *Jason*. Il fut obligé de virer de bord avec précipitation, et il put voir sa riche proie tourner sur les écueils et s'échouer.

L'entreprise était manquée après deux longs jours de combat; et cependant Duguay n'avait jamais déployé plus

d'habileté, plus d'ardeur, plus de courage ; trois boulets avaient passé entre ses jambes ; son habit et son chapeau avaient été percés de plusieurs balles, et il avait même été blessé par un éclat de bois. Il rejoignait *l'Hercule* et le *Paon*, plein d'humeur, et cette humeur était bien plus vive encore, quand arrivé à Cadix, il apprenait que le vaisseau portugais échoué portait deux millions de piastres à son bord, et qu'on y avait retrouvé quatorze des pillards de *l'Hercule*, qui n'avait pas eu le temps de les en retirer après l'abordage et le pillage qui avait suivi. Sa seule consolation fut d'apprendre en même temps que les cinq autres étaient entrés à Lisbonne, fort délabrés, et qu'ils avaient perdu beaucoup de monde et d'officiers, entre autres l'amiral commandant.

A Cadix, Duguay-Trouin s'occupe avec beaucoup d'activité et d'intelligence d'assurer la défense de la place ; mais accueilli d'abord avec empressement par le gouverneur, il en fut traité avec toutes sortes de mauvais sentimens, dès qu'il insista pour que la ville fut pourvue suffisamment de vivres, ce qui était loin d'être. C'est qu'il avait mis le doigt sur de criminelles spéculations de la part du gouverneur, et que celui-ci avait dès-lors tout intérêt à se débarrasser d'un surveillant incommode. Mais on va voir que le gouverneur de Cadix s'y prit fort mal.

Duguay-Trouin, ayant appris que l'armée navale anglo-hatave, après avoir fait lever le siège de Barcelonne à Philippe V et au comte de Toulouse, s'était éloignée des côtes d'Espagne et par conséquent renoncé au siège de Cadix, témoigna le désir au gouverneur de mettre à la mer avec ses trois vaisseaux et un brulot qu'il avait fait armer à ses frais, et d'aller incendier dans le port de Gibraltar soixante navires chargés de munitions et de vivres pour les ennemis de Philippe V. Le succès lui paraissait d'autant plus certain que ces navires n'étaient défendus par aucun bâtiment de guerre ; mais il eût beau en répondre et se montrer des plus pressans, il essaya un refus obstiné qu'il dut subir ; et cependant la réussite de son entreprise eût rendu un service bien opportun en ce moment à la cause de la France en Espagne.

Le gouverneur ne s'arrêta pas là : il livra les embarcations des vaisseaux français à d'insolentes perquisitions de la douane, et Duguay-Trouin ayant fini par réprimer cette insulte les armes à la main, il eût l'audace de le faire emprisonnier. Les officiers français indignés réclamèrent vivement, au nom de la France, la liberté de leur commandant, et celui-ci ne l'obtenait qu'à la condition de se

rendre à son bord et de reprendre la mer avec *l'Hercule* et *le Paon*. Duguay-Trouin protesta et fit parvenir sa protestation jusqu'au Roi ; et non seulement le Roi approuva sa conduite, mais il exigea encore du Roi d'Espagne que le gouverneur de Cadix fût révoqué. A cette époque, le gouvernement du Roi ne pensait pas à désavouer ceux de ses agens qui défendaient avec énergie, au dehors, l'honneur du nom français.

Duguay-Trouin était impatient de quitter une ville où il venait d'essuyer des avanies qu'il avait été obligé de dévorer ; le lendemain il mettait à la voile et se dirigeait sur Brest, où il entrait avec une frégate anglaise de trente-six canons qu'en chemin il prenait à l'abordage avec douze ou quinze navires marchands qu'elle escortait. Ce fut une légère compensation de ses déboires de Cadix.

Tant de labeurs, tant de périls courus, tant de glorieux combats méritaient une nouvelle récompense ; il l'obtint au commencement de 1707, et il eut le bonheur de voir attacher sur son habit de capitaine de vaisseau, par Louis XIV lui-même, la croix de chevalier de St.-Louis et de recevoir de royales félicitations. Il obtenait un autre honneur, auquel il se montrait tout aussi sensible, le commandement d'une escadre de six vaisseaux composée du *Lys*, de soixante-quatorze canons, de *l'Achille*, de soixante-six, de son excellent *Jason*, de cinquante-quatre, de *la Gloire*, de quarante, de *l'Amazone*, de trente-six, et de *l'Astrée*, de vingt-deux. Il se rendait sans retard à Brest, où se trouvait son escadre, et impatient de justifier ce qu'il appelait les nouvelles bontés du Roi il mettait à la voile et poussait jusqu'à la hauteur de Lisbonne, dans l'espoir d'y rencontrer la flotte du Brésil qu'on y attendait. Il ne découvrait rien, rétrogradait et en gagnant l'entrée de la Manche, pour y établir une autre croisière, il faisait six prises anglaises avec lesquels il rentrait à Brest, où il faisait caréner ses six vaisseaux, avant de se lancer de nouveau à leur tête sur les nombreux ennemis de la France.

Nous ferons remarquer en passant tout le soin qu'il prenait des navires qui lui étaient confiés ; c'est qu'il connaissait pratiquement la construction navale, qu'il savait apprécier tous les avantages d'une bonne marche en mer, et qu'il cherchait dans son expérience tous les moyens de réussir en ce point ; il y parvenait la plupart du temps, comme on a déjà pu s'en assurer ; n'était-il pas toujours en avant non pas seulement comme le plus ardent à l'attaque, mais aussi comme le meilleur marcheur ?

A Brest, il trouva le chef d'escadre de Forbin, avec les

six vaisseaux de guerre placés sous son commandement, et parmi lesquels nous remarquons *le Salisbury*, monté par Jean Bart, le héros dunkerquois et le fidèle compagnon d'armes de M. de Forbin. Nous pensons que c'est la seule fois que Duguay-Trouin se rencontra avec ce marin, qui était de sa forte trempe et qu'il combattit à côté de lui : on va voir, quelques lignes plus loin, qu'il lui accorde une mention honorable dans ses Mémoires. MM. de Forbin et Duguay-Trouin avaient reçu mission de guetter au passage de la Manche une flotte considérable, chargée de troupes et de munitions de guerre et devant appareiller des dunes anglaises pour le Portugal et la Catalogne, et de faire tout au monde pour la joindre et la détruire. Il s'agissait en effet de rendre un service éminent à l'État, en anéantissant les moyens de relever les affaires du compétiteur de Philippe V, de l'archiduc Charles d'Autriche, qui, après avoir été proclamé Roi à Madrid, sous le titre de Don Carlos III, venait de voir ses royales espérances fort compromises par la bataille d'Almanza, livrée le 25 avril 1707 et gagnée par un maréchal de France, le duc de Berwick.

Les deux chefs d'escadre, l'un de droit, l'autre de fait, furent donc croiser ensemble à l'entrée de la Manche, avec le même nombre de vaisseaux, *le Maure*, vaisseau de cinquante canons, étant venu remplacer *l'Astrée* dans la division de Duguay-Trouin. Ils furent trois jours sans rien découvrir ; mais au commencement du quatrième, ils eurent connaissance d'une flotte de deux cents voiles, celle recommandée à leur attention par M. le sous-secrétaire d'État de la marine de Pontchartrain. Au moment de cette découverte, M. de Forbin était quatre lieues en avant, paraissant faire route pour Dunkerque, lieu de son désarmement. Il changea immédiatement de manœuvre et fit arborer le pavillon de chasse. Duguay-Trouin profita de ce signal pour mettre toutes ses voiles au vent et chasser sur la flotte ennemie. « La légèreté de mon escadre, carénée de frais, dit-il dans ses Mémoires, me fit devancer M. de Forbin d'environ une lieue. » Dans cette occasion encore, il avait su de nouveau donner à ses vaisseaux des qualités supérieures de marche.

A une bonne portée de canon de l'ennemi, il put reconnaître que les deux cents vaisseaux de transport avaient pour protecteurs cinq vaisseaux de guerre anglais d'une grande force, qui attendaient l'attaque, fermement rangés sur une ligne : c'étaient le vaisseau commandant *le Cumberland*, de quatre-vingt-deux canons, placé au centre ; *le Devonshire*, de quatre-vingt-douze ; *le Royal-Oak*, de

soixante-seize; le *Chester* et le *Ruby*, de cinquante-six, postés aux ailes. Impatients de voir que M. de Forbin tardait à arriver et réfléchissant que la journée s'avancait (il était midi et on était à la fin d'octobre), il fit ses dispositions d'attaque. Il se chargea du vaisseau commandant, du *Cumberland*, en se faisant soutenir par la *Gloire*, qui devait lui verser une partie de son équipage, en cas de besoin, et désigna à ses autres vaisseaux les ennemis qu'ils auraient à assaillir en particulier; l'un d'eux, l'*Amazone*, excellent marcheur, devait donner dans les bâtimens de transport. Il restait à M. de Forbin et à son escadre à se mesurer avec le *Devonshire*.

Cet ordre ainsi réglé, il fit coucher tout son monde sur le pont du *Lys*, qu'il montait, et il gouvernait droit à l'ennemi. Il essuya d'abord, sans répondre, les bordées successives du *Chester* et du *Cumberland*; mais, par une manœuvre habile, il parvint à engager le beaupré de ce dernier vaisseau dans les haubans du *Lys*, et alors il lui lâche, en l'enfilant de l'avant en arrière, toute sa bordée de canons chargés à double charge, et il jonche de morts ses ponts et ses gaillards. Le vaisseau la *Gloire* arrive en ce moment en auxiliaire opportun; une partie de son équipage s'élance à l'abordage avec une partie de celui du *Lys*, et le *Cumberland* amène son pavillon. Duguay-Trouin laisse sa conquête en bonnes mains, et pousse au large pour aller chercher un autre ennemi.

L'*Achille* n'était pas aussi heureux avec le *Royal Oak*; au moment de l'aborder, le feu prit à une partie de ses poudres, enfonça ses ponts et ses gaillards et fit périr plus de cent de ses marins. Il dut s'éloigner pour éteindre son incendie et réparer son désordre, et pendant ce temps, le vaisseau anglais se servit de toutes ses voiles pour mieux fuir; mais le *Jason* enlevait le *Chester*, après deux abordages. Quant au *Ruby*, le *Maure* le tenait accroché de ses grappins, quand M. de Forbin survint au moment où l'Anglais se rendait.

Restait le *Devonshire*: Duguay-Trouin hésita un instant entre cet énorme vaisseau et le *Royal Oak*, qui fuyait en mauvais état et dont il aurait eu par conséquent facilement raison; mais s'apercevant que le *Devonshire* écrasait des bordées de ses quatre-vingt-douze canons le *Black Owl*, commandé par M. de Tourouvre, et le *Salisbury*, commandé par Jean Bart, qui s'étaient attaqués à ce colosse avec une intrépidité héroïque (il le reconnaît lui-même en ces termes), il courut à leur secours et se mit en devoir de l'aborder de long en long. Il était sur le point d'exécuter cette manœuvre qu'il possédait si bien, quand il s'aperçut

que des tourbillons d'une épaisse fumée s'échappaient de la poupe du *Devonshire*; craignant d'être atteint par l'incendie, il s'éloigna et continua le combat à portée de pistolet. Pendant trois quarts d'heure, il attendit que le vaisseau anglais eût éteint son incendie; mais voyant que le feu formidable de ses canons n'en continuait pas moins et avait déjà mis hors de combat plus de trois cents hommes du *Lys*, il retourna à l'abordage. Déjà ses manœuvres étaient engagées dans celles de l'ennemi, quand l'un de ses lieutenans vint le prévenir que l'incendie, allumé dans les flancs du *Devonshire*, dévorait ce vaisseau plus que jamais. Le *Lys* s'éloigna de nouveau en toute hâte; il était temps: au bout de quelques minutes, les flammes étreignaient le *Devonshire* de l'arrière à l'avant, et il s'abîmait bientôt dans la mer comme un volcan en feu, avec les treize cents hommes qu'il portait à son bord. Cet effroyable spectacle émut profondément le cœur de notre marin, et il en retrace le souvenir dans ses *Mémoires* avec l'expression d'une émotion vive encore.

Après ce sanglant combat, terminé par une aussi horrible catastrophe, le *Lys* se trouva si fortement maltraité, qu'il resta deux jours entiers sans pouvoir gouverner. Duguay-Trouin était resté seul sur le champ de bataille, après avoir vu les autres vaisseaux se rallier ou se mettre à la poursuite des deux cents voiles privées de leurs défenseurs. Il avait vu avec regret que le *Royal Oak* n'avait pas été inquiété dans sa fuite, et il se reprochait presque de n'avoir pas plutôt dirigé ses derniers efforts sur ce lâche adversaire que sur le vaisseau incendié. Les vaisseaux de son escadre et de celle de M. de Forbin arrivèrent deux jours avant lui dans la rade de Brest, et c'est avec un visible sentiment d'amertume qu'il rapporte que le *Cumberland* était mené à la remorque, en triomphe, par le vaisseau de M. de Forbin. Les *Mémoires* du temps laissent deviner que ce chef d'escadre voyait avec jalousie la réputation de notre héros et sa conduite dans les phases diverses du combat, que nous venons de résumer, a excité plus d'une remarque de surprise et de blâme.

Duguay-Trouin n'en jouit pas moins de tous les honneurs de son glorieux combat naval. Le brave chevalier de Toti-rouvre, chargé de porter au Roi la nouvelle de cet heureux fait d'armes, n'oublia pas l'assistance donnée au *Black Owl* par le *Lys*, et il rendit une éclatante justice au commandant de ce dernier vaisseau. Le service rendu était on ne peut plus important dans les circonstances; non seulement les deux escadres avaient ramené avec elles trois vaisseaux de guerre

anglais et soixante bâtimens de transport, mais le reste de la flotte ennemie avait été dispersé ou était tombé au pouvoir des corsaires français, et l'historien Rapin de Thoyras convient que la destruction de cette flotte fit presque autant de tort à la cause de l'archiduc que la bataille d'Almanza. Ce précieux résultat était en très-grande partie dû à l'initiative résolue et à l'infatigable ardeur de Duguay-Trouin.

Louis XIV crut lui prouver sa satisfaction par une pension de mille livres qu'il voulut bien lui accorder sur sa royale cassette. Notre héros eut l'honneur de l'en remercier très-humblement, ainsi qu'il le dit; mais il n'accepta pas pour lui, et il obtint que les mille livres seraient détournées sur la tête de M. de St.-Aubain, son capitaine en second, qui avait eu une cuisse emportée à l'abordage du *Cumberland*. Une autre partie de sa récompense, ce fut de faire accorder de l'avancement à plusieurs autres des officiers qui avaient servi sous ses ordres, entr'autres à MM. de la Jaille et de Courserac, commandans de la *Gloire* et du *Jason*, ses si dévoués et si méritans auxiliaires dans les combats. Qui n'admira encore avec nous, dans cette occasion, ce noble caractère de Duguay-Trouin qui le pousse à l'oubli de lui-même, pour faire profiter ceux qui ont combattu avec lui de ses droits et de l'influence légitime qu'ils lui donnaient? Certes nos annales maritimes ne manquent pas d'illustres hommes de mer; mais il ne s'y trouve pas, que nous sachions, un caractère aussi complètement beau que celui de notre héros.

A son tour, il put se rendre à Versailles et donner lui-même au Roi les détails de son dernier combat. Il n'oublia pas M. de Tourouvre, et c'est en présence du maréchal de Villars qu'il fit l'éloge de cet officier distingué qu'il savait apprécier, comme il en avait été apprécié lui-même; les belles âmes sympathisent et se comprennent facilement. C'est à cette occasion que, dans son récit de l'abordage du *Cumberland*, ayant dit: « J'ordonnai à la *Gloire* de me suivre, il reçut du Roi cette heureuse réponse: « Et elle vous fut fidèle, M. Duguay! »

Comme précédemment il ne fit qu'un court séjour à Versailles; il avait toujours cette généreuse impatience de prouver au Roi qu'il était digne de sa bienveillance, en ajoutant sans cesse à la somme des services rendus à l'État. Il demanda et obtint un plus grand nombre de vaisseaux qu'il n'en avait commandés jusque-là pour une expédition, dont il ne fit confidence à personne, écrit-il, parce que le succès dépendait d'un profond secret. Il s'agissait d'enlever la flotte du Brésil, défendue par sept vaisseaux de haut

bord, trois Portugais, trois Anglais et un Hollandais. Il sortait de Brest, au commencement de 1708, à la tête de neuf vaisseaux et frégates, dont une de Saint-Malo, et d'une corvette de construction anglaise devant servir de découverte. Il montait encore le *Lys*, et le *Jason* et la *Gloire* l'accompagnaient. Il fut d'abord se placer à la hauteur de Lisbonne, où un capitaine suédois lui donna connaissance que les sept vaisseaux de guerre portugais et anglais se trouvaient aux Açores pour y attendre la flotte du Brésil. Il éingla alors vers ces parages avec toutes les précautions possibles pour ne pas être aperçu.

Pendant trois mois il attendit sans rien découvrir, bien qu'il fut certain que les sept vaisseaux ennemis étaient toujours aux Açores. Ce fut dans ces circonstances qu'il donna chasse, mais en vain, à un bâtiment qui se dirigeait vers ces îles; dès-lors il ne douta plus que sa présence n'eût été dénoncée à l'ennemi. Il insista donc pour qu'on allât attaquer sans retard les sept vaisseaux, dont la prise paierait du moins les frais de l'armement (on voit qu'il ne doutait pas du succès); mais le conseil de guerre qu'il assembla ne fut pas de cet avis. « C'est le seul conseil que j'aie tenu de ma vie, dit-il, pour savoir s'il était à propos de combattre; et, si j'en suis le maître, ce sera le dernier. » On se souvient qu'il s'était déjà élevé contre les motifs de prudence et de circonspection timide qui, selon lui, inspiraient presque toujours ces conseils de guerre, même à leur insu; et ces façons indécises et tâtonnantes répugnaient à son esprit, si vif dans ses inspirations, dans le choix des partis à prendre.

Il n'en indiqua pas moins l'ordre du combat, et il consentit encore à attendre pendant une semaine, bien que chaque jour lui pesa sur le cœur *comme une année*, écrit-il, et qu'il ne crut plus à la rencontre de la riche flotte brésilienne. Un combat entre vaisseaux de guerre était encore alors chose certaine, et il eût voulu ce combat. Enfin, il put se diriger vers l'ennemi; mais il était trop tard; il ne le trouva plus. Avertie des forces considérables de notre marin, la division anglo-portugaise était retournée à Lisbonne. Il ne put qu'aller faire de l'eau à l'île de Saint-Georges, où il fit une descente à main armée, et que s'emparer de la capitale de cette île, pour le temps dont il avait besoin pour mener à bonne fin son ravitaillement. Une tempête vint troubler son opération; elle éclata si violente que tous les bâtimens de sa division furent forcés de gagner la haute mer, et que plusieurs faillirent périr sur les écueils des Açores. Il eut beaucoup de peine à faire

rembarquer tout son monde, et il dut même abandonner ses futailles d'eau, dont ses vaisseaux avaient urgent besoin pourtant, et une partie des grains et des vins, dont il s'était emparé dans la ville ennemie pour son approvisionnement. Bien qu'il eût assigné pour rendez-vous général le port de Vigo, les vaisseaux de son escadre, trop fortement contrariés par le vent et pressés par le manque d'eau, gagnèrent les uns la France, les autres Cadix; et il arriva seul à Vigo, avec *l'Achille*. Là, il apprit que la flotte du Brésil avait touché aux Açores, huit jours après son départ et qu'elle avait atteint Lisbonne et les ports de la côte portugaise, le jour même où il entra à Vigo. Six navires de cette flotte furent pris seulement; l'un vint échouer à Pontenedro et les Espagnols s'en emparèrent: deux tombèrent au pouvoir de Duguay-Trouin à sa sortie de Vigo, et trois, en celui de quatre de ses vaisseaux; mais ces prises étaient insignifiantes et ne pouvaient être considérées comme une compensation de l'énorme dépense faite. Duguay-Trouin rentra avec sa division à Brest pour y désarmer, ressentant l'amertume d'un lourd mécompte. « La » perte entière de cet armement, dans lequel nous avions » risqué, mon frère et moi, une bonne partie de notre » petite fortune, nous mit hors d'état de continuer des » armemens aussi considérables, » dit-il tristement. Ainsi l'État mettait bien à la disposition de notre marin quelques vaisseaux; mais la maison Duguay-Trouin, de Saint-Malo, les équipait et fournissait même les renforts nécessaires en vaisseaux ou en frégates, provenant soit de sa construction, soit des prises faites par ses membres, par l'un de ses membres surtout, le plus renommé et le meilleur pourvoyeur de tous, par René Duguay-Trouin, notre héros.

L'État était encore plus pauvre que la maison Duguay-Trouin; il était réduit aux expédients financiers les plus extraordinaires pour réunir quelques millions nécessaires à la guerre dévorante qui durait déjà depuis six ans. Quoi qu'il en soit, notre marin reprenait la mer au commencement de 1709 avec le vaisseau *l'Achille* et les frégates *la Gloire*, *l'Amazone* et *l'Astrée*. Il avait l'espérance de faire cette nouvelle campagne plus fructueuse que celle de 1708, qui s'était consumée en une seule, mais longue et ruineuse croisière; il était informé en effet qu'une flotte de soixante voiles devait sortir sous peu de Kingsal, sous l'escorte de trois vaisseaux de guerre anglais de soixante-dix, soixante et cinquante canons. Il la découvrit en vue du cap Lézard, et la trop forte agitation de la mer lui interdisant l'abordage, il se décida à attaquer ses ennemis par le canon, malgré

leur supériorité sur lui, ne voulant pas manquer l'occasion qui se présentait, comptant aussi sur sa témérité, si souvent heureuse, et aussi sur la cessation du vent.

Après avoir fait le signal à *l'Astrée* de donner dans la flotte, il alla à l'ennemi qui l'attendait en ligne et au vent des bâtimens marchands. Comme toujours, il s'adressa au vaisseau commandant qu'il parvint à mettre hors de combat, après avoir tenté vainement l'abordage par trois fois. Puis il manœuvrait pour couvrir *la Gloire*, que son adversaire, beaucoup plus fort qu'elle, avait totalement désarmée. Il faisait plus : il se chargeait de tenir seul tête aux trois vaisseaux anglais, qu'il voyait fort maltraités ; il envoyait *l'Amazone* rejoindre *l'Astrée* à la chasse des bâtimens de commerce, et pendant qu'il maintenait sous son feu l'escorte ennemie, *l'Amazone* moissonnait. Il fit même baisser les voiles à quatorze navires qu'il plaça entre *l'Achille* et *la Gloire*, sans que les vaisseaux anglais osassent s'y opposer. Malheureusement un violent orage s'éleva subitement, et il eût la vive contrariété de voir vaisseaux de guerre et navires marchands lui échapper successivement, sans qu'il put s'y opposer, en mettant le cap vent arrière sur les côtes anglaises. La tempête étant devenue plus violente, il fut séparé de ses trois frégates, et il eût toutes les peines du monde à regagner avec *la Gloire* le port de Brest, où ils arrivèrent tous deux en fort mauvais état. Cependant *l'Amazone* et *l'Astrée* purent entrer à St.-Malo avec deux prises ; une troisième fut recueillie à Calais, et deux autres firent naufrage sur la côte d'Angleterre.

C'est tout ce qu'il recueillit de cette première expédition. Aussitôt qu'il eut fait panser les blessures de ses deux vaisseaux, il sortit de Brest de nouveau et retourna en croisière à l'entrée de la Manche. Vers le soir, il avait connaissance d'un vaisseau de haut bord, qu'il conservait toute la nuit. Au jour, il savait qu'il avait affaire à un vaisseau de guerre anglais ; il s'avançait sur lui, sans que le combat fut accepté ; enfin il l'atteignait, l'abordait de long en long et s'en rendait maître au bout de trois quarts d'heure. C'était *le Bristol*, vaisseau neuf de soixante canons. Il avait à peine laissé sa prise à une partie de son équipage, quand on lui cria que *le Bristol* coulait. Il se mettait en devoir avec *la Gloire*, qui survenait en ce moment, de chercher à les sauver, quand une escadre de quatorze vaisseaux de guerre anglais venait soudainement les troubler dans leur opération de sauvetage, les obligeait à abandonner une partie de leurs gens à bord du *Bristol* et à prendre chasse précipitamment. Il pouvait voir ce vaisseau couler au milieu

de l'escadre ennemie qui l'entourait, et qui ne pouvait malheureusement sauver que la moitié des Français et des Anglais qui y étaient restés.

Tout délabré que fut son *Achille*, Duguay-Trouin eut le bonheur d'échapper aux ennemis qui le poursuivaient; *la Gloire* fut moins heureuse; elle fut jointe par trois ou quatre vaisseaux et obligé d'amener, après avoir fait une belle et longue défense, en tout digne de son brave commandant, de M. de la Jaille, ce vaillant et constant compagnon d'armes de Duguay-Trouin. Quant à ce dernier, le lendemain du combat et de l'exaspération chasse qu'il avait dû prendre, il rencontrait une frégate anglaise qui sortait de la Manche, s'en rendait maître, et la conduisait à Brest, où il désarmait. Mais ce n'était pas là une indemnité pour lui; une plus complète allait lui échoir; une récompense vraiment royale pour l'époque, et nationale en même temps par l'assentiment unanime qui vint la ratifier, des lettres de noblesse allaient être données à lui et à son frère aîné.

Il y avait long-temps qu'il aspirait après cette distinction, non pas pour lui, mais pour l'honneur de sa famille, dont les titres avaient été perdus par son frère, obligé, lors de la déclaration de guerre de 1689, de quitter précipitamment le consulat de Malaga, occupé avec distinction de père en fils pendant plus de deux cents ans. Ce fut au mois de juin 1709 que Louis XIV accorda à *ses chers et bien-aimés* Luc Trouin de la Barbinais, ancien consul à Malaga et armateur à St.-Malo, et à René Trouin du Guay (sic), capitaine de vaisseau, à eux et à leurs descendans, des lettres d'noblesse, dont nous avons, pour la première fois, le texte sous les yeux, et qui sont formulées de la manière la plus honorable. Luc Trouin de la Barbinais méritait cet honneur pour les nombreux vaisseaux et frégates de guerre qu'avec ses propres ressources et son crédit, commerçant actif et bon citoyen, il avait lancé du port de St.-Malo, *tant pour l'avantage du commerce des sujets du Roi que pour faire la guerre aux ennemis de la France*, disent ces lettres. Pour René Trouin du Guay, on ne pouvait rien lui donner de trop en honneurs et en titres, comme récompense des innombrables et extraordinaires actions d'éclat dont il avait semé sa voie de marin; les vaisseaux qu'il avait commandés avaient laissé en quelque sorte sur toutes les mers un splendide et éblouissant sillage. A cette époque, notre héros, c'est le lieu de répéter ce mot, avait déjà pris à l'ennemi vingt vaisseaux de guerre et plus de trois cents navires marchands. Sa grandiose expédition de Rio-Janciro

devait considérablement augmenter le nombre de ses prises¹ de ses trophées.

Les deux frères obtinrent en outre le droit de porter des *armoiries timbrées*, et d'y ajouter deux fleurs-de-lys d'or et cette belle et exacte devise au cimier : *Dedit hæc insignia virtus*, qui signifie, traduite littéralement : *La vertu leur donna ces insignes* (1). Duguay-Trouin reconnaît qu'il se tint plus heureux d'avoir mérité sa noblesse que de la devoir à ses ancêtres ; son cœur, si haut placé, devait penser ainsi, et c'était chose méritoire alors que la noblesse de naissance était si orgueilleuse et si exigeante ! Il alla remercier le Roi en personne et lui fit la cour, comme de coutume, en faisant armer *le Jason*, *l'Amazone* et *l'Astrée*, pour ne pas perdre son temps pendant qu'il était à Versailles, et en faisant faire diverses prises sur l'ennemi par M. de Courserac, l'un de ses fidèles lieutenans, qui rentrait désarmer à Brest, après avoir rempli dignement son mandat.

« Mon séjour à Versailles ne fut pas long, écrit-il ; j'étais » persuadé qu'en cherchant les ennemis du Roi, je lui faisais infiniment mieux ma cour qu'en faisant le personnage » de courtisan, auquel je n'étais pas propre. » Aussi prenait-il congé de Sa Majesté et retournait-il à Brest, où il faisait armer, cette fois pour son propre compte, *le Lys*, qu'il montait, *l'Achille*, *la Dauphine*, *le Jason* et *l'Amazone*. Il avait reçu l'avis que cinq bâtimens anglais, venant des Indes-Orientales, devaient aborder, sous l'escorte de deux vaisseaux de guerre de soixante-dix canons, à la côte d'Irlande, où l'amirauté anglaise avait dépêché deux autres vaisseaux d'égale force, pour rendre la protection plus efficace encore. Il ne demandait qu'une chose, rencontrer ses adversaires, tels redoutables qu'ils fussent, et les richesses cachées aux flancs des cinq bâtimens étaient à lui avec l'escorte, il n'en doutait pas.

Il sortait de Brest au commencement de 1710, et posté un peu au large de la côte d'Irlande, il apercevait bientôt

(1) En latin, le mot *virtus* est plus complexe et a plus de force, plus de portée que notre mot français *vertu* ; il signifie en effet, dans l'espèce, toutes les espèces de mérites. Le courage civil et le courage militaire à la fois. Aussi, pour bien rendre la glorieuse signification de cette devise, devrait on paraphraser la concision latine, dire par exemple : *Ils durent leur noblesse à leur courage, à leur dévouement au pays, prouvé par mille services notables.*

Les armoiries étaient un écu d'argent à une ancre de sable et un chef d'azur, chargé de deux fleurs-de-lys d'or ; l'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or, d'azur, d'argent et de sable ; et au-dessus, en cimier, la devise. Voilà pour la satisfaction des amateurs de la science héraldique.

un des vaisseaux anglais dépêchés au devant des riches navires ; il le joignait long-temps avant que sa suite put arriver à lui, et, au bout d'une heure de combat, il en était maître. C'était le *Glocester*, navire tout neuf, monté de soixante-six canons ; et, comme il marchait très-bien, notre marin lui donnait bon nombre de ses officiers et de ses matelots et s'en faisait une excellente recrue de combat. Peu de jours après, il découvrait le compagnon du *Glocester*, qu'il poursuivait, mais sans pouvoir l'atteindre. Il espérait se dédommager sur les bâtimens des Indes, quand une violente indisposition vint le saisir. Puis un brouillard si épais pesa sur la mer pendant quinze jours avec tant de persistance, que les bâtimens si vivement attendus purent en profiter pour passer inaperçus. Quand le brouillard fut dissipé, notre malade chercha à rattraper le temps perdu à force de diligence, mais il arriva juste en vue de la côte irlandaise, du cap de Clare, juste au moment où les cinq bâtimens indiens y attérissaient, et il put les voir entrer dans les ports de Cork et de Kingsal. Le *Jason* put seulement envoyer quelques bordées à une frégate anglaise de trente-six canons, mais sans pouvoir l'empêcher de se réfugier à la côte. Ce mécompte rendit triste le reste de la campagne, qui ne fut pas bien heureuse. Duguay-Trouin put seulement ajouter à son *Glocester* un navire chargé de tabac, et ses vivres étant finis, il revenait désarmer à Brest. Il fut débarqué mourant, et fut long-temps à se rétablir. Enfin sa nature de fer fut plus forte que le mal, et il put faire un nouveau voyage à Versailles.

Ce fut dans le cours de cette nouvelle visite au Roi, au commencement de 1711, que la pensée de son expédition de Rio-Janciro germa dans son esprit, et ce ne fût pas l'appât des trésors immenses de cette riche colonie qui la lui donna, mais des sentimens de générosité et l'honneur de son pays. A Versailles, il avait appris que le capitaine de vaisseau Duclerc avait complètement échoué dans une entreprise tentée contre Rio-Janeiro avec une division de cinq vaisseaux et mille soldats des troupes de la marine ; que trois cents hommes de ses troupes avaient péri à l'assaut qu'il avait donné à cette ville ; qu'après avoir été fait prisonnier, il avait été lâchement assassiné, et que six ou sept cents de ses soldats gémissaient encore dans les prisons, mourant de faim et de misère, en but enfin aux traitemens les plus barbares de la part des Portugais. Ce r cit avait rempli son âme d'indignation, et il avait été saisi du désir de venger et de délivrer ses malheureux compatriotes.

L'entreprise était excessivement périlleuse ; elle était en-

tourée d'énormes difficultés, et ses proportions paraissaient démesurées en présence des seules ressources à la disposition de notre marin. Le Portugal, averti par la tentative de Duclerc, avait fait en outre augmenter considérablement les moyens de défense de sa précieuse colonie. Mais, on le sait, les périls n'effrayaient guère notre marin; son courage, joint à son habileté, en triomphait ordinairement, et son esprit vaste et ferme embrassait facilement les plus grandes choses, se mettait à leur niveau et même les dominait. Il ne pouvait pas compter sur les ressources du gouvernement; elles étaient, dans ce moment, plus épuisées que jamais, épuisées comme la France, dont l'étoile semblait s'éteindre comme celle de son vieux Roi; il s'adressait à ceux de ses meilleurs amis, qui, confians en lui, avaient pris part, de leur bourse et de leur crédit, à toutes ses entreprises de mer; et, comme il le faisait avec un plan parfaitement conçu et mûri, où tout était calculé et prévu, dépenses et moyens d'exécution, il fut entendu. L'expédition devait coûter *douze cent mille francs*, selon lui; il les trouva auprès de sept citoyens, dont il est bon de rappeler les noms: auprès de M. de Coulange, contrôleur général de la maison du Roi, Luc Trouin de la Barbinais, son frère, de la Sandre de fer, de Beauvais, de Belle-Isle-Pepin, de l'Espine d'Anican et de Chapdelaine, ces six derniers de Saint-Malo, la ville si entreprenante.

Il fallut aussi des vaisseaux et des troupes du Roi; et bien que les entrepreneurs dussent équiper les uns et payer les autres, ils n'en eurent pas moins beaucoup de difficultés à les obtenir du gouvernement. Mais enfin Sa Majesté approuva le projet, ainsi que l'écrivit Duguay-Trouin, et donna ses vaisseaux et ses soldats *pour aller porter le nom français dans un nouveau monde*; M. le comte de Toulouse, amiral de France, prit même un gros intérêt dans l'entreprise. Duguay se rendait, sans perdre de temps, à Brest, où il faisait armer activement les vaisseaux *le Lys* et *le Magnanime*, de soixante-quatorze; *le Brillant*, *l'Achille* et *le Glorieux*, de soixante-six; les frégates *l'Argonauta* et *l'Amazone*, de quarante; *la Bellone* armée en galiote, de deux mortiers et de trente-six canons; *l'Astrée* et *la Concorde*, de vingt-deux et vingt. Ce n'est pas tout; il faisait armer à Rochefort *le Fidèle*, de soixante, et *l'Aigle*, de quarante; à Saint-Malo, les frégates *le Chancelier* et *la Glorieuse*, de quarante et trente canons; à Dunkerque, le vaisseau *le Mars*, de cinquante-six, monté par M. de la Cité-Danican; et à la Rochelle, deux galiotes avec chacune deux mortiers. Il se mettait ainsi à la tête d'une flotte

de dix-sept vaisseaux et frégates, comptant sept cent trente-deux bouches à feu, dont six mortiers, et près de quatre mille hommes de débarquement. Il avait soin de s'entourer des officiers sur lesquels il avait appris à compter, tels entre autres, que MM. de Courserac, de Goyon et de la Jaille, ce dernier revenu récemment de l'Angleterre où il était prisonnier, mais où il laissait sa bonne frégate *la Gloire*. Trois de ses officiers étaient de Saint-Malo : c'étaient MM. de Chenais-le-Fer, de Rogon et de Pradel-Daniel.

Tous ces préparatifs se firent le plus secrètement possible, et, au bout de deux mois, ils étaient terminés. Ayant eu avis qu'une escadre anglaise se disposait à mettre à la mer, il se douta que c'était pour venir le bloquer dans le port de Brest. Aussi, au lieu d'y attendre la réunion de toutes ses forces, il se hâta d'en sortir avec les vaisseaux qu'il avait sous la main. C'est le 3 du mois de juin (1) qu'il mit à la voile, et il était temps; car deux jours après, une escadre anglaise, de vingt vaisseaux, fermait le port de Brest. On ne saurait croire combien cet armement fit sensation en Angleterre et inquiéta nos ennemis; ignorant sa destination, ils commencèrent par bloquer le port de Brest; puis craignant une nouvelle descente sur les côtes d'Irlande en faveur du Prétendant, ils tirèrent de Flandre six mille hommes et firent de sérieux préparatifs de défense. Ce n'est pas tout; ils envoyaient par précaution, dans leurs principales colonies, des avisos et des navires de guerre. Ainsi Duguay-Trouin, par l'effroi de son seul nom, causait une utile diversion pour la France, alors si près d'être vaincue. Le 6, il arrivait aux rades de la Rochelle, et le 9, il en partait avec toutes ses forces qui étaient venues l'y rejoindre, moins la frégate *l'Aigle* non encore prête, mais à laquelle il assignait un rendez-vous.

Maintenant suivons-le rapidement dans sa marche: le 21, il faisait une prise anglaise qui venait de Lisbonne, et il en fortifiait son escadre. Le 2 juillet, il mouillait à l'île St.-Vincent, où la frégate *l'Aigle* venait le rejoindre, et après avoir mis toutes ses troupes à terre et leur avoir fait répéter les manœuvres d'une descente, il se rembarquait et continuait sa route. Il était contrarié pendant plus d'un mois par des vents contraires et assez violens; le 11 août,

(1) Ici et plus loin, contre sa coutume et pour la première fois, Duguay-Trouin mentionne avec soin, dans ses Mémoires, les dates par jour des divers événemens qui ont marqué son entreprise; c'est d'abord qu'elle était la plus importante de sa carrière, et ensuite qu'elle forme pour ainsi dire le dernier acte de sa vie active de marin, comme elle forme les dernières pages de ses Mémoires.

il passait la ligne, et là, sous l'impression des ardeurs du Tropique, sous ce ciel splendide, il dut se souvenir, avec toute l'émotion du contraste, que quelques années avant il manquait de se perdre, par les nuits profondes et froides du nord, sur les bords de glace du Spitzberg. Le 19, il avait connaissance de l'île de l'Ascension, et, le 27, se trouvant à la hauteur de la baie des Saints, il avait le projet d'y aller prendre ou brûler tout ce qu'il y trouverait de bâtimens ennemis; mais, s'étant assuré que son escadre allait manquer d'eau, il décidait qu'il continuerait sa route et irait droit à sa destination, sans plus s'arrêter.

Quinze jours après, le 12 septembre, au matin, il arrivait à la pointe de la baie de Rio-Janeiro. Il comprit qu'il ne fallait pas donner le temps aux ennemis de se reconnaître, et que c'était en frappant comme la foudre qu'il pouvait voir son entreprise couronnée de succès. La baie de Rio étant fermée par un goulet fort étroit, et un rocher se dressant au milieu de ce goulet, il y avait dès-lors nécessité pour les navires de passer à très-petite portée sous le feu des forts qui en défendaient l'entrée des deux côtés(1). Duguay-Trouin, d'après cette situation des lieux, eût bientôt arrêté son ordre de marche pour forcer une aussi dangereuse entrée; il fit placer tous les bâtimens de son escadre à la suite l'un de l'autre, le vaisseau de M. de Courserac en tête, le sien au milieu, pour mieux surveiller les mouvemens des deux extrémités, et il donna l'ordre de marcher en avant.

M. de Courserac fraya le chemin de l'escadre avec un sang-froid et une fermeté héroïques, sans hésiter un seul moment sous la tempête de feu qu'il essuya le premier. L'élan était bien donné, et il fut suivi admirablement par toute l'escadre qui força l'entrée du goulet, malgré le feu croisé de l'artillerie des forts, de quatre vaisseaux et de trois frégates de guerre qui la défendaient. Ces vaisseaux et ces frégates, se voyant même sur le point d'être abordées, coupèrent leurs câbles et vinrent s'échouer sous les batteries de la place. Duguay-Trouin eût trois cents hommes hors de combat dans cette première action, et il put enfin s'assurer par lui-même et avec surprise des forces et des moyens défensifs accumulés autour et au-dedans de la ville. Un camp retranché, deux places d'armes, douze ou treize mille hommes de troupes régulières et un grand nombre de noirs disciplinés la défendaient. Il apprenait plus

(1) Duguay-Trouin donne dans ses *Mémoires* une topographie fort détaillée de Rio-Janeiro et de ses abords; nous avons conservé tout ce qui était nécessaire à l'intelligence du texte.

tard que le gouvernement anglais avait expédié un paquebot au Roi de Portugal pour lui donner avis des armemens considérables faits à Brest, et que ce paquebot, ayant eu le bonheur de devancer de quinze jours à Rio, l'escadre française, il avait pu ainsi avertir le gouverneur de cette ville qui avait eu le temps de préparer et d'assurer la défense par tous les moyens possibles.

Toute la journée s'étant passée dans cette première et capitale opération, il fit avancer, pendant la nuit, ses galiotes à mortier pour commencer le bombardement; et le lendemain, au jour, il s'emparait, à la tête de cinq cents hommes, de l'île des Chèvres, où il faisait établir des batteries de canons et de mortiers, à cause de son avantageuse position pour l'attaque de la ville. Les Portugais, en l'évacuant avec précipitation, avaient brûlé deux gros bâtimens et fait sauter deux de leurs vaisseaux de guerre; un troisième avait été sauvé par les vainqueurs, qui y arborèrent le pavillon blanc, mais sans pouvoir le remettre à flot. Le 14 septembre, il débarquait à la tête de trois mille huit cents hommes, dont il formait trois brigades de trois bataillons chacune, faisait descendre à terre vingt gros pierriers de fonte et quatre petits mortiers, plaçait sous sa main une centaine d'homme d'élite pour se porter avec eux partout où besoin serait, se rendait maître de deux hauteurs qui dominaient la campagne et une partie de la ville, et assurait ses communications avec son escadre, qui pouvait ainsi facilement s'approvisionner d'eau et lui envoyer les vivres et les munitions de guerre dont il avait besoin. Le chef d'escadre se montrait donc aussi habile et aussi énergique manœuvrier sur terre que sur mer, et c'est une manifestation nouvelle de sa nature privilégiée.

Avec aussi peu de monde, il ne pouvait penser à bloquer la ville et à couper la retraite aux ennemis du côté de terre; mais il ne négligea aucun des moyens de les tenir en respect, d'éventer toutes leurs attaques, tous leurs pièges, et de s'emparer de la ville de vive force, du côté de la mer. Le 16, il faisait dresser sur une presqu'île une batterie de six canons, qui prenait à revers les batteries et une partie des retranchemens d'une des hauteurs qui couvraient le mieux la ville, et le lendemain, l'ennemi était obligé de brûler des magasins remplis de munitions, d'agres et de caisses de sucre, et de faire encore sauter un de leurs vaisseaux, et de plus, deux frégates. Nous devons dire qu'un Français, un Normand du nom de Dubocage, ex-corsaire et méprisable renégat de son pays, aida puissamment à la défense de Rio-Janeiro et fit beaucoup de mal aux assail-

lans. En se déguisant et en se faisant passer pour prisonnier français à ceux des marins de l'escadre française dont l'ennemi avait pu s'emparer, il en obtenait des renseignemens dont il profita pour tenter l'attaque du camp français. Mais les Portugais, heureusement découverts, étaient repoussés avec perte.

Le 19, Duguay-Trouin s'étant assuré que ses batteries de l'île des Chèvres étaient en mesure de battre la ville en brèche, faisait sommer le gouverneur de se rendre. Il exigeait qu'elle se rendit à discrétion, que tous les prisonniers français fussent remis et qu'une large contribution fût payée, tant comme indemnité des frais de l'expédition que comme punition des cruautés exercées sur les prisonniers. « J'attends, monsieur, votre réponse, disait-il au gouverneur, à la fin de sa sommation; faites-la prompte et décisive, autrement vous connaîtrez que si jusqu'à présent je vous ai épargné, ce n'a été que pour m'épargner à moi-même l'horreur d'envelopper les innocens avec les coupables. Je suis, monsieur, très-parfaitement, etc. »

Le gouverneur, don Francisco de Castro Morais, remettait au *tambour* porteur de cette sommation une réponse qui se terminait ainsi: « Pour ce qui est de vous remettre la place, quelques menaces que vous fassiez, le Roi, mon maître, me l'ayant confiée, je n'ai point d'autre réponse à faire, sinon que je suis prêt à la défendre jusqu'à la dernière goutte de mon sang. J'espère que le Dieu des armées ne m'abandonnera pas dans une cause aussi juste que celle de la défense de cette place, dont vous voulez vous emparer sur des prétextes frivoles et hors de saison. Dieu conserve votre seigneurie, etc. »

Cette réponse, toute courageuse qu'elle fût, ne pouvait satisfaire Duguay-Trouin, et il se mit en devoir d'appuyer ses paroles du feu de tous ses canons, de l'effort de toutes ses troupes. Le 20, il faisait avancer *le Mars* et *le Brillant* entre les batteries de l'île des Chèvres et de la presqu'île, et leur feu soutenu ayant détruit une partie des retranchemens, par lesquels il avait décidé que l'attaque aurait lieu, il disposa toutes choses pour qu'un assaut général fut livré, le 21, aux premières lueurs du jour. A cet effet, dès que la nuit fut venue, il fit embarquer dans des chaloupes les troupes destinées à l'assaut, avec ordre d'aller se loger silencieusement dans cinq navires portugais de commerce, mouillés près des retranchemens que ses canons venaient d'entamer. Les chaloupes se mirent en mouvement; mais un orage éclata tout-à-coup, et l'ennemi les apercevant à la clarté des éclairs, dirigèrent sur elles un feu très-vif de mousqueterie.

Duguay-Trouin avait prévu cet orage à des signes précurseurs qu'il avait remarqués au ciel et qui étaient certains pour sa vue exercée de marin, et le parti dont l'ennemi pourrait en tirer. Aussi, pendant le jour, avait-il eu la précaution de faire pointer d'avance toutes ses batteries sur le point de l'attaque, et de recommander de faire feu de partout, au moment où il en donnerait le signal par un coup de canon qui partirait d'un endroit qu'il indiqua. Aussi, dès que l'ennemi eut commencé à tirer sur les chaloupes, il mit le feu lui-même au canon de signal, et à l'instant ses batteries de terre et celles du *Mars* et du *Brillant* s'allumèrent et tonnèrent avec une précision de portée et un ensemble tellement meurtriers, qu'elles devaient éteindre et éteignirent en effet les feux de l'ennemi. Ce moment eut un tel caractère de dramatique et d'imposante solennité, que notre intaépidé marin en fut lui-même impressionné, comme il apparaît dans ses *Mémoires*. Et il en devait être ainsi avec cette tempête de feu qui éclatait à la fois au ciel et sur la terre, avec le double et retentissant fracas des canons et de la foudre, qui se joignait aux éblouissantes clartés de la poudre enflammée et des éclairs d'une nuit d'orage sous le ciel des tropiques. Pendant qu'une espèce d'enthousiasme religieux exaltait l'esprit et le cœur des soldats de la France, l'effroi et la consternation s'étaient emparés des habitans de Rio-Janeiro, qui s'attendaient aux horreurs d'un assaut de nuit.

Aussi, quand au petit jour, Duguay-Trouin ébranlait toutes ses forces pour les mener à l'assaut, il voyait arriver à lui M. de la Salle, aide-de-camp du malheureux Duclerc, qui avait la ville pour prison, et qui lui apprenait que les habitans avaient été saisis d'une terreur panique dont n'avaient pu se défendre les troupes elles-mêmes, et que tous s'étaient enfuis de Rio dans une confusion extrême, après avoir mis le feu aux magasins les plus riches et laissé des mines sous quelques-unes des fortifications. Il profitait sans retard de cet avis, auquel d'abord il s'était refusé de croire, pénétrait dans la ville et s'emparait de tous les forts, après avoir eu soin de faire éventer les mines. A son entrée à Rio, il trouva sur son chemin ce qui restait des soldats de Duclerc. Profitant de la confusion générale, ils avaient brisé les portes de leurs prisons et se livraient au pillage, quand Duguay-Trouin les rencontra et fut obligé de les faire garder dans un des forts de la ville. Il s'efforça ensuite d'empêcher le désordre, en faisant fusiller quelques pillards et en donnant un travail presque incessant à ses troupes; mais il en vint difficilement à bout: l'ivresse

de la victoire et l'amour du lucre dans une ville regorgeant de richesses restèrent long-temps les plus forts, et des excès de toutes les sortes furent commis.

Pendant qu'il s'attachait à rétablir l'ordre intérieur, il apprenait par des transfuges que le gouverneur de Rio-Janeiro et le commandant de la flotte portugaise, don Gaspard d'Acosta, avaient rallié leurs troupes, s'étaient retranchés à une lieue de la ville et attendaient un puissant renfort, sous la conduite de don Antoine d'Albuquerque, général de renom chez les Portugais. Comprenant qu'il ne pourrait conserver long-temps sa conquête, à cause du peu de vivres qu'il y avait trouvés et de la difficulté qu'il aurait à s'en procurer dans un pays ennemi, il fit signifier au gouverneur que si, dans un bref délai, il ne rachetait pas sa ville par une contribution suffisante, il était décidé à la réduire en cendres et à la sapper jusqu'aux fondemens. Et en même temps, pour donner de la force à sa menace et prouver qu'il ne craignait pas d'être attaqué, il faisait incendier toutes les maisons de campagne à une demi-lieue à la ronde, et il culbutait un corps considérable de Portugais qui voulait s'y opposer.

Alors le gouverneur lui fit offrir six cent mille cruzades (1) pour le rachat de la ville, en disant qu'il ne pouvait offrir plus, les habitans ayant emporté leur or et l'ayant caché dans les bois (ce qui était vrai), et demanda un assez long terme pour le paiement. Duguay-Trouin refusa ces offres, et apprenant l'approche du général d'Albuquerque, il mit sur pied toutes ses troupes, recrutées des débris des corps de Duclere, montant à cinq cents soldats environ, et comprit qu'il fallait encore frapper un coup avant la jonction de ses ennemis. Au commencement du mois d'octobre, il se présentait, menaçant et en bon ordre, aux Portugais. Le gouverneur, surpris et inquiet sur le résultat d'une bataille, lui fit alors proposer d'ajouter dix mille cruzades aux six cent mille déjà offerts, et de plus, cinq cents caisses de sucre et tous les bestiaux dont il aurait besoin pour la subsistance de ses troupes, en s'engageant à s'acquitter sous quinze jours.

Duguay-Trouin comprenant, à la manière dont ces offres étaient faites, qu'elles avaient atteint leur chiffre extrême, fit assembler un conseil le 10 octobre, et sur un avis unanime, il les accepta avec la garantie de la remise de douze des principaux officiers portugais comme otages. Il fut convenu en même temps qu'il serait permis aux marchands portugais de venir racheter, en payant comptant,

(1) La cruzade valait deux francs de notre monnaie.

ceux de leurs effets et marchandise qu'il leur conviendrait de reprendre; c'était une ressource et une indemnité pécuniaire de plus.

Le lendemain, 11 octobre, d'Albuquerque arrivait avec un renfort de neuf mille hommes, mais trop tard. Duguay se mit cependant sur ses gardes, et s'occupa à faire emmagasiner activement à bord de sa flotte toutes les richesses, fruits de sa magnifique conquête. Deux bâtimens furent chargés de marchandises et d'objets propres seulement au commerce de la mer du sud; la plus grande partie des dépouilles de Rio-Janeiro fut destinée pour la France. Il vendit en outre aux Portugais une partie des navires marchands capturés et les marchandises avariées.

Le 4 novembre, il recevait du gouverneur le dernier terme de la contribution, faisait mettre le feu à un bâtiment marchand qu'il n'avait pu vendre, toutes ses troupes se rembarquaient, et il remettait la ville aux Portugais, en ayant soin de garder ceux des forts qui assuraient sa sortie du port. Il mentionne, dans ses Mémoires, qu'il fit la remise gratuite de tous les vases sacrés, de l'argenterie et des ornemens des églises, ■ qu'il avait réunis avec soin et à force de sévérité.

Le 13 seulement, il quittait Rio-Janeiro avec son escadre, sur laquelle il recueillait tous les soldats de Duclerc retrouvés dans cette ville, et il avait même le dessein d'aller recueillir le reste à la baie des Saints, qu'il aurait aussi frappé de contribution, s'il n'avait été traversé dans ses philanthropiques intentions par des vents contraires qui soufflèrent pendant plus de quarante jours, et qui lui laissèrent à peine assez de vivres pour regagner la France.

Le 20 décembre, il repassait la ligne équinoxiale, et le 29 janvier 1712, il se trouvait à la hauteur des Açores. Jusque-là, il avait eu le bonheur de voir toute l'escadre se bien conserver; mais il fut pris, dans ces parages, de trois coups de vent consécutifs si furieux, que vaisseaux et frégates furent jetés loin l'un de l'autre et restèrent séparés jusqu'au terme du voyage.

Toute la flotte courut les plus grands dangers. Duguay-Trouin fut obligé de se tenir lui-même au gouvernail pendant plus de six heures, sans qu'il était inquiet pour le sort du vaisseau *le Lys*, qu'il montait, et qui n'en eut pas moins ses voiles emportées, toutes ses chaînes de haubans rompues et son grand mât brisé entre les deux ponts. Le péril devint même si pressant, qu'il fit tirer le canon de détresse et mettre des feux à ses haubans. La frégate *l'Argonaute* put seule se tenir à sa portée, en s'exposant

beaucoup. La tempête dura deux jours avec la même violence, et un moment il se crut perdu, à la suite d'une manœuvre pour faire vent arrière sur trois de ses navires, qu'il apercevait sous le vent. *Le Lys* fut pris un instant, de l'avant et de l'arrière, entre deux vagues énormes qui faillirent le faire chavirer et l'engloutir. « L'effort que le vaisseau fit pour déplacer cette immense colonne d'eau dont il était affaissé nous fit dresser les cheveux, avoue-t-il dans ses Mémoires, et envisager pendant quelques instans une mort inévitable, au milieu des abîmes de la mer. » La secousse des mâts et de toutes les parties du vaisseau fut si grande, que c'est une espèce de miracle que nous n'y ayons pas péri, et je ne le comprends pas encore. » Nous comprenons que l'âme si forte de Duguay-Trouin dut s'émouvoir un moment, en présence d'une catastrophe aussi imminente : après une entreprise si vaste et conduite à fin avec tant de bonheur, malgré les balles et les boulets ennemis, être emporté tout-à-coup par une tempête et disparaître misérablement dans les profondeurs inconnues de l'océan, alors qu'on revient en triomphateur vers son pays, c'était exaspérant de désespoir. Duguay ne devait pas périr ainsi : c'était enveloppé de sa gloire et sur le sol de France qu'il devait s'endormir du sommeil des braves et des justes, on peut le dire de lui en toute assurance.

L'orage apaisé, il rejoignait successivement *le Brillant*, *l'Argonaute*, *la Bellone*, *l'Amazone* et *l'Astrée*; et, après avoir mis inutilement plusieurs fois en travers avec eux, pour attendre le reste de l'escadre, il continuait sa route, et le 6 février, il entra dans la rade de Brest, huit mois après en être sorti. Le surlendemain, *l'Achille* et *le Glorieux* touchaient le port à leur tour. *Le Mars*, qui avait été démâté de tous ses mâts et avait beaucoup souffert du mauvais temps et du défaut de vivres, fut contraint de relâcher à la Corogne, d'où il se rendit au Port-Louis. *L'Aigle*, resté en arrière avec un navire chargé de sucre, avait relâché à Cayenne et y avait péri à l'ancre; mais son équipage se sauvait à bord du navire de commerce et pouvait repasser en France avec lui. Quant aux vaisseaux *le Maguanime* et *le Fidèle*, on les attendit d'abord long-temps, puis on ne les attendit plus : on avait la triste certitude que, moins heureux que *le Lys* contre la tempête, ils étaient descendus pour toujours dans l'abîme, avec les douze cents hommes d'équipage, les officiers de mérite et de naissance, les six cent mille livres en or et en argent et toutes les marchandises qu'ils portaient. C'était donc une perte déplorable à tous égards. Duguay-Trouin regretta vivement surtout, à

l'égal de ses frères, dit-il, le chevalier de Courserac, qui commandait *le Magnanime*, et qui était avec M. de la Jaille, l'un de ses compagnons d'armes le plus sûr, le plus fidèle et le plus aimé.

Malgré la perte de trois de ses vaisseaux, il put encore couvrir tous les frais de son armement et donner quatre-vingt-douze pour cent à ceux qui y avaient concouru; sans les pertes survenues et indépendantes de toute prudence humaine, il eût compté cent pour cent de plus à ses co-intéressés. La prise de Rio-Janeiro n'en fut pas moins un désastre pour le Portugal; qui y perdit quatre vaisseaux et deux frégates de guerre, plus de soixante navires de commerce et des sommes incalculables, tant en or qu'en marchandises, en maisons brûlées ou endommagées, en fortifications détruites, etc. Cette perte a été évaluée à plus de vingt-cinq millions; mais nous ne la trouvons pas encore assez élevée, en repassant dans notre mémoire tous les faits qui se rattachent à la prise de Rio-Janeiro.

Deux mois après son retour à Brest, il se rendit à Versailles, où sa présence produisit beaucoup d'effet, comme celle d'un homme revenu d'une merveilleuse aventure, d'un guerrier grandi par de prodigieux exploits. Le Roi l'accueillit avec plus de distinction que jamais, mais le laissa capitaine de vaisseau. La jalousie et l'intrigue firent ajourner la récompense qu'il méritait, la seule qu'on dût lui donner, sa nomination de chef d'escadre. Mais toujours bon et généreux, il s'en consola en disant qu'il y avait à récompenser beaucoup d'officiers distingués par leurs services et *par leur naissance*, ajoute-t-il, et plus anciens que lui. Cependant le Roi lui donna une pension de deux mille livres sur l'ordre de Saint-Louis, avec l'espérance d'un avancement à la première promotion générale.

Mais ce fut surtout parmi le peuple, si chaleureusement sympathique aux gloires nationales, que Duguay-Trouin fut accueilli avec transport, salué d'applaudissemens. Il fut l'objet de tels entrainemens, de telles admirations, qu'un jour une femme se jeta au devant de lui avec empressement et le considéra avec un bonheur avide, en lui disant, pour dissiper sa surprise, à ce que rapportent les Mémoires du temps : « Pardon, monsieur, si je vous arrête et si je vous regarde de si près, moi qui vous suis inconnue; mais j'ai voulu voir un héros vivant. » Cet enthousiasme populaire, qui éclatait si spontanément et avec tant de force autour de lui, valait certes ces faveurs des cours qui vont plus souvent encore à l'intrigue qu'au mérite.

A partir de cette époque (avril 1712), nous trouvons une

lacune de plus de trois ans dans les *Mémoires* de Duguay-Trouin, et c'est cette lacune que nous allons succinctement combler, notre marin ne s'occupant le plus souvent que des faits qui lui sont personnels, sans les rattacher aux circonstances historiques où ils se sont produits. Le fait d'armes de Rio-Janeiro termine, à vrai dire, la vie active du marin; plus tard le capitaine de vaisseau sera nommé chef d'escadre, lieutenant-général des armées navales, mais nous ne retrouverons plus l'homme de mer et d'abordage, s'élevant à la taille des héros fabuleux sur ses vaisseaux, qui, couronnés de fumée et de feu, se changeaient si souvent en chars de triomphe, en traînant ses ennemis à leur remorque. Nous n'allons plus que voir l'administrateur, le négociateur et presque le diplomate, toujours grand, noble, dévoué au pays, c'est vrai; mais agissant dans une atmosphère tranquille et moins radieuse.

La mort de l'empereur Joseph Ier, arrivée le 11 avril 1711, avait débarrassé Philippe V de son compétiteur, l'archiduc Charles; ce dernier, en ceignant la couronne d'empereur de son frère Joseph, abandonnait le trône si disputé de l'Espagne au petit-fils de Louis XIV, et la France respirait enfin du côté des Pyrénées. L'Angleterre, de son côté, commençait à se lasser de son rôle dispendieux de combattant et à changer d'opinion sur l'équilibre européen, par suite de cet événement; un ministère de guerre était remplacé par un ministère de paix; Marlborough était disgracié, et la première conférence de ce célèbre congrès d'Utrecht, qui devait faire cesser la longue et désastreuse guerre de succession et mener à la paix générale, avait lieu le 29 janvier 1712. La suspension d'armes, convenue entre la France et l'Angleterre, le 17 juillet de cette année, faisait, à vrai dire, cesser la lutte sur mer et concentrait le théâtre de la guerre dans les Flandres. Villars, qui annonçait le sauveur de la France par sa glorieuse défaite de Malplaquet, gagnait la décisive bataille de Denain sur le prince Eugène, le 24 juillet 1712, et la paix approchait de plus en plus de sa conclusion. Voilà les événemens politiques qui expliquent l'inaction de Duguay-Trouin et le silence de ses *Mémoires* de 1712 à 1715.

Au commencement du mois d'août 1715, nous retrouvons notre héros à Versailles. Un jour de ce mois, se trouvant dans la foule des courtisans sur le passage du vieux Roi, qui se rendait à la messe, Sa Majesté l'aperçut, alla à lui et lui annonça elle-même qu'elle venait de le nommer chef d'escadre, de l'honorer de la cornette (1), ainsi qu'il l'écrit.

(1) Pavillon blanc carré qu'un chef d'escadre porte au grand mât, quand il commande en chef.

Cette récompense , à laquelle il avait cependant droit depuis long-temps, le pénétra d'une reconnaissance profonde, et c'est en termes réellement touchans qu'il parle de ce vicillard royal, pour lequel il avait une affection si admirative, et qui alors descendait déjà tristement vers la tombe. En effet, Louis XIV s'éteignait presque abandonné, le 1^{er} septembre 1715, à l'âge de 77 ans, épuisé de ses amours, de sa gloire et de ses soucis de Roi. Du moins cette mort affligea sincèrement Duguay-Trouin, qui, âgé seulement à cette époque de 42 ans, avait cependant déjà fourni une carrière marquée à chaque pas de faits remarquables, éclatans, impérissables. Il prenait la poste et allait se confiner, comme il le dit, dans un coin de sa province, sans doute à Saint-Servan, dans la solitude de sa chère maison de la Flourie, pour y être plus seul avec son chagrin, avec le souvenir de ses luttes de mer contre les Anglais, et ses patriotiques colères contre le traité d'Utrecht, qui détruisait le port de Jean-Bart au profit de l'Angleterre et portait à nos forces navales un coup dont elles eurent tant de mal à se relever. Et Duguay-Trouin ne reprenait plus la plume pour continuer ses *Mémoires*; il n'avait plus de victoires de mer, de défaites anglaises à dire à la France.

Maintenant que nous avons cessé de puiser nos impressions dans les *Mémoires* de Duguay-Trouin, que nous n'allons plus écrire en quelque sorte sous la dictée du loyal marin, nous tâcherons de résumer plus brièvement que nous ne l'avons fait encore, sa biographie si constamment palpitante jusqu'ici d'un intérêt élevé et dramatique. Il nous reste à parcourir une dernière période de vingt et un ans, mais comme les faits s'y pressent moins nombreux, moins importans que dans celle que nous venons de parcourir, il nous sera facile de la resserrer dans des limites assez étroites, mais suffisantes encore. Ce sont quelques papiers trouvés après la mort de Duguay-Trouin, qui ont fourni les faits et documens que relate le continuateur de ses *Mémoires*.

Le duc Philippe d'Orléans, devenu régent par son habile escamotage du testament de Louis XIV, fit populaires les commencemens de son règne, en ouvrant les portes de la Bastille aux prisonniers cachés dans ses mystérieux abîmes et en éloignant du trône les influences des jésuites. Malheureusement les jésuites à robes courtes remplacèrent les jésuites à robes longues; l'immoralité et les débordemens les plus révoltans infectèrent la cour sous l'influence de la

conduite du Régent ; et ce qui acheva de désaffectionner le peuple, ce fut l'alliance anglaise, dans laquelle ce prince se jeta à corps perdu et qui paralisa d'une manière fatale les développemens de notre marine, si nécessaires cependant aux besoins de l'avenir. Duguay-Trouin surtout fut affligé de cette abandon de la marine, où il voyait tant de moyens de puissance pour la France. Après avoir vécu long-temps à Saint-Servan (1), se livrant avec ardeur à son étude favorite de la construction navale, de la navigation et de la tactique, ses fonctions de chef d'escadre lo rappelèrent dans les ports ; il vint s'établir à Brest, qui était son département, et il s'occupa à répandre autour de lui l'instruction nautique, à établir partout l'organisation, la discipline et l'ordre.

Le 11 octobre 1718, la liquidation générale des parts de prises de l'expédition de Rio-Janeiro avait seulement lieu, et les directeurs intéressés de l'entreprise, désirant lui donner une preuve de satisfaction, lui offrirent une somme de donze mille francs, produit de la vente des poudres enlevées de la colonie brésilienne. Il ne voulut pas accepter cette gratification pour lui, et il la répartit entre ceux de ses officiers qui s'étaient le plus distingués sous ses ordres, par leur courage et leur désintéressement, et en faveur desquels il avait en vain sollicité de l'avancement. Cette générosité de sa part était d'autant plus méritoire, qu'il était loin d'avoir une fortune en rapport avec sa position.

Au commencement de 1723 seulement, le Régent jeta les yeux sur Duguay-Trouin ; ses mémoires pleins de sagesse au conseil de la marine sur le science navale et le commerce maritime avaient attiré l'attention générale. Il y avait trois ans que le système de Law avait abouti à un désastre financier, et le Régent espérait que l'expérience du chef d'escadre donnerait au nouveau conseil des Indes une impulsion favorable au crédit de l'Etat. Duguay se trouvait à Paris, quand il fut invité à faire partie de ce conseil ; toujours animé d'un ardent dévouement à la chose publique, mais gravement malade alors et souffrant beaucoup, il écrivit au cardinal Dubois une lettre peu connue et où nous remarquons le passage suivant :

(1) Il habitait sa maison de la Flourie, au nord des jardins de laquelle on montrait encore. il y a quelques années, un gros ormeau qui avait conservé le nom populaire de *Berceau de Duguay Trouin*. Nous devons à M. G. de la Landelle d'excellentes considérations générales, respirant un esprit net et élevé, sur Duguay-Trouin jugé au point de vue des circonstances, au milieu desquelles le grand marin vécut de 1715 à 1736.

« ... J'ai tant de fois sacrifié ma santé et je me suis livré
» à tant de périls pour le service du Roi, que je ne balan-
» cerai jamais sur l'obéissance que je dois à ses ordres.
» Ainsi, monseigneur, disposez de mon sort, si vous m'es-
» timez assez pour croire que le sacrifice de ma santé et du
» repos, dont j'ai grand besoin, soit nécessaire au bien de
» l'État: ordonnez, et vous serez obéi avec toute l'ardeur
» et le zèle dont le suis capable. »

Voilà certes de belles paroles, tout imprégnées de l'ex-
cellente nature de l'homme qui les écrivait. Elles avaient
d'autant plus de mérite, que réellement Duguay-Trouin se
trouvait dans un état de santé fort inquiétant, et que les
médecins lui ordonnaient, à lui, le robuste et l'infatigable
marin du passé, le repos, le lait d'ânesse et les eaux miné-
rales. Lui-même confesse ces choses dans sa missive à
Dubois, à ce pourvoyeur mitré des débauches de son maître.
Il se laissait donc attacher au conseil des Indes, indiquait
d'utiles réformes, une voie plus simple et plus avantageuse
que celle suivie jusque-là; mais ses avis, écoutés avec con-
sidération, n'étaient pas suivis, ou du moins ils ne l'étaient
que trop tard et après sa mort. Cependant le conseil des
Indes fut modifié, simplifié dans sa forme, mais ce n'était
pas assez.

Après la mort du cardinal Dubois, qui le consultait non
seulement sur les affaires de la marine, mais encore sur
celles de l'État, Duguay-Trouin approcha plus intimement
le Régent, et il fit valoir également auprès de lui les inté-
rêts de la marine, en vue de l'avenir; mais sa voix resta
encore sans écho, la pression de l'alliance anglaise l'étouf-
fait. Le 2 décembre 1723, le Régent suivait dans la tombe
le cardinal Dubois, qui l'y avait précédé de huit mois, et
Duguay-Trouin ne lui devait d'autre faveur que celle d'avoir
été attaché au conseil des Indes; il restait chef d'escadre.
Toutefois il conservait à la cour le crédit qu'il devait à son
beau caractère, à ses services éminens du passé, à sa
haute expérience, et M. de Maurepas, le ministre de la ma-
rine du jeune Louis XV, lui demandait des conseils comme
ses devanciers.

Enfin ses anciens et ses nouveaux services étaient conve-
nablement récompensés. Le 1^{er} mars 1728, Louis XV le
nommait commandeur de l'ordre de St.-Louis, et le 27 du
même mois il était promu au grade de lieutenant-général
des armées navales. Oh! si Duguay avait eu ce grade
durant les dernières guerres, quels services plus importans
encore n'eût-il pas rendus à la tête de nos flottes, avec la
chaleureuse et entraînante nature qui électrisait si bien les
marins placés sous ses ordres.

Le simple et vertueux cardinal de Fleury, alors premier ministre de Louis XV, s'attacha à son tour à Duguay-Trouin et le protégea en toutes circonstances ; il l'aimait parce qu'il l'appréciait, et il reconnaissait avec notre marin la nécessité de s'occuper à développer notre marine ; mais l'inaction continuait, on ne profitait pas de l'avertissement reçu de 1718 à 1720, alors que les intrigues du cardinal Alberoni étaient sur le point de rallumer une conflagration générale ; et en 1740, quand le gouvernement lança malheureusement la France, au profit de l'Espagne, dans une guerre maritime contre l'Angleterre, il n'eût à opposer aux deux cent quarante vaisseaux et frégates de cette vieille et habile ennemie que trente-cinq vaisseaux, et il n'y avait plus alors de Tourville, de d'Estrée, de Jean Bart, et de Duguay-Trouin surtout, pour soutenir l'effort des flottes ennemies, les attaquer et les détruire en détail. Maintenant encore, il semble que l'esprit du Régent et de Louis XV inspire nos hommes d'état, et les empêche de donner l'essor aux élémens si nombreux et si ~~puissants~~ de notre puissance maritime.

Presque au même moment où Duguay-Trouin était nommé lieutenant-général (1), la bonté de son cœur et son

(1) C'est en costume de lieutenant-général que les portraits du temps, et notamment celui qui précède ses Mémoires, publiés quatre ans après sa mort, représentent Duguay-Trouin : il porte les longs cheveux poudrés et bouclés à la Louis XIV, divisés sur le front en deux parts égales ; la cravate blanche aux bouts de dentelle ; l'habit ouvert aux brandebourgs d'or, la cuirasse sous l'habit, et le cordon de commandeur de Saint-Louis au-dessus de l'habit et de la cuirasse. — C'est le lieu d'achever de le montrer tout entier sous quelques traits nouveaux, tracés par un de ses parens (son neveu M. de la Garde) admis dans son intimité, et quelque temps après sa mort. Il était grand et bien fait, souple et gracieux ; sa figure était belle, ouverte, expressive, empreinte tantôt d'énergie, tantôt d'une douce mélancolie. Son front était bien développé, et des sourcils parfaitement arqués surmontaient ses yeux bleus verts de mer, pleins de feu et d'intelligence. Son esprit toujours occupé, et souvent de grandes et sérieuses choses, le détachait un peu de ce qui se passait autour de lui dans la vie ordinaire, et le rendait distrait ; ainsi, il arrivait qu'après lui avoir parlé long-temps, on s'apercevait qu'il n'avait ni écouté, ni entendu. On a déjà pu voir qu'il croyait aux pressentimens et à la prédestination ; Napoléon et d'autres hommes de génie y croyaient aussi, et nous ne voulons pas rechercher ici si parfois une voix mystérieuse ne se fait pas entendre en nous, nous donnant des avertissemens, des appréhensions, annonçant à notre âme que tressaille l'approché du bonheur ou du malheur. Aucuns lui ont reproché sa sévérité à bord ; elle était nécessaire, et c'est à elle sans doute qu'il a dû si souvent d'incroyables succès dans le combat ; mais à côté de cette sévérité, de cette rigueur militaire, il y avait un esprit profond de

dévouement à ses frères d'armes de la marine avaient l'occasion de se révéler une fois de plus, dans une circonstance restée historique. En 1709, Jacques Cassard, sur la garantie du commerce de Marseille, avait fait les frais d'un armement avec lequel il devait protéger un convoi, venant du Levant et portant un chargement énorme de grains destinés à atténuer la famine, qui dévorait la France à cette époque. Avec deux vaisseaux, il tenait tête à une escadre anglaise de quinze voiles, sauvait le convoi et donnait du pain à la France affamée. Quand il venait réclamer le salaire qu'il avait si héroïquement gagné, il était repoussé par une odieuse fin de non recevoir. La justice des tribunaux elle-même repoussait sa réclamation, et il la portait jusqu'au parlement, jusqu'au Roi. Nommé capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis en 1713, au retour de sa belle campagne au Cap-Vert et dans les Antilles, il continuait à faire valoir ses droits, consacrait tout son temps et toute sa fortune à leur défense. De déni de justice en déni de justice, il arrivait jusqu'à l'année 1728, ruiné et exaspéré de se voir éconduit partout. Or, à la fin de mars 1728, le rude et inflexible marin se trouvait dans l'antichambre du car-

justice et de générosité qui la faisait comprendre ou pardonner. C'était l'homme d'honneur et de désintéressement dans la force du terme; il pouvait être immensément riche, mais ses mains pures ne conservaient aucun des trésors qui y passaient, et il laissait à sa mort si peu de fortune, qu'il était obligé d'appeler la générosité du Roi sur ceux qu'il laissait après lui. Une de ses qualités notables aussi, c'était sa sobriété; il ne s'adonna jamais aux plaisirs de la table. Mais en revanche, il ressentait pour les femmes des entraînemens irrésistibles, et il lui était d'autant plus facile d'y satisfaire, qu'il était doué, comme on vient de le voir, d'un ensemble fort séduisant de qualités physiques. Son beau caractère, sa vie si pleine de périls courus, de merveilleux exploits accomplis, de gloire acquise à tant de titres, donnaient à tout son être un tel prestige, à son front une espèce d'auréole si étincelante, que, par le cœur ou l'amour-propre, il devait faire de nombreuses conquêtes dans le monde des femmes, et il en fit. Malheureusement il en abusa contre lui-même; et l'on pourrait dire, en employant certain langage poétique, que c'était son corps, fatigué de ses doubles et inouïbles triomphes, qui faisait pencher avant le temps, vers la tombe, son front presque aussi chargé de myrtes que de lauriers! « Cependant, dit son parent avec une sincérité naïve, ne pouvant résister à son penchant pour les femmes, il ne s'était attaché qu'à éviter les passions fortes, capables de trop occuper le cœur. »

Terminons par un dernier trait qui peint encore Duguay-Trouin : jamais il n'oublia les officiers qui avaient servi sous lui; jusqu'au dernier moment, il s'employa à leur faire obtenir de l'avancement, et à la fin de ses Mémoires, sa main a dressé la liste nominative de tous ces officiers de 1702 à 1711.

dinal de Fleury, et les courtisans et la valetaille baffouaient le solliciteur en haillons, qu'ils avaient surnommé derisoirement *le bonhomme Jacques*, quand Duguay-Trouin passa et le reconnut. Ému, entraîné par l'état de misère où il voit le brave marin, il s'élance à lui, le serre dans ses bras et lui demande les causes de son infortune, en présence de tous les courtisans étonnés de cette scène, qu'ils ne comprenaient pas. Duguay-Trouin, s'apercevant de leur surprise, prend Cassard par la main, le présente avec orgueil aux courtisans : « Vous ne connaissez pas cet homme, mes- » sieurs ? tant pis pour vous ! mais les Anglais, les Hol- » landais et les Portugais le connaissent, eux ; cet homme » est le plus grand homme de mer que la France ait en ce » moment. »

Ce mouvement, cette chaleureuse déclaration faisaient une vive sensation. Duguay-Trouin assurait son appui à Cassard, entraînait indigné chez le ministre et lui recommandait son protégé. Le ministre promettait, mais oubliait bien vite sa promesse ; Cassard, toujours opiniâtre et raide, continuait à réclamer les trois millions auxquels s'élevait légalement sa créance, et comme sa voix finissait par s'élever trop haut, on l'étouffait entre les murs de la prison du fort du Ham, et tout était dit. Duguay-Trouin, absorbé par le travail et les soins de sa santé délabrée, écrivait bien encore de Brest, où il était commandant de la marine en 1729, pour rappeler au ministre ses promesses ; mais on lui répondait vaguement, et avec une cruelle perfidie, qu'on avait avisé au sort du marin, et il ne s'en enquérait plus.

Commandant de la marine de Brest et chargé de la surveillance de toutes les côtes de Bretagne, il y donna une grande impulsion aux travaux maritimes, perfectionna les constructions navales et améliora le service des ports dans beaucoup de ses détails.

En 1731, il était nommé au commandement d'une escadre destinée à protéger les intérêts du commerce français dans la Méditerranée, et à imposer aux puissances barbaresques. Il sortait de Toulon à la tête de son escadre, le 3 juin, et il se présentait bientôt devant Alger. Là il dut penser à Duquesnes qui bombardait deux fois cette ville, et qui mourait, en 1688, presque au moment même où le volontaire de Saint-Malo débutait en mer sur la frégate *la Trinité*. Duguay-Trouin, précédé de sa brillante renommée, obtenait du Dey toutes les réparations de griefs demandées, et en outre la mise en liberté de plusieurs prisonniers français et italiens. A Tunis, à Tripoli, où il s'arrêtait successivement, il faisait rendre hommage au pavillon de la

France. Puis il se rendait dans l'archipel grec, réglait avantageusement les affaires commerciales dans toutes les échelles du Levant, représentait partout avec honneur, avec éclat la nation française, et le 1^{er} novembre, il rentrait à Toulon, ayant ajouté à sa réputation de marin, celle de ferme, habile et heureux négociateur.

Il y avait un peu plus d'un an que Duguay-Trouin était rendu à ses occupations ordinaires et que son corps était livré de nouveau à la maladie, parce son esprit n'était plus tendu sur de grandes choses, sur des affaires où l'honneur du pays était immédiatement intéressé, quand la royauté élective de la Pologne, vacante par la mort d'Auguste II, arrivée le 1^{er} février 1733, vint remuer l'Europe monarchique. L'Angleterre fit des armemens, et la France inquiète crut devoir en faire de son côté. Duguay-Trouin fut chargé de l'équipement à Brest d'une escadre, dont le commandement lui fut donné. Dès-lors la maladie fut oubliée, le corps reprit ses forces et son élasticité; l'activité de l'esprit domina tout chez lui. Il donna le mouvement de tous les côtés avec une incroyable énergie: personnel et matériel étaient surveillés, dirigés par lui avec un soin et une constance extrêmes; il recherchait les moyens de remplacer l'infériorité navale de la France par les plans à la fois les plus hardis et les plus habilement conçus; et la solution il la trouvait dans un débarquement en Angleterre, dans une lutte corps à corps sur le sol anglais, où l'on tarirait cette source si abondante des moyens navals de l'orgueilleuse rivale de la France.

Mais la paix venait bientôt mettre fin à tous ces préparatifs, calmer ces rêves, ces fièvres de gloire; l'énergie morale s'affaissait, les souffrances physiques reprenaient le dessus, et cette fois, le corps était atteint mortellement. Il le sentit bien, et se fit cependant transporter à Paris où la science de la médecine se déclara impuissante. Il écrivit une dernière fois au cardinal de Fleury pour le prier de recommander sa famille aux bontés du Roi, et quand il eut reçu la réponse qui le satisfit, il abandonna son âme à Dieu et il attendit la mort. Elle vint le 27 septembre 1736, et il la vit venir avec calme, sans demander grâce, comme il l'eut reçue dans le combat, à bord d'un de ses vaisseaux. Il mourut âgé seulement de soixante-deux ans, deux ans après les maréchaux de Villars et de Berwick, avec lesquels il avait si bien soutenu l'honneur de la France, eux sur le continent, lui sur mer.

Sa mort eut autant de retentissement au dehors qu'au dedans: la France le regretta comme un de ses plus vaillans défenseurs de moins; les étrangers rendirent une

unanime justice à l'illustre marin qui disparaissait, et ils convenaient qu'il formait une nouvelle gloire nationale que la France pouvait inscrire avec fierté dans les fastes de son histoire. A Saint-Malo, tout le monde prit le deuil ; et, le 8 octobre, la ville faisait célébrer à ses frais, dans l'église des Bénédictins, un service solennel à la mémoire du marin si universellement regretté. St-Malo, ce berceau privilégié de tant d'autres illustrations, d'hommes au cœur inébranlable comme sa base de rocher, de Jacques Cartier le navigateur, de Surcouf, l'aventureux forban ; d'hommes de science profonde, de Broussais ; d'hommes de foi profonde, de poésie sublime, de Chateaubriand et de Lamennais ; Saint-Malo a-t-il pensé à ériger des statues ou des monumens à celles de ces illustrations descendues dans la tombe, et avant tout à Duguay-Trouin, dont le bronze ou le marbre, rendu éloquent par le ciseau d'un David d'Angers, donnerait une permanente et si salutaire leçon de patriotisme et de courage à notre population maritime ? Nous l'ignorons, mais nous désirons que Saint-Malo ait acquitté cette dette, mû par un sentiment de reconnaissance et de généreux orgueil ; car les monumens historiques et les statues des grands citoyens sont des enseignemens de chaque jour et de haute portée pour les masses. Voilà pourquoi nous avons battu des mains à la colonne napoléonienne à Boulogne, à la statue de Duquesnes à Dieppe, à celle de Jean Bart à Dunkerque, au monument commémoratif du siège de Lille ; pourquoi nous appelons de tous nos vœux l'érection, sur la place de Calais, de la statue d'Eustache de Saint-Pierre, ce pur modèle de dévouement, d'abnégation civique. Ces monumens, ainsi échelonnés sur nos frontières de terre et de mer, seraient un rempart, une force immense de plus contre l'ennemi, au jour où il viendrait nous attaquer.

Quoi qu'il en soit et quoi qu'il arrive, le courage civil et le courage guerrier, l'élan et le génie militaires ne manqueront jamais à notre France ! Viennent encore les jours de danger et de guerre, les jours des coalitions de Rois contre les peuples, et avec sa nature expansive et généreuse, enthousiaste de liberté, d'indépendance et de toutes les grandes choses, la France fera jaillir, de son sein toujours fécond, des généraux comme ceux dont la vieille Monarchie, la République et l'Empire avaient le droit d'être le plus fiers ; des amiraux, des hommes de mer, dans l'amedesquels aura passé celle des Duquesnes, des Tourville, des Jean Bart et des Duguay-Trouin, de Duguay-Trouin, notre héros d'aujourd'hui et ce type si pur, si complet de la fougue valeureuse et de la générosité de notre nation.

Ce n'est pas une œuvre littéraire (1) que j'ai voulu faire avec la vie de Duguay-Trouin, homme de mer au principal, mais un résumé historique plus exact et surtout plus complet que ceux qui ont été publiés jusqu'ici de cette vie extraordinaire de marin; et j'espère y avoir réussi par le soin difficile et minutieux que j'ai mis à faire entrer dans mon cadre, si étroit relativement, les faits et les détails si nombreux dont se trouvait chargée la biographie que j'entreprenais. L'unique récompense que j'ambitionne est de trouver des lecteurs, qui s'émeuvent au récit des hauts-faits de mon héros, et auxquels ce récit donne la pensée et le ferme désir de servir leur pays, comme il l'a fait, de leur épée et de leurs travaux. C'était le but sacré assigné par Duguay-Trouin lui-même à la publication de ses Mémoires.

Décembre 1846.

ERNEST LEBEAU, *avocat*,

Secrétaire-archiviste.

(1) M. Pitre-Chevalier vient de faire une œuvre de cette nature, de publier un charmant feuilleton sur la jeunesse de Duguay-Trouin, où il fait à la fiction bien plus large part qu'à l'histoire.

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE 1844 ET 1845.

La température moyenne de 1844 a été de 10°,5; les deux points extrêmes auxquels la colonne thermométrique s'est arrêtée ont été 26° au-dessus et 9° au-dessous de zéro. En 1845, la moyenne de l'année a été de 9°,9 seulement, et les points extrêmes 25° au-dessus et 9° au-dessous de zéro. Voici les moyennes des mois de chaque année :

1844.		1845.	
Janvier	40,4	Janvier	40,
Février	30,9	Février	10,6
Mars	60,9	Mars	20,4
Avril	110,9	Avril	80,8
Mai	120,6	Mai	140,
Juin	160,2	Juin	160,4
Juillet	170,8	Juillet	160,6
Août	160,3	Août	150,9
Octobre	110,6	Septembre	140,3
Novembre	80,4	Octobre	110,8
Décembre	00,5	Novembre	90,2
		Décembre	70,3

Les observations faites sur la direction des vents, pendant les deux années dont il est ici question, ont donné les résultats suivans :

1844.			1845.	
Nord	50		Nord	62
Nord-est	240		Nord-est	231
Nord-ouest	235		Nord-ouest	203
Sud	33		Sud	33
Sud-est	114		Sud-est	114
Sud-ouest	245		Sud-ouest	270
Est	91		Est	34
Ouest	90		Ouest	137

OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES POUR 1844.

JANV.	{	Maximum, 774	JUILL.	{	Maximum, 772
		Minimum, 745			Minimum, 753
		Moy. le matin, 763			Moy. le matin, 761
		Id. le soir, 763			Id. le soir, 761
FÉVR.	{	Maximum, 768	AOUT.	{	Maximum, 771
		Minimum, 730			Minimum, 745
		Moy. le matin, 754			Moy. le matin, 759
		Id. le soir, 753			Id. le soir, 759
MARS.	{	Maximum, 777	SEPT.	{	Maximum, 774
		Minimum, 741			Minimum, 754
		Moy. le matin, 759			Moy. le matin, 763
		Id. le soir, 758			Id. le soir, 763
AVRIL.	{	Maximum, 779	OCT.	{	Maximum, 770
		Minimum, 754			Minimum, 741
		Moy. le matin, 763			Moy. le matin, 757
		Id. le soir, 766			Id. le soir, 757
MAI.	{	Maximum, 775	NOV.	{	Maximum, 773
		Minimum, 757			Minimum, 739
		Moy. le matin, 764			Moy. le matin, 759
		Id. le soir, 764			Id. le soir, 755
JUIN.	{	Maximum, 769	DÉC.	{	Maximum, 773
		Minimum, 755			Minimum, 747
		Moy. le matin, 761			Moy. le matin, 764
		Id. le soir, 762			Id. le soir, 764

OBSERVATIONS HYGROMÉTRIQUES POUR 1844.

JANV.	{	Maximum, 75	FÉVR.	{	Maximum, 75
		Minimum, 43			Minimum, 41
		Moy. le matin, 67			Moy. le matin, 65
		Id. le soir, 67			Id. le soir, 67

MARS.	Maximum,	73	AOÛT.	Maximum,	73
	Minimum,	52		Minimum,	55
	Moy. le matin,	66		Moy. le matin,	67
	Id. le soir,	59		Id. le soir,	65
AVRIL.	Maximum,	69	SEPT.	Maximum,	78
	Minimum,	28		Minimum,	50
	Moy. le matin,	59		Moy. le matin,	63
	Id. le soir,	43		Id. le soir,	64
MAL.	Maximum,	68	OCT.	Maximum,	79
	Minimum,	32		Minimum,	48
	Moy. le matin,	60		Moy. le matin,	70
	Id. le soir,	52		Id. le soir,	68
JUIN.	Maximum,	65	NOV.	Maximum,	81
	Minimum,	20		Minimum,	59
	Moy. le matin,	56		Moy. le matin,	74
	Id. le soir,	48		Id. le soir,	68
JUILL.	Maximum,	71	DÉC.	Maximum,	75
	Minimum,	48		Minimum,	52
	Moy. le matin,	61		Moy. le matin,	66
	Id. le soir,	55		Id. le soir,	65

Il y a eu, en 1844, 147 jours de pluie, 20 de neige et 26 de gelée ; en 1845, 190 jours de pluie, 25 de neige et 30 de gelée.

ÉTAT CIVIL de Calais et de Saint-Pierre-lès-Calais, pour 1845.

CALAIS.

NAISSANCES. — *Légitimes* : Garçons, 157 ; Filles, 155. — *Naturrels* : Garçons, 25 ; Filles, 29. — *Total*, 362.

MARIAGES. — Garçons et Filles, 81 ; Garçons et Veuves, 5 ; Veufs et Filles, 6 ; Veufs et Veuves, 5. — *Total*, 93.

SAINT-PIERRE-LÈS-CALAIS.

NAISSANCES. — *Légitimes* : Garçons, 207 ; Filles, 160. — *Naturrels* : Garçons, 16 ; Filles, 18. — *Total*, 401.

MARIAGES. — Garçons et Filles, 69 ; Garçons et Veuves, 2 ; Veufs et Filles, 7 ; Veufs et Veuves, 4. — *Total*, 80.

Tableau des Décès dans la ville de Calais,
Avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage,
POUR 1845.

AGES.	HOMMES.				FEMMES.			
	non mariés.	mariés.	veufs.	TOTAL.	non mariés.	mariés.	veufs.	TOTAL.
Morts-nés,	9	»	»	9	6	»	»	6
5 1 ^{ers} m. de la naiss.	15	»	»	15	8	»	»	8
De 5 à 6 mois,	4	»	»	4	1	»	»	1
De 6 à 12 —	6	»	»	6	7	»	»	7
Dans la 1 ^{re} année,	54	»	»	54	22	»	»	22
De 1 à 2 ans,	11	»	»	11	15	»	»	15
2 à 3 —	5	»	»	5	6	»	»	6
3 à 4 —	5	»	»	5	1	»	»	1
4 à 5 —	5	»	»	5	2	»	»	2
5 à 6 —	1	»	»	1	1	»	»	1
6 à 7 —	»	»	»	»	1	»	»	1
7 à 8 —	2	»	»	2	1	»	»	1
8 à 9 —	5	»	»	5	1	»	»	1
9 à 10 —	»	»	»	»	»	»	»	»
10 à 15 —	5	»	»	5	2	»	»	2
15 à 20 —	5	»	»	5	1	»	»	1
20 à 25 —	6	»	»	6	4	6	»	10
25 à 30 —	»	»	»	»	2	2	»	4
30 à 35 —	2	2	»	4	2	3	»	5
35 à 40 —	»	5	»	5	»	3	»	3
40 à 45 —	1	2	»	3	»	5	»	5
45 à 50 —	1	6	»	7	1	2	»	3
50 à 55 —	1	4	1	6	»	1	1	2
55 à 60 —	1	5	»	6	»	»	2	2
60 à 65 —	1	5	1	5	1	»	4	5
65 à 70 —	»	6	»	6	»	5	2	5
70 à 75 —	»	1	2	3	3	4	»	5
75 à 80 —	»	1	4	5	»	»	5	9
80 à 85 —	»	»	3	3	»	1	6	7
85 à 90 —	»	»	3	3	»	»	4	4
90 à 95 —	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL,	85	55	16	134	66	50	27	123

Tableau des Décès dans la ville de St.-Pierre-lès-Galais,
Avec distinction d'âge, de sexe et d'état de mariage,
POUR 1845.

AGES.	HOMMES				FEMMES			
	non mariés.	mariés.	veufs.	TOTAL.	non mariés.	mariés.	veuves.	TOTAL.
Morts-nés,	10	»	»	10	9	»	»	9
5 1 ^{ers} m. de la naiss.	14	»	»	14	17	»	»	17
De 3 à 6 mois,	5	»	»	5	1	»	»	1
De 6 à 12 —	14	»	»	14	9	»	»	9
Dans la 1 ^{re} année,	43	»	»	43	56	»	»	56
De 1 à 2 ans,	9	»	»	9	10	»	»	10
2 à 3 —	3	»	»	3	4	»	»	4
3 à 4 —	4	»	»	4	8	»	»	8
4 à 5 —	3	»	»	3	3	»	»	3
5 à 6 —	1	»	»	1	»	»	»	»
6 à 7 —	1	»	»	1	1	»	»	1
7 à 8 —	1	»	»	1	1	»	»	1
8 à 9 —	»	»	»	»	»	»	»	»
9 à 10 —	1	»	»	1	»	»	»	»
10 à 15 —	2	»	»	2	3	»	»	3
15 à 20 —	»	»	»	»	2	»	»	2
20 à 25 —	3	»	»	3	3	1	1	5
25 à 30 —	2	»	»	2	2	1	»	3
30 à 35 —	1	»	»	1	2	7	1	10
35 à 40 —	1	5	»	6	»	3	»	3
40 à 45 —	»	7	1	8	»	2	1	3
45 à 50 —	1	5	»	6	1	5	1	7
50 à 55 —	»	4	»	4	1	2	1	4
55 à 60 —	»	1	2	3	»	2	2	4
60 à 65 —	1	4	2	7	»	2	2	4
65 à 70 —	»	1	1	2	»	3	3	6
70 à 75 —	»	»	1	1	»	»	3	3
75 à 80 —	1	3	3	7	»	»	2	2
80 à 85 —	»	1	1	2	»	»	6	6
85 à 90 —	»	»	»	»	»	1	»	1
90 à 95 —	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAL.	78	51	11	120	77	29	23	129

FAMILLE ROYALE.

LOUIS-PHILIPPE I^{er}, né à Paris le 6 octobre 1773 ; Roi des Français le 9 août 1830 ; marié le 25 novembre 1809 à Marie-Amélie, née le 26 avril 1782, fille de Ferdinand I^{er}, Roi des Deux-Siciles.

Enfans de leurs Majestés :

HÉLÈNE-LOUISE-ELISABETH, princesse de Mecklembourg-Schwerin, née à Ludwigslust, le 24 janvier 1814 ; mariée le 30 mai 1837 ; veuve, le 13 juillet 1842, de Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri d'Orléans, duc d'Orléans, prince royal. *De ce mariage :*

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, comte de Paris, prince royal, né à Paris le 24 août 1838.

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, duc de Chartres, né à Paris le 9 novembre 1840.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAEL D'ORLÉANS, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814 ; marié le 27 avril 1840, à Victoire-Antoinette-Auguste, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne, le 16 février 1822. *De ce mariage :*

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON-D'ORLÉANS, comte d'Eu, né à Neuilly le 29 avril 1842.

FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS, duc d'Alençon, né à Neuilly le 12 juillet 1844.

MARGUERITE-ADÉLAÏDE-MARIE, princesse d'Orléans, née à Paris le 16 février 1846.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, prince de Joinville, vice-amiral, né à Neuilly le 14 août 1818 ; marié le 1^{er} mai 1843, à Françoise-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xavière-de-Paule-Michelle-Gabrielle-Raphaëlle-Gonzague, princesse du Brésil, née à Rio-de-Janeiro, le 2 août 1824. *De ce mariage :*

FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE, princesse d'Orléans, née à Neuilly le 14 août 1844.

PIERRE-PHILIPPE-JEAN-MARIE, duc de Penthièvre, né à Saint-Cloud le 4 novembre 1845.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822 ; marié à Naples le 24 novembre 1844 à Marie-Caroline-Auguste des Deux-

Sicules, princesse de Salerne, née le 26 avril 1822. *De ce mariage :*

LOUIS-PHILIPPE-MARIE-LÉOPOLD, prince de Condé, né le 15 novembre 1845.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc de Montpensier, né à Neuilly le 31 juillet 1824; marié le 10 octobre 1846 à Marie-Louise-Ferdinande, infante d'Espagne, née le 30 janvier 1832.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812, Reine des Belges.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE, princesse d'Orléans, née à Neuilly le 3 juin 1817; mariée le 20 avril 1843 à Auguste-Louis-Victor, duc de Saxe-Cobourg-Gotha.

Sœur du Roi :

EUGÉNIE-ADÉLAÏDE-LOUISE, princesse d'Orléans, née le 23 août 1777.

CONSEIL DES MINISTRES.

Président du conseil : M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, garde des sceaux.

Mimistre de la Guerre : M. le comte de Moline de St.-Yon, lieutenant-général.

Do de la Justice et des Cultes : M. Martin (du Nord).

Do des affaires Etrangères : M. Guizot.

Do de l'Intérieur : M. le comte Duchâtel.

Do des Finances : M. Lacave-Laplagne.

Do de la Marine : M. le baron de Mackau, vice-amiral.

Do du Commerce et de l'Agrre : M. Cunin-Gridaine.

Do des Travaux-Publics : M. Dumon.

Do de l'Instruction publique : M. le comte de Salvandy.

Département du Pas-de-Calais.

ADMINISTRATION CIVILE.

*Préfet du Département, M. Mercier, O. **

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

*Conseillers, MM. Liger, Harbaville *, Perrot, Monel ; B. Dauchez, secrétaire-général.*

LISTE GÉNÉRALE DES ÉLECTEURS POLITIQUES ET DU JURY

DE LA VILLE ET DU CANTON DE CALAIS,

POUR 1846-47.

MM.

Banse, aubergiste.
 Beauvois, propriétaire.
 Bellart, négociant.
 Bénard-Défrance, commis-
 sionnaire de roulage.
 Bénard-Randoux, md de vins
 Bodart, propriétaire.
 Bonard, sous-inspecteur des
 douanes.
 Cardon (L.), négociant.
 Cardon-Stensmaght, rentier.
 Cardon-Wiart, tapissier.
 Caron, aubergiste.
 Castaing-Dufay, md. de vins.
 Chartier, négociant.
 Collin, inspr. des douanes.
 Coucy, boucher.
 Courvoisier, négociant.
 Crèveœur*, propriétaire.
 Damiens, négociant.
 Darquer (J.-Hyp.), propriét.
 Darquer (L.-Ch.), do.
 Debette-Wissocq, ft. de tulle.
 Dehorter-Louf, aubergiste.
 Déjardin, quincailler.
 Delaoutre, md. chapelier.
 Delattre (V.), banquier.
 Delhayé, fabricant de tulle.
 Demol-Devot, md corroyeur.
 De Rheims, courtier marit.
 Dessaux, greffier du tribunal
 de commerce.
 Dessin, aubergiste.
 Devosse, propriétaire.
 Devot (Ph.), négociant.

MM.

Devot-Monistrol, propriét.
 Devot-Quillacq, do.
 Dezoteux-Devot, do.
 Dubout père, do.
 Dubout fils, fab. de tulle.
 Ducastel, entrepreneur.
 Ducrocq fils, propriétaire.
 Dufaitelle, do.
 Dumont, pâtissier.
 Duniagou-Pecquet, négoc.
 Dupont (Henry), do.
 Dupuis-Maubaillearcq, prop.
 Faillant-Joly, négociant.
 Fasquelle, md. de vins.
 Fasquel (H.), cordonnier.
 Fasquel (N.), md. épicier.
 Foissey, trésorier des inva-
 lides de la marine.
 Fourmentin, md. corroyeur.
 Fournier, épicier en gros.
 François, propriétaire.
 Garet, boulanger.
 Gonard (B.), carrossier.
 Grandin, vérificateur des
 douanes.
 Grandin, pharmacien.
 Guillebert, négociant.
 Hauchecorne, entrepreneur.
 Helbert, marchand de vins
 en gros.
 Henneguier, propriétaire.
 Herbelot père, do.
 Herbelot fils, fab. de tulle.
 Honvault, do.
 Houette, propriétaire.

MM.

Isaac (Jacob), raffin^r. de sel.
 Isaac (Ph.), propriétaire.
 Isaac-Sagot, juge-de-paix.
 Laby aîné, m^d. de grains.
 Lagache-Decroix, ft. de tulle.
 Lambert, vérif. des douanes.
 Landot, propriétaire.
 Lange-Debaecker, ft. d'huile.
 Lange fils, m^d. de vins.
 Langlois, capitaine de malle.
 Lavoisier-Wilquin, épici^r.
 Ledoux, mercier.
 Lefebvre-Culié, entrepreneur
 de voitures.
 Lefebvre-Mascot ✱, m^d. de
 liquides en gros.
 Legrand ✱, professeur d'hy-
 drographie.
 Legrand-Meunier ✱, cafeter.
 Legrand-Mouron, propriét.
 Legros-Devot ✱, maire.
 Lejeune-Nott, propriétaire.
 Leleux, imprimeur.
 Lemaire, notaire.
 Lemoine (A.), courtier marit.
 Lemoine-Beudar, propriét.
 Lemoine (V.) fils, tapissier.
 Lengaigne (Ét.), m^d. de vins.
 Lengaigne (N.), propriétaire.
 Leroux, aubergiste.
 Le Roy (D.), imprimeur.
 Leveux ✱, négociant.
 Linquette, propriétaire.
 Louchez, m^d. de vins.
 Mallet-Trouille, m^e. maçon.
 Maressal de Marsilly, ancien
 officier.
 Margollé aîné ✱, capitaine
 de vaisseau, électeur ad-
 joint
 Martin, négociant.
 Matis (Alfred), négociant.
 Matis (M.-Ch.), do.
 Matis (Ph.-G.), propriétaire.

MM.

Matis (Laur^t.) ✱, capit. au 8^e
 bat. de chass^{rs}. d'Orléans.
 Mauriceau-Beaupré, O. ✱,
 chirurg. princ. en retraite,
 électeur adjoint.
 Ed. Mayer, négociant.
 Mercier-Buscot, boucher.
 Mesureur, mercier.
 Morley (John), négociant.
 Mouron-d'Étaulle, propr.
 Mullet, commissionnaire.
 Pecquet-Hugon, propriét.
 Petit, receveur municipal.
 Pigault de Beaupré ✱, pro-
 priétaire.
 Quillacq, négociant.
 Reisenthal, do.
 Remy, propriétaire.
 Renard-Piquendaire, fab. de
 savon.
 Richebourg, rentier.
 Sagot (Ch.), m^d. de vins.
 Sagot (Ed.), négociant.
 Saily-Roubier, fab. de tulle.
 Sambourg, commissionn^{re}.
 Sanson, rentier.
 Soubitez, pharmacien.
 Spiers (A.), nég.-commis^{re}.
 Spiers (G.-F.), court. marit.
 Spiers-Rignolle, cre-priseur.
 Stival-Bresson, quincaillier.
 Stival (O.), pharmacien.
 Tellier-Castre, cabaretier.
 Teneur, chirurgien.
 Thin, propriétaire.
 Toron, docteur en médecine.
 Van Grutten, courtier marit.
 Vendroux, négociant.
 Vogue, do.
 Wagu^t, marchand de vins.
 Warnier, boulanger.
 Wille, rentier.
 Wilquin, marchand de vins.
 Yardin, propriétaire.

DEUXIÈME LISTE DU JURY.

Officiers en retraite.

MM. Beauplan, chirurgien-major en retraite.
Ducrocq, lieutenant en retraite.

Docteurs, licenciés et membres de sociétés savantes.

Boulenger, docteur en méd.	Le Beau, avocat.
Ducastel, do.	Mouron, do.
Fouques, do.	Rébier, do.
Gravis, do.	

Notaires. MM. Lelièvre Dubrœuille et Michel,

LISTE DES ÉLECTEURS POLITIQUES ET DU JURY

DU CANTON DE CALAIS.

VILLE DE SAINT-PIERRE-LÈS-CALAIS.

André, dit Lafranchise, pr.	Hochedé, fabricant de tulle.
Bertrand, fabricant de tulle.	Leblond, agt. comptable des subsistances militaires.
Bimont-Sergeant, md. de pannes.	Leblond fils, fab. de tulle.
Blancheville (de), propriét.	Leconte-Sergeant, md. de vins.
Cailliette, md. de charbon et de bois.	Lefebvre-Lengaigne, cafet.
Champailler aîné, négociant.	Lengaigne-Cœuilte, marchd. épicier.
Choisnard, do.	Licke-Duval, directeur de barques.
Compiègne, cultivateur.	Mullié, fabricant de tulle.
Couvet, épicier.	Pecquet-Isaac, propriétaire.
Debuche, cultivateur.	Rault, maitre-maçon.
Dernis (Nap.), md. de bois en gros.	Ridoux, do.
Dewailly (Alex.), propriét.	Tourneur, propriétaire.
Dewailly (L.-M.), do.	Valdelièvre père, fondeur.
Fougère, md. de planches.	Valdelièvre-Destombes, do.
Hénin, md. de liquides.	Webster (W.), fab. de tulle.
Hermant, fab. de tulle.	

ATTAQUES (LES).

Brunet, cultivateur.	Hamerel, cultivateur.
Compiègne, do.	Lavoine (L.-Mic.), do.
Cordier de la Houssaye, pr.	Lavoine (J.-Fr.), do.
Duchâteau, cultivateur.	Sy (Pierre), do.

BONNINGUES-LÈS-CALAIS.

Bouclet, propriétaire.

COQUELLES.

Boutroy-Parenty, propr.	Pigache, fabricant d'huiles.
Delhay-Prudhomme, do.	Rohart-Parenty, cultivatr.
Dupont, maire.	Vasseur, propriétaire.
Parenty-Level, propriétaire.	

COULOGNE.

Guche-Lecomte, cultivateur.	Pruvost-Daudenthun, receveur de ventes.
-----------------------------	---

ESCALLES.

Boutroy (Dominique), maire.	Joly-Fournier, propriétaire.
Boutroy, propriétaire.	

FRÉTHUN.

Baude-Rohart, maire.	Dupont, cultivateur.
Codron, propriétaire.	Fourcroy, propriétaire.
Delannoy (J.-M.), do.	Hubert-Codron, do.
Dufeutrelle, do.	Mancel (Henri), do.

MARCK.

Becquet-Muchery, cultivateur.	Buret-Darcy, cultivateur.
Breton-Bouclet, propriét.	Renault, do.
	Trouille, do.

NIELLES-LÈS-CALAIS.

Lacroix Blet-Baude, propr.	Pruvost, maire.
----------------------------	-----------------

PEUPLINGUES.

Boutroy-Herbet, propriét.	Parenty-Bouclet, propriét.
Fournier, do.	Parenty (A.-Rob.), do.
Level, do.	Parenty (François), do.
Parenty (Ant.), do.	Rohart-Parenty, do.

SAINT-TRICAT.

Boulangier, propriétaire.	Parenty-Blet, propriétaire.
Boutroy (L.-A.), do.	Rohart-Boulangier, cultivateur.
Boutroy-Compiègne, do.	

SANGATTE.

Barras-Bigourd, propriét.	Trouille-Pruvost, propriét.
Rohart, do.	Vieillard, cultivateur.
Tournant, cultivateur.	Vieillard-Delhay, do.

CONSEIL GÉNÉRAL. — *Membres du conseil:*

MM. Cornille, président du tribunal civil d'Arras.
 Proyart, maire à Morchies.
 Dudouit, propriétaire à Arras.
 Goudemetz, propriétaire à Fresnoy (Vimy).

- MM.** Dubuisson, maire d'Inchy (Bertincourt et Marquion).
Lantoine-Harduin, propriétaire à Arras (Beaumetz-
lès-Loges et Bas).
Léon d'Herlincourt, propriétaire à Éterpigny (Vitry).
Baggio, maire de Carvin.
Blondel-d'Aubers, propr. à Vendin-le-Viel (Lens).
Delebecque, député (Cambrai et Laventie).
Guille, à Lillers.
Lefebvre-Dupré, présid^t du tribunal civil de Béthune.
Defouler, propriétaire à Lillers.
Adam, maire de Boulogne. O. ✽
Chauveau-Sire, banquier à Boulogne (Desvres).
Legros-Devot, maire de Calais. ✽
De Rosamel (l'amiral), à Paris (Étaples et Hucqueliers).
Enlart, président du tribunal civil de Montreuil
(Campagne et Fruges).
Lefebvre de Lahouplières, prop. à Lépine (Montreuil).
Prévost, maire d'Hesdin.
Lesergeant de Monnecove, maire de Saint-Omer.
Mahieu-Milon, maire d'Aire.
De Keysère, juge au tribunal civil de Saint-Omer
(Ardres et Audruick).
Quenson, président du tribunal civil de Saint-Omer
(Fauquembergues et Lumbres).
Lefebvre-Hermant, propriétaire à Saint-Omer.
Billet, avocat à Arras (Avesnes-le-Comte).
Mathieu, maire de Camblain-Labbé (Aubigny et
Heuchin).
De Ramecourt-Dambrines, maire à Ramecourt (St-Pol).
Piéron, député, conseiller à la cour royale de Douai
(Auxi-le-Château et le Parcq).
Léon de Guizelin, propriétaire à Guines.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Sous-préfet, M. Bourdon. ✽

Député de l'arrondissement, M. François Delessert. ✽

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — *Membres du conseil :*

- MM.** Achille Adam, Boulogne.
Baudier, notaire à Samer.
Isaac-Sagot, juge-de-paix à Calais.
Guillebert, négociant à Calais.
Podevin, propriétaire à Pihen.
Poulain-Sta, juge-de paix à Desvres.
Boulanger, maire d'Andres.
Leduc-Domps, négociant.

MAIRES DU CANTON DE CALAIS.

	Calais, chef-lieu, M. Legros-Devot.	
Attaques (les),	MM. Lavoine.	Marck, MM. A. Carré.
Bonningues-lès-Cal.,	Delehayé.	Nielles-lès Calais, Pruvost.
Coquelles,	Dupont.	Peuplingues, A. Parenty.
Coulogne,	Mouron.	Sangatte, Trouille.
Escalles,	Boutroy.	Saint-Pierre, Hermant.
Fréthun,	Baude.	Saint-Tricat, Parenty.

POPULATION.

Récensement de 1841.

	Habitans.
France	34,194,875
Département du Pas-de-Calais . . .	685,031
Arrondissement de Boulogne . . .	113,143
Canton de Calais	29,164
Ville de Calais (r. de 1846). 11,444	} 22,365
Vil'e de Saint-Pierre-lès-Calais (ou Basse-ville). 10,921	

COMMUNES RURALES DU CANTON DE CALAIS.

	Habitans.		Habitans.
Attaques (les)	1,259	Marck	2,074
Bonningues-lès-Cal.	302	Nielles-lès-Calais	205
Coquelles	436	Peuplingues	438
Coulogne	659	Sangatte	941
Escalles.	319	Saint-Tricat	400
Fréthun.	495		

ADMINISTRATION DE LA VILLE DE CALAIS.

MM. Legros-Devot, maire ✽; Lemaire et A. Quillacq, adjoints.

Bureaux.—MM. A. Lefebvre, secrétaire; Clipet, secrétaire-adjoint; Pitet, E. Pestre, F. Ducatel, expéditionnaires.

Police générale et passe-ports.—M. de Bligny, commissaire; Dutel, secrétaire.

Police urbaine.—M. Leblond, commissaire.

Receveur municipal, M. P. Petit.

Service de santé de la prison et membre, pour le canton, du Comité de vaccine institué par le gouvernement.—M. Gravis, docteur en médecine.

Architecte de la ville, M. Vilain.

Conducteur des travaux, M. Dusautoir.

Bibliothécaire-archiviste de la ville, M. H. De Rheims fils.

CONSEIL MUNICIPAL.

MM. Bénard-Decroix.	MM. Lejeune.
Bodart.	Lemoine-Petit.
Denempont.	Lengaigne (Ét.).
Dessin.	Lemaire.
Foissey.	Le Roy.
Gravis.	Leveux. *
Grandin.	Louchez.
Helbert-Broutier.	Matis fils aîné.
Isaac-Sagot.	Mayer.
Lambert.	Mouron-d'Étaulle.
Lange.	Néhou. *
Lebeau.	Quillacq.
Legros-Devot. *	Vogue.

GARDE NATIONALE.

État-Major.

MM. L. Pierredon,	commandant.
Devot-Quillacq,	capitaine adjudant-major.
A. Lefebvre,	capitaine rapporteur.
A. Pierredon,	lieut.-sec ^e . du conseil de discipline.
Lagache,	lieutenant d'armement.
Fr. Sagot,	sous-lieutenant, porte-drapeau.
Gravis,	chirurgien-aide-major.

Capitaines.

MM.		MM.	
A. Vogue,	artillerie.	Ducastel,	2 ^e chasseurs.
Ed. Mayer,	pompiers.	Osc. Dupont,	3 ^e do.
V. Lemoine,	grenadiers.	Lambert,	4 ^e do.
Grandin,	1 ^{re} chasseurs.	Ed. Sagot,	voltigeurs.

Lieutenans.

MM.		MM.	
Denempont,	artillerie.	Helbert,	2 ^e chasseurs.
Dubois,	pompiers.	Ledoux,	3 ^e do.
Millavaux,	grenadiers.	Demotier,	4 ^e do.
Pitet,	1 ^{re} chasseurs.	Lagache,	voltigeurs.

Sous-Lieutenans.

MM. Salembier, en premier . .	Artillerie.
Le Beau, en second	Do.
Brullé-Legrand,	Pompiers.
Ringot	Grenadiers.

MM. Beauvois	1 ^{re} Chasseurs.
Ouestable dit Amyot.	2 ^e Do.
H. De Rheims fils.	3 ^e Do.
Braure	4 ^e Do.
Bénard	voltigeurs.
Flament, adjudant-sous-officier.	

OCTROI.

Préposé en chef, MM. Delaplace.
Receveur central, Porquet-Woillez.

Receveurs, Pichon et Cardon.

Préposés, MM. Lacroix ✽, Debacq, Nicolas, Picârd, Delvallée, Drouot; Beaugrand, brigadier.

HOSPICE CIVIL.

Transporté à Saint-Pierre-lès-Calais en 1660.

Commission administrative.

M. le Maire de la ville, président.	
Ph. Devot père. ✽	MM. L. Dessin.
H. Dupont père.	Sacleu, <i>secrre-éconme.</i>
Pigault de Beaupré. ✽	A. Parenty, <i>receveur.</i>
A. Vogue.	Gravis, <i>médecin.</i>
M. Duchêne, aumônier.	

MONT-DE-PIÉTÉ.

Créé par ordonnance royale du 24 juillet 1832.

Les emprunteurs paient 12 pour cent.

Commission administrative.

M. le Maire de la ville, président.	
MM. Devot père. ✽	MM. Pigault de Beaupré. ✽
Lejeune-Nott.	Lambert.
A. Lemoine.	L. Denempont.
L. Pierredon, directeur-caissier.	
A. Leroy, garde-magasin-appréciateur.	
H. Ducrocq, 1 ^{er} commis.	
A. Pierredon, 2 ^e do.	
Sacleu, secrétaire.	

ADMINISTRATION DU BUREAU DE BIENFAISANCE.

MM. le Maire de la ville, président.
Lejeune père, vice-président.

MM. Foissey.
A. Lemoine.
Pierredon.

MM. Ed. Sagot.
P. Petit, receveur.

Sœurs hospitalières de Saint-Paul, Mmes Mathilde, sœur supérieur; Asèle et Edile, sœurs.

Médecins, Boulenger, Bodart, Toron et Gravis.

ADMINISTRATION DE LA CAISSE D'ÉPARGNES.

La Caisse d'épargnes de Calais a été créée par ordonnance royale du 9 novembre 1834. Elle est ouverte les dimanches, de dix heures à une heure. Les déposans reçoivent 4 pour cent.

MM. le Maire de la ville, président honoraire.

François, président.

Nestor Audibert.

Decroix.

P. Petit.

Bruxelles-Meyns.

Aug. Moleux.

Parenty, commis-caissier.

SOCIÉTÉ HUMAINE.

La Société Humaine de Calais a été formée le 5 septembre 1834; elle se réunit chaque année en séance publique. Les membres qui composent son comité s'assemblent une fois par mois; ils sont renouvelés tous les ans et sont rééligibles.

La Société Humaine a établi une école de natation et un service de surveillance sur la plage, à l'ouest du port, pendant la saison des bains. La nouvelle organisation de cette société date du 28 juillet 1842. Sont membres de l'association les personnes qui souscrivent annuellement pour une somme de 5 francs.

Comité d'administration. — MM. le Maire de la ville, président honoraire; E. Mayer, président; A. Lemoine, vice-président; Eug. Leleux, secrétaire; A. Decroix, trésorier.

Comité de surveillance. — MM. Cardon-Wiart, Marcotte, G.-M. Scholey.

Comité maritime. — MM. Magré ✽, président; Fiquoy, pilote; Alexis Pollet, pilote; Mulard ✽, écoreur; professeur du cours sur l'asphyxie, M. Boulenger, d.-m.

DAMES INSPECTRICES ET DÉLÉGUEES

DE LA SALLE D'ASILE.

La Salle d'Asile a été ouverte le 1^{er} octobre 1838. On y admet plus de 200 enfans qui n'ont pas encore atteint leur sixième année.

M^{mes} Lambert, présidente; Grandin, vice-présidente; Mollien, secrétaire.

M^{mes} Dessin, Dupont, Isaac-Sagot, Legros-Devot, Moleux, Pigault de Beaupré, Renard, Reisenhel, Sagot (Fr.), Van Grutten.

Dames honoraires, Bodart, Devot de Monistrol, François, Lemaire.

Directrices de la salle d'asile, sœurs Hydulphe et Saint-Charles, de l'ordre de Saint-Paul.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,
DU COMMERCE, DES SCIENCES ET ARTS DE CALAIS.**

Membres honoraires.

- MM.** Le Préfet du département du Pas-de-Calais.
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne.
Le Maire de Calais.
Bauplant, ancien pharmacien-major.
Blanquart de Baileul, archevêque de Rouen.
Delessert (Fr.), membre de la chambre des députés.
De Rheims père (Ch.), ancien pharmacien à l'armée d'Espagne, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la Société Eclectique de Londres.
Dupin aîné, député, profr.-gén. à la cour de cassation.
Dupin (Ch.), pair de France, membre de l'Institut.
Héricart de Thury, membre de l'Institut.
Hugues, vice-président de la Société Centrale d'Agriculture de la Gironde.
Leleux, imprimeur-libraire.
M^{me} Lucien Bonaparte, femme-de-lettres, à Canino.
Mauricheau-Beaupré, O. ✱, docteur-médecin.
Michelet, professeur au collège de France.
Pigault de Beaupré, ✱ membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.
Walckenaër (baron de), membre de l'Institut.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1847.

- Le maire de la ville, président honoraire.
H. Gœdorp, ✱ médecin en chef de l'hôpital militaire de Calais, président.
Teneur, horticulteur et propriétaire, vice-président.
Le Beau, avocat, homme-de-lettres, secrét.-archiviste.
Matis (Alfred), propriétaire, trésorier.
Fourdin (Eug.), homme-de-lettres, secrétaire-adjoint.

Membres résidans.

- Audibert (N.), professeur d'hydrographie et de mathématiques.

- MM.** Baudron fils, pharmacien.
Bodart, docteur-médecin.
Bonard (R.), * d.-m., chirurgien-major de l'hôpital militaire, membre de la Société Royale des Sciences de Lille.
Boulenger, docteur en médecine.
Carpot, conservateur du Musée, membre fondateur de la Société Linnéenne du nord de la France.
Decroix, pharmacien.
De Rheims fils, bibliothécaire, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, correspondant de la Société Polytechnique de Paris.
Dessin (L.), négociant.
Devot de Monistrol, propriétaire.
Durand, archéologue, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.
Fouques, docteur en médecine.
Gageot *, lieutenant-colonel dn génie à Calais.
Gravis, docteur en médecine.
Hallemes, pharmacien en chef de l'hôpital militaire.
Hamy (G.), propr^e et horticult^r à St.-Pierre-lès-Calais.
Hénocq, directeur de l'école primaire supérieure.
Isaac, juge-de-paix.
Lelièvre Dubrœuille, notaire.
Lemaire, notaire.
Lemoine (A.), courtier maritime.
Mouron (Alp.), avocat.
Matis (C.), négociant.
Matis (Ph.), propriétaire.
Néhou, * ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.
Quillaçq, négociant.
Remy, propriétaire et agronome.
Roberts, négociant.
Sanson fils aîné, propriéaire.
Scholey, homme-de-lettres.
Spiers (G.-F.), courtier maritime.
Vilain, architecte.

Membres correspondans, résidans dans le canton.

- Blancheville (de), propriétaire à St.-Pierre-lès-Calais.
Brunet, propriétaire-cultivateur aux Attaques.
Caillietie, propriétaire à Saint-Pierre-lès-Calais.
Degrez (Hyp.), propriétaire-cultivateur à Marck.
Delhaye, propriétaire-cultivateur à Coquelles.
Dupont (J.-C.), prop.-cultivat. et maire de Coquelles.
F. Mouron, propriétaire et maire de Coulogne.

MM. Hermant (Am.), négociant, maire de Saint-Pierre.
Hubert-Codron, propriétaire-cultivateur à Fréthun.
Level fils, propriétaire-cultivateur à Peuplingues.
Parenty (Ant.), propr.-cultivat., maire à Peuplingues.
Pigache, propriétaire cultivateur à Coquelles.
Thin, propriétaire-cultivateur à Coulogne.
Trouille (Aug.), propriétaire-cultivateur à Marck..
Trouille, propriétaire-cultivateur, maire à Sangatte.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

Premier président, M. Leroux de Bretagne.
Présidens de chambres, MM. Gosse de Gorre, Leroy de Falvy, Maurice, Petit.
Procureur-général, M. Rouland.
Avocats-généraux, MM. Danel, Pouillaude de Carnières, Demeyer.
Greffier en chef, M. Lagarde père.

COUR D'ASSISES.

La cour d'assises du Pas-de-Calais se tient à St.-Omer ; elle a quatre sessions par an, qui ont lieu aux mois de février, mai, août et décembre. La durée de chaque session varie de dix à quinze jours.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BOULOGNE,

Créé le 18 mars 1800.

Ses audiences ont lieu à dix heures du matin, pour les affaires civiles, les jeudis et vendredis ; pour les affaires correctionnelles, le mercredi, à dix heures du matin.

Président du tribunal, M. de Candaveine. ✱
Juges du tribunal, MM. Caron de Fromentel, Buisson.
Juges suppléans, MM. Carmier, Martinet ✱ et Morand.
Procureur du roi, M. de Poucques d'Herbingshen.
Substitut, M. Gardin.
Greffier, M. Dufflos.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CALAIS.

Ce tribunal a été créé par la loi du 19 janvier 1701, installé le 17 décembre 1791 et maintenu le 6 octobre 1800. Sa juridiction s'étend sur les cantons de Calais, Guines et Marquise. Il tient ses audiences les mardis, à dix heures.
Président du tribunal, M. Champaillet fils aîné.
Juges du tribunal, MM. Louchez, E. Lengaigne, Chartier.
Juges suppléans, MM. Ed. Mayer, Courvoisier.
Greffier, M. L. Dessaux.
Commis-greffier, M. Gombert.

JUSTICE-DE-PAIX DU CANTON DE CALAIS.

Juge-de-paix, M. Isaac.

Juges suppléans, MM. Rébier et Michel.

Greffier, M. Wimet.

Commis-greffier assermenté, M. Yardin père.

Huissier-audiencier, M. Harrouart.

Secrétaire arbitral, M. Gombert.

Audiences les vendredis, à dix heures.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES.

Le Conseil de Prud'hommes a été institué par ordonnance du 15 janvier 1825, pour statuer sur toutes les contestations entre les fabricans et les ouvriers, se rattachant à la fabrique de tulle; il embrasse dans sa circonscription les cantons de Calais, Guines, Ardres, Audruick et Marquise.

MM. L. Denempont, président; Hermant, vice-président,

Membres. — MM. Herbelot, Debette-Wissocq, Jacqueline, Bruxelles-Meyns, A. Dagbert.

Suppléans, MM. Genet-Dufay et Hochedé.

Secrétaire, M. Ern. Le Beau, avocat.

Huissier du conseil, M. Harrouart.

Inspecteurs du travail des enfans dans les manufactures,
MM. A. Legrand et A. Moleux.

COMMERCE.

Membres du conseil-général du commerce.

M. Legros-Devot, maire.

CHAMBRE DE COMMERCE.

MM. le Maire de la ville, président d'honneur.

A. Vogue, président.

Ph. Devot ✽.

Bodart.

J. Morley.

Champailler fils atnc.

MM. Denempont.

Jacq. Leveux. ✽

F. Sagot.

Hermant.

Secrétaire-rédacteur, M. Ern. Le Beau.

CONSULS DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Suède	}	MM. Dupont père, consul-général, chev. de l'ordre de Wasa.
Norwège		
Prusse		
Do		Ringot, chancelier.
Angleterre		Ed. Bonham, consul.
Belgique		L. Dessin, do.
Do		V. Guillebert, vice-consul.

Autriche	}	Leyeux ✱, consul, et chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.
Hollande		
États-Unis		
Portugal		
Danemarck		
Russie		Dupont fils aîné, vice-consul.
Espagne		J.-H. De Rheims, do.
Villes anséatiques		J. Morley, do.

TRAVAUX PUBLICS.

Ingénieur en chef du département, M. Baumal ✱.
 Ingénieur en chef du port de Calais, M. Néhou.
 Ingénieur ordinaire pour les routes de l'arrondissement (Saint-Omer, Calais et Boulogne), M. Harquin, chargé du service spécial de la navigation, à Saint-Omer.

Conducteurs embrigadés et auxiliaires, à Calais.

MM. Bacquet, aux routes.	MM. Pouilly père, au port.
Ledoux, au port.	Pouilly fils, do.
Gaudet, do.	

COMMISSION SYNDICALE DES DIGUES ET DUNES DE CALAIS.

MM. Stoclin, délégué de la 1^{re} section des wattringues; F. Hubert. id. de la 2^e; C. Francoville et L. Renault, id. de la 3^e; Pigault de Beaupré, présid^t, et le baron de St.-Paul, id. de la 4^e; Pierre Compiègne, id. de la 5^e.

3^{me} SECTION DES WATTRINGUES.

MM. Pigault de Beaupré, président; Louis Renault, Chr. Matis, Devot-Quillacq, J. Trouille, Francoville, De-buche-Leprince, administrat; receveur, Vasseur, à Marck.

4^{me} SECTION DES WATTRINGUES.

MM. le baron de St.-Paul, président; Pigault de Beaupré, C. Baude, Compiègne, H. Darquer, L. de Guizelin, L. Dewailly, administrateurs.—Receveur, M. Parenty, à Calais.

MINES.

Ingénieur en chef du département, M. Dusouich, à Arras.

FORÊTS.

Conservateur, M. Sansot, à Boulogne.
 Inspecteur du Pas-de-Calais, M. Hennequin, à Boulogne.
 Sous-inspecteur, Desgodins, do.
 Garde principal, Dussaussoy, à Saint-Omer.

AGENS-VOYERS DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

MM. Gavrois aîné, agent-voyer principal.
 Siczkowski, do. adjoint.
 Bouloch, do. conducteur.

ADMINISTRATION DU TÉLÉGRAPHE.

MM. Morris, directeur ; Carrette, inspecteur intérimaire.

Employés stationnaires du télégraphe de Calais.

MM. Didisse, 1 ^{re} classe.	MM. Caron, 1 ^{re} classé.
Carpentier, do.	Hautefeuille, 3 ^e do.
Lacroix, do.	Ducieux, surnuméraire.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Receveur général du département, M. Calluaud, ✱.

Receveur part^{ier}. de l'arrond^t. de Boulogne, M. Adam fils.

Payeurs du département.

Payeur à Arras, M. A. Roguin.

Proposé de 1^{re} classé à Calais, M. Fr. Sagot.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Direct ^r à Arras, MM. Renard.	Contrôl ^r à Calais, MM. Maury.
Inspect ^r do. Lobry.	Percept ^r do. Henry.

Percepteurs du canton de Calais.

Coulogne, les Attaques, Marek . . . MM. Vasseur.

Bonningues, Coquelles, Escalles, Fréthun,

Nielles, St.-Tricat, Sangatte, Peuplingues. Hedde.

Commissaires répartiteurs de la ville pour les contributions directes.

MM. Lefebvre-Mascot ✱, Lemoine-Boudar, Yardiñ, ...

Suppléans, MM. Foissey, Fourdin, L'Ange, Linquette, Lejeune.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Directeur du département, M. Molroguic, ✱.

Delaplace, contrôleur,	Trobert, commis à pied.
Villain, receveur particulier.	Hecquet, do.
Jacquart, commis à pied.	Ramilliot, do.
Desmé, do.	Férand, do.
Beckand, do.	Trannoy, do.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

MM. Dupuy-Lafarge, receveur à Calais.

Devot, surnuméraire.

Commissaire-priseur, M. D. Spiers-Rignolle.

Vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement,
M. Janin, à Boulogne.

DOUANES.

Direction de Boulogne, M. Marcotte, directeur.

INSPECTION DE CALAIS.—PRINCIPALITÉ DE CALAIS.

Service sédentaire.

MM. Eudel de Gord . . .	inspecteur principal.
Boyetet de Bagnaux . .	inspecteur sédentaire.
Florimont	receveur principal.
Lhoste-Bulaine	sous-inspecteur sédentaire.
Valois	contrôleur aux entrepôts.
Lambert	contrôleur.
Grandin	vérificateur de 1 ^{re} classe.
Millavaux	do. do.
Chuppin de Germigny.	do. do.
Cor	do. do.
Thorent	do. do.
Lefebvre	vérificateur de 3 ^e classe.
Dubois-Mouron	commis princ ^l . de 1 ^{re} classe.
Gilardin	do. de 2 ^e classe.
Le Roy de Bréc	do. do.
Le Ber	do. do.
Lasescuras-Lépine . .	commis de 1 ^{re} classe.
Sanson	do.
D'Hailly	commis de 2 ^e classe.
L'Hôte	do.
Boulay	do.
Le Buhotel	surnuméraire.

Service actif.

Guericy	capitaine de brigade.
Dusevel	lieutenant de 1 ^{re} classe.
Andrieux	do de 2 ^e classe.
Horlandynio, lieutenant, commandant la patache.	
Doublet, capitaine à Peuplingues.	
Delannoy, lieutenant de 3 ^e classe à Sangatte.	
Quétin, do do aux Hemmes.	

Médecin de la douane, M. Boulenger.

ADMINISTRATION DES POSTES.

M. Seguing-d'Augis, inspecteur du département.	
MM. Bienvenu, directeur à Calais.	MM. Blanche, 1 ^{er} commis.
Despinoy, sous-inspr.	Despointes, 2 ^e do.
	Ch. Bienvenu, surn ^{re} .

Facteurs, MM. Legrand, Brachet, Ducreux.

Arrivées.

Angleterre, États du Nord, Dunkerque, Gravelines, Saint-Pierre, Lille, Saint-Omer, le département du Pas-de-Calais, le département du Nord, *à sept heures du matin.*

Le 2^e courrier de Dunkerque, Armentières, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Cassel, Gravelines, Hondschoote, Saint-Pierre, Wormhoudt, *à onze heures du matin.*

Le Midi, l'Est et l'Ouest de la France, les divers États d'Allemagne et du Midi de l'Europe, Paris, le Havre, Dieppe, Rouen, les départemens de l'Oise, de la Seine-Inférieure, de la Somme, les villes du Pas-de-Calais, servies par le courrier de Paris, *à midi.*

Départs.

1^{er} Courrier pour Dunkerque, *à huit heures du matin.*

2^e Courrier pour Dunkerque, immédiatement après l'arrivée de Paris.

Courriers de St.-Omer, Guines, Ardres, Lille, les États du Nord, *à deux heures après midi.*

Paris, les villes servies par ce courrier, l'Étranger, le Midi, l'Est et l'Ouest de la France, *à midi.*

L'Angleterre et les Colonies, après l'arrivée de Paris.

Les dernières levées de boîte sont faites une demi-heure avant les départs des courriers.

Le bureau est ouvert au public depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures du soir.

Les lettres jetées à la boîte de Saint-Pierre pour Calais, avant neuf heures du soir, sont distribuées à Calais à huit heures du matin; celles jetées avant onze heures du matin sont distribuées à midi.

Les lettres jetées à la boîte de Calais pour Saint-Pierre, avant sept heures du matin, sont distribuées à Saint-Pierre à huit heures du matin; celles déposées avant onze heures et demie, à Calais, sont distribuées à Saint-Pierre avec le courrier de Paris.

Le service rural est quotidien dans tout le canton.

SERVICE DES PAQUEBOTS.

MM. Legros-Lefebvre, directeur de ce service.

Samatraki, garde-magasin.

Ravan, commis, garde-magasin de 1^{re} classe.

Lanlaigue, commis de 2^e classe.

Capitaines de paquebots.

MM. Devot, Langlois, Leconte.

POSTE AUX CHEVAUX.

M. Parenty, maître de poste.

COURRIERS D'AMBASSADE.

MM. Bachelier, Lebas, Périer, Quique.

CHEMIN DE FER DU NORD.

M. Petit ✱, ingénieur de la ligne d'Hazebrouck à Calais, résidant à St.-Omer.

M. Cuvelier, conducteur des travaux, résidant à Calais.

AUTORITÉS MILITAIRES.

16^e Division militaire.

Commandant la division, M. le lieutenant-général Négrier, G. O. ✱

Colonel chef d'état-major, M. Tatareau, ✱.

ÉTAT-MAJOR DÉPARTEMENTAL.

Commandant la subdivision, M. le maréchal-de-camp Carrelet, C. ✱

GÉNIE.

Colonel directeur des fortifications, à Saint-Omer, M. Guillemain, O. ✱

PLACE DE CALAIS.

Colonel commandant la place, M. Guigou, O. ✱

Adjudans de place, MM. Diavet ✱, capitaine; Krettly, ✱ lieutenant.

Secrétaire-archiviste, M. Croisier. ✱

Portiers-consignes, MM. Laut, Lefebvre, Talobre.

GÉNIE.

Commandant du génie, M. Gageot, O. ✱ lieutenant-colonel.

Capitaine du génie, M. Lefebvre St.-Amour.

Gardes du génie, 1^{re} classe, M. Reposte; 2^e, MM. Lesur et Bregand.

Concierges des bâtimens militaires, MM. Lecornez, Liard, Létendart.

ARTILLERIE.

Commandant d'artillerie, M. Mareschal. ✱

Garde d'artillerie, M. Serieys. ✱

GENDARMERIE.

M. Armand, maréchal-des-logis de la gendarmerie.

VÉTÉRANS.

M. Merlin, sergent, commandant le détachement de la 2^e compagnie de canonniers-vétérans.

GARNISON. — 29^e DE LIGNE.

Colonel, M. Dulac. ✱ — État-major à Dunkerque.

DÉTACHÉMENTS A CALAIS, BERGUES ET GRAVELINES.

5^e Bataillon en garnison à Calais.

MM. Maury ✱, chef de bataillon ; Ressejac, capitaine adjudant-major.

Capitaines, MM. Gavet ✱, Veniel. De Battisti, Lyon, Duhamel, Montagné. Garnier et Trévalon.

Lieutenants, MM. Bigot, Dupuy, Lécussan, Dardenne, Lecomte et Godire.

Sous-lieutenants, MM. Chauvin (trésorier), Delpeuch, Delaguette, Petit Jean et Jodosius (directeur de l'école).

HOPITAL MILITAIRE. — OFFICIERS DE SANTÉ.

Médecin en chef, M. Gœdorp. ✱

Chirurgien en chef, M. Bonard ✱.

Pharmacien en chef, M. Hallemés.

Chirurgiens sous-aides, MM. Chasle, Gosset, Quatrefages.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

Sous-intendant militaire, M. Lombart ✱.

Secrétaire, M. Pelletier.

Adjudant-comptable, directeur de l'hôpital militaire, M. Gilbert.

Adjudant en 2^e, M. Orsini.

Aumônier de la chapelle, M. Delannoy.

SUBSISTANCES MILITAIRES.

Adjudant-comptable, M. Grillon.

LITS MILITAIRES.

Agent des lits militaires, M. Lagache.

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

MM. Quéhen ✱, sous-commissaire de 1^{re} classe de l'inscription maritime.

Foissey, trésorier des invalides.

N. Audibert, professeur d'hydrographie.

Crèveœur (L.), Létard, Louis (E.), commis de marine.

Guichon (And.), syndic des gens de mer.

Seuillot, brigadier commandant la gendarmerie.

Commission d'examen pour les chirurgies des navires du commerce, les coffres des médicaments, etc., établie par le ministre de la marine.

MM. Gravis, d.-m., médecin ; Maurichau-Beaupré, d.-m., chirurgien ; Sanson père, pharmacien.

SERVICE DU PORT ET PILOTES.

MM. P. Margollé ✱, lieut. de vaisseau, capitaine de port.
Beaugrand, lieutenant de port.

PILOTES.

Benoit (Nicolas).	Maquignon.
Fiquoy.	Mascot (Pierre).
Gremain.	Mulard (Éléonore).
Lefèvre (Jacques).	Pollet (Charles).
Magré (A.-N.) ✱.	Pollet (Jacques).

Aspirans, MM. Delpierre (Ph.), Laidez et Mascot (Const.).

Commission de surveillance pour les bateaux à vapeur.

MM. Néhou ✱, président; Quéhen ✱, Ph. Margollé ✱,
Isaac-Isaac, Ad. Darquer.

CAPITAINES AU LONG-COURS.

MM.

Beaugrand (Charles-Franç.).
Beaugrand (Louis-Jean).
Campion (Constant-Joseph).
Chenet (Pierre-Guillaume).
Crèveœur (Pierre-Louis) ✱.
Devot (Philippe).
Dieffenbach (Amant-L.-Fr.).
Faillant (Jacq.-Fr.-Didace).
Faillant (Louis-Bernard-F.).
Fourneau (Philippe-Fr.-D.).
Gobert (Fulbert-Théophile).
Gossein (Paul-Auguste).
Guichon (André).
Guichon (Franç.-Toussaint).

MM.

Langlois (Pierre-Judé-Th.)
Lamy (Eugène).
Leconte (Pierre-Ant.-Jos.).
Lefebvre (Jean-Fr.-Achille).
Legros (Antoine-Fr.-Ad.) ✱.
Legros (Pierre-Adrien).
Lengaigne (François-Félix).
Lœil (Jean-Louis).
Margollé (Philippe-Ant.) ✱.
Margollé (Pierre-Jean-B.) ✱.
Pollet (Louis-Eugène).
Préager (Frédéric).
Sagot (Pierre-François) ✱.
Smith (Pierre-Jean-Joseph).

COMMISSION SANITAIRE.

M. le Maire de la ville, président.

Legros-Lefebvre.

Ch. Mafis.

Ed. Sagot.

Jacq. Leveux.

D. Le Roy.

Ed. Mayer.

Sanson fils.

Oscar Dupont.

Agens sur le port, MM. Ph. Margollé, Beaugrand.

Secrétaire-trésorier, M. A. Lefebvre.

Gardiens du port, MM. Ch. Robbe et Pierre Roussel.

AUTORITÉS ECCLÉSIASTIQUES.

(L'évêché d'Arras est suffragant de l'archevêché de Cambrai.)

Archevêque de Cambrai, Mgr. Giraud. ✱

Évêque d'Arras, Mgr. La Tour-d'Auvergne-Lauraguais,

G. ✱, cardinal du titre de Sté.-Agnès *extrà-mœnia*.

Vicaires-généraux, MM. Bailly et Walton-Capelle, archi-
diacre de l'arrondissement civil de Boulogne.

CLERGÉ DE CALAIS.

MM. Predhomme, curé-doyen, chanoine honoraire.
Delannoy, vicaire, chanoine honoraire.
Gobert, Fleury, Hiculle et Routier, vicaires.
Bailly, vic,-sacristain.
Nivert, organiste de la paroisse.

Membres du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame.

A. Bénard, président.		Lelièvre Dubrocœuille.
Predhomme, curé-doyen.		Sagot-Marcotte, ✱.
Pigault de Beaupré.		François, ancien notaire.
Isaac-Olivier.		Isaac-Sagot.
Lefebvre-Mascot, ✱.		Hembert-Lemaire.

CURÉS DU DOYENNÉ.

Les Attaques, MM. De Wintre.	Marck,	MM. Bouverne.
Bonningues-lès Cal., Lattaignant.	Nielles-lès-Calais,	Macaire.
Coquelles, Renaud.	Peuplingues,	Lavoine.
Coulogne, Mesmacre.	Saugatte,	Selingue.
Escalles, Lavoine.	St.-Pierre-lès-Cal.,	Charles.
Fréthun, Mille.	St.-Tricat,	Macaire.

CULTE PROTESTANT.

Le Revd. Th. Clark, ministre protestant de la chapelle épiscopale de St.-George. (La chapelle est rue des Prêtres.)
Revd. G. Leale, ministre Wesleyen. (La chapelle est rue de l'Étoile.)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION SUPÉRIEURE. — *Académie de Douai.*

Recteur, M. Braire.

Inspecteur de l'instruction primaire, M. Prunier, à Arras.

Sous-inspecteurs de l'instruction primaire, MM. Flament, Choquet et Didier, à Arras.

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et du comité des Arts et Monumens, M. Pigault de Beaupré.

Membres de la commission archéologique du Pas-de-Calais, séante à Arras : MM. Pigault de Beaupré, H.-J. De Rheims.

Délégués du comité supérieur de l'Instruction primaire : MM. N. Audibert, Isaac, juge-de-paix.

Comité local d'instruction primaire.

M. le Maire de la ville, président.

Predhomme, curé-doy.		H.-J. De Rheims.
Alfred Matis.		N. Audibert.
Hembert-Lemaire, secrétaire.		

Médecin des écoles de la ville et médecin correspondant pour les épidémies dans le canton de Calais, M. M.—Beaupré.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE, *rue des Prêtres.*

Cette école est établie depuis le 3 octobre 1836. Les enfans qui demandent à y être admis doivent : 1^o avoir dix ans accomplis ; 2^o avoir déjà reçu l'instruction primaire élémentaire ; 3^o justifier, par un examen subi devant le comité local, qu'ils possèdent réellement cette instruction. L'école peut recevoir de 60 à 70 élèves.

Elle est dirigée par M. Hénocq, instituteur primaire supérieur du premier degré.

Instituteurs primaires du canton.

Calais, MM. Hénocq.	Saint-Tricat, MM. Delcroix.
St.-Pierre, Le Roy.	Escalles, Lacroix.
Marck, Ringot.	Fréthun, Sauvage.
Les Attaques, Doret.	Peuplingues, Daudruy.
Coulogne, Boulanger (J.).	Sangatte, Bouclet.
Coquelles, Boulanger (Fr.).	Bonningues-lès-Calais, Ringot.
Nielles-lès-Cal.,	

ÉCOLE CHRÉTIENNE DES FRÈRES.

MM. Éthère, frère supérieur ; Domitien, Eubert, Ediste, Eusé, Emétère, Fortunatien, frères.

ÉCOLE CHRÉTIENNE DES DAMES BÉNÉDICTINES.

Aumônier de la chapelle de l'école, M. Routier.

M^{mes} St.-Maur, sœur supérieure ; St.-Étienne, Ste.-Scholastique, St.-Benoît, St.-Louis, sœurs.

Professeur de dessin, M. Vilain.—Classe de 11 h. à midi.

ÉCOLE DE DESSIN ET D'ARCHITECTURE.

M. Vilain, professeur.—Classe de 6 à 8 heures du soir.

Boursiers de la ville au collège royal de Douai.

MM. Eugène Mulard et Vaillant.

ÉTABLISSEMENS DIVERS.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE CALAIS,

HOTEL-DE-VILLE.

Commission administrative. — MM. Mauriceau-Beaupré, président ; Pigault de Beaupré, secrétaire.

MM. De Rheims (Ch.) père, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, de l'Institut historique. Beauplant, De Rheims fils.

La bibliothèque de Calais est ouverte les dimanches (fêtes exceptées), mardis, jeudis et samedis, de midi à deux heures et de cinq heures à huit heures du soir.

MUSÉE DE CALAIS, RUE DES PRÊTRES.

Le musée est ouvert tous les dimanches, jeudis et samedis, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

Administrateurs du musée.

MM. Pigault de Beaupré, président.

Carpot, secrétaire-conservateur.

Bonard, d.-m., Durand, Sanson, De Rheims fils.

COMMISSION HISTORIQUE DE LA VILLE DE CALAIS.

Legros-Devot, maire, président; **Néhou**, vice-président.

Pigault de Beaupré.

L'abbé Delannoy.

Mauricheau-Beaupré.

N. Audibert.

Gageot.

De Bligny.

Goedorp.

A. Lefebvre.

Quéhen.

Vilain.

Ch. De Rheims père.

H.-J. De Rheims fils, secr.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES.

MM. BEAUPLANT, cabinet de physique et de chimie.

BONAED, d.-m., ornithologie et entomologie.

BOULENGER, d.-m., tableaux et objets d'art.

CARPOT, cabinet d'ornithologie.

DE RHEIMS, cabinet de physique, chimie, archéologie, objets d'art, plans et manuscrits pour l'histoire de Calais.

DEVOT (Ph.), minéralogie et reptiles.

DURAND, numismatique, objets d'art, antiquités, écrits et médailles sur la Révolution.

HENNEQUIER, cabinet de conchyologie, minéralogie, objets d'art et porcelaines.

ISAAC-OLIVIER, tableaux.

LEGROS-DEVOT, d^o.

M^{me} LEMAIRE, objets d'art, antiquités, tableaux et autographes.

MM. MAURICHEAU-BEAUPRÉ, drogueries, herbier et collection de produits naturels, utiles et nuisibles.

PÉRIER, tableaux.

PIGAULT DE BEAUPRÉ, médailles, antiquités et manuscrits.

PRINCIPALES BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES.

MM. De Rheims, Mauricheau-Beaupré, Pigault de Beaupré, Guillebert, Boulenger, Le Beau, Tetuf, Lemaire, Faillant, Rebier, Gossein, Emanuel Stensmaght, Legros-Devot, Goedorp, Gravis, A. Lemoine, etc., etc.

SALLE DE SPECTACLE, RUE DE LA COMÉDIE.

La troupe de comédiens qui dessert le théâtre de Calais est une troupe sédentaire. On y joue l'opéra, l'opéra-comique, la tragédie, la comédie, le drame et le vaudeville. Directeur pour 1846-47, M. Napoléon Dupré.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE, RUE S^t.-MICHEL.

L'abonnement annuel est de :

30 fr. pour les souscripteurs non-exécutans.

25 fr. pour les membres exécutans.

Pour les cartes d'étranger, s'adresser aux administrateurs.

Le prix de ces cartes, fixé par le comité, dûment autorisé en assemblée générale, est de :

Pour une carte 2^f 50

Pour la seconde 2 »

Pour la troisième carte et plus, par carte. 1 50

La Société Philharmonique donne, pendant la saison d'hiver, six concerts et six bals, auxquels les abonnés et les étrangers présentés par eux ont seuls le droit d'assister.

Les répétitions musicales ont lieu tous les vendredis.

Membres du comité.

Président, M. Isaac-Olivier; vice-présid., M. Florimont.

Directeurs d'orchestre, MM. Dubout fils aîné, J. Isaac, Lejeune-Mollien . Pierredon.

Administrateurs, MM. L. Dessin, A. Lemoine, Devot-Monistrol, Bonard. — Secrétaire, M. Eug. Leleux.

Secrétaires-adjoints, MM. A. Pierredon fils et Dezotteux.

Trésorier, M. Bellart fils. — Chef d'orchestre, M. Neuland.

BAINS DE MER.

L'établissement des Bains de Mer de Calais est ouvert, pendant l'été, à partir du 1^{er} juin 1837.

L'ouverture des salons a lieu depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Les voitures-baignoires sont à la disposition des baigneurs depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

L'établissement renferme, outre la salle de réunion et de danse, un cabinet de lecture avec une nombre choisi de revues, de brochures et de journaux français et étrangers, une salle destinée aux dames, dans laquelle un piano est à leur disposition, une salle de billard, un buffet et tous les jeux autorisés dans ces réunions.

Le mercredi, l'administration offre aux abonnés une soirée dansante, à laquelle les étrangers sont seuls admis,

avec des cartes demandées par un abonné. Quand il y a bal, les salons restent ouverts au-delà de l'heure ordinaire. Les autres soirées se terminent, si les abonnés le désirent, par des danses au piano.

Tout fait espérer que, cette année, un omnibus transportera les baigneurs du centre de la ville jusque sur la plage.

Administrateurs de l'établissement.

MM. Dessin, président.
Delhaye aîné.
Dubout fils aîné.
Guillebert.
Isaac-Olivier.

MM. A. Quillacq.
Roberts.
A. Matis, secrétaire.
F. Sagot, trésorier.
Boulenger, méd.-inspr.

Gérant, M. Boutenjeun.

SALONS DE LECTURE.

CERCLE LITTÉRAIRE, *rue Saint-Michel, 113.*

Ce cercle est ouvert depuis 1832. Il reçoit les revues, les journaux français, anglais, etc., et il s'y trouve un billard. Les admissions sont votées au scrutin secret, sur la présentation de deux membres. La souscription annuelle est de 50 francs, plus 5 francs pour l'entrée.

Les personnes qui paient 30 francs d'entrée ont droit à une part du mobilier, en cas de dissolution.

Comité d'administration — MM. H. Dupont père, président; Lejeune-Nott, Aubert de Berlaër, François et A. Durand, administrateurs; F. Sagot, trésorier.

SOCIÉTÉ DE LECTURE, *rue de la Mer, 385.*

La Société de Lecture a été formée en 1833. On y reçoit les journaux français et il s'y trouve un billard. Les admissions sont votées au scrutin secret, sur la présentation de deux membres. La souscription annuelle est de 36 francs, plus 10 francs pour l'entrée.

Comité d'administration. — MM. Vogue, président; Ringot, vice-président; Andry, Beauvois, Lange, Lemoine-Beudar, administrateurs; N. Fasquelle, secrétaire; Ed. Petit, trésorier.

PROFESSIONS LIBÉRALES ET COMMERCIALES.

Armuriers.

Carpentier, rue Neuve.
Lamard, rue Royale.
Testut, d°.

Avocats.

Faillant fils, rue de Thermes.
Ern. Le Beau, rue de Guise.
Alp. Mouron, rue Saint-Michel.
Rebier, rue de Thermes.

Bains chauds et froids.

Dehorter, rue de Guise.
L. Dessin, rue Royale.
Ducrocq-Darquier, rue Eustache
de Saint-Pierre.
Louchet, rue Française.

Banquiers et Changeurs.

Bellart et fils, rue Royale.
L. Cardon, grande place.
V. Delattre, rue de la Citadelle.
Duniagou-Pecquet, gr. place.
V. Guillebert, d°.
F. Sagot, rue Saint-Denis.

Bijoutiers, Horlogers.

Bastaert, grande place.
Drouet, rue des Maréchaux.
Guerlain, grande place.
Labat, d°.
Marcotte, rue de la Citadelle.
Paclot, rue Française.
Ramelot, rue de la Mer.
Ravisse, grande place.
Waterloot, d°.
Pl. Wiart, rue Royale.

Blanchisseuses de fin.

M^{me} Amand, rue Neuve.
Mlle. Doucy, rue de la Citadelle.
M^{me} Ducatel, rue des Maré-
chaux.
Mlle. Judas, rue Eustache de St.-
Pierre.
Mlle. Adèle Lenoir, rue Notre-
Dame.

Blatiers,

Marchands de grains.

Bailly, rue de la Cloche.
Bayart, d°.
Laby aîné, rue des Maréchaux.
Renard, rue du Hasard.

Bottiers, Cordonniers.

Bachelet-Leroy, rue de Thermes.
Cauchois, rue Royale.
Coffre, rue des Boucheries.
Declercq, rue de Guise.
Dezègre, rue Notre-Dame.
Ducreux, rue des Maréchaux.
Ducreux, rue des Deux Moulins.
Ducreux, rue de la Citadelle.
Fasquel, rue du Havre.
Lecoindre, rue de Guise.
Lecornez, rue Notre-Dame.
Legrand-Pichon, de la Citadelle.
Oulin, rue Royale.
Ronsset, rue de Thermes.
Villy, rue du Havre.
Wuillez, rue des Boucheries.

Bouchers.

Aniére, rue de Courtenveau.
Aniére-Messéant, rue Française.
V^e Brepson, rue des Prêtres.
Cocuy, rue de la Cloche.
Dezombre, rue du Havre.
Lafranchise-Loth, rue du Havre.
Ledez, marché aux herbes.
Mercier Buscol, grande place.
Mussel, rue Notre-Dame.
Pouilly, rue de la Citadelle.
Staudt, grande place.
Vandemaël, rue de Thermes.
L'abattoir public de la ville de
Calais est situé rue Française.
Concierge. M. Ravisse.

Boulangers.

Bonvoisin, rue Royale.
Braure, rue de la Citadelle.
Batez, rue Française.

Fr. Conslant, Courgain.
 Damman, rue Royale.
 Aug. Darcy, rue de Thermes.
 Duioi, Courgain.
 Durieux, rue Notre-Dame.
 Fourcroy, rue de la Citadelle.
 Fossette, rue des Boucheries.
 Fournier, rue de Guise.
 Garet, rue Royale.
 Gavel, Courgain.
 Hébert, rue du Havre.
 Hennuyez, grande place.
 Hernelé, Courgain.
 Lavoine-Drouot, r. Notre-Dame.
 Lalouette, Courgain.
 Lécaillez, rue Notre-Dame.
 Lelen, r. Eustache de St.-Pierre.
 Lemaire Caux, rue Notre-Dame.
 Leporcq, rue de la Cloche.
 Leuliet, rue de Thermes.
 V^e Mathieu, rue des Maréchaux.
 Masson-Gombert, Courgain.
 Petit, rue de la Cloche.
 Pillet, rue Neuve.
 Renard, rue du Hasard.
 Sergeant, rue des Maréchaux.
 Tronille-Robbe, r. de Thermes.
 Venelle, grande place.
 J. Vercecq, r. de la Citadelle.
 N. Vercecq, rue de Thermes.
 V^e Vermeulen, rue Française.
 Warnier, rue du Havre.
 Willeman, grande place.

Cafetiers.

Boucher, rue de la Cloche.
 Brehion, rue Notre-Dame.
 V^e Caloin, rue de la Mer.
 Chatillon, d^o.
 Crespin, grande place.
 Délétrés, Courgain.
 Diefenbach, rue de la Mer.
 Ducrocq-Monsigny, gr. place.
 Fiquoy, Courgain.
 Guilliani, rue Royale.
 Heudes, rue de la Tête-d'Or.
 Lachair, grande place.
 Lamour, grande place.
 Legrand, rue du Havre.
 Lemaire-Clément, grande place.
 Magré, Courgain.
 Malfoy, d^o.
 Maucel, rue de la Comédie.
 Marine (de la), rue Notre-Dame.

Middleton, rue du Rempart.
 Moses Day, rue Royale.
 V^e Munchablon, r. de la Comédie.
 Olagnier, rue de la Citadelle.
 Ringot, grande place.
 Robert-Delahaye, d^o.
 V^e Roche, rue du Havre.
 Sisco, Courgain.
 Tellier, grande place.
 Vandenaebelc, r. des Boucheries.
 M^{me} Villers, rue de Guise.
 Wasselin, rue Notre Dame.

Carrossiers.

B. Gonard, rue de Guise.
 Gonard Colte, rue Eustache de
 Saint-Pierre.
 Hembert, rue de Guise.

Chapeliors.

Delaontre, rue du Havre.
 A. Lefebvre, rue Royale.
 Noyon, rue Royale.
 Sancier, rue Française.

Charcutiers.

Agnéray, rue Royale.
 M^{me} Friscourt, rue de la Cloche.
 Lenoir, rue de Thermes.
 M^{me} V^e Lelen, d^o.
 Saison, rue Française.
 Tellier, rue de la Citadelle.
 Waulf, rue de la Cloche.

Charrons.

Devincq, cour de Guise.
 Ducrocq, rue Saint-Michel.

Chaudronniers.

Ant. Leuliette, rue Royale.
 Malle, rue des Maréchaux.
 Mory-Morieux, rue de la Cloche.

Coiffeurs et Perruquiers.

Bony, rue Royale.
 Caplain, grande place.
 De-camps, rue Française.
 M^{me} V^e Follet, rue Notre-Dame.
 Gorré, d^o.
 Laporte, rue de Guise.
 Laude-Hébert, rue du Havre.
 Laurier, grande place.
 Leroy, d^o.
 Leprêtre-Cotte, rue de Thermes.
 Loisel, grande place.

Mathieu, rue du Havre.
Ch. Minet, rue Royale.
Minet-Caron, rue Royale.
Poulain, grande place.
Saladin, rue Royale.
Vincler, rue des Boucheries.

*Commissionnaires de
roulage.*

Ch. Bénard et Hermant, rue de
la Cloche.
Müllot, rue Royale.

Compagnies d'Assurances. — Agens à Calais.

CONTRE L'INCENDIE, ETC.

Bienfaisante (la)	MM. Guillebert.
Française du Phénix	Porquet-Vvoillez.
France (la)	Boutenjenn.
Générale	Morley.
Palladium (le)	Faillant.
Paternelle (la)	Gombert.
Royale	Mayer.
Soleil (du)	D. Gaulier et Havar.

Receveur de la Mutuelle du Pas-de-Calais pour l'arrondissement,
M. Lelièvre Dubreuille.

ASSURANCES MARITIMES ET LLOYD.

Agent, M. J. Morley, rue de Guise.

BUREAU CENTRAL, PARIS ET ANVERS. — ASSURANCES MARITIMES.

Agent, M. A. Moleux, rue Eustache de Saint-Pierre.

ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE.

Directeur de la caisse de la caisse des Ecoles et des Familles pour
la circonscription de Calais, M. A. Audibert, rue de la Douane.

Sous-directeur de la Minerve, M. Gombert, rue Neuve 46.

Directeur de l'Economie, M. Blakeway, rue de Guise.

Constructeurs de navires.

Ach. Beaugrand, rue du Soleil.
Delpierre, Courgain.
Et. Devot, rue de la Cloche.
Hauchecorne, rue de la Mer.

Cordiers.

V^e Pichon, rue Royale.
Seillier-Choisnard, de la Cloche.

Corroyeurs.

Demol, rue de la Citadelle.
Fourmentin, rue Notre-Dame.

Courtiers maritimes et

Interprètes jurés.

C. De Rheims, r. de la Citadelle.
A. Lemoine, rue de la Douane.
G.-F. Spiers, de la Poissonnerie.
L.-D. Van Grutter, de la Douane.

Couteliers.

Lamard, rue Royale.
Testut, id.

Couturières.

Mmes

Clara-Agnéray, r. Notre-Dame.
Denesse, rue Saint Michel.
Floré, rue Royale.
Lamare, rue Eust. de St.-Pierre.
Lamy, grande place.
Lucie Senèque, rue Eustache de
Saint-Pierre.
Lucie Testut, rue des Juifs.
Prudence, rue Française.
Rey, rue Française.
Vogue, rue de la Poissonnerie.
Vincler, rue des Boucheries.
F. Woutisseth, de la Citadelle.

Débts de tabacs.

Bagnéris, rue Royale.
Castaing, rue de l'Étoile.
Flament, rue du Hâvre.
M^{mes}
Guichon, rue Notre-Dame.
Lelong, rue Neuve.
Martinet, grande place.
Moreau, rue du Hâvre.
N'rouard, rue de la Douane.
V^e Saily, rue Française.
V^e Veste, rue des Boucheries.

Dentistes.

Philippe, rue de la Tête-d'Or.
Teneur, d^o.

Ébénistes.

Hondschoote, r. E. de St.-Pierre.
L. Carou, rue de Thermes.
Breton, rue du Rempart.

Écoreurs, m^{ds}. de poisson.

Butel, rue de la Mer.
Mayer, Courgain.
P. Mulard, d^o.
Onestable, rue Neuve.
Pavie, rue du Hâvre.

Entrepreneurs de travaux publics.

Boulangier, rue de la Comédie.
Hauchecorne, rue de la Mer.
Standrêrt, rue de la Mer.

Épiciers, Liquoristes.

Alain, rue de la Citadelle.
M^{me} V^e Allen, r. des Maréchaux.
Bagneris, rue Royale.
Baude, rue de la Citadelle.
Bénard-Randoux, rue du Hâvre.
Bienvegnac, rue des Mariniers.
Bouloille-Stival, r. de la Rivière.
Carpot, rue des Boucheries.
Carré et sœurs, d^o.
M^{me} V^e Chicca-Thiolière, Neuve
Clément, rue Notre-Dame.
Couvois, rue des Boucheries.
Courquin, rue des Maréchaux.
M^{me} V^e Déjardin, r. Notre-Dame.
Delacre-Danel, r. de la Citadelle.
Delrue-Floure, rue Notre-Dame.
Demarch, rue de la Citadelle.
V. Devot, rue du Hâvre.
Dorival, rue Notre Dame.

Ducastel-Armand, de la Comédie
Dunortier, rue de Thermes.
N. Fasquel, d^o.
Noël Fasquel, d^o.
Fasquel-Mory, rue du Hâvre.
Fossette, rue Royale.
Fourrier (en gros), rue Neuve.
Galaut, rue Notre-Dame.
Gest et sœur, rue du Hâvre.
Genin-Mahien, r. des Maréchaux
Gombert, rue Neuve.
Lahoche, rue Française.
Lavoisier-Wilquin, de Thermes.
Leburie, rue des Maréchaux.
egrand-Pichon, r. de la Citadelle
Lchoucq-Wilquin, rue Royale.
Mlles. Martinet, r. de la Cloche.
Pain, rue du Hâvre.
Pion, rue des Boucheries.
Quinet, rue Royale.
Ribéry, Marché aux herbes.
Rousseaux, rue Royale.
Mlle. Spybrouck, rue Française.
Stival Biesson, Marc. aux herbes
Tétut, rue des Boucheries.
Rousseau-Vasseur, rue des Ma-
réchaux.
Wagman, rue de la Citadelle.
Hyp. Waguet, grande place.

*Fabricans de chandelles,
Ciriers.*

Delannoy, rue Notre-Dame.
Fossette, rue Royale.
Thoumin, rue Neuve.
Fabrique d'eau de Javelle.
Baudron, pharm., rue Royale
Fabrique de passementerie.
Coucy et Sillard, rue de l'Étoile.

Fabricans de savons.

L. Petit, rue de la Douane.
Renard et Duniagou, rue du
Hasard.
Renard, rue du Hasard.

Fabricans de tulle,

Appréteurs.

Agnéray, rue Royale.
Bacquet, rue du Hasard.
Beaugrand, rue de la Citadelle.
Bigot-Cresson, rue de la Tête-
d'Or.

M^{me} Bonnet-Legaigneur, rue de la Citadelle.
Brouillard, rue du Paradis.
Broutier, rue des Deux-Moulins.
Bruxelles, rue des Mariniers.
L. Cardon et C^e, Marc aux herbes.
Chauvin, rue des Maréchaux.
Debette-Wissocq, r. des Prêtres.
Denempont, rue de Thermes.
Dubouf fils, rue St.-Denis.
Dubouf et C^e, d^o.
Dubrouille, r. des Deux-Moulins.
Eloin, rue du Paradis.
Grebey, rue du Cygne.
Hazard, rue des Prêtres.
Helloin, rue du Paradis.
Herbelot et Genet, rue St.-Denis.
Honvault, rue des Maréchaux.
Houzel, Courgain.

Aug. Isaac et C^e., rue St.-Denis.
Jacquette, rue de Thermes.
Jouan, rue Notre-Dame.
Mallet frères, rue des Maréchaux.
Martin-Bihet, rue du Paradis.
Meyns et C^e, d^o.
Noble, rue du Rempart.
Parenty, d^o.
Pichon, rue Notre-Dame.
Pommier, rue des Deux-Moulins.
Prud'homme, rue de Thermes.
Rousset, rue des Deux-Moulins.
Sailly-Roubier, rue de la Poissonnerie.
Spiers, rue de Thermes.
Tétot, rue des Juifs.
Thompson, rue du Paradis.
Wailly, rue du Paradis.
Werks-Leroy, rue Française.

Maisons d'achat pour les Tulles

M^{me} Legrand et Liévin-Delbaye (maison à Paris et à St.- Quentin),
rue Neuve et rue des Maréchaux.
MM. Pailleux-Salats et P. Maillet, rue de Guise.
Hinaut-Popiéul, achats à la commission de tulles en tous
genres, rue des Maréchaux, 141, Cour des Miracles, 8,
à Paris.
V. Delattre, rue de la Citadelle.
Hembert-Maniez, rue de la Comédie.
Sergeant-Bimont, rue du Hasard.
Ed. Petit, rue de la Mer.
Rosey fils, rue de la Douane.
Ed. Caron, représentant de la maison Monard, de Saint-
Quentin, rue Française.
Boulet, représentant de la maison Ch. Lecomte, de Paris,
rue de Thermes.
Michel Jacquette, rue de Thermes.
Mussel, achats de tulles à la commission, rue de la Douane, 204.

Marchands de coton.

L. Cardon, grande place.
V. Delattre, rue de la Citadelle.
Herbelot fils et Genet, rue Saint-
Denis.
Hembert, rue de la Comédie.
Mesureur-Dobigny, grande place
Sailly, rue de la Poissonnerie.
Stevenson, rue de Guise.

Metteurs en cartes-Dessina-

teurs pour les tulles.

J. Banse, rue de la Comédie.

Deléglise, rue St.-Denis.
Larandon, rue de la Comédie.
Em. Stensmaght, rue Neuve.

Ferblantiers.

Daniel, rue Neuve.
H. Leroy, rue du Havre.
Leroy-Boyer, rue de Thermes.
Ménage, rue Notre-Dame.
Ch. Minet, rue de Thermes.
Léon, rue des Maréchaux.

Fleuriste.

Costeux, rue des Maréchaux.

Hôtels, Tables d'hôte.

Bause (hôtel de Flandre), rue de la Comédie.
Barry (hôtel d'Albion), rue de la Tête-d'Or.
Caron (hôtel du Sauvage), rue de Guise.
Chapuis (hôtel de Genève), rue de la Mer.
Dehorter (hôtel Maurice), rue de Guise.
Dessin (hôtel Dessin), r. Royale.
Dezombre (hôtel de France), rue du Soleil.
Dowers (hôtel de la Diligence), rue de la Mer.
Leroux (hôtel du Commerce), rue Royale.
Longnard (hôtel de l'Union), rue de Courtenveau.
Quillacq (hôtel Quillacq), rue Neuve.
Butez, aubergiste, rue de la Comédie.
Day, aubergiste, rue Royale.
Dépierré, aubergiste, rue de la Comédie.
Larandon, rue de la Comédie.
Ringot, aubergiste, grande place
Sainsard (table d'hôte et pension bourgeoise), rue de la Cloche.

Huissiers.

Beurain, rue Saint-Denis.
Dolain, rue Neuve.
Pruvost, rue Saint-Denis.
Harrouart, grande place.

Imprimeurs.

D. Le Roy, imprim. de la mairie, édit. de l'*Almanach de Calais*, rue des Boucheries.
A. Leleux, rue Royale.
Demolier, lithographe, rue de la Citadelle.

Journaux.

Le *Journal de Calais* (journal judiciaire), fondé en 1825 par M. D. Le Roy; imprim. Bureau rue des Boucheries.

L'*Industriel Galaisien*, fondé en 1852 par M. A. Leleux, imprimeur-libraire du Roi; Bureau rue Royale, 7.

Laitiers.

Bouchez, rue des Deux-Moulins.
Brunet, rue des Maréchaux.
Butez, rue de la Comédie.
Caron, rue de Guise.
Crandalle, rue Française.
Hancheorne, rue du Soleil.
Hénon, esplanade.
Hochart, rue la Cloche.
Lamare, rue de la Comédie.
Morel, rue des Prêtres.
Piquet, rue des Mariniers.
V. Rault, rue du Hasard.
Ringot, rue du Soleil.
Ritaine, rue du Hasard.
Top, rue Eustachie de St. Pierre.
Vincent, rue du Roule.

Libraires.

Demolier, rue de la Citadelle.
Légrand, grande place.
Leleux, rue Royale.
D. Le Roy, rue des Boucheries.

Lingères.

Coppey, rue de Thermes.
Cotte, grande place.
Follet sœurs, rue de la Cloche.
Gonard-Cotte, rue de Guise.
Griffon, rue de Thermes.
Leroy, rue Notre-Dame.
Legendre, rue Royale.
Leprince, rue de Thermes.
Pinchebeck, rue de Royale.

Luthiers.

Maubert, rue de la Tête d'Or.
Mussel, rue de la Citadelle.

Maîtres de danse.

Tourneur père et fils (salle de danse), rue Notre-Dame.

Marbriers.

Létendant, écluse du Crucifix.
Marmin, rue du Hasard.

Marchands de bière.

Carbonnier, rue Neuve.
Carré et sœurs, rue des Boucheries.
Henry, rue Royale.
Pouilly, rue du Cygne.

Marchands de bois de construction.

H. Dupont père, rue de la Harpe.
Duniagou-Pecquet, Renard.
Thierry et C^e, grande place.
Guillebert, d^o.

Marchands de fer et de goudron.

H. Dupont père, r. de la Harpe.
Jacob Isaac, rue Française.

Marchands de chapeaux de paille.

Marten, rue Neuve.
Trenp, d^o.
M^{me} Turpin, rue Eustache de Saint Pierre.

Marchands de charbon.

Butel, rue de la Mer.
Carré, rue Saint-Denis.
Cauchois, rue des Mariniers.
Faillant-Joly, rue de Thermes.
Garot, rue de la Comédie.
D. Spiers, grande place.
Ringot, rue du Soleil.

Marchandes de corsets.

M^{mes} Hadley, rue de la Mer.
Rosé Bourgeois, r. Royale.

Marchands de draps.

Alexandre Cerf, rue de Guise.
Miller, grande place.

Marchands de faïence, porcelaine et cristaux.

Astorg, grande place.
Butel, rue de la Mer.
Dehorter, grande place.
Devosse-Lafond, grande place.
M^{me} V^e Langlois, rue du Hâvre.
Laleux, d^o.
Tétart, rue Royale.

Marchands de fromages.

Deléglise, rue de Thermes.
Mlle. Fiquoy, Courgain.
Macker, rue Notre Dame.
Vanherzecke, rue de Guise.

Marchandes de modes et nouveautés.

M^{mes}

Basset, rue Notre-Dame.
Courvoisier-Penant, r. du Hâvre
Damiens, rue des Boucheries.
Delaplace Legoulon, rue Royale
Gombert, rue Neuve.
Lemay, rue des Boucheries.
Masson-Straw, rue Royale.
Matringhen, d^o.
Tétart, rue Royale.

Marchands de nouveautés.

Delaoutre, rue du Hâvre.
Miller, grande place.

Marchand de parapluies.

Astorg, grande place.

March^d. de jouets d'enfant.

Mathieu, marché aux herbes.

Marchands de rouennerie.

Boquet, grande place.
Mlles. Daniens, des Boucheries
Declercq, rue de Thermes.
Everaert, rue des Boucheries.
Fouquart, Courgain.
Fréville, rue des Maréchaux.
Jumez, d^o.
Macron-Tiffin, r. de la Citadelle
Miller, grande place.
Mlle. Seillier-Verhaège, r. Neuve

Marchands tailleurs.

Beu aîné, rue Notre-Dame.
Ben-Rousset, rue de Thermes.
Borez, rue Royale.
Bouclet, d^o.
Charlemain, rue de la Citadelle
Cocquerelle, rue de la Cloche.
Cordier, rue des Maréchaux.
Cornevin, rue du Hâvre.
Deletre, rue de Guise.
Fialdès, rue Notre-Dame.
Girard, rue Neuve.
Gossein, rue Neuve.
Jocombe, rue Française.
Lamotte, marché aux herbes.
Masse, rue Royale.
Playe, rue de la Tête-d'Or.
Pihen, rue des Boucheries.

Pion, rue Neuve.
Woutisselb, rue de la Citadelle.

Marchands de toiles.

Mlle. Chailly, rue Notre-Dame.
Declercq, rue de la Citadelle.
M^{me} V^e Petit, marc. aux herbes.
Milles. Lengaigne, grande place.

*Marchands de vins en gros
et en détail.*

Amyot, rue des Maréchaux.
Beauvois, rue Française.
Mlle. Bidal, de la Poissonnerie.
Castaing, rue de la Tête-d'Or.
Delacre Danel, de la Citadelle.
Dunig u Pécquet, gr. place.
Helbert, rue de la Citadelle.
Lafranchise-Mirmand, gr. place.
Lange père, rue de la Comédie.
Lange fils aîné, rue St.-Michel.
Lavoisier-Wilquin, de Thermes.
Lefebvre-Mascol, rue Eustache
de Saint-Pierre.
Et. Lengaigne, rue Royale.
Louchez et C^e, rue de Guise.
J. Morley, rue de Guise.
Rault, rue du Lion-Rouge.
Ch. Sagot, rue Royale.
Aug. Wilquin, rue du Cygne.

Marchands d'huile.

F. Lange, rue de la Comédie.
L. Petit, rue de la Douane.
Renard, rue du Hasard.

Maçons.

Brullé-Legrand, r. de la Douane.
Heudes fils, des Deux-Moulins.
Lange-Praviet, rue du Cygne.
Lengaigne-Guilbert, r. N.-Dame.
Mallet-Trouille, rue des Prêtres.
Rihoux, rue Saint-Nicolas.
Robbe, rue de Courtevean.

Maréchaux.

Boutoille, rue du Port.
Lalouette, rue Saint-Michel.
Libert, rue des Maréchaux.
Martin, rue de Thermes.

Mareyeurs.

Amyot, rue des Maréchaux.
F. Marié, rue des Pèlerins.
Noël, rue des Mariniers,

Paquentin, dit Potiau, r. de Guise.
Picquet, rue des Pèlerins.
Picquet, rue des Mariniers.

Médecins.

Bodart, rue du Cygne.
Bonard, rue Saint-Michel.
Boulenger, r. d.
Fouques, rue de Guise.
Gædorp, rue Saint-Michel.
Gravis, rue Neuve.
Mauricheau-Beaupré, rue des
Maréchaux.

Toron, rue de Thonis.

MEDECINS ANGLAIS.

Duncan, rue Royale.
Morrah, rue des Maréchaux.

Ménusiers.

Alexandre, rue Saint-Denis.
Bodel-Hobede, cour de Guise.
Boisdélicque, rue des Prêtres.
Breton, rue du Rempart.
Brullé père, rue des Maréchaux.
Buisseret, rue de la Tête-d'Or.
Carpentier, rue de la Douane.
Crochez-Gavet, rue Française.
Debaeq,
Delétré, Courgain.
Devot-Lavallée, rue Eustache de
Saint-Pierre.

Dorival père, rue du Soleil.
A. Gonard, rue des Maréchaux.
Lamare, rue de la Comédie.
Leprêtre, rue de Thermes.
Legrand-Pihen, rue Neuve.
Loréau, rue Notre-Dame.
Masson, rue Eust. de St.-Pierre.
Pichon, ancien Cimelière.
Pruvost, rue des Maréchaux.
Tétard, rue Royale.
Vogne, rue de la Poissonnerie.

Merciers.

Bosquet, grande place.
Bouty, rue Royale.
Caroux, rue Eust. de St.-Pierre.
Colas-Duthilleul, rue Royale.
Delporte, rue des Boucherics.
M^{me} V^e Duprey (en gros), rue
Saint-Michel.
Ledoux-Armand, grande place.
M^{me} V^e Lemoinz, m. aux herbes.
Lengaigne-Dernis, gr. place.

Loisel, grande place.
Mesureur-Dobigny, grande place
Mlle. Spiers, rue de Thermes.

Messagers-commissionnaires
Damiens, rue du Cygne.
Mallet, rue des Maréchaux.
Tirmarche, r. des Deux-Moulins.

Metteurs en œuvre.

Carpentier, rue Neuve.
Drouet, rue des Maréchaux.
Lamard, rue Royale.
Testut, d°.

*Naturaliste-conservateur
d'oiseaux.*

Carpot, rue des Boucheries.

Négocians-commission^{res}.

Allegre, rue de la Mer.
A. Bénard et Lagache, r.S.-Denis
Charlier, Mory et Vogue, rue
de Thonis.

L. Damiens, rue des Boucheries.
Ph. Devot et C^e., rue Eustache
de Saint-Pierre.

L. Desin, rue Royale.
H. Dupont père, r. de la Harpe.
H. Dupont jun^r, de la Tête d'Or.
Faillant-Joly, rue de Thermes.

Guillebert, grande place.
Isaac-Vital et fils, rue St.-Denis.
J. Leveux, rue de la Comédie.
Ed. Mayer, rue de Guise.

J. Morley, d°.
Aug. Quillacq, rue Neuve.
Reisenthal, rue de la Cloche.
Sagot et Courvoisier, rue de la
Harpe.

Notaires.

Camus, rue Royale.
Lelièvre Dubrœuille, rue Neuve.
Lemaire, rue des Maréchaux.
Michel, rue du Soleil.

Pâtisseries.

Dumont, rue Royale.
Goberl, rue du Hâvre.
M^{me} V^e Laude, d°.
Neveux, rue de Thermes.

Peintres.

Born Boidelicque, rue Royale.
Cardon-Morreau, r. de la Cloche.

Clément, rue des Deux Moulins.
Crépin-Wavrant, rue Française.
Crespin, grande place.
Déjardin, rue de Guise.
Desrouvillers, Courgain.
Dubois-Gavet, rue de Thermes.
Huyghe, rue Neuve.
Lateux, rue Royale.
Raisin frères, rue de Croy.

Pensionnats et Écoles.

POUR DEMOISELLES.

M^{mes} Chély et Sarazin, rue de
la Douane.

M^lles. Isaac-Tribou, r. del'Étoile.
Lagache, rue de Croy.
Lavoisier, rue Neuve.
Tucker, rue du Soleil.

POUR JEUNES GENS.

Crassier-Durteste, rue du Soleil.
Deloffre, externat, r. de Thermes.
Roche, d° rue St.-Michel.
Kerr, d° rue du Cygne.

Pharmaciens.

Baudron, rue Royale.
Debette, grande place.
Decroix, marché aux herbes.
Grandin, rue du Hâvre.
Soubitez-Berquier, grande place.
Stival, rue Royale.

Plafonneurs.

Bossmann, Courgain.
Ciucci fils, rue de la Douane.
Ducastel, rue de la Comédie.
Lefebvre, rue Française.
Sanner, rue des Maréchaux.

Plombiers.

Andry, rue des Boucheries.
V^e Lemoine-Cresson, rue du
Cygne.

Professeurs de langues.

Mlle. Angles, grande place.
Blauquart, rue de la Comédie.
Boutenjeun, r. de la Poissonnerie
Mlle. Breton, rue du Rempart.
Jumez, rue des Maréchaux.
Murphy, grande place.
Pitet, rue Française.

*Professeurs de musique et
de chant.*

Mlle. Crochez, rue Saint-Miche.

Charles Donajofsky, r. St.-Denis.
Ach. Girardot, r. des Maréchaux.
M^{lles} Maubert, r. de la Tête-d'Or
Mussel père, rue de la Citadelle.
Mussel fils, d°.
Neuland, rue de la Tête-d'Or.
Nivert père, rue de Guise.
Nivert fils, d°.
Roussel, rue de la Citadelle.
M^{me} Servier, rue Saint-Denis.
Milles. Schmidt, rue St.-Michel.
Tourneur fils, rue Notre-Dame.
Mlle. Tourneur, d°.
M^{me} Van Rettenghen, rue Notre-Dame.

Quincailler.

Déjardin-Bouvarlet, p^{te} Royale.

Raffineurs de sel.

Brecqueville, rue de la Mer.
Jacob Isaac, rue Française.

Sages-femmes.

Cardon-Moreau, r. de la Cloche.
Devin, d°.
Dubois, rue Française.
Pollet, rue Saint-Denis.
Sisco, Courgain.

Selliers.

Follet, rue Neuve.
Hemberl, rue de Guise.

Serruriers, forgerons.

Brullé-Renaud, rue Neuve.
Delannoy, rue du Hasard.
Alex. Dorival, rue de la Mer.
B. Gonard, rue de Guise.
Gonard-Cotte, rue Eustache de
Saint-Pierre.
Habart, rue des Maréchaux.
Lenliette, rue Saint-Michel.
Noyon dit Marin, r. du Rempart.
Salembier, d°.
Tétarl, rue des Maréchaux.
Wiltner, rue Saint-Michel.

Tamisiers, Brosseiers.

Lehodey, grande place.
M^{me} Ro-ey, porte Royale.

*Tapissiers et Marchands de
Meubles.*

Banvarlet, rue Noire-Dame.
Cardon-Wiart, marc. aux herbes.

Décarpentry, rue de Thermes.
Deloffre fils, d°.

Fasquel, rue Neuve.

M^{me} Lacoste-Bernard, r. Royale.

M^{me} Lafond, rue de la Citadelle.

V. Lemoine, rue Royale.

M^{me} Pillet, grande place.

Teinturiers-Dégraisseurs.

Barjolle, rue des Maréchaux.

Declercq, rue de la Citadelle.

Dupré, rue Royale.

Roger, rue de Guise.

Tourel, d°.

Tonneliers.

Anquiez, rue Notre Dame.

Bienveignac, rue des Mariniers.

Leroy, rue de Thermes.

J.-B. Leroy, rue de Courtenveau.

Savary, rue Française.

*Tourneurs en bois et en
métaux.*

L. Bodel, rue Saint-Denis.

Destlandes, rue du Rempart.

Godin, rue des Maréchaux.

Gourdan, d°.

Hedde, rue du Cygne.

Vanniers.

Bénard, rue Royale.

Deness, rue St.-Michel.

Lateux, grande place.

Léon Lateux, rue du Hâvre.

Voiliers et Poulieures.

Agnéray-Devot, r. des Mariniers.

Butel, rue de la Mer.

Ledez, rue de la Mer.

Pollet, rue de la Mer.

Toulon, Courgain.

*Voituriers et Loueurs de
chevaux.*

Auburlin, rue des Maréchaux.

Dezombre, rue du Soleil.

Dezombre-Lafranchise, rue du
Hâvre.

Lefranc, rue de Courtenveau.

Tellier, rue de la Citadelle.

Top, rue Eustache de St.-Pierre.

Loueurs de vinaigrettes.

Michel, grande place.

H. Willay, d°.

DILIGENCES DE CALAIS POUR PARIS.

Malle-estafette, par chemin de fer jusqu'à Amiens. *Départ de Paris* tous les jours, à six heures du soir; *départ de Calais* tous les jours, à midi. Cette voiture prend des voyageurs. Bureau à la poste aux lettres, rue Neuve, Calais.

Messageries Caillard et Ce. *Départ de Paris* tous les jours, à onze heures du matin; *départ de Calais* tous les jours, à onze heures.

Directeur à Calais, M. Allegre, rue de la Mer.

Messageries Royales. *Départ de Paris* tous les jours, à huit heures du matin; *départ de Calais* tous les jours, à neuf heures du matin.

Directeur à Calais, M. F. Lefebvre, rue de la Mer.

Ces diligences passent par Saint-Omer, Aire, Lille, Béthune, Arras et chemin de fer du Nord.

POUR LILLE, DUNKERQUE, BERGUES, OSTENDE ET TOUTE LA BELGIQUE.

Départ de Calais à une heure après midi, pour Dunkerque et Lille; correspondance avec toute la Belgique et le nord de la France; *départ de Calais* à cinq heures du matin pour Dunkerque et Ostende, en correspondance avec tous les chemins de fer de la Belgique; et à une heure et demie du soir pour Lille.

Directeur à Calais, M. Rohart, rue de Guise.

POUR BOULOGNE.

Messageries Caillard et Ce. *Départs de Calais* tous les jours, à onze heures du matin; *départs de Boulogne* tous les jours, à cinq heures du soir.

Bureau à Calais, rue de la Mer. Directeur, M. Allegre.

Messageries Royales. *Départs de Calais* tous les jours, à deux heures du soir, et *de Boulogne*, à neuf h. du matin.

Directeur à Calais, M. F. Lefebvre, rue de la Mer.

POUR SAINT-OMER, BOULOGNE, ARDRES ET MARQUISE, PAR GUINES.

Départs de Calais tous les jours, à onze heures du matin; *arrivée à Calais* tous les jours, vers une heure et demie de l'après-midi. Bureau, M. Banse, rue de la Comédie.

VOITURES D'EAU. (Voir ville de Saint-Pierre.)
Directeurs à Calais, MM. Bénard et Hermant, rue de la Cloche.

PAQUEBOTS DU PORT DE CALAIS.

NAVIGATION RÉGULIÈRE ENTRE LONDRES ET CALAIS.

Les paquebots à vapeur *William Jolliffe*, *Belfast*, *City of London* et *Tourist*.

HIVER : { *Départs*, mercredi et samedi.
 { *Arrivées*, dimanche et jeudi.

ÉTÉ : { *Départs*, mercredi, jeudi, samedi et dimanche.
 { *Arrivées*, dimanche, mardi, jeudi et samedi.

Prix du passage: Grande chambre, 15 sh.; chambre d'avant, 10 sh. Les enfans, moitié prix.

Fret des marchandises, 6 pences du pied cube anglais.

Courtiers, MM. Ch. De Rheims, rue de la Citadelle;
G.-F. Spiers; rue de la Poissonnerie.

Agent, M. A. Spiers, grande place.

Le sloop *la Jeune Emilie*, cap Lemaire.

Courtier, M. A. Lemoine, rue de la Douane.

ENTRE DOUVRES ET CALAIS.

Les paquebots-malles à vapeur français *le Nord*, *l'Estafette*, *la Poste*, *le Daim*, *la Biche* et *le Faon*.

Départs et arrivées tous les jours.

Prix du passage: 10 et 5 sh.

Agent général, M. Legros-Lefebvre, Courgain.

Les paquebots-malles à vapeur anglais *Garland*, *Onyx*, *Violet*, *Charon*, *Dover*, *Widgeon* et *Princess Alice*.

Départs tous les jours, excepté le mardi.

Arrivées tous les jours, excepté le lundi.

Prix du passage: 10 et 5 sh.

Chef du service commandant la station à Douvres, M. Th. Baldock, commandeur dans la marine royale britannique.

Courtier à Calais, M. Ch. De Rheims.

Les paquebots à vapeur anglais *Duke of Wellington*, *Royal-George* et *Water-Witch* font aussi la traversée de Douvres à Calais. — Courtier, M. G.-F. Spiers.

Ces paquebots ne prennent que des voyageurs.

Le navire à voiles *l'Actif* transporte régulièrement des marchandises entre Douvres et Calais.

Fret: 5 pences par pied cube anglais; caisse d'œufs, 2 sh.; de fruits, 1 sh. 6 d. — Courtier, M. G.-F. Spiers.

ENTRE CALAIS ET LE HAVRE.

Le sloop *le Persévérant*, cap. Gobert.

Courtier, M. A. Lemoine.

Le paquebot à vapeur français *le Courrier*, cap. Sueur.
Départs de Calais et du Havre tous les *mercredis*; touche
à BOULOGNE tous les *jeudis*; prend march^{ses}. et passagers.

Courtier à Calais, M. Ch. De Rheims.

Armateurs: MM. Renard et Duniagou-Pecquet.

S'adresser, au Havre, à MM. Ph. Devot et C^e, consignat.

ENTRE RAMSGATE ET CALAIS.

Le paquebot à vapeur *Ramsgate-Packet*.

Courtier, M. G.-F. Spiers.

Le navire à voiles *Princess Royal*.

Arrivées et départs, en été, tous les *mercredis*.

Courtier, M. Ch. De Rheims.

Royal Thames Yatch Club.

Agent à Calais, M. H.-J. De Rheims fils.

ENTRE CALAIS ET BOULOGNE.

Le paquebot à vapeur *le Courrier*, cap. Sueur. Départs
de Calais et de Boulogne tous les *jeudis*.

Courtiers à Boulogne, MM. E. Dupont et Coquet.

(Voir navigation entre Calais et le Havre.)

FOIRES DES ENVIRONS.

Ambleteuse, le 25 octobre, un jour.

Ardres, le 29 mai et le 10 août, un jour chaque.

Bergues, le 10 et le 24 avril, le 12 juin et le 18 octobre,
trois jours chaque.

Boulogne, le 15 août et le 11 novembre, quinze j^{rs} chaque.

Bourbourg, le 25 juin et le 18 septembre.

Calais, le 18 janvier, 10 jours; le 11 juillet, quinze jours.

Desvres, le 25 avril, le 3 et le 19 octobre, un jour; le 27
juin, trois jours.

Dunkerque, le 1^{er} janv. et le 24 juin, huit jours chaque.

Fiennes, le 9 septembre, un jour.

Gravelines, le 15 août, neuf jours.

Guines, le 4 février, le 7 mai et le 3 novembre, un jour;
le 1^{er} août, trois jours.

Hardinghen, le 14 juin, un jour.

Licques, le 3 mai, le 22 juillet et le 28 décembre, un
jour chaque,

Marquise, le 20 mars et le 25 juillet, un jour chaque,

Réty, le 8 juillet, un jour.

St.-Pierre-lès-Calais, le 15 mai, le 30 juin et le 9 octobre, un jour chaque.

Samer, le 19 mars, le 20 juillet et le 14 septembre, un jour chaque.

St.-Omer, le 6 mars et le 22 septembre, dix jours chaque.

Tournehem, le 22 juillet, deux jours.

Wimille, le 5 novembre, deux jours.

Wissant, le 25 et le 29 octobre, un jour chaque.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Ardres, jeudi. — Audruick, mercredi. — Bergues, lundi. — Boulogne, samedi et mercredi. — Bourbourg, mardi. — Calais, samedi et mercredi. — Desvres, vendredi. — Dunkerque, samedi. — Gravelines, vendredi. — Guines, vendredi. — Hardighen, mardi. — Licques, lundi. — Marquise, jeudi. — St.-Pierre-lès-Calais, jeudi. — St.-Omer, samedi. — Tournehem, mercredi.

GRANDS MARCHÉS.

Ardres, Audruick et Bergues, le premier marché de chaque mois.

Bourbourg, le premier et le troisième marché de chaque mois.

Desvres, le deuxième mardi de chaque mois

Guines, le dernier marché de chaque mois.

Licques, le premier marché de chaque mois.

Tournehem, le troisième marché de chaque mois.

DUCASSES DES ENVIRONS.

Ardres, le dimanche après le 15 août et le 9 septembre.

Attaques (les), le deuxième dimanche de juillet.

Audruick, le dimanche de la Pentecôte.

Bonningues-lès-Calais, le dimanche de la Pentecôte.

Bourbourg, le troisième dimanche de septembre.

Bergues, le dimanche de la Trinité.

Coquelles et la Chaussée, le 15 août.

Coulogne, le dimanche après le 24 juillet.

Dunkerque, le dimanche après le 23 juin.

Escalles, le deuxième dimanche de juillet.

Fiennes, le deuxième dimanche de juillet.

Fréthun, le troisième dimanche de juin et le dimanche après le 28 septembre.

Gravelines, le 15 août.

Guines, le dimanche après le 31 juillet.

Guemps, le dimanche après le 28 août.

Hardighen, le dimanche après le 15 août ; foire, 14 juin.

Licques, le deuxième dimanche de septembre.
Louches, le deuxième dimanche de septembre.
Marck, le troisième dimanche de juin.
Marquise, le dimanche de la Pentecôte.
Nielles-lès-Calais, le dimanche après le 30 juillet.
Nielles-lès-Ardres, le dimanche après le 28 juin.
Nordkerque, le premier dimanche de septembre.
Offekerque, le dimanche après le 21 juillet.
Oye, le premier dimanche de juin.
Peuplingues, le troisième dimanche de juillet.
Pihen, le dimanche du Saint-Sacrement.
Sangatte, le premier dimanche après le 28 juin.
St.-Omer, le dimanche du Saint-Sacrement.
St.-Pierre-lès-Calais, le 1^{er} dimanche après le 28 juin.
St.-Tricat, le dimanche de la Trinité.
Wimille, le premier dimanche de juillet.

SERVICE DES OMNIBUS DE CALAIS A ST.-PIERRE.

Les omnibus partent chaque jour, depuis six heures du matin jusqu'à onze heures du soir, de la station de la porte du Havre et de celle du pont de St.-Pierre. En été, les jours de fêtes, les dimanches et jours de marché, double service.

Administrateurs : MM. Bodart, Brepson, Courvoisier, Fougère et Mayer.

VILLE DE SAINT-PIERRE-LÈS-CALAIS.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

MM. Ch. Hermant, maire; Fougère et Cailliette, adjoints; Spiegel, secrétaire en chef; Hecquet aîné, secrétaire; Hecquet (Auguste), secrétaire (état-civil); Naudin, commissaire de police.

Agens de police, MM. Tourneur, brigadier; Sergeant, Morel et Démaret, agens de police.

Gardes-champêtres, MM. Laporte et Lecras.

Agent-voyer communal, M. Dubois.

CONSEILLERS MUNICIPAUX.

MM. Bénard (Ph.).
Bertrand (V.).
Brepson.
Cailliette.
Champailler.

MM. Compiègne.
Cordier.
Debuche.
Fougère.
Fourmentin.

MM. Hermant.	MM. Lengaigne (N.).
Hochedé.	Mullié (A.).
Leblond fils.	Pille.
Lecoq.	Rault père.
Leconte-Sergeant.	Tourneur.
Lefebvre-Lengaigne.	Yardin.

Chambre consultative des Arts et Manufactures, créée par ordonnance royale du 4 octobre 1846.—MM. le maire, président; Champaillet aîné, Cailliette, Fermant, Leblond fils, Adolphe Mullié, Alexis Valdélièvre.

Administration du bureau de bienfaisance.—MM. Fourmentin, Laviéville, Lefebvre-Lengaigne; Ducastel et Lecouffe, médecins.

Receveur municipal et du bureau de bienfaisance, M. Licke, rue des Moulins.

Répartiteurs, MM. Cailliette, Compiègne, Fourmentin, Fougère, Laviéville.

Comité local d'instruction primaire.—MM. Hermant, maire, président; Charle, curé; Ducastel, Leblond, Licke, Spiegel, E. Yardin.

Ecole chrétienne des frères.—Frères Érasme, Éleusippe (classe d'adultes), Évrard, Florence.

Salle d'asile, dames inspectrices.—Inspectrice présidente, Mmes Hermant; inspectrices déléguées, élues au scrutin, Fougère, vice-présidente; Yardin, trésorière; Brepson-Hénon, secrétaire.

Inspectrices déléguées, Mmes Bodet-Laplanche, Ve Défrance, Ducastel, Hochedé, Lecouffe, Licke, Webster-Hyatt; MM. Ducastel et Lecouffe, médecins; sœur Maria, directrice; sœurs Fideline et Adeline, sous-directrices.

Pensionnat de jeunes gens, dirigé par M. l'abbé Crèvecœur.

Pensionnat de demoiselles.—Mme Collier.

Instituteur communal, M. Ls. Le Roy, Petit-Courgain.

Instituteurs privés, MM. Bélart, Gavelle, Ridoux, Rochedieu, Sergent.

Institutrices communales, Mlle Déclemy, sœur Ste-Clotilde.

Institutrices privées, Mmes Platrier et Ruet-Bernard.

Ecole d'architecture et de dessin.—M. Stensmaght, professeur.

Clergé catholique.—MM. Charle, curé, chanoine honoraire; Macquet et Dutertre, vicaires.

Conseil de fabrique.—MM. Beutin, Capelle, Compiègne, Fourmentin, Hénon, Licke, Ménil, Tourneur.

Culte protestant. — Le Revd. W. Clegg, ministre.

Poste aux lettres. — Mme V^e Droit, directrice. Bureau grande Rue.

Receveur de la navigation, M. Delarue.

Octroi. — MM. Ducrocq, receveur central; Saison et Noël, receveurs ordinaires; Gouverneur, Deguines et Cordier, employés.

Contributions indirectes. — Trobert, chef de service et préposé en chef de l'octroi; Hecquet, commis.

Garde nationale. — M. Bresselle (St.-Louis), commandant; M. Maxime Tourneur, porte-drapeau.

Sapeurs-pompiers.

M. Cordier, capitaine.

..... 1^{er} lieutenant.

Pouilly, 2^e do.

Hernoult, 1^{er} sous-lieut.

Plante, 2^e do.

PROFESSIONS LIBÉRALES ET COMMERCIALES.

BARQUES. — SERVICES RÉGULIERS.

Pour St.-Omer : départ tous les deux jours, à six heures du matin. Bureau quai du Commerce; directeur, M. Licke.

Pour Bergues : départ tous les samedis.

Pour Guines, Ardres et Audruick : départs les mercredis et les samedis.

Bateaux à marchandises pour les autres lieux : départs tous les jours.

Les voitures d'eau sont au nombre de neuf, sept allant une fois la semaine, une trois fois et une quatre fois.

Leur abonnement est pour 420 places. Elles circulent dans un rayon de 10 à 50 kilomètres.

Architectes.

Flament, élève de l'École Royale

des Beaux-Arts, rue Lafayette.

Stensmaght, Calais et St.-Pierre.

Auberges.

M^{me} V^e Banquart (au Lion d'or),
pont de St.-Pierre.

M^{me} V^e Boulanger (à la Descente
des Voyageurs), Grande Rue.

Dhieux, Grande Rue.

Mlle. Duquenoy, pont de Saint-
Pierre.

Thomas (Belle-Vac), Grande Rue

Banquier.

Abel Cboisnard, rue Neuve.

Bouchers.

M^{me} V^e Bayley, Grande Rue.

Gaman, do.

Hennuyez, rue Lafayette.

M^{me} V^e Merlin, Grande Rue.

Piers, rue Neuve.

Thoumin, rue Lafayette.

Tourneur, Grande Rue.

H. Valboudt, rue de Vic

Vandemalle, quai du Commerce.
Vassout, Grande Rue.

Bottiers et Cordonniers.

Cauchois, Grande Rue.
Duquenoy, rue Lafayette.
Fauquet, rue des Quatre-Coins.
Tiriaux, Grande Rue.

Boisseliers.

Henri Albert, Grande Rue.
Gorret, quai du Commerce.

Boulangers.

Bonvoisin, rue du Temple.
Braure, rue Lafayette.
Bultez, rue des Quatre-Coins.
Capelle fils, rue de Vic.
Cossart, rue Lafayette.
Cossart-Lamand, quai du Commerce.
Druelle, route de Dunkerque.
M^{me} Duffos, quai du Commerce.
Fasquel, d^o.
Fourcroy, Grande Rue.
Kesteman, rue du Temple.
Jules Lapotre, r. de l'Esp
Jules Lelen, rue de Vic.
Lemaître, rue Neuve.
Noncé, quai du Commerce.
Pierru, route de Boulogne.
Sergeant, Grande Rue.
Tourneur-Trouille, d^o.
Vampouille, rue Neuve.
Vandroye, route de Boulogne.
M^{me} V^e Venelle, rue Lafayette.
J. Venelle, quai du Commerce.
Veréeque-Joly, rue Lafayette.
Vercucq, quai du Commerce.
Weingaertner, rue Lafayette.

Brasserie.

Desse frères, rue de la Vendée.

Cafetiers.

V^e Banquart, pont de St.-Pierre.
V^e Boulanger, Grande Rue.
Mlle. Duquenoy, pont St.-Pierre.
Lemaire, quai du Commerce.
Olivier, rue Lafayette.
Plante, r. du Jardin des Plantes.
Rohaut, rue Lafayette.
Thomas, Grande Rue.
M^{me} V^e Trouille, d^o.
West, rue Lafayette.

Cabaretiers.

M^{me} Adnot, rue Neuve.
Barras-Linez, place Crèveœur.
Barrowcliff, route de St.-Omer.
Bellart, quai du Commerce.
Berteloot, route de Guines.
Bouchez, rue du Petit-Courgain.
Castre, quai du Commerce.
M^{me} V^e Chatelle, pont St.-Pierre.
M^{me} V^e Descamps, rue Lafayette.
Doutriaux, route de Boulogne.
Ducrocq, route de Guines.
Dufeutrelle, d^o.
Dufeutrelle, Grande Rue.
Julie Gellez, place Crèveœur.
Golofinch, rue Neuve.
Lakin, rue Lafayette.
P. Lebeurre, Grande Rue.
Ch. Lebeurre, rue Lafayette.
Lefranc, rue du Petit-Courgain.
Lemaire, Grande Rue.
Luard, rue de Vic.
Morel père, quai du Commerce.
Morel fils, rue de Vic.
Noble, rue Lafayette.
Prud'homme, q. du Commerce.
Rembert, d^o.
Richard, route de Boulogne.
J.-M. Ridoux, Grande Rue.
Rault, route de Boulogne.
Ruquois, rue des Fontinettes.
W. Smith, Grande Rue.
V^e Stevenson, rue Neuve.
Vasseur, route de Dunkerque.
Vermeesch, quai du Commerce.
Wiat, d^o.

Charcutiers.

Barras-Dreuille, rue Lafayette.
Et. Brepson, rue des Moulins.
Darras, route de Saint-Omer.
Gavelle, Grande Rue.
Gavelle fils, rue Neuve.
Goldfinch, d^o.
Louis, quai du Commerce.
N. Marre, Grande Rue.
Pernet, pont de Saint-Pierre.
Prilliez, quai du Commerce.
Seys père, Grande Rue.
N. Watré, rue Lafayette.

Charrons.

Crochez, r. de la Pomme-d'Or.

Ch. Crochez, rue des Moulins.
 Crochez fils, rue de Vauban.
 Cossart, route de Saint-Omer.
 Leconte, route de Dunkerque.

Charpentier de moulin.

B. Duboudt, route de Boulogne.

Charpentiers de bateaux.

Crochez-Morel, quai de l'Est.
 D. Millien, rue des Glacis.

Chapeliers.

Lartisien, Grand-Rue.
 Sancier fils, d°.

Corroyeur.

Bultez-Lavoye, Grande Rue.

Cultivateurs.

Agnéray, digue Mouron.
 J. Agnéray, rue du Beau-Marais.
 V° Bellart, d°.
 V° Bourel, d°.
 Blanquart, route de Boulogne.
 F. Bernard, rue de la Tannerie.
 Chrétien, ancienne route de Gravelines.
 B. Clipel, rue du Beau-Marais.
 C.-L. Clipel, d°.
 J.-L. Clipel, d°.
 Cattez, route de Boulogne.
 Cuvillier, d°.
 Cailliette, rue des Moulins.
 Debuche-Leprince, rue des Hauts-Communes.
 Delrue, route de Saint Omer.
 Décrouille, rue du Colombier.
 L. Dewailly, route de Boulogne.
 Froy, rue du Beau-Marais.
 Guerlet fils, d°.
 Leroux, rue du Petit Courgain.
 Furcy Lebeurre, d°.
 L. Lebeurre, d°.
 Fr. Lebeurre, d°.
 Lelu, rue des H.-Communes.
 Fr. Minet, rue du Beau-Marais.
 L. Minet, rue des B. Communes.
 Fr. Orient, d°.
 Palin, d°.
 Pille, route de Boulogne.
 Porquet, rue des B.-Communes.
 Reguier, rue du Beau-Marais.
 Sergeant, r. du Petit-Courgain.

J.-M. Sergeant, rivière Neuve.
 Stival, rue des H.-Communes.
 David Sy, rue du Beau-Marais.
 Toulotte, route de Saint-Omer.
 Tourment, rue du Fort-Vert.
 Vasseur-Leprince, Bicoque.
 P. Vasseur, rue du Fort-Vert.
 Wascat père, r. du Pont-Trouille.
 Wascat fils, d°.
 L. Guillaume, route de Boulogne.
 J.-M. Guillaume, d°.

Débites de tabacs.

Delarue, quai du Commerce.
 Laberquery, rue Lafayette.
 M^{mes} Fafin, d°.
 Menuge, route de Boulogne
 Rousseau, Grande Rue.

Distillerie.

Desse et C^e., rue de la Vendée.

Épiciers demi-gros et détail.

Bouverne, route de Dunkerque.
 Chartrelle, Grande Rue.
 Couvet, d°.
 Fichaux, d°.
 Hénin, d°.
 Hervoult, d°.
 Latond-Lefebvre, Grande Rue.
 Lengaigne, quai du Commerce.
 Noé Vasseur, Grande Rue.
 Tournenr-Lefebvre, quai du Commerce.

Épiciers en détail.

V° Achard, rue Lafayette.
 V° Bachelier, d°.
 Bachelier, d°.
 Beurain fils, rue de l'Hospice.
 Butler-Gest, rue Lafayette.
 Coulon-Caron, rue de l'Hospice.
 Danchard, rue de Vic.
 Delrue, rue des Prairies.
 Denis-Romel, rue Lafayette.
 Dreuille, rue Neuve.
 M^{mes} Ducarroy, rue des Prairies.
 Ducastel, rue des Moulins.
 Fraasier, rue du Moulin-Brûlé.
 Gallet, rue de l'Espérance.
 Gavelle, rue Lafayette.
 Gest-Lecoite, Grande Rue.
 Gouverneur, rue Lafayette.
 Hanne, route de Boulogne.

Laby, quai du Commerce.
 Masson, rue du Vauxhall.
 Meurain, rue Neuve.
 Parenty, rue Lafayette.
 Peltier, Grande Rue.
 Pernet, pont de Saint Pierre.
 Pille-Boin, rue de Vic.
 Poachel, quai du Commerce.
 Prilliez, d°.
 Rembert, rue Lafayette.
 Vandewoade, d°.
 V° Verhille, r. des Quatre-Coins.
 V° Wallois, Grande Rue.

Entrepreneurs de bâtimens.

Bonnard, rue des Fleurs.
 Coquelet, rue Lafayette.
 Delobel, route de Dunkerque.
 Ducrocq et Lavoine, rue de Vic.
 Heudes, rue de Charost.
 Lengaigne, rue du Four-à-chaux.
 Lesrauc, rue de la Tannerie.
 Leroux, rue Verte.
 Rault, rue Lafayette.
 Robbe, d°.

Établissements publics,

Jardins et Salles de danse.

Habart, Jardin des Muses.
 Lemaire, Jardin du Luxembourg
 Plante, Jardin des Plantes.

Fabricans de chandelles.

Chartrelle, Grande Rue.
 Couvet, d°.
 Fichaux, d°.
 Hénin, d°.
 Lengaigne, quai du Commerce.

Fabricant de chapeaux.

Lefebvre, rue de la Tannerie.

Fabricant d'huile.

Lange, route de Boulogne.

Fabricans de tulle.

Arnet et Lee, r. de la Tannerie.
 Austick, rue de Vic.
 Bayley, rue Lafayette.
 Bénard, Hermant et Mullié,
 place Crèveœur.
 Beaugrand, rue du Vauxhall.
 Bélart, rue de la Tannerie.
 Bélin et C°, rue Verte.
 V. Bertrand, d°.

Max. Bertrand, rue Neuve.
 Bimont-Sergeant, quai du Commerce.
 Boot, rue des Prairies.
 Boot, rue du Temple.
 Boutoille, rue du Vauxhall.
 Brown-Lakin, d°.
 Bridge (vap.), place Crèveœur.
 James Burrows, Grande Rue.
 Capelle, route de Boulogne.
 Cardou et C°, rue de Vic.
 Cave, rue Lafayette.
 Fréd. Champailier, Grande Rue.
 Champailier aîné, rue de Vic.
 Compiègne, rue du Vauxhall.
 Henri Cope, rue Neuve.
 Cordier-Grou, d°.
 Cordier-Lamy, Grande Rue.
 Achille Cotte, rue Lafayette.
 Crespin, rue de la Tannerie.
 Ant. Dagbert, rue du Temple.
 W. Davies, rue Neuve.
 Delaitre, rue du Vauxhall.
 Decoorte, rue de Vic.
 Desgardin, rue des Soupirans.
 Dodd, rue de la Tannerie.
 Dubois, rue du Vauxhall.
 Dubout, route de Boulogne.
 Dubrœncq, Grande Rue.
 Eagle, rue Lafayette.
 W. Farrands, rue du Pont-Neuf.
 Farrands frères (vapeur), rue du Pont-Lotin.
 Fermant et Leleu, rue Nationale.
 J. Forster, rue Neuve.
 Fouju, rue Lafayette.
 Gaillard et C°, rue de Vic.
 G. Gaskin, rue Lafayette.
 J.-M. Gavelle, rue Lafayette.
 Gourdin, Grande Rue.
 J. Guillain, route de Boulogne.
 Hazeldine, rue Lafayette.
 Herbelot et Dufay, rue Neuve.
 Hochedé (vap.), r. des Soupirans.
 Hogson, rue Lafayette.
 Hopkin, rue de la Pomme-d'Or.
 J. Hough, d°.
 Benj. Isaac fils, rue Vauban.
 Jackson, rue Lafayette.
 Rob. James, r. de la Pomme-d'Or.
 Ab. Laporte, rue du Vauxhall.
 Leblond, route de Boulogne.
 John Lee, rue Lafayette.
 Lheureux, rue Lafayette.

A. Lheureux , rue des Quatre-Coins.
 Louchez , rue de la Tannerie.
 Cas. Martin , rue des Quatre-Coins.
 V^e Maxton , rue Lafayette.
 Robert Maxton , rue du Vauxhall.
 Merreyman , rue de Vauban.
 Middleton , rue du Vauxhall.
 Ad. Mullié , rue Neuve.
 Eug. Mullié , d^o.
 Newbold , rue du Moulin-Brûlé.
 O'Hara , rue de la Pomme d'Or.
 Onion et Wragg , rue Lafayette.
 Oswin , d^o.
 Peteau , d^o.
 Pearson (vapeur) , rue Nationale.
 Picot , rue des Quatre-Coins.
 Plakett et Ball , Grande Rue.
 W. Prest , quai du Commerce.
 Prilliez et C^e. , rue de Vic.
 Plante , r. du Jardin des Plantes.
 Pulsfort , rue de Vauban.
 Quillacq , Lagache et C^e. , rue Verte.
 Rébier et C^e. , rue de la Vendée.
 Rembert , rue Lafayette.
 Searcy , rue Neuve.
 Shepherd , Grande Rue.
 W. Shepherd , rue Neuve.
 V^e Stubbs , rue du Temple.
 H. Stubbs , rue Lafayette.
 J. Smith , d^o.
 W. Smith , d^o.
 J. Taylor , rue du Temple.
 Tillier , rue Neuve.
 Tidswell , rue des Moulins.
 Turner , rue Lafayette.
 Tourneur , route de Boulogne.
 Vaillant , d^o.
 Viart , rue des Quatre-Coins.
 Julie Villard , rue Lafayette.
 Walkland , d^o.
 Watfré , rue Verte.
 Webster père et fils (vapeur) , rue Lafayette.
 Rob. West , rue Lafayette.
 J. West , rue Neuve.
 Th.-R. West , rue Lafayette.
 W. Wheatley , rue Neuve.
 James Wood , Grande Rue.
 J. Wragg (vapeur) , r. Lafayette.

Dessinateurs - metteurs en cartes pour tulle.

Jos. Ançois , rue Lafayette.
 Banse , rue du Temple.
 Em. Champaillier , rue de Vic.
 Cinquin , d^o.
 Merlin , Grande Rue.
 Needham , rue de Vic.
 Marion , d^o.
 Pinet , d^o.
 Simpson , d^o.
 Vaillant , route de Boulogne.
 West , rue Lafayette.
 Wood , rue de l'Hospice.

Mécaniciens, Serruriers.

Crochez , rue de Charost.
 Debril , rue Lafayette.
 Delannoy et Féari , de la Rivière.
 Gasking , rue Lafayette.
 Geneau , rue du Temple.
 Et. Gest , rue Lafayette.
 G. Hall , rue de Vic.
 Hardy , rue du Vauxhall.
 Hembert , rue du Four-à chaux.
 Hogson , rue Lafayette.
 C. Leaper , rue des Soupirans.
 Martin , Grande Rue.
 Tong , rue Lafayette.

Fabricant de limes.

Hénon-Télar , Grande Rue.

Fabricant de poterie.

Carou , rue du Temple.

Filateurs de lin.

Hauchecorne (vapeur) , Hochedé (vap.) , Valdelièvre et C^e (vap.).

Fripier.

Gazelle-Gombert , Grande Rue.

Fondeurs en métaux.

Turner , rue Lafayette.
 Valdelièvre , d^o.

Horlogers.

Boissard , Grande Rue.
 Delattre , rue Lafayette.

Jardiniers.

Brebion père , rue de la Redoute.
 Basse , rue de l'Hospice.
 Bidal , impasse du Cosmorama.

Crochez-Levray, r. des Jardiniers
Choquet, rue des Glacis.
Cugny, rue du Petit-Courgain.
Cugny-Vincent, rue des Hautes-Communes.

Delrue, rue des H.-Communes.
Després, d°.
Ant. Duquenoy, d°.
Ph. Debuche, d°.
Darchieourt, rue des Soupirans.
Fauvet, rue du Petit-Courgain.
Fontaine Flour, d'gue Mouron.
Fontaine-Aubry, d°.
Gradelle, rue des Quatre Coins.
Gest, rue de la Pomme d'Or.
Aug. Goret, d°.
Goret-Delplace, d°.
Imbert-Vasseur, rue du Temple.
L. Lemaire, rue des Jardiniers.
F. Lemaire, r. des Camionneurs.
F. Laurent, d°.
J.-P. Legrand, r. de la Redoute.
V° Legrand, route de Dunkerque
Laviéville, r. des H.-Communes.
Lavoine, imp. du Cosmorama.
Pouilly, rue du Temple.
J.-M. Reisenhel, quai de l'Est.
A. Reisenhel, r. de Dunkerque.
V° Vidal, rue des Jardiniers.
Vampouille, r. du P. Courgain.
Vincent, rue des H.-Communes.
L. Wascat, rue des Jardiniers.
V° Wascat, rue du P.-Courgain.
Wascat-Pointez, d°.
Ch. Wascat, d°.

Libraire.

Demarque, rue Lafayette.

Marchands de bois à brûler.

Bénard, Cailliette et C°, rue des Moulins.

Brepson-Hénon, q. du Commerce

Bernis, d°.

Levray fils, d°.

Marchands de bois de construction.

Cailliette et Ph. Matis, rue des Moulins.

Dernis, quai du Commerce.

Duniagon-Pecquet, Renard, Thierry et C°, scierie à vent.

H. Dupont et C°, scierie à vapeur
Fongère, rue Lafayette.
Guillebert, pont Thierry.

Marchands de briques.

Bonalaque, quai du Commerce.
Bonvarlet-Willaume, Gr. Rue.

March^d. de charbon de bois.

Ringot, quai du Commerce.

Marchands de charbon de houille.

Boulangier, route de Boulogne.
Bonvarlet, Grande Rue.
Brepson Hénon, q. du Commerce
Champailler-Merwiler, Gr. Rue.
Dernis, quai du Commerce.
B. Faillaut, rue de la Vendée.
Levray fils, quai du Commerce.
West, rue Lafayette.
Young, rue East. de St.-Pierre.

Marchandes de chapeaux de paille.

M^{me} Smith et miss Kelsey, Grande Rue.

Marchands de cotons filés.

Cordier-Lamy, Grande Rue.
Wattre, rue Verte.

Marchands de draps.

Caboche-Morel, rue Neuve.
Cadras fils, rue de Vic.
Delbart, rue Lafayette.
Gavelle fils, Grande Rue.
Vache-Dezombre, rue Neuve.

Marchands de faïence.

Bodel-Gest, Grande Rue.
Jouanet, d°.

Marchands d'indiennes.

Cordier, Grande Rue.
Dauchard, rue de Vic.
Fontaine-Cordier, rue Lafayette.
Lefebvre, pont de St.-Pierre.
Leleux, d°.
Marcq, Grande Rue.
Ponchel, quai du Commerce.
V° Vasseur, rue du Vauxhall.
V° Verhille, rue des Q.-Coins.
V° Wallois, Grande Rue.

Maisons d'achat p^r les tuelles.

Barbare, représentant de la maison Lemonon et Roux j^c., de St.-Quentin, r. des Soupirans.
Dumoulin, représentant de la maison Berthier frères, de St.-Quentin, Grande Rue.
Forest, représentant de la maison Aug. Testart, de St. Quentin, Grande Rue.
Pl. Viéville; représentant de la maison Beaufrère-Héron, de St.-Quentin, Grande Rue.

Marbriers.

Lebrun et C^e. Grande Rue.
Segard, d^o.

Marchand de meubles.

Ruet-Bernard, rue de Vic.

Marchands de pannes.

Bimont, quai du Commerce.
Bonataque, quai du Commerce.
Bonvarlet, Grande Rue.

Marchands de vins.

Couvet, Grande Rue.
Hénin, d^o.
Leconte-Sergeant, d^o.
Lengaigne-Cœuille, quai du Commerce.
Tourneur-Lefebvre, quai du Commerce.

Maréchaux-ferrans.

Admont, route de Boulogne.
D. Berthen, Grande Rue.
Breville, route de St.-Omer.
N. Houzel, route de Dunkerque.
Lux, rue des Moulins.
A. Roche, rue Lafayette.

Médecins.

Ducastel, rue Neuve.
Lecouffe, rue Verte.

Menusiers.

Cordier-Grou, q. du Commerce.
Cotin, place Crèvecœur.
Crochez-Bourré, rue Lafayette.
Drufelle, d^o.
Gest-Lecomte, Grande rue.
Michel fils, quai du Commerce.

Pouilly, route de Dunkerque.
Roussel, rue Lafayette.
Seys, route de Boulogne.

Mercière.

V^e Denquin, Grande Rue.

Metteurs en œuvre.

Barton, rue des Fontinettes.
Bouwyn, Grande Rue.
Redwood, rue Lafayette.
J. Saillis, rue de Vic.
Smith, rue Lafayette.

Modes et Nouveautés.

Fontaine-Cordier, rue Lafayette.
Gouverneur, d^o.
Mercier, rue de Vic.
Mullié-Porquet, Grande Rue.

Pédicure.

Laby, rue du Vauxhall.

Peintres en bâtimens.

Blanquart fils, rue Neuve.
Brasselet, Grande Rue.
Chovot, rue Lafayette.
Lejeune, d^o.
Michel fils, rue Neuve.
Nissen, rue Lafayette.
Sergeant, rue de la Pomme-d'Or.

Perruquiers.

Bardyn, quai du Commerce.
Calmant, rue Lafayette.
Crandal, Grande Rue.
Joannet, d^o.
Lekens, rue Lafayette.
Mertin, Grande rue.
Mouchon, quai du Commerce.
Thiebault, place Crèvecœur.
Thiebault fils, r. des Quatre-Coins

Poëliers.

Basset, Grande Rue.
Basset-Mignen, Grande Rue.
Lelcu, rue Lafayette.
Prud'homme, Grande Rue.
Titren, d^o.
Titren, rue du Vauxhall.

Pharmaciens.

Hanne, Grande Rue.
Stival, rue Lafayette.
Yardin, Grande Rue.

Plafonneurs.

Bachelier, rue Lafayette.
Camus, rue Bertrand.
Levray, rue des Glacis.

Professeur de langues.
Daudenthun, Grande Rue.

Professeurs de musique.
Lculiette, M^{me} Servier.

Quincaillers.
Dahmen, Grande Rue.
Hénon-Tétart, d^o.
Géneau, rue Lafayette.
Peltier, Grande Rue.

Raffineurs de sel.
Hénon, Grande Rue.
Lengaigne, quai du Commerce.
Vasseur, rue des Fleurs.

Relieur.
Guilbert, Grande rue.

Sages-femmes.

M^{mes} Crochez, Grande Rue.
Foube, rue Neuve.
V^e Lefebvre, r. de Charost.

Société de tir à l'arc.
Président, M. Hugon.

Tanneurs.
N. Lengaigne, Grande Rue.
Margetson et C^e, r. de la Rivière.

Teinturiers-dégraisseurs.
V^e Fardel, quai du Commerce.
Marcq, Grande Rue.

Tourneurs en bois et métaux.
Bodel, rue Lafayette.
Génin, d^o.
N^o Mignien, r. de la Pomme-d'Or.
Morel, rue du Pont-Neuf.

Usine de gaz à la houille.
Miller et C^e, place Crève-cœur.

CALAIS.

TARIF D'OCTROI. — MODIFICATIONS.

Par suite des ordonnances royales des 17 et 26 décembre 1846, les modifications suivantes sont apportées au tarif de l'octroi de la ville de Calais :

1° Le droit de 40 centimes, perçu par quintal métrique de charbon de terre, sera porté à 50 centimes.

2° La perception des droits sur les bestiaux sera opérée conformément au tarif ci-après, savoir :

ANIMAUX. — Bœufs, vaches, génisses, jeunes bœufs, taureaux, veaux, moutons, brebis, béliers, agneaux, pores et cochons de lait, les 100 kilog., 5 fr. 28 c.

Viandes fraîches ou salées des mêmes animaux abattus au-dehors, introduits soit entiers, soit par quartiers ou par morceaux, le kil., 6 centimes.

Lorsque des introductions en passe-debout auront lieu dans le rayon de l'octroi, les droits à consigner ou à cautionner seront, savoir :

Pour les bœufs, vaches, génisses, jeunes bœufs et taureaux, par tête, 15 francs.

Veaux, par tête, 4 fr.

Moutons, brebis, béliers, agneaux, par tête, 5 fr.

Porcs, par tête, 8 fr.

Cochons de lait, par tête, 60 centimes.

Sont maintenues les dispositions du règlement en vigueur, relatives à l'escorte, avec dispense de consignation ou du cautionnement.

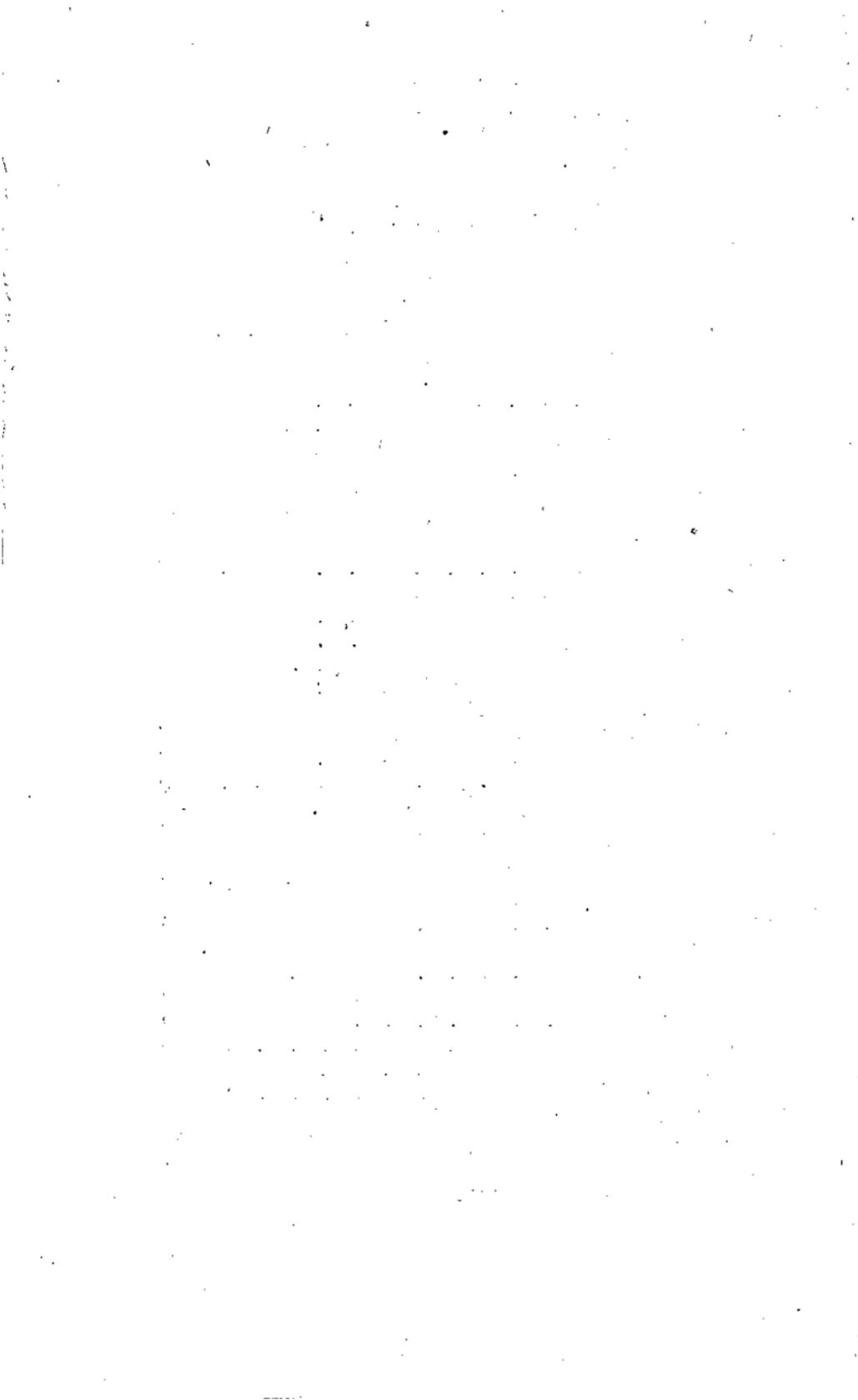
Les droits détaillés ci-dessus seront dus en cas de manquans sur les bestiaux élevés et entretenus dans le rayon de l'octroi.

La perception des droits, d'après les dispositions qui précèdent, est établie depuis le 21 janvier 1847.

Le conseil d'arrondissement s'est complété, le 22 janvier, à Boulogne, par la nomination de M. LESAGE.

TABLE DES MATIÈRES.

Lever et coucher du soleil, id. de la lune, indications météorologiques, etc.	3
Tableau des plus grandes marées	7
Calendrier, avec les heures de marées, les déclinaisons du soleil et autres indications nautiques	8
Ephémérides locales	32
Causes de la mortalité chez les enfans, par M. le docteur Gœdorp	57
Gnomonique calaisienne, par M. Fourdin	65
Deux Fêtes calaisiennes (1729-1794)	72
Notice sur Duguay-Trouin, par M. Ern. Le Beau	94
Observations météorologiques en 1844 et 1845	162
État-civil de Calais et de St.-Pierre, pour 1845	164
Tableau des décès dans les deux villes, en 1845	165
Famille royale	167
Conseil des ministres	168
Liste des électeurs politiques du canton.	169
Conseil général et d'arrondissement	172
Maires du canton et population.	174
Administration de la ville de Calais	id.
Hospice civil, mont-de-piété, bureau de bienfaisance.	176
Caisse d'épargnes, Société Humaine, salle d'asile.	177
Société d'Agriculture	178
Administration judiciaire.	180
Chambre de commerce, conseil de prud'hommes	181
Travaux publics.	182
Administration financière.	183
— des douanes	184
— des postes	id.
Autorités militaires.	186
Administration militaire	187
Autorités ecclésiastiques	188
Instruction publique	189
Etablissements divers	190
Professions libérales et commerciales	194
Paquebots, voitures publiques	204
Foires, — Marchés, — Ducasses	205
Administration municipale de Saint-Pierre.	208
Professions libérales et commerciales de Saint-Pierre.	210



AVIS DIVERS.

Les **MAGASINS d'ÉPICERIE** en gros

DE

M. FOURNIER-MANGIN

Sont constamment approvisionnés de **SUCRE BRUT**, depuis la bonne 4^{me} jusqu'à la fine 3^{me}, en barriques et en quarts.

THÉ poudre à canon, Souchon et Tonkay, de l'Orient et Nicolas-César.

RAFFINÉS et **CANDIS** de toutes qualités.

FRUITS de Bordeaux et de Malaga, en barils et en caisses.

SAVON de Marseille et parfumé.

Consignation de **FIGUES** comades, en cabas et fractions de cabas.

D^o d^o de Smyrne, en tambours et demi-tambours.

 Constamment en vente chez **MM. LOUCHEZ** et Comp^e, rue de Guise, à Calais :

VINS ÉTRANGERS,

EN FUTS ET EN BOUTEILLES,

Tels que Malaga, Madère, Xérès, Lisbonne, Porto.

Aussi toutes autres espèces de Vins de Bordeaux, de Bourgogne, de la côte du Rhône, etc., etc.

Sirops et Liqueurs de toute espèce, Eau-de-vie de Cognac vieille et Rum de la Jamaïque, Genièvre de Hollande et Vinaigre d'Orléans.

CARPOT,

Rue Neuve, 58, au coin de la rue des Boucheries :

VINS EN BOUTEILLES,

Sirops et Liqueurs de toute espèce,

Épiceries fines et ordinaires, grand assortiment de Thés, Chocolat. Articles anglais, tels que Fromages, Sauces, Moutarde, etc. Bougies et Chandelles-bougies, etc.

Le tout de première qualité et à des prix très-modérés.

Prépare et conserve **Oiseaux** et **Animaux** de toute espèce. — Grand assortiment d'**Yeux d'Animaux**.

ENTREPOT

de VINS français et étrangers,

EN FUTS ET EN BOUTEILLES ;

Eau-de-vie de Cognac vieille, Rum de la Jamaïque, Liqueurs de Paris et étrangères, Anisette de Bordeaux.

S'adresser à M. **LANGE** fils aîné, négociant à Calais.

MATHIEU, COIFFEUR,

Rue du Havre, 290,

Est avantageusement connu pour sa confection de Faux Cheveux, Cache-folies, demi-Cache-folies, Tournures pour dames, Perruques et Toupets, qu'il sait parfaitement appliquer.

PARFUMERIE FINE, des premières maisons de Paris.

AU LION D'OR.

BÉNARD-RANDOUX,

MARCHAND ÉPICIER,

Rue du Havre, n° 281, à Calais,

Vend Vin, Esprits, Cognac, Genièvre, Eau-de-vie.

Il a en entrepôt un bel assortiment de Thés, Genièvre de Hollande et Café pour exportation.

Ses prix sont très-moderés.

AUX DEUX CHINOIS.

N. FASQUEL,

RUE DE THERMES, N° 548, CALAIS.

Magasin d'Épicerie en gros. — Articles anglais en gros et en détail. — Fromages, Sauces, etc.

**Entrepôt de VINS français et étrangers,
EN FUTS ET BOUTEILLES.**

Cognac, Rum, Liqueurs de toutes qualités.

LÉTENDART FILS

Fabrique des FONTAINES FILTRANTES, en grès et en pierre, garanties, contenant de deux à quatre seaux, depuis 9 jusqu'à 25 francs. Il fait et répare les Filtres, Cheminées, Meubles, Pendules, Statues, Sculptures, Tombes, Monumens et Inscriptions, à des prix très-moderés.

Rue des Maréchaux, 137, à Calais.

M. TENEUR, MÉDECIN ET DENTISTE,

Rue de la Tête-d'Or, n° 302,

Traite toutes les maladies de la bouche et les douleurs rhumatismales de la tête et de la face, *tic douloureux*, dont la cause provient souvent de dents malades.

FAIT LA
Commission sur Paris.

WIART,

LAMPES CARGEL.

HORLOGER — MÉCANICIEN,

RUE ROYALE, CALAIS.

Assortiment de PENDULES et de MONTRES ordinaires et à cylindre.

HORLOGES d'Allemagne, première qualité, rouages en cuivre, allant vingt-quatre heures, avec réveil-matin, à 8 francs.

Grandes Horloges à sonnerie, à 12 francs.

Remontage des Pendules à l'année.

RUE NOTRE-DAME, 58, A CALAIS.

Plomb.

MÉNAGE,

Zinc.

FERBLANTIER-LAMPISTE,

BREVETÉ D'INVENTION (sans garantie du Gouvernement),

SUCESSEUR DE M. BIGOURD.

LAMPES de tous genres, de toutes formes et à tous prix. — Entreprise de toute espèce d'ouvrages pour Bâtiments, GOUTTIÈRES, TUYAUX, etc.

Location de Lustres et de Bras à bougie.

A V I S.

Beaucoup de personnes, pensant que le placement de Dents est une opération fort douloureuse et très-couteuse, s'en privent à regret.

M. PHILIPPE, *Dentiste-Mécanicien*, par un procédé nouveau, qui lui est particulier, se charge de les placer, sans douleur et à des prix très-modérés, savoir : depuis 5 jusqu'à 20 francs.

M. PHILIPPE garantit la solidité et la qualité des Dents de 10 à 20 francs.

On le trouve chez lui depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir,

Rue de la Tête-d'Or, 300.

B. GONARD,

Serrurier,



Carrossier,

Rue de Guise, 25, à Calais.

On trouve constamment chez lui de très-jolies VOITURES de tous genres, prêtes à rouler.

Réparations exécutées très-solidement et en un très-bref délai.

PRIX RAISONNABLES.

DUMONT,

PÂTISSIER - CONFISEUR,

RUE ROYALE, 5. CALAIS.

Joli choix de DESSERTS et de Gâteaux nouveaux,
Glaces, Sirops, Bonbons assortis.

Le tout de première qualité et à des prix très-modérés.

AU CORNET D'ABONDANCE,

Rue de Thermes, 347, Calais.

N E V R E U X .

Pâtissier-Confiseur,

Entreprend les Diners et Soirées, et y porte lui-même tous les soins désirables.

On trouve chez lui, sur demande, des Chocolats, Cafés et Champagnes frappés, Glaces et Sirops de tous genres, Matonille à la crème, Punch à la Romaine, Sorbets de toute espèce et généralement tous les Rafraîchissemens pour soirées; Poudings, Glaces à la Chateaubriand, Fruits glacés, Gelées de toute espèce, Blanc-manger, Aspics dorés, Dijonnaises, Parisiens, Fromages, Bavaroises, etc.

PRIX MODÉRÉS.

AU GANT DE PARIS.

POULAIN,

Place d'armes, n° 60, à Calais.

Grand assortiment de NOUVEAUTÉS, telles que Bonbons de première qualité, Cartonnages fins, Ta-bletterie, Nécessaires garnis en argent et en ivoire, et une infinité d'autres articles.

Grand choix de JOUETS D'ENFANS, Bijouterie et Ganterie fine, Bourses et Sacs richement brodés, dans le goût le plus élégant et le plus moderne.

PARFUMERIE fine des premières maisons de Paris.

Magasin de Modes, Chapeaux, Bonnets et Turbans.

Remplacemens Militaires.

ASSURANCES

CONTRE LES CHANCES DU TIRAGE AU SORT.

Agent de la maison ALEXANDRE frères, pour l'arrondissement de Boulogne, M. LELIÈVRE DUBROEUILLE, rue Lafayette, 13, Saint-Pierre-lès-Calais.

F. LATEUX,

PEINTRE, VITRIER ET DOREUR,

Rue Royale, à Calais,

N'emploie pour la confection de ses couleurs que des matières de première qualité, et garantit une parfaite durée de son ouvrage.

Exécution prompte et prix modérés.

D. LE ROY, Imprimeur-Libraire,

RUE DES BOUCHERIES, 199.

Magasin de Papiers. — Fournitures de bureau.

Librairie française et étrangère. — Reliure.

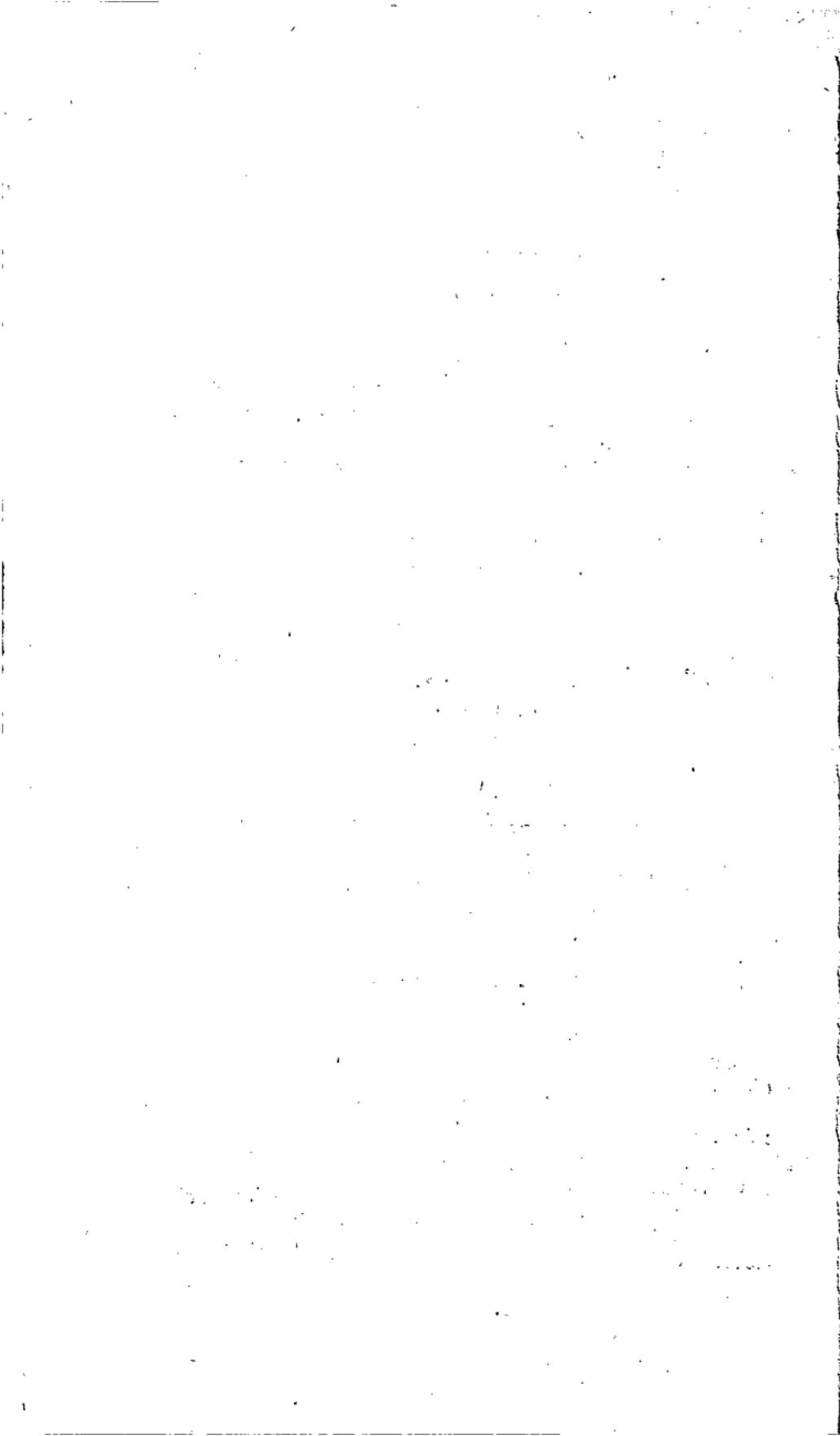
Livres d'église dorés sur tranche, reliures riches.

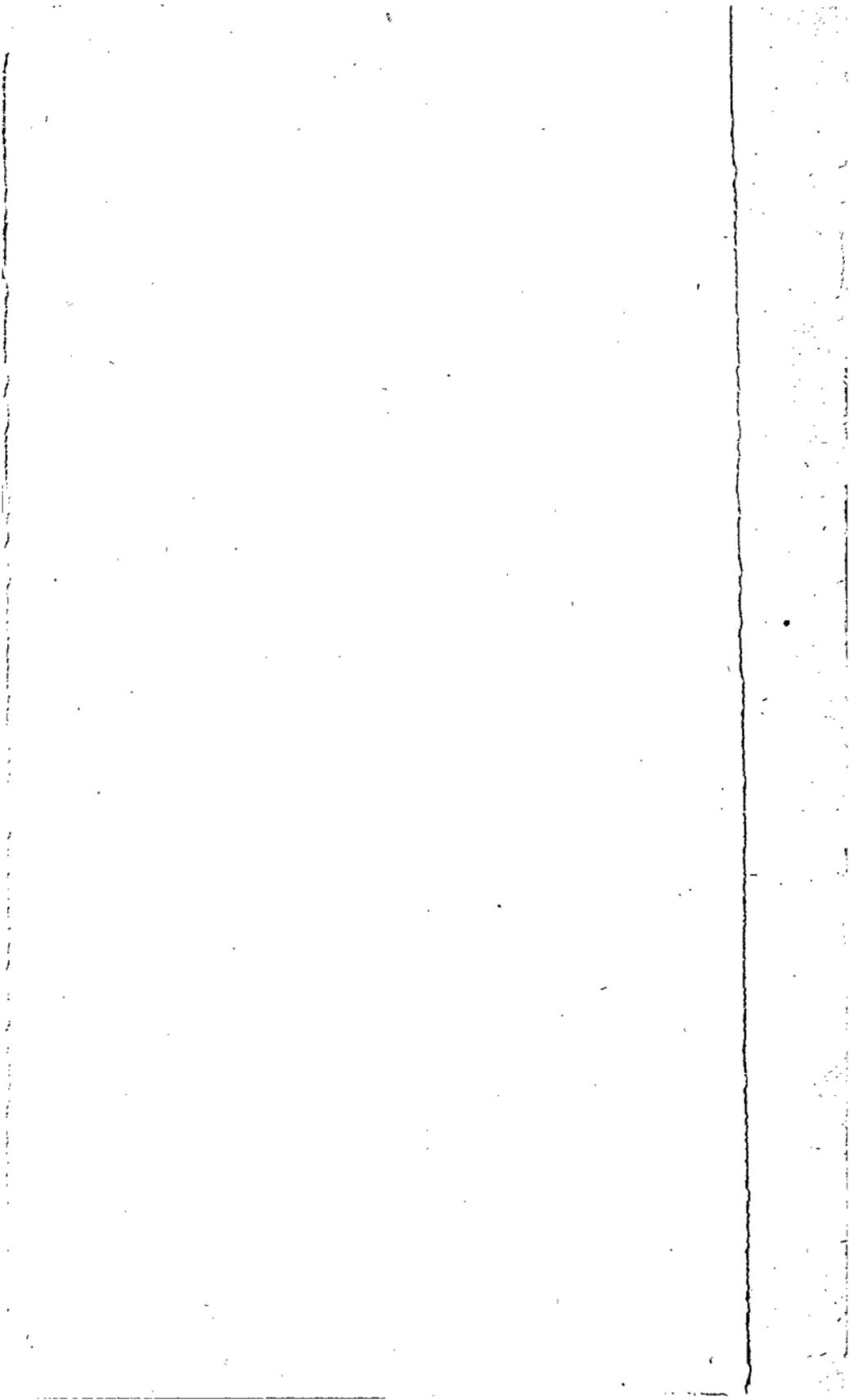
Cartons pour Jacquart, de toutes forces et dimensions, d'excellentes qualités.

Impressions, Têtes de lettres, Têtes de factures crayonnées, Tableaux compliqués, Cartes de visite, etc., etc.

Lettres de faire-part de naissance, mariage et décès.

Cartes de visite de deuil livrées en une heure.





CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES.

L'ÉCONOMIE,

Autorisée par Ordonnance royale du 29 Juillet 1844,
SOUS LA SURVEILLANCE DU GOUVERNEMENT.

Gautionnement déposé par la gestion de l'Administration : 222,000 francs.

Susceptibles d'être portés à 700,000 fr., au fur et à mesure de l'accroissement des opérations.

PLACEMENTS EN RENTES SUR L'ÉTAT. | EMPLOI DES FONDS PAR LE TRÉSOR.

RENTES MUTUELLES VIAGÈRES.

— BUREAUX A PARIS, 18, RUE LAFFITTE. —

Les Associations gérées par L'ÉCONOMIE se composent d'un nombre illimité de souscripteurs de tout sexe et de tout âge.

Elles se partagent en vingt-cinq classes, distinctes seulement par l'époque de leur liquidation, et qui présentent une série non interrompue de répartitions annuelles, de 1847 à 1871; chaque année, l'une de ces classes, accrue journellement de nouveaux sociétaires, arrive à son terme et se liquide, tandis qu'une classe nouvelle s'ouvre pour une durée de vingt-cinq ans.

Cette combinaison heureuse, que L'ÉCONOMIE possède seule aujourd'hui, permet aux familles de faire fructifier leurs épargnes pour un temps en rapport avec leur convenance et la destination du placement; — par une distribution rigoureusement calculée de leur capital, dans un nombre de classes en rapport avec la durée probable de la vie, elle offre aux personnes qui placent en viager le moyen d'obtenir, avec une complète sécurité, un revenu plus élevé que celui des rentes viagères ordinaires. — Les rentiers de L'ÉCONOMIE, en sus du produit viager de leurs fonds, dont ils profitent exclusivement, prennent part dans tous les bénéfices à attendre d'une mutualité qui compte aujourd'hui plus de 18,000 sociétaires; — une partie de leur capital, classée comme fonds de réserve, garantit la continuation indéfinie du revenu. Le produit de cette réserve peut être retiré à l'expiration de chaque période d'engagement. — Ce placement convient à tous les âges; 1,000 francs sur la tête d'un enfant, à sa naissance, donneraient un revenu annuel de 66 fr. 27 c., et la réserve laisserait libre, selon la volonté du souscripteur, un capital de 1,239 fr. 20 c. à l'âge de 25 ans.

PRODUIT calculé d'après la Table de Mortalité

de M. DEMONFERRAND.

A l'âge de 40 ans . . .	6.08 p. 100	A l'âge de 60 ans . . .	10.87 p. 100
— 45 ans . . .	7.27 —	— 65 ans . . .	15.09 —
— 50 ans . . .	8.07 —	— 70 ans . . .	16.32 —
— 55 ans . . .	9.21 —	— 75 ans . . .	21.09 —

Ces probabilités, établies d'après une table de mortalité lente, ont été jusqu'ici dépassées par les faits. — Le souscripteur, en versant immédiatement son capital, peut entrer en jouissance de son revenu dès le 50 juin 1847, ou différer cette jouissance d'une ou de plusieurs années, afin d'accroître ce revenu. — On peut se constituer une rente différée en versant un nombre déterminé d'annuités.

S'adresser à M. BLAKEWAY, directeur fondé de pouvoirs, à Calais, 5, rue de Guise, et 221, rue des Prêtres.